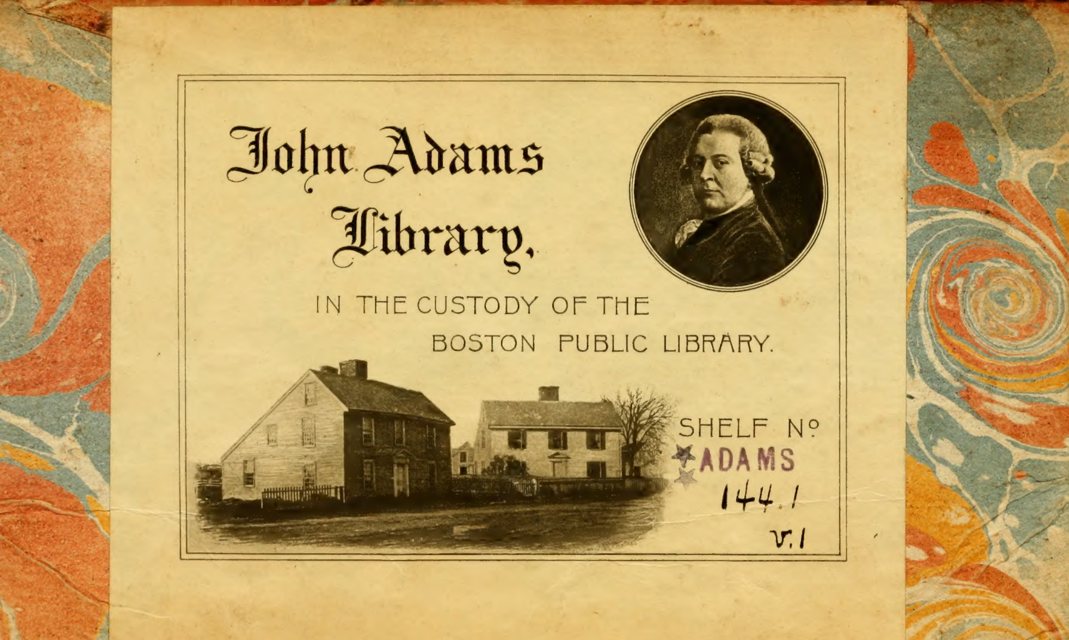



John Adams
Library.
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF No
ADAMS
144.1
v.1





HISTOIRE
ROMAINE
DE TITE-LIVE,
PREMIERE DÉCADE.

TOME I.

HISTOIRE
ROMAINE
DE TITE-LIVE,

TRADUITE EN FRANÇOIS,

Avec les Suppléments de Freinshemius.

Nouvelle édition revue & corrigée.

PREMIERE DÉCADE.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez J. BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

M DCC LXX.



HISTOIRE ROMAINE DE DE TITE-LIVE.

AVANT-PROPOS.

JE ne sçais si l'Histoire Romaine que je me propose de donner depuis son commencement, peut encore intéresser le Public; & quand je le croirois, je n'oserois le dire. En effet ce n'est plus une histoire nouvelle, (*a*) & d'ailleurs

(*a*) Par une interprétation différente que l'on donne à ces mots du Texte *rem veterem & vulgarem*, on fait dire à Tite-Live qu'il n'oseroit se conformer à la mauvaise coutume de la plûpart des Historiens, qui par la confiance de faire mieux que les autres, augu-rent toujours bien de leur ouvrage. Mais Tite-Live faisant ainsi le Procès à tous les Historiens, ne se don-

elle s'eſt extrêmement répandue, à meſure qu'une infinité d'Auteurs ſe ſont flattés ſucceſſivement d'enchérir les uns ſur les autres par de nouvelles découvertes, ou de s'élever par l'élégance de leur ſtyle au-deſſus de la groſſiere antiquité. Quoi qu'il arrive, je me ſçaurai bon gré d'avoir contribué autant qu'il étoit en moi, à la gloire d'un peuple devenu le maître de l'univers. Et ſi mon nom vient à ſe perdre dans la foule de tant d'autres écrivains, je trouverai ma conſolation dans le mérite même de ceux avec leſquels je me verrai confondu.

La longueur de l'ouvrage eſt encore un obſtacle au ſuccès. Il faut chercher au-delà de ſept ſiecles l'origine d'un Peuple, & le ſuivre pas à pas dans ſes progrès, depuis ſes plus foibles commencemens juſquà ce haut dégré de puiſſance & de grandeur dont il peut à peine ſoutenir le poids. Je prévois même que les lecteurs hâtés d'arriver à ces

neroit il pas un air de ſingularité plus ridicule que la ſotte confiance qu'il leur reprocheroit. D'ailleurs s'il appréhende ſi fort de leur reſſembler, comment auſſitôt après ſe fait-il une gloire d'être confondu avec eux. Tite-Live n'a donc pu débuter par un trait de critique ſi peu judicieux & ſi mal placé. Je trouve une idée plus juſte & un raiſonnement plus ſuivi dans la traduction ſimple que je donne de cet endroit. Le Lecteur décidera ſi elle eſt auſſi littérale que le ſens qu'elle préſente eſt naturel.

derniers tems, où la puissance Romaine, après avoir absorbé toutes les autres, ne fait plus que se détruire elle-même, trouveront peu de plaisir dans ces antiquités reculées. Pour moi, au contraire en les écrivant, je me propose comme un avantage, la nécessité de m'en occuper. Au moins pour un tems, elles me feront perdre de vue les maux, dont notre siecle a été le témoin pendant un si grand nombre d'années, (*a*) & je me verrai libre de ménagemens, qui sans autoriser un Historien à s'écarter du vrai, ne laissent pas de le contraindre.

Je ne prétends ni garantir ni réfuter certains événemens qu'on dit avoir précédé, ou de près, ou de loin, la fondation de Rome. Ils tiendroient mieux leur place dans les fables des Poëtes, que parmi les monumens authentiques de l'histoire. On pardonne aux Villes anciennes d'avoir voulu rendre leur fondation plus auguste, & relever l'éclat de leur origine, en y jettant du merveilleux. Mais si quelque peuple a droit de consacrer sa naissance, & d'y faire intervenir les Dieux, c'est sans

(1) L'Auteur écrivoit sous le regne d'Auguste, peu de tems après les guerres civiles de César & de Pompée, & les proscriptions horribles du Triumvirat.

doute, le Peuple Romain. L'éclat de ſes conquêtes l'autoriſe à ſe faire deſcendre, lui & ſon fondateur, du Dieu même de la guerre. Auſſi voyons-nous que toutes les nations de l'univers reçoivent notre tradition avec la même docilité que nos loix.

Mais quelque parti que l'on prenne ſur des faits de cette nature, qu'il eſt à peu près indifférent de rejetter ou d'admettre, ce que chacun doit principalement ſe propoſer ici, c'eſt d'étudier à fond le génie & la conduite de ce Peuple, de connoître les grands hommes qu'il a donnés, & les reſſources qu'il à trouvées, ſoit dans la politique, ſoit dans les armes, pour établir ou pour étendre ſa domination. Il faut encore obſerver comment la décadence de la diſcipline a entraîné le relâchement des mœurs : & par quels dégrés, dégénérant toujours de plus en plus de notre ancienne vertu, nous ſommes tombés tout à coup, & parvenus à ces jours malheureux où nous ne pouvons ni porter nos maux, ni en ſouffrir le remede.

L'avantage le plus ſolide que l'on puiſſe tirer de l'hiſtoire, c'eſt d'y voir au grand jour des exemples inſtructifs de toute eſpece, d'y puiſer des regles de conduite pour ſoi-même, & des

maximes pour gouverner un Etat ; d'y apprendre à éviter ce qui peut ternir la gloire d'une entreprise dans son principe, ou en déshonorer le succès. Peut-être, au reste, je me laisse trop prévenir en faveur de mon sujet; mais je pense que jamais Peuple n'a été plus plus grand, plus religieux, plus fécond en exemples de vertu, plus long-tems inaccessible à l'avarice ou à la prodigalité, & chez qui la vie pauvre & frugale ait été si constamment en honneur. C'est que moins on avoit alors, moins on désiroit d'avoir ; au lieu qu'avec l'affluence des richesses & des plaisirs, nous avons vu s'introduire le luxe, l'avarice, la cupidité, & une espece de fureur de tout perdre, & de se perdre soi-même par un excès de luxe & de toutes sortes de débauches.

Mais pourquoi me laisser aller à des plaintes prématurées qu'on n'entendra qu'avec peine, lorsque nous serons peut-être forcés de nous y livrer ? Il seroit bien plus naturel de commencer par invoquer les Dieux pour l'heureux succès de ce grand ouvrage, s'il convenoit aux Historiens de se conformer à l'usage des Poëtes.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Enée aborde en Italie. Ses exploits. Regne d'Ascagne à Albe, de Sylvius Æneas, & des autres Sylvius qui lui ont succédé. Commerce du Dieu Mars avec la fille de Numitor. Naissance de Remus & de Romulus. Ils tuent leur oncle Amulius. Fondation de Rome. Etablissement du Sénat. Guerre des Sabins. Dépouilles opîmes consacrées à Jupiter Férétrien. Division du Peuple Romain en Curies. Défaite des Fidenates & des Véiens. Apothéose de Romulus. Numa Pompilius lui succede. Il établit le culte des Dieux. Il dédie un temple à Janus. Il vit en paix avec ses voisins, & ferme pour la premiere fois la porte de ce Temple. Il persuade aux Romains qu'il a des entretiens secrets avec la Déesse Egerie. Par cette feinte, il leur inspire la crainte des Dieux, & réussit à civiliser ce peuple. Tullus Hostilius déclare la guerre aux Albains. Combat des Horaces & des Curiaces. Horace renvoyé absous. Supplice de Mettius Fuffetius. Albe rasée, & ses Citoyens incorporés dans Rome. Guerre déclarée aux Sabins. Tullus est frappé de la foudre. Ancus Marcius renouvelle les pieux Etablissemens de Numa. Il défait les Latins, les amene à Rome, & les loge sur le mont Aventin. Il attaque pour la seconde fois la ville de Polito-

rium que les vieux Latins avoient repeuplée. Il la ruine de fond en comble. Il fait construire un pont de bois sur le Tibre pour unir le Janicule à la ville. Il étend les frontieres de son Etat, bâtit Ostie, & meurt après avoir régné 33 ans. Sous son regne Lucumon fils de Demarathe, Corinthien, établi à Tarquinie en Etrurie, vient à Rome, prend le nom de Tarquin, gagne les bonnes graces d'Ancus, & devient son successeur. Il crée cent nouveaux Sènateurs, & subjugue les Latins. Il forme le plan d'un Cirque, & fait célèbrer des jeux. Les Sabins lui déclarent la guerre. Il renforce à cette occasion les Centuries de Chevaliers. Il veut, dit-on, mettre en defaut l'Augure Attius Navius. Pour le surprendre, il lui demande, si ce qu'il pense dans le moment, peut se faire. L'Augure répond affirmativement; & Tarquin lui présente sur le champ une pierre à couper avec un rasoir. L'Augure la coupe. Défaite des Sabins. Rome environnée de remparts. Construction des Cloaques. Conspiration des fils d'Ancus contre Tarquin, Il est tué après un regne de 38 ans. Servius Tullius né d'un noble captive de Corniculum, le même qu'on avoit vu environné de feu dans son berceau, lui succede. Il bat les Vèiens & les Etruriens. Il fait le premier dénombrement des Citoyens Romains. Il s'en trouve jusqu'à 80000. Cérémonie du Lustre. Distribution du Peuple Romain par classes & par centuries. Servius transplante les bornes du Pomœrium, pour réunir sous une même enceinte les monts Quirinal, Viminal & Esquilin. Il fait bâtir, conjointement avec les Latins, le Temple de Diane. Sa fille Tullia engage Lucius Tarquinius fils de Priscus à le

tuer. Fin tragique de Servius, après avoir régné 34 ans. Son meurtrier regne sans le consentement du Sénat & du Peuple. Le jour même de son usurpation, l'impie Tullia fait passer son char sur le corps de son pere qu'elle trouve étendu mort dans la rue. Tarquin est surnommé le Superbe. Il se fait escorter d'une troupe de gens armés. Il fait mourir injustement Tullus Herdonius. Il fait la guerre aux Volsques. Il en destine le butin à la construction d'un Temple sur le Capitole à l'honneur de Jupiter, & comme il veut y démolir les autels déjà consacrées à d'autres divinités, il ne peut venir à bout de déplacer le Dieu Terminus & la Déesse Juventas. Il se sert de Sextius Tarquinius un de ses fils pour tromper les Gabiniens, & se rend maître de leur Ville. Il envoie ses deux autres freres à Delphes. Ils y consultent l'oracle pour savoir lequel d'entr'eux seroit un jour maître dans Rome. L'oracle repond que le Royaume seroit à celui qui baiseroit le premier sa mere. Ils se trompent dans l'interprétation de ces paroles. Brutus qui les avoit accompagnés dans ce voyage, ayant pénétré le sens de l'oracle, baise la terre, s'étant laissé tomber comme par hazard, & l'événement fait bientôt voir qu'il avoit pensé juste. La conduite tyrannique de Tarquin irrite les esprtis. Son fils Sextius va surprendre Lucrece pendant la nuit, & lui ravit l'honneur. Lucrece après un tel attentat fait appeller son pere Tricipitinus & Collatin son époux, elle se tue en leur présence, les conjurant de venger sa mort. Rome se souleve. Le superbe Tarquin est chassé, apres avoir règné 25 ans. Brutus, l'ame de cette sédition, & Lucius Tarquinius Collatin commencent le gouvernement Consulaire.

I. IL eſt d'abord aſſez certain que les Grecs après la priſe de Troye, ayant fait main baſſe ſur les Troyens, épargnerent Enée & Anténor, en conſidération d'un ancien droit d'hoſpitalité (a); & parce que l'un & l'autre avoient toujours été d'avis de faire la paix & de rendre Hélene. Dans le même tems pluſieurs Hénetes, forcés par une ſédition, d'abandonner la Paphlangonie, après avoir perdu leur Roi Pylémene au ſiege de Troye, cherchoient un chef pour aller s'établir en quelque contrée. Ils choiſirent Anténor, qui les conduiſit après bien des aventures, au fond du golfe Adriatique, eux & quelques Troyens qui l'avoient ſuivi. Ils chaſſerent les Euganéens, qui poſſédoient le pays ſitué entre la mer & les Alpes. L'endroit où ils étoient abordés fut nommé *Troye*; le canton, *pays Troyen*; & le nouveau Peuple, *les Vénetes*.

Voyages d'Enée, & ſon arrivée en Italie.

Pour Enée, qu'un ſort pareil avoit exilé de ſa patrie; mais que ſes hautes deſtinées appelloient à jetter les fondemens d'un plus grand empire, il paſſa

(a) C'étoit un engagement mutuel entre des familles particulieres, & quelquefois même entre des peuples entiers, pour ſe loger réciproquement dans leurs maiſons, dans leurs villes, & s'y rendre tous les de-devoirs de l'hoſpitalité.

d'abord avec sa flotte en Macédoine ; puis en Sicile, enfin en Italie dans le territoire de Laurente. Il s'y fixa, lui donnant aussi le nom de Troye. Les Troyens à qui il ne restoit que des vaisseaux & des armes après une si longue navigation, se répandoient dans la campagne pour piller. Les Aborigenes, alors maîtres du pays, s'assemblerent donc sous les ordres de Latinus leur Roi, pour s'opposer à ces étrangers. Ici les Auteurs varient. Les uns disent que ce Roi perdit la bataille, fit la paix, & s'allia depuis avec Enée. Selon d'autres, les deux armées étant en présence, avant qu'on sonnât la charge, Latinus, accompagné de ses principaux Officiers, s'avança pour inviter le chef des étrangers à une conférence. Il s'informa de ce qu'ils étoient, du sujet qui leur faisoit abandonner leur patrie, du motif qui les amenoit dans ses Etats. Il apprit que c'étoient les Troyens, qui, sous la conduite d'Enée fils d'Anchise & de Vénus, cherchoient depuis l'embrasement de Troye, un endroit pour s'établir & pour fonder une ville. Latinus voyant avec un étonnement mêlé de respect, & cette nation illustre, & le héros qui la commandoit également prêts à soutenir la guerre, ou à faire la

paix, donna la main Enée en ſigne d'amitié. Les deux armées ſe féliciterent mutuellement. Latinus reçut Enée dans ſon Palais, & pour ſerrer de nœuds plus étroits l'alliance des deux nations, ce Roi, lui donna ſa fille en mariage. Cet événement perſuada de plus en plus aux Troyens qu'ils étoient arrivés au terme de leurs courſes & de leurs travaux. Ils bâtirent une ville. Enée la nomma *Lavinium*, du nom de ſa nouvelle épouſe, dont il eut bientôt un fils appellé Aſcagne.

II. Ce mariage attira aux Troyens & aux Aborigenes un ennemi commun. Turnus, Roi des Rutules, à qui Lavinie avoit été promiſe avant l'arrivée du Prince Troyen, indigné de voir que Latinus lui préféroit un étranger, déclara la guerre à l'un & à l'autre, & leur livra une bataille qui coûta cher aux deux partis. Les Rutules furent battus; & les vainqueurs perdirent Latinus qui commandoit en perſonne. Turnus & les ſiens ne pouvant ſe diſſimuler le mauvais état de leurs affaires, implorerent le ſecours de l'Etrurie. Mezence, ſouverain de ce Royaume floriſſant, tenoit ſa cour à Cére, ville pour lors opulente. Comme il avoit toujours regardé de mauvais œil la colonie Troyen-

Naiſſance d'Aſcagne.

ne, & qu'il s'imaginoit voir dans l'accroiſſement de cette nouvelle puiſſance, un juſte ſujet d'alarme pour des voiſins, il ne fit pas difficulté de ſe liguer avec les Rutules. Enée qui avoit beſoin de toute l'affection des Aborigenes pour ſoutenir l'orage effroyable dont il ſe voyoit menacé, voulut que ce Peuple & le ſien, déjà gouvernés par les mêmes loix, fuſſent appellés d'un ſeul & même nom *le Peuple Latin*. Ce qui gagna tellement les Aborigenes, qu'ils lui devinrent auſſi fideles & auſſi attachés que les Troyens.

Aſſuré du zele de ſes ſujets, dont l'union devenoit de jour en jour plus étroite, Enée pouvoit ſe renfermer dans ſa ville, & delà repouſſer les forces de l'Etrurie. Cependant il oſa marcher contre un peuple que l'on redoutoit dans toute l'Italie, & ſur la mer depuis les Alpes juſqu'au détroit de Sicile. Les Latins remporterent une ſeconde victoire. Elle fut le dernier exploit d'Enée,

Mort d'Enée.

& le terme de ſa vie mortelle. On voit ſon tombeau ſur les bords de Numicius. De quelque nom que l'on doive appeller ce héros, il eſt honoré ſous celui de *Jupiter Indigete*. (1)

(a) On appelloit *Dieux Indigetes* les héros à qui leurs exploits avoient mérité l'apothéoſe.

III. Aſcagne ſon fils n'étoit pas encore en âge de regner, mais pendant ſa minorité, Lavinie, Princeſſe habile & appliquée, gouverna l'Etat avec tant de ſuccès, qu'elle remit au jeune Roi l'héritage de ſon ayeul & de ſon pere, tel qu'on le lui avoit confié. Au reſte, je n'oſerois décider abſolument ſi ce Prince étoit fils de Lavinie, ou un autre Aſcagne ſurnommé Iule, qu'Enée avoit eu de Créuſe avant la ruine de Troye, qui ſuivit ſon pere en Italie, & dont la maiſon des Jules fait gloire de tirer ſon origine & ſon nom. Sur un point d'hiſtoire ſi ancien, comment parler d'une maniere déciſive? Quoi qu'il en ſoit de cet Aſcagne, de ſa mere, & du lieu de ſa naiſſance, il eſt certain qu'il étoit fils d'Enée.

Ce Roi voyant la ville de Lavinium très-peuplée & auſſi floriſſante que les villes pouvoient l'être alors, y laiſſa régner ſa mere, ou ſi l'on veut ſa belle-mere; & bâtit une autre ville ſur le mont Albain, appellée *Albe la longue*. parce qu'elle étoit ſituée à mi-côte le long de cette montagne. A peine trente ans s'étoient écoulés entre la fondation de Lavinium, & celle d'Albe; & déjà la puiſſance des Latins étoit ſi conſidérable, ſur-tout depuis la défaite des

Fondation d'Albe.

Etruriens, que ni Mézence, ni aucun autre voisin n'osa les attaquer, pas même après la mort d'Enée, ni pendant la régence de Lavinie & la minorité d'Ascagne. Un traité de paix avoit fixé les limites des deux nations au fleuve Albula qu'on a depuis appellé le Tibre.

Ses Rois. Ascagne laissa la couronne à son fils qui fut nommé Sylvius, parce que le hazard l'avoit fait naître dans une forêt. (a) Celui-ci eut pour fils Æneas Sylvius, pere de Sylvius Latinus qui fonda quelques colonies connues sous le nom de *vieux Latins*. Tous les Rois d'Albe porterent depuis le surnom de Sylvius. Après la mort de Latinus se succéderent de pere en fils Alba, Atys, Capys, Capetus & Tiberinus. Ce dernier s'étant noyé dans l'Albula qu'il voulut traverser, a immortalisé son nom en le donnant à ce fleuve. Son royaume passa à son fils Agrippa, & d'Agrippa à Romulus Sylvius qui fut tué d'un coup de tonnerre. Ce Romulus eut pour successeur Aventinus, dont le mont Aventin, l'une des montagnes de Rome prit le nom, parce qu'il y fut inhumé. Proca fils d'Aventinus régna après lui. Il eut deux fils, Numitor & Amulius. En mou-

(a) Forêt, en latin, *sylva*, d'où dérive sylvius.

rant, il dispofa du Royaume en faveur de Numitor. Mais l'ambition d'Amulius ne refpecta ni les dernieres volontés d'un pere, ni les droits d'un frere aîné Non content d'ufurper le Trône, pour comble de noirceur il fait périr fes neveux. S'il laiffe la vie à fa niéce Rheya Sylvia, il la met au nombre des veftales, (a) fous prétexte d'honorer cette Princeffe; & en effet pour lui ôter toute efpérance de poftérité.

IV. Il falloit, fans doute, que la premiere ville de l'univers, & l'empire le plus puiffant après celui des Dieux, duffent aux deftins leur premiere origine. La veftale devint mere de deux jumeaux. Elle déclara que Mars lui avoit fait violence; foit qu'elle fe l'imaginât ainfi, foit qu'elle efpérât de couvrir fa faute en la rejettant fur un Dieu. Mais ni les Dieux ni les hommes ne la mirent ni elle ni fes enfants à l'abri de la cruauté du Roi. Il commanda qu'on l'enfermât chargée de chaînes dans une étroite prifon, & qu'on jettât fes enfants dans le Tibre.

Naiffance de Romulus & de Rémus.

Par un effet fingulier du hazard, ou par la prévoyance des Dieux, ce fleuve alors débordé faifoit des campagnes

(1) Ce qui regarde les Veftales fera expliqué dans la fuite.

voisines une espece d'étang, qui ne permettoit pas d'arriver jusqu'au fil de l'eau. Ceux qui étoient chargés de noyer les deux enfants, crurent qu'ils périroient également dans une eau dormante. Ils s'arrêterent donc au premier endroit inondé. Là ils les exposerent dans leur berceau, & crurent avoir exécuté suffisamment les ordres du Roi. Ce fut dans le lieu où nous voyons le *figuier Ruminal*, autrefois appellé, dit-on, le *figuier Romulaire*. (*a*). Cet endroit du Tibre n'étoit pour lors qu'un vaste désert. On raconte que les eaux après avoir soutenu quelque tems le berceau, le laisserent à sec en se retirant. On ajoute qu'une louve descendue des montagnes pour se désaltérer, accourut aux cris de ces enfans, & leur présenta la mamelle avec tant de tendresse, qu'elle les léchoit en les allétant. Faustulus, Intendant des troupeaux du Roi, fut témoin de cette aventure. Il emporta les enfans dans sa bergerie, & les remit à sa femme Laurentia pour les élever. Quelquesuns prétendent que les débauches de cette femme lui avoient fait donner par les bergers le nom de *Louve*, & que c'est là le fondement de ce prodige fabuleux.

(*a*) L'endroit que Tite-Live désigne, étoit, de son tems, au centre de Rome.

C'eſt ainſi que Romulus & Rémus naquirent ; c'eſt ainſi qu'ils furent nourris. Au ſortir de l'enfance dédaignant le ſoin des troupeaux, & la vie fénéante des pâtres, ils s'adonnerent à chaſſer dans les forêts d'alentour. Devenus par cet exercice, robuſtes & intrépides, ils ne ſe contentent plus d'attaquer les bêtes féroces : ils fondent ſur les voleurs, ils enlevent leur butin, & le diſtribuent aux bergers. De jour en jour leur troupe groſſiſſant, ils ſe virent enfin en état de tenir des aſſemblées, & de célébrer des jeux. Leur éducation & leurs premieres années.

On ſolemniſoit dès lors dans le pays la fête des *Lupercales*, où de jeunes gens couroient tout nuds, & folâtroient à l'honneur de Pan, (*a*) Dieu tutélaire des troupeaux, appellé depuis *Innus* par les Romains. Cette fête vient originairement d'Arcadie, Evandre qui en étoit ſorti long-tems auparavant, l'avoit célébrée ſur le mont Palatin, où il faiſoit ſa demeure, & qu'il avoit nommé *Palatium*, en mémoire de la ville de *Pallanteum* ſa patrie. Un jour donc que Romulus & Rémus célébroient cette ſolemnité déjà très-connue ; des voleurs qui ne cherchoient que l'occaſion de

(*a*) Il y a dans le texte *Pani lycæo*. Ce nom du Dieu Pan eſt tiré du mot grec Λυκός loup.

ſe venger d'eux, vinrent à bout de les ſurprendre. Romulus s'arracha de leurs mains : mais Rémus fut pris & conduit au Roi par ces brigands, qui eurent l'audace de ſe porter pour accuſateurs. Comme ils reprochoient ſur-tout aux deux freres d'avoir fait des courſes & commis des brigandages ſur les domaines de Numitor, à la tête d'une troupe de vagabonds, Amulius renvoya le priſonnier à ce Prince, afin qu'il fît lui-même juſtice.

Fauſtulus s'étoit flatté dès le commencement, que les deux enfants dont il prenoit ſoin étoient du ſang royal. Il n'ignoroit pas qu'il les avoit trouvés à peu près dans le même tems, où le Roi Amulius avoit fait expoſer ſur le Tibre les fils de Rhea. Mais perſuadé que le moment de révéler ce myſtere n'étoit pas venu, il attendoit qu'une conjoncture favorable, ou que la néceſſité l'obligeât de parler : il y fut contraint à la vue du danger où il voyoit Rémus ; il s'ouvrit donc à Romulus. D'un autre côté, Numitor venoit d'apprendre que ſon priſonnier avoit un frere jumeau. Cette circonſtance, l'âge des deux freres, la nobleſſe de leurs inclinations, tout lui rappelloit le ſouvenir de ſes petits fils. L'époque de leur expoſition

confirmoit ſes conjectures ; & les interrogations qu'il fit, acheverent de le convaincre que ſon priſonnier étoit Rémus. C'eſt ainſi que tout concouroit à la perte du tyran. Romulus qui n'avoit pas aſſez de monde pour aller en troupe forcer le palais, commande à ſes gens de s'y rendre par différens chemins au tems marqué. Il va les joindre, & court attaquer le Roi, de concert avec Rémus, ſuivi des domeſtiques de Numitor. Amulius eſt maſſacré.

Ils tuent Amulius, & rétabliſſent Numitor.

Numitor, au premier bruit qui s'étoit fait entendre, publia que l'ennemi avoit ſurpris la ville, & qu'il étoit déjà maître du palais. Par cette fauſſe alarme il attira la jeuneſſe dans la citadelle comme pour la défendre. Mais auſſi-tôt que ce Prince voit les conjurés venir à lui d'un air triomphant, il convoque les Albains; il leur rappelle les attentats de ſon frere contre lui : il raconte l'origine & la naiſſance de ſes petits fils; comment ils furent élevés, comment il les a reconnus : il finit par leur apprendre la mort du tyran, & s'en déclare auteur. Alors Romulus & Rémus s'avancent avec leur ſuite au milieu de l'aſſemblée, proclament Roi leur ayeul ; & tout le peuple, à leur exemple, lui confirme par un cri unanime le titre & l'autorité de ſouverain.

Ils se proposent de fonder une Ville.

Les deux freres abandonnant à Numitor le royaume d'Albe, résolurent de fonder une ville dans les lieux mêmes où ils avoient été exposés & nourris. Il se joignit à eux une multitude d'Albains & de Latins, sans parler d'un assez grand nombre de bergers ce qui leur donnoit lieu d'espérer que la ville dont ils jettoient les fondemens effaceroit Albe & Lavinium. Remplis de ces grandes idées ils conçurent le désir de régner : & cette passion funeste, vice héréditaire dans leur maison, fut la source d'un différend qui commença d'abord avec assez de modération, mais qui finit d'une maniere fort tragique. Comme entre des jumeaux le droit d'aînesse ne pouvoit avoir lieu, ils étoient convenus l'un & l'autre de consulter le vol des oiseaux, pour sçavoir à qui les Dieux tutélaires de la contrée avoient réservé l'honneur de donner son nom à la ville naissante & d'y commander. Dans cette intention, Romulus sur le mont Palatin & Rémus sur l'Aventin fixent leurs points de vue. Rémus découvre le premier, à ce qu'on prétend, des vautours au nombre de six; mais il n'a pas plutôt annoncé sa découverte, que Romulus en voit le double. Là-dessus, il se forme deux partis. L'un défere la royauté

à celui qui le premier à vu des vautours; l'autre à celui qui les a vus en plus grand nombre. On conteste, on s'emporte, la querelle devient sanglante : Rémus est tué dans la mêlée. Mais on croit plus communément qu'ayant franchi d'un saut les murailles de la ville pour se moquer, Romulus outré de l'insulte, le frappa d'un coup mortel, en disant : *ainsi périsse quiconque osera l'imiter.*

Rémus tué par son frere.

Romulus demeuré seul maître, donna son nom à la ville qu'il venoit de fonder, & dont l'enceinte ne s'étendoit pas au-delà du mont Palatin, sur lequel ce Prince avoit passé son enfance. Il offrit des sacrifices aux Dieux, selon le rit des Albains; mais pour sacrifier à Hercule, il suivit les cérémonies qu'Evandre avoit instituées. Voici ce que l'on raconte à ce sujet.

Fondation de Rome. Avant J.C. 751.

VII. Hercule après avoir tué Geryon, (a) enleva ses bœufs, qui étoient d'une bauté singuliere, & les amena en Italie. Ayant passé le Tibre à la nage, il s'arrêta sur les bords du fleuve dans

Hercule dans le Latium.

(a) Géryon, héros ou demi Dieu célebre, à qui les Poëtes ont donné trois corps, parce qu'il étoit Prince de trois Royaumes en Espagne : peut être aussi, comme d'autres l'ont expliqué, parce qu'il vivoit avec ses deux freres dans une union si parfaite, qu'ils sembloient tous trois n'être qu'un seul homme.

une prairie qui parut propre à refaire fon troupeau fatigué d'une fi longue marche. Lui-même il s'étend fur le pré, où bientôt la laffitude & les fumées du repas le plongerent dans le fommeil. Un pâtre du voifinage, nommé Cacus, à qui fa force donnoit l'audace de tout entreprendre, vit ces bœufs avec admiration, & fut tenté d'en dérober l'élite. Comme il craignoit que les pas de ces animaux ne donnaffent à leur maître un moyen aifé de les fuivre, le voleur les traîna par la queue jufqu'à l'antre qui lui fervoit de retraite. Hercule éveillé dès l'aurore, fait la revue de fon troupeau, & trouve qu'il en manque une partie. Il cherche quelques traces du côté de la caverne prochaine, mais toutes celles qu'il apperçoit lui donnent le change. Enfin dans l'étonnement & l'inqu'étude où le jette fon malheur, il ne fonge qu'à fortir de cette contrée avec le refte de fon troupeau. Heureufement, comme il fe mettoit en route, les vaches enfermées dans l'antre de Cacus, répondirent aux mugiffemens des autres qui fe plaignoient à leur maniere de cette féparation. Hercule revient fur fes pas, marche droit à la caverne; c'eft en vain que Cacus veut en difputer l'entrée, & qu'il appelle à fon

ſecours les pâtres voiſins. D'un coup de maſſue Hercule terraſſe ce brigand.

Evandre, banni de Péloponeſe, commandoit alors en ces lieux, moins à titre de ſouverain, qu'en vertu de la conſidération qu'il s'étoit acquiſe. L'art d'écrire, prodige inoui pour des peuples à qui tous les arts étoient inconnus, le faiſoit reſpecter comme un homme rare. Mais rien ne le rendoit plus reſpectable que d'être le fils de Carmenta, qui paſſoit pour une Divinité. Elle avoit été l'oracle de ces nations, avant que la Sybille arrivât en Italie. Evandre donc entendant le bruit des pâtres tumultuairement attroupés autour de cet étranger qui venoit d'aſſommer leur camarade preſque ſous leurs yeux, s'avance, s'informe du fait, & en demande raiſon à l'inconnu. En même tems, il apperçoit & dans ſon air & dans ſa phiſionomie quelque choſe d'auguſte & de ſupérieur à l'humanité. Il le queſtionne; & dès que Hercule eut déclaré ſon nom, ſa patrie, ſon pere: *Je vous ſalue, digne fils de Jupiter*, lui dit Evandre. *Ma mere, ce fidele organe des Dieux, m'a prédit que vous augmenteriez le nombre des immortels; & qu'en ce lieu même on doit vous conſacrer un autel, que la plus puiſſante nation de l'univers ap-*

pellera LE TRÉS-GRAND. *C'eſt là qu'un jour elle offrira des ſacrifices inſtitués à votre honneur. J'accepte l'augure,* répondit Hercule en lui tendant la main, *& pour commencer d'accomplir l'oracle, je veux élever & conſacrer cet Autel.* Il le conſacre en effet, & le plus beau de ſes bœufs y eſt immolé. C'eſt le premier ſacrifice qu'on ait offert à Hercule dans cette contrée.

Les Potitius & les Pinarius (c'étoient les deux familles du pays les plus diſtinguées) furent appellés pour prêter leur miniſtere à cette cérémonie, & pour aſſiſter au banquet ſacré. Comme les Potitius vinrent de bonne heure, on leur ſervit les entrailles de la victime : & les Pinarius arrivés trop tard, furent obligés de ſe contenter des reſtes. En mémoire de cet événement, tant que la famille de ces derniers a ſubſiſté, les entrailles de la victime leur furent toujours interdites. Pour les Potitius, qui tenoient d'Evandre les rites de ce ſacrifice ſolemnel, ils en ont été les miniſtres pendant pluſieurs ſiecles, juſqu'à ce qu'enfin leur famille s'éteignit, après s'être déchargée de ce miniſtere ſur des eſclaves publics. Au reſte, le culte d'Hercule eſt le ſeul que Romulus ait emprunté des étrangers. Il adopta pour

accréditer

accréditer dès lors ce genie d'immortalité, qui est le fruit d'une vertu solide & à laquelle ses destins le conduisoient.

Romulus établit une forme de gouvernement dans Rome.

VIII. Après s'être acquitté de ce qu'il devoit aux Dieux, ses premiers soins furent de convoquer une assemblée, & d'y publier des loix. C'étoit l'unique moyen d'unir cette multitude, & d'en faire un corps de peuple. Mais Romulus comprit que des hommes si grossiers n'auroient du respect pour ces loix qu'autant que le législateur sçauroit leur en imprimer par la pompe & l'éclat de la majesté souveraine. Entre les autres marques distinctives dont il se servit pour rendre sa personne plus auguste, il prit douze licteurs (*a*) qui le précédoient dans sa marche. Quelques-uns prétendent qu'il en fixa le nombre à douze, à cause des douze vautours qui lui avoient présagé l'empire Pour moi j'aime mieux croire avec d'autres, que ce nombre de licteurs, aussi bien

(*a*) Licteurs, ainsi appellés *à ligando*, parce qu'ils lioient & délioient les faisceaux destinés à punir les criminels, dont ils lioient aussi les pieds & les mains avant l'exécution. Apulée donne une autre étimologie au mot de licteur, & le fait venir de *licium*, qui étoit le nom de leur habit. Leurs fonctions étoient d'accompagner les Rois (& dans la suite les principaux Magistrats) d'écarter la foule devant eux, d'exécuter les criminels, &c.

que la prétexte (*a*) & la chaise curule, (*b*) tire son origine de l'Etrurie. Les douze nations qui composoient cet Etat, donnoient chacune un licteur au Roi qu'elles élisoient en commun.

Il l'agrandit.

Cependant l'enceinte de Rome s'étendoit par les agrandissemens que Romulus faisoit de jour en jour, tantôt d'un côté, tantôt de l'antre, moins par nécessité que par prévoyance. Ils ne furent pas long-tems inutiles. Pour les peupler, il employa la politique des anciens fondateurs de villes, qui sçurent attirer à eux une multitude de gens sans nom & sans aveu : ce qui leur donna prétexte de feindre qu'il leur étoit sorti des hommes du sein de la terre. Il établit donc un asyle (*c*) dans l'enclos qu'on trouve en descendant, entre les deux bois sacrés. Bientôt on vit arriver pêle mêle dans ce lieu de refuge, une foule d'hommes libres & d'esclaves, que l'amour de la nouveauté attiroit des pays

Il ouvre un asyle.

(*a*) Robe, ainsi appellée parce qu'elle étoit ornée par devant d'une bande de pourpre. Elle étoit l'habit des Magistrats, des Prêtres & des enfants de condition, jusqu'à ce qu'ils prissent la robe virile.

(*b*) Siege d'ivoire, sur lequel il n'étoit permis qu'à certains Magistrats de s'asseoir & de se faire porter. *Curule* peut venir de *currus* un char.

(*c*) Cet asyle étoit un lieu privilégié, où les étrangers qui venoient s'y réfugier pour quelque cause que ce fût, étoient dès lors sous la protection du Prince, qui leur offroit cette retraite.

voiſins. Telles furent les premieres forces de Rome, à meſure qu'elle commençoit de s'agrandir. Romulus en étoit content; elles répondoient à ſon attente, & pour les diriger avec ſageſſe, il établit un conſeil de cent Sénateurs, ſoit qu'il n'en trouvât pas davantage qui méritaſſent d'y être admis, ſoit que ce nombre lui parût ſuffiſant. Le reſpect que l'on eut pour eux leur fit donner le titre de *Peres*, & celui de *Patriciens* à leurs deſcendans.

IX. Les Romains aſſez forts pour ſe ſoutenir contre quelque voiſin que ce fut, ne pouvoient ſe flatter de perpétuer leur établiſſement au-delà de leur vie. Il y avoit trop peu de femmes à Rome pour en eſpérer une poſtérité, & l'on en recherchoit en vain d'étrangeres. Romulus, de l'avis de ſon conſeil, députa donc aux peuples des environs pour leur demander leur alliance & leurs filles en mariage. *Les Républiqnes*, diſoient ces députés, *n'ont d'abord, comme toutes les choſes humaines, que de foibles commencemens; mais ſi le Ciel les protege, ſi la valeur ne leur manque pas, on les voit alors s'affermir & s'accroître. Vous le ſçavez, l'établiſſement de Rome eſt l'ouvrage des Dieux, & la valeur des Romains ne démentira ja-*

mais leur origne. Hommes mortels aussi bien que nous, ne dédaignez donc pas notre alliance. On ne les écouta nulle part; tant ces peuples voisins méprisoient & craignoient en même tems pour eux & pour leur postérité la puissance Romaine qu'ils voyoient se former au milieu d'eux. Quelques-uns mêmes, en les renvoyant, leur demandoient s'ils n'avoient pas ouvert aussi un asyle pour les femmes, ajoutant que c'eût été le moyen de faire des mariages assortis. La jeunesse Romaine en fut outrée, & parut dès lors vouloir se porter à quelque coup d'éclat.

Pour en faire naître plutôt l'occasion, Romulus dissimulant son chagrin, ordonne les jeux *Consuels* (*a*) à l'honneur de Neptune *Equestre.* (*b*) Il les fait annoncer, & pour en donner une grande idée par la magnificence des préparatifs, on mit en œuvre, selon les facultés modiques que l'on avoit alors, tout ce que l'industrie de ces

(*a*) Du Dieu *Consus* ou Dieu des Conseils. C'étoit apparemment Neptune, ou quelqu'autre divinité que Romulus se proposoit d'associer à son culte. Quelque tems auparavant il avoit fait courir le bruit qu'il avoit trouvé sous terre un autel dédié sous le même nom *Consus. Plut. in Rom. p.* 25.

(*b*) Ainsi nommé, pour avoir donné le cheval aux hommes.

tems ſuggéra de plus propre à l'embelliſſement du ſpectacle. Ce fut une affluence extraordinaire de monde, que le déſir de voir auſſi la ville, attiroit de toutes parts; ſur-tout les plus proches, les Céciniens, les Cruſtuméniens, les Antemnates s'y rendirent en foule, & preſque tous les Sabins avec leurs femmes & leurs enfants. On leur fait un bon accueil. Le grand nombre des maiſons où l'on s'empreſſe de les introduire, leur arrangement, la ſituation de la ville, ſes édifices, ſes remparts, tout les porte à regarder avec admiration, une ville en peu de tems ſi fort accrue.

L'heure des jeux arrivée, comme le ſpectacle fixoit les regards & l'attention de tous les aſſiſtans, les Romains, au ſignal dont on étoit convenu, ſe levent de concert, & répandus dans l'aſſemblée, raviſſent au hazard & ſans choix les filles des étrangers. Les plus belles avoient été deſtinées aux principaux Sénateurs, & leurs gens apoſtés les leur amenent. Comme ils en menoient une extrêmement belle à Thalaſſius; on dit que pour prévenir toute inſulte, & ſatisfaire à l'importunité des curieux, on étoit obligé de crier à chaque inſtant qu'elle étoit pour *Thalaſſius*. Delà nous

eſt venu ce terme ſi ſouvent répété dans les chants nuptiaux.

Le déſordre interrompit le ſpectacle ; les peres & les meres outrés de douleur, prirent la fuite, réclamant les droits de l'hoſpitalité violée, & le ſecours des Dieux, dont on n'avoit célébré la fête que pour violer, diſoient-ils, le droit des gens, & ſurprendre leur bonne foi. Les filles en la puiſſance de leurs raviſſeurs n'augurant pas mieux de leur deſtinée, faiſoient également éclater leur indignation; mais Romulus lui-même les viſitant pour les conſoler, leur faiſoit entendre que l'obſtination de leurs peres à rejetter l'alliance des Romains, l'avoir réduit à permettre cette violence ; *mais*, ajoutoit-il, *vous allez partager avec nous nos biens, nos privileges, & le gage le plus précieux de la ſociété conjugale, dans les enfans qui en ſeront les fruits. Laiſſez-vous fléchir, & donnez vos cœurs à ceux que leur fortune a rendus maîtres de vos perſonnes. Souvent d'une injure paſſagere, on a vu naître la tendreſſe & l'amour. L'attention de vos époux à mériter le vôtre, va les rendre à l'envi plus complaiſans, & peut-être qu'en ne manquant à rien de ce qu'ils vous doivent, ils gagneront*

tellement vos cœurs, qu'ils vous feront même oublier vos parens & votre patrie. Ces discours soutenus par les assiduités & les caresses des nouveaux mariés qui s'excusoient de tout sur l'excès de leur amour, triompherent d'un sexe qui ne tient guere contre de telles armes.

X. Les filles se consoloient donc de leur sort; mais le ressentiment de leurs peres augmentoit de jour en jour. En habit de deuil, fondant en larmes, ils soulevoient leurs concitoyens; & non contens d'avoir fait éclater leur indignation chez eux, ils alloient de ville en ville, d'où les députations se rendoient ensuite auprès du Roi des Sabins Titus Tatius, le plus connu des Princes d'alentour. Mais le conseil ne se déterminant pas assez vîte au gré des Céciniens, des Crustuméniens, & des Antemnates intéressés comme lui dans cette affaire, ceux-ci résolurent ensemble la guerre. Les Céciniens oserent même la commencer seuls, l'impatience & la fureur ne leur ayant pas permis d'attendre leurs confédérés. Ils fondirent les premiers sur le territoire de Rome; mais à peine s'y sont-ils répandus, que Romulus à la tête des siens leur apprend, après un léger combat, que la colere sans forces est une foible ressource. Il dissipe l'en-

nemi du premier choc, le pourſuit, tue le Roi de ſa propre main, le dépouille, & prend la ville d'emblée.

Au retour de cette expédition, Romulus, capable des plus grandes entrepriſes, & non moins habile à ſe faire honneur de ſes ſuccès, fait un trophée (*a*) qu'il habille des armes du roi, & le porte juſqu'au capitole, marchant à la tête de l'armée. Il le place près d'un chêne que les bergers avoient en vénération, conſacre à Jupiter les dépouilles, & dans ce même endroit, il déſigne l'emplacement d'un temple qu'il voue à ce Dieu, ſous le nouveau titre de Jupiter *Férétrien* (*b*) en lui adreſſant cette priere : *Jupiter Férétrien*, dit-il, *un roi vainqueur te préſente les dépouilles royales d'un autre; & te conſacre un temple dans ce même endroit où il vient d'en former le plan. A mon exemple, mes ſucceſſeurs y conſacreront dans la ſuite des tems les dépouilles* opimes (*c*) *des Rois & des Généraux qu'ils auront tués de leur main.* Telle fut l'origine du premier temple de Rome. Les Dieux ont

(*a*) Un trophée étoit proprement un tronc d'arbre auquel on adaptoit les armes de l'ennemi que l'on avoit dépouillé.

(*b*) *Férétrien*, l'auteur, l'artiſan, le Dieu des trophées.

(*c*) Riches, magnifiques, excellentes.

voulu que les descendans de Romulus aient eu la gloire d'y porter de semblables dépouilles ; mais pour ne pas avilir cet honneur, ils ne l'ont accordé que très-rarement. Depuis tant de siécles écoulés, malgré tant de guerres consécutives, on n'a vu que deux fois après Romulus la cérémonie des dépouilles opimes,

Les Antemnates prirent occasion de cette fête pour désoler le territoire de Rome qu'ils sçavoient être sans défense ; mais Romulus reprenant aussitôt les armes, fond sur eux, & du premier choc les ayants défait, il les poursuit, & se rend maître de leur ville. Il revint à Rome, & comme il recevoit les honneurs de ce nouveau succès, Hersilia sa femme, à la sollicitation des autres, vint le conjurer de pardonner à des vaincus dont la plûpart étoient leurs parens, ajoûtant que s'il vouloit leur accorder le droit de bourgeoisie, sa générosité lui gagneroit infailliblement tous les cœurs. La chose ne souffrit aucune difficulté. Les Crustuméniens paroissent à leur tour ; Romulus marche contre eux, & les bat d'autant plus facilement que la défaite des alliés leur avoit ôté le courage. Il établit deux colonies dans le pays

conquis. La plus nombreuse fut à Crustumere, où la fertilité du terroir attira bien plus de Romains. En échange, les naturels du pays, & principalement ceux dont on avoit retenu les filles à Rome, s'y rendirent en très-grand nombre.

Les Sabins furent les derniers à se montrer, & leur expédition fut la plus importante. L'emportement & la passion ne leur avoit rien fait précipiter, & leur dessein ne parut qu'au moment qu'il éclata. Aux plus sages mesures ils joignirent la trahison. La fille de Tarpeius gouverneur de la citadelle de Rome en étoit sortie pour aller puiser de l'eau nécessaire à quelque sacrifice. Tatius à force d'argent lui fit promettre d'introduire secrétement quelques-uns des siens dans la place. A peine y furent-ils entrés que ceux-ci, ou pour faire accroire qu'ils avoient forcé les barrieres, ou pour apprendre aux traîtres qu'il n'y a point de sûreté pour eux, assommérent cette fille de leurs boucliers. On ajoûte à ce fait une circonstance fabuleuse; c'est, dit-on, qu'elle leur avoit demandé ce qu'ils portoient à leur bras gauche, voulant dire leurs brasselets, & des cercles d'or enrichis de pierreries dont les Sabins ornoient

ce bras ; & que ceux - ci l'accablérent de leurs boucliers, comme pour s'acquitter ainsi de leur parole. D'autres ont dit que cette fille leur ayant demandé ce qu'ils tenoient à leur bras gauche, sans s'expliquer davantage, en vouloit directement à leurs armes, & que les Sabins s'étant douté de la supercherie, firent servir à la punition de sa mauvaise foi la récompense qu'elle s'en étoit proposée.

XII. Quoi qu'il en soit, maîtres de la citadelle, les Sabins apperçurent dès le lendemain les troupes Romaines rangées en batailles dans la place qui sépare le mont Capitolin du mont Palatin ; mais ils ne se montrerent, ayant à leur tête Mettius Curtius, que quand la fureur & l'impatience de recouvrer la citadelle, eut déterminé les autres à tenter l'assaut. Tullus Hostilius conduisoit l'attaque, & suppléant, par sa valeur & par sa hardiesse au désavantage du lieu, il soutint quelque tems le premier choc. Il y périt ; & les Romains en déroute furent bientôt repoussés jusques à la vieille porte du *Palatium*. Romulus lui-même étoit entraîné par la foule. Alors levant ses mains vers le ciel : *Jupiter ;* dit-il, *c'est sous vos auspices*

que j'ai jetté dans cet endroit les premiers fondemens de Rome. Les Sabins devenus les maîtres de la citadelle aux dépens de la justice & de la bonne foi, nous poursuivent encore les armes à la main; ils ont déjà franchi le vallon qui nous séparoit. Pere des Dieux & des hommes, ne souffrez pas qu'ils viennent plus loin. Rassurez les Romains, arrêtez les, & nous épargnez tous la confusion d'une plus longue fuite. Je vous promets ici même un temple sous le nom de Jupiter STATOR *(a) pour apprendre à la postérité que Rome en ce moment a dû son salut à votre protection.* Comme s'il eût pressenti le succès de sa priere : *Romains*, dit-il, *le très-bon & le très-grand Jupiter vous ordonne de faire volte face, & de revenir au combat.* A ces mots tous s'arrêtent; on eût dit que Jupiter lui-même avoit parlé. Jusques-là Mettius à la tête des siens n'avoit cessé de poursuivre. Il n'étoit pas loin de la porte du Palatium, & fier de ses succès : *Voyez*, s'écrioit-il, *ces hôtes perfides, ces lâches ennemis, ils sentent présentement qu'il n'est pas aussi facile de résister à des hommes de cœur que d'enle-*

(a) *Stator*, qui arrête, du mot Latin, *sistere*, arrêter.

ver des filles timides. Mais Romulus aux premiers rangs avec les plus déterminés de ses soldats fond sur lui, & le repousse d'autant plus aisément que Mettius étant à cheval, pouvoit moins se défendre. Le reste de l'armée Romaine se ranime à la vue d'un tel succès, & les Sabins fuient à leur tour. Mettius avoit été poursuivi jusqu'au bord d'un marais où son cheval effarouché par les cris de ceux qui venoient après lui, l'engagea fort avant. Il couroit risque d'y périr à la vue des siens, qui dans ce moment étoient plus occupés du péril où ils le voyoient, que de leur propre déroute. Enfin ce brave général témoin de leur zele, & ranimé par leurs acclamations, fait un heureux effort qui le dégage ; & les deux armées recommencent le combat dans le vallon.

XIII. Celle des Romains avoit l'avantage, lorsqu'on vit les femmes Sabines dont l'enlevement avoit occasionné la guerre, les cheveux épars, & les robes déchirées, se mêler dans le champ de bataille, & vouloir séparer les combattans. La vue de leurs maux leur faisant surmonter la timidité naturelle à leur sexe, elles se jettent à corps perdu à travers des traits qui vo-

loient de toutes parts. Et s'adreſſant les unes à leurs peres, les autres à leurs maris. *Ceſſez*, diſoient-elles, *de tremper vos mains dans le ſang, vous, de vos gendres, & vous, de vos beaux-peres. Epargnez à votre poſtérité la honte dont vos meurtres & vos patricides la couvriroient à jamais. Si vous rougiſſez de nous avoir pour alliées ou pour épouses, tournez vos armes contre nous. C'eſt nous qui ſommes la cauſe de cette guerre & du carnage qui s'y fait de nos peres & de nos époux; il nous ſera plus avantageux de mourir que de ſurvivre aux uns ou aux autres.* Le ſilence & le calme ſuccedent tout à coup à la fureur. Cette démarche imprévue des Sabines touche également l'officier & le ſoldat. Les deux chefs entrent en conférence, & concluent la paix à condition de régner enſemble dans Rome, d'y réunir leurs ſujets, & de ne faire plus de leurs domaines qu'un ſeul état dont cette ville demeureroit la capitale. Elle s'accrut de moitié; & Romulus pour donner auſſi quelque choſe aux Sabins, conſentit que les deux peuples réunis porteroient le nom de *Quirites*, dérivé de celui de *Cures* (*a*) Le lac

(*a*) C'étoit le nom de la Capitale du pays Sabin.

d'où Curtius avoit eu tant de peine à se tirer, fut appellé le lac Curtien, pour servir de monument à cette mémorable journée.

Une paix si heureuse & qui terminoit tout à coup une guerre sanglante, rendit les Sabines encore plus cheres à leurs peres & à leurs époux : mais surtout à Romulus. Il leur déféra même l'honneur de donner leurs noms aux trente curies qu'il établit alors à Rome. C'étoient autant de *classes* qui comprenoient le peuple Romain. (*a*) Mais comme ces femmes étoient sans doute en plus grand nombre que les curies, on ignore si ce fût leur âge, leur naissance, la qualité de leurs époux, ou le sort enfin qui décida de la préférence entr'elles. Les trois centuries des Chevaliers furent créées dans ce même tems. Romulus donna le nom de *Ramnenses* à ceux de la premiere. Titus Tatius nomma les seconds *Titienses*. Les derniers furent appellés *Luceres*. On ne sçait d'où leur est venu ce nom. Les deux Rois gouvernerent dès lors avec

(*a*) Denis d'Halicarnasse, l. 2. rapporte que Romulus avoit déjà fait la division de son penple en trois tribus, dont ces trente curies n'étoient qu'une Sous-division.

une puissance égale & même dans une parfaite union.

XIV. Après quelques années les parens de Tatius ayant insulté les Députés des Laurentins, ceux-ci demanderent que les coupables fussent jugés & punis comme infracteurs du droit des gens; mais les sollicitations & la tendresse naturelle ayant prévalu sur l'esprit de Tatius, il fit retomber sur sa tête la peine qu'il voulut épargner aux siens. A Lavinium où il s'étoit rendu pour une fête que l'on célébroit tous les ans, le peuple s'émut, & le tua. On dit que Romulus ne parut pas touché de ce meurtre autant qu'il auroit dû l'être, soit qu'un collegue sur le trône ne lui parût plus qu'un rival dangereux, soit qu'il crût les Laurentins en droit d'agir comme ils avoient fait. Il ne prit donc pas les armes contr'eux, mais pour abolir civilement, d'un côté l'insulte faite aux députés de Lavinium, & de l'autre l'attentat commis sur la personne du Roi de Rome; ces deux villes renouvellerent le traité qui les unissoit avant ces troubles.

Guerre des Fidenates.

Cette paix à laquelle on ne devoit pas s'attendre, les termina. Mais bientôt il fallut prendre les armes à Rome

pour repousser un ennemi qu'elle avoit à ses portes. Les Fidénates à qui les progrès d'un état trop voisin commençoient à faire ombrage, se hâterent de lui déclarer la guerre, pour ne pas lui donner le tems de se fortifier & de s'accroître autant qu'on l'appréhendoit. La jeunesse en armes commence le dégât sur le territoire qui les confinoit, d'où s'étant rabattue sur la gauche, parce que le Tibre couvroit la droite, elle continue ses hostilités. Les gens de la campagne alarmés, l'abandonnent, & leur retraite précipitée porte dans Rome les premieres nouvelles de cette incursion. Romulus se voyoit mecacé de trop près pour ne pas user de diligence. Il se met en campagne, forme un camp à mille pas de Fidenes, y laisse une petite garnison, s'avance avec le gros de l'armée, poste une embuscade dans des bruyeres qu'il trouve sur son chemin, & prenant avec lui la plus grande moitié de son infanterie, & toute sa cavalerie dont il n'avoit pas disposé encore, il va jusqu'aux portes de Fidenes. D'un air fier & menaçant, il caracole & rôde comme en désordre autour de la ville avec ses cavaliers. Les ennemis sortent, c'est ce qu'il demandoit. Mais pour les attirer dans son

embuſcade, il falloit feindre une fuite que cette premiere action de ſa cavalerie préparoit naturellement. En effet, comme à la vue des Fidénates, elle parut balancer entre la retraite ou le combat, l'infanterie Romaine qui ſuivoit de loin, lâcha pied ſur le champ. Auſſitôt les ennemis en foule ouvrent toutes leurs portes, courent ſur les fuyards, ſe hâtent de les pourſuivre, & tombent enfin dans le piege. Ceux qui les attendoient ſe montrent alors, & les prennent en flanc. La garniſon du camp ſort auſſi; nouveau ſujet de frayeur pour les Fidénates, qui tournent le dos auſſitôt, & avant même que Romulus & ſa cavalerie euſſent tourné la bride ſur eux. Cette fuite étoit ſérieuſe; auſſi fut-elle bien plus tumultueuſe que celle des Romains. Ils les menerent donc battant juſqu'à la ville où ils entrerent péle mêle avec eux, avant qu'on eût pu fermer les portes.

Guerre des Véiens.

XV. La fureur de la guerre, comme une eſpece de contagion, paſſa des Fidénates aux Véiens leurs voiſins & même leurs parens; les uns & les autres faiſant partie de la nation Etrurienne. D'ailleurs ils craignoient pour eux la proximité d'un ennemi commun, dont les armes infeſtoient tout le voiſinage.

Les Véiens donc se répandirent dans les campagnes de Rome d'abord pour les piller en brigands, plutôt que pour y faire le dégât en ennemis. Ils ne camperent pas même, & se hâterent d'emporter à Veies le butin qu'ils avoient pris, sans attendre que les Romains sortissent de la ville. Ceux-ci ne les ttouverent donc plus; mais résolus & préparés à livrer une bataille décisive, ils passerent le Tibre. Les Véiens instruits de leur marche & de leur dessein, allerent au-devant, préférant la liberté de combattre en rase campagne à la nécessité de se défendre dans leurs remparts.

Romulus n'usa plus de stratagême. Par les seules forces d'une armée aguerrie, il les défit, & les poursuivit jusqu'aux portes de Veies. Il ne crut pas devoir attaquer une place que son assiette & la force de ses murs mettoit hors d'insulte. Il revint, & songeant bien plus à se venger qu'à s'enrichir, il fit le dégat tout le long de sa route. Cette défaite des Véiens & la désolation de leurs campagnes les réduisit à députer à Rome pour demander la paix au vainqueur. Elle leur fut accordée pour cent ans; mais pour l'obtenir, il leur en coûta une partie de leur territoire.

Telle est à peu près l'histoire du re-

gne & des exploits de Romulus, où l'on ne voit rien qui ne réponde parfaitement à l'idée d'un héros que l'on a cru tirer ſon origine d'un Dieu, & digne lui-même d'être honoré comme tel après ſa mort. En effet, tout fut grand en lui, & le courage qu'il fit paroître à rétablir ſon ayeul ſur le trône, & le deſſein qu'il forma de bâtir une ville, & les ſages meſures qu'il prit pour en aſſurer les fondemens ſur le double appui de la politique & des armes; ce qu'il fit avec tant de ſuccès, que cet état naiſſant ſe trouva néanmoins aiſez ſolidement établi pour jouir ſans interruption durant quarante ans de la paix qui termina ce glorieux regne. Romulus s'étoit fait aimer du peuple encore plus que du Sénat; mais les ſoldats ſur-tout le chérirent, il en avoit elu trois cens qu'il nomma les *celeres* deſtinés à veiller en tout tems à la garde de ſa perſonne.

XVI. Après une ſi glorieuſe carriere, Romulus ayant aſſemblé le peuple au marais de la *Chevre* pour faire une revue, il ſe forme tout à coup un orage mêlé de tonnreres & d'éclairs, & un brouillard ſe répand autour de lui, mais ſi épais, que Romulus diſparoît en ce moment aux yeux de l'aſſemblée, &

depuis on ne le vit plus parmi les mortel. L'orage diſſipé, le tems s'éclaircit, on ſe raſſure, on ſe raſſemble, & l'on s'apperçoit auſſi-tôt de l'abſence du Roi. La crainte de l'avoir tout à fait perdu replonge les eſprits dans la conſternation. Les Sénateurs qui s'étoient tenus près de lui durant l'orage, aſſuroient l'avoir vu enlever au ciel dans un tourbillon. Quelque diſpoſé que l'on fût à les croire, néanmoins frappés, comme s'ils avoient perdu leur pere, tous gardoient un morne ſilence. Mais bientôt à l'exemple de quelques-uns, l'aſſemblée entiere d'une commune voix invoque Romulus comme le fils de Mars, le Dieu tutélaire, le Roi, le fondateur, le pere de Rome, lui demandant la paix, & ſa protection pour un peuple qui ſe regardoit comme ſa famille.

Je penſe qu'il s'en trouva dès lors quelques-uns qui ſoupçonnerent les Sénateurs de l'avoir mis en pieces. Le bruit s'en répandoit ſourdement; mais la premiere idée prévalut, à la faveur de la vénération que l'on avoit pour le héros, & du trouble où l'on fut alors, & ſur-tout par l'adreſſe de Julius Proculus. Ce citoyen accrédité, témoin des regrets que cauſoit dans la ville l'abſence de Romulus, & voulant diſſi-

per la haine qu'elle attiroit au Sénat, s'avisa de débiter un prodige, qui, tout extraordinaire qu'il étoit, passa néanmoins sur sa parole. *Romains*, dit-il au peuple assemblé, *Romulus, le fondateur & le pere de cette ville, descendu subitement du ciel, s'est présenté à moi ce matin; comme dans le trouble où j'étois, j'ai voulu l'adorer, le conjurant de vouloir se laisser regarder en face : Allez*, m'a-t-il dit, *assurez aux Romains que c'est la volonté des Dieux que Rome soit un jour la capitale du monde; qu'ils s'appliquent donc aux exercices de la guerre, qu'ils sçachent & qu'ils apprennent à leurs enfans, qu'il n'est aucune puissance dans l'univers qui ne doive céder aux armes Romaines. En disant ces mots*, ajoûtoit Proculus, *il s'est élevé dans les airs.* On ne sçauroit croire l'impression que cette nouvelle fit sur le peuple & les soldats, qui dès lors, persuadés de l'apothéose de Romulus, ne se mirent plus en peine de son absence.

XVII. Mais l'ambition de régner entretenoit la division parmi les Sénateurs, & comme; dans un état aussi nouveau, nul n'avoit pu s'accréditer assez pour prévaloir seul à tous les autres réunis ensemble, on vit le Sénat se diviser en deux factions. Celle des Sabins pour

faire revivre ſon droit à la royauté dont elle n'avoit pas joui depuis la mort de Tatius, prétendoit donner un Roi de ſa nation. Les Romains naturels ne vouloient point d'un étranger ; mais les deux partis également inſenſibles à la liberté dont ils n'avoient pas éprouvé les douceurs, s'accordoient à demander un Roi, ſans vouloir céder l'un à l'autre l'honneur de le donner. Craignant enſuite quelque guerre imprévue de la part de tant de voiſins irrités, ſi l'état demeuroit plus long-tems ſans maître, & les troupes ſans chef; les Sénateurs au nombre de cent convinrent de gouverner enſemble. Pour cet effet, ils ſe partagerent en dix *Curies*, qui donnoient chacune un Sénateur pour exercer au nombre de dix l'autorité ſouveraine en commun durant cinq jours, après leſquels ils cédoient le gouvernement à dix autres. Cependant le cortege des licteurs & tout l'appareil de la royauté n'étoit jamais que pour un ſeul, & chacun en jouiſſoit à ſon tour. On donna dès lors à cette forme de gouvernement le nom d'*Interregne* que nous conſervons encore.

Il dura une année entiere; mais le peuple qui ſentit le poids de la ſervitude s'accroître par la multitude des maîtres,

murmuroit, se plaignant d'en avoir cent au lieu d'un, & déterminé dès lors à n'obéir qu'à un Roi, il songeoit encore à le choisir lui-même. Les Sénateurs n'ignoroient pas ces menées, & pour se faire un mérite auprès du peuple d'une condescendance à laquelle il falloit se résoudre, ils le laisserent maître absolu de ce choix, à condition néanqu'il n'auroit lieu qu'autant que le Sénat l'autoriseroit, se réservant par ce moyen autant de droit à l'élection qu'ils sembloient en avoir relâché. Cette formalité d'autoriser le peuple, s'observe encore dans les assemblées qui se tiennent pour l'élection des Magistrats, ou pour l'acceptation des loix, si ce n'est que le Sénat n'a plus comme autrefois le droit de casser les délibérations, mais seulement de déclarer si l'assemblée est légitime, avant qu'elle vienne aux suffrages, & que l'on puisse en sçavoir le résultat.

Le Sénateur *régent* (*a*) ayant donc convoqué le peuple : *Romains*, dit-il, *sous le bon plaisir des Dieux, & pour le plus grand avantage de la Républque, élisez un Roi, le Sénat y consent, & il*

(*a*) Je substituerai quelquefois ce terme à celui d'*interroi* dont je prévois qu'il faudra me servir aussi.

ratifiera

ratifiera l'élection, si celui que vous aurez élu mérite de succéder à Romulus. Cette démarche plut tellement à l'assemblée, que, pour ne pas céder au Sénat en générosité, elle lui déféra par un plébiscite l'honneur d'élire le Roi.

XVIII. A Cures, dans le pays des Sabins, vivoit alors un homme célebre par sa droiture & par sa piété envers les Dieux. C'étoit Numa Pompilius; Jurisconsulte habile & versé dans les loix divines & humaines autant que l'on pouvoit l'être dans son siecle. On lui donne pour maître le fameux Pythagore de Samos, sans doute parce qu'on n'en sçait pas d'autre; mais celui-ci ne peut l'avoir été. Il est certain que plus de cent ans après, sous le regne de Servius Tullius, ce même Pythagore a tenu son école aux environs de Métaponte, d'Héraclée & de Crotone aux extrêmités de l'Italie; mais quand il auroit vécu du tems même de Numa, quel commerce de littérature alors auroit pu porter sa réputation jusques chez les Sabins, & lui attirer des disciples? ou comment un particulier, malgré la diversité des mœurs & des langues, auroit traversé seul tant de pays différens, pour venir dans une contrée étrangere donner des leçons

que personne n'auroit entendu ? J'aime donc mieux croire que Numa, d'un caractere assez heureux pour se former de lui-même à toutes les vertus, fut moins redevable de ses progrès aux leçons d'un étranger, qu'à l'éducation des vieux Sabins, dont la discipline sévere & toujours inflexible se soutint aussi plus long-tems dans sa pureté.

Au seul nom de Numa, la faction Romaine se réunit à celle des Sabins, & malgré l'avantage qui devoit leur en revenir, elle lui décerne la Royauté; aucun Romain n'ayant osé se mettre en parallele ni produire quelqu'autre soit du Sénat, soit du peuple, pour lui disputer une préférence qu'il méritoit incontestablement. Appellé donc à la Royauté, Numa répondit que, comme Romulus n'avoit entrepris de fonder leur état, & de le gouverner, qu'après avoir consulté les Dieux, on devoit les consulter aussi pour lui. Il se fit donc introduire dans la citadelle par un augure dont la profession fut dès lors honorée en sa personne comme un ministere public & perpétuel. Là il s'assit sur une pierre, la face tournée au midi. L'augure se place à sa gauche, la tête voilée, tenant dans sa main droite le bâton sans nœud & recourbé par le

bout qu'on appelle *Lituus*. Il prend delà ſon point de vue du côté de Rome & du territoire, il adreſſe ſa priere aux Dieux; il déſigne avec ſon bâton une eſpace dans le ciel depuis l'orient juſqu'à l'occident, fixant la droite du côté du midi, & la gauche du côté du ſeptentrion. Vis-à-vis de lui, auſſi loin que la vue pouvoit porter, il déſigne de même un point fixe. Prenant enſuite ſon bâton de la main gauche pour poſer la droite ſur la tête de Numa, il prononça ces paroles : *Jupiter, pere des humains, ſi c'eſt votre volonté que Numa Pompilius ici préſent, dont je tiens maintenant la tête, regne à Rome, donnez-nous en des ſignes indubitables dans cette région que je viens de marquer.* Ayant ſpécifié tout de ſuite les auſpices qu'il demandoit, ils parurent : & Numa, Roi décidé, deſcendit de la citadelle.

XIX. Entré de la ſorte en poſſeſſion de la Royauté, Numa pour fonder ſur la ſageſſe des loix une ſociété naiſſante qui ne ſubſiſtoit encore que par la force des armes, ſe propoſa de régler les mœurs, & d'établir une police dans la ville; mais prévoyant qu'il ne ſeroit pas aiſé d'humaniſer durant la guerre un peuple qu'elle avoit comme abruti, il

Son gouvernement

crut devoir le févrer de l'exercice des armes. Dans cette vue, il fit du temple de Janus bâti tout au bas de l'Argilete ; *a*) l'indice & comme le fignal de la guerre ou de la paix, de la guerre quand il demeureroit ouvert, de la paix quand il feroit fermé. Il le fut durant tout fon regne, & depuis il ne l'a été que deux fois, en premier lieu fous le confultat de Manlius après la fin de la premiere guerre punique, & de nos jours fous l'empire de Céfar Augufte après la bataille d'Actium ; les Dieux nous ayant réfervé la confolation de voir ce Prince donner la paix à l'univers.

Numa s'étant affuré de tous fes voifins par des alliances & des traités, n'appréhendoit plus les entreprifes du dehors ; mais il avoit à prévenir les excès auxquels l'oifiveté pouvoit porter des citoyens que la difcipline militaire & la proximité de l'ennemi ne contiendroient plus. Il s'appliqua donc avant toutes chofes à leur infpirer la crainte des Dieux comme le frein le plus propre à retenir une multitude ignorante & groffiere. Tels étoient alors les Romains. Il falloit fuppofer des prodiges pour cap-

(*a*) L'Argilete étoit une éminence à l'orient du Mont Palatin en retournant un peu vers la grande place.

tiver les eſprits. Il le fit en publiant qu'il avoit durant la nuit des conférences avec la Déeſſe Egerie, dont les conſeils, à ce qu'il diſoit, lui ſervoient de regle, tant pour l'inſtitution des ſacrifices qui pouvoient être les plus agréables aux Dieux, que ſur le choix des miniſtres qui devoient préſider à leur culte.

Il règle le calendrier.

Avant toutes choſes il régla l'année à douze mois (*a*) ſelon le cours annuel de la lune; mais comme elle n'emploie pas trente jours à chaque révolution, & que ſon année ſe trouve ainſi plus courte de quelques jours que celle du ſoleil, ce qui pouvoit produire dans la ſuite des tems une grande confuſion, il fit enſorte par des mois intercalés à propos que de vingt-quatre en vingt-quatre ans l'année de la lune finît avec celle du ſoleil, pour recommencer enſemble & du même point une révolution nouvelle. Il diſtingua les jours en fériaux & non fériaux, (*b*) jugeant qu'ils

(*a*) Sur ce calendrier de Numa, & ſur les variations de l'année Romaine, on peut lire Macrob. I. Saturn. c. 12. 13. & 14. & Joſeph Scaliger de emendat. temp. l. 2.

(*b*) En Latin, *faſti* & *nefaſti*. Les jours *faſtes* à *fando* étoient ceux où il étoit permis de traiter d'affaires, exercer la juſtice, convoquer les aſſemblées, &c. les jours *nefaſtes* étoient au contraire ceux pen-

seroit plus avantageux au Sénat de pouvoir quelquefois se dispenser de traiter d'affaires avec le peuple.

Il établit des Pontifes & des Prêtres.

XX. Son premier soin fut ensuite d'établir des Prêtres pour les fonctions sacrées dont il se réserva la plûpart, entr'autres celles que fait encore le premier prêtre de Jupiter. Il le créa dès lors principalement pour veiller à ce qui concerne le culte des Dieux, & pour faire dans les sacrifices les fonctions des Rois en leur absence; l'humeur guerriere des Romains lui faisant conjecturer que les Rois à venir plus imitateurs de Romulus que de Numa, feroient la guerre en personne. Il accorda le droit de chaise curule à ce prêtre, & quelque distinction dans son habillement. Il institua deux autres Pontifes, l'un pour présider au culte de Mars, & l'autre à celui de *Quirinus*. (*a*)

Il proposa des vierges au culte de Vesta. L'établissement de ces Prêtresses tiroit son origine d'Albe, & n'étoit pas étranger à la famille de Romulus. Nu-

dant lesquels les affaires civiles demeuroient suspendues, c'est ce qu'on appelle encore jour *férial* ou *fête au palais*.

(*a*) C'étoit le nom de Romulus depuis qu'il avoit été mis au nombre des Dieux.

ma, pour les appliquer uniquement au culte de la déesse, leur assigna des pensions sur le trésor public, & pour les rendre elles-mêmes plus respectables, il consacra leurs personnes par des cérémonies & par le vœu de virginité.

Il choisit aussi douze prêtres, connus sous le nom de *Saliens*, (*a*) pour chanter des hymnes par toute la ville, & célébrer des danses à l'honneur de Mars *Gradivus*. Ils portoient une tunique peinte, un baudrier d'airain par dessus qui leur couvroit la poitrine, & dans leurs mains les boucliers célestes, appellés *ancilia*. (*b*)

Il créa grand Pontife Marcius Numa, fils de Marcus, de l'ordre des Sénateurs; il lui remit une copie signée de lui, du livre où étoient écrites en détail toutes les cerémonies des sacrifices, en quels jours, dans quels temples il falloit les offrir, les victimes dont on devoit se servir, & les moyens de fournir à la dépense. Il lui donna même une intendance suprême sur tout ce qui concernoit le culte ou public ou particulier,

(*a*) *Saliens* à *Saliendo*, comme si l'on vouloit dire les sauteurs.

(*b*) C'étoient de petits boucliers échancrés sur les deux côtés; on les croyoit descendus du ciel.

pour le faire observer dans tous ses points, & proscrire tout ce qui pourroit en altérer la pureté. C'étoit l'arbitre public auquel il appartenoit de juger tous les différens qui pourroient naître entre les particuliers au sujet de la religion. C'étoit encore à lui de régler les deuils & les cérémonies funebres, & de déterminer par quels sacrifices il falloit appaiser les manes, en quel cas les tonnerres & les autres phénomenes devoient être réputés prodiges, pour en prescrire les expiations. Enfin Numa, pour obliger en quelque maniere les Dieux de s'expliquer eux-mêmes sur toutes ces choses, dédia sur le mont Aventin un autel à Jupiter *Elicien* (a) qu'il consulta dans la suite sur tous ces cas.

Le peuple Romain en paix s'applique au culte des Dieux.

XXI. Le peuple occupé tantôt à consulter les Dieux par des augures, tantôt à les appaiser par des sacrifices, avoit insensiblement perdu le souvenir des armes; & l'application continuelle au culte de ces mêmes Dieux dont on croyoit voir la puissance éclater partout, avoit si profondément gravé la religion dans les cœurs, que la foi seule du serment contenoit dans le devoir autant que la crainte des loix & des

(a) *Elicien*, *ab eliciendo*, du verbe *elicere* tirer de force, faire sortir avec effort.

peines. Les Romains prenant exemple de leur Roi, ſe propoſoient ſa piété pour modele ; & les Républiques voiſines les regardant avec quelque ſorte de reſpect, auroient cru inſulter aux Dieux méme en inſultant des hommes tout dévoués à leur culte, elles qui juſqu'alors avoient regardé les Romains, non pas comme une colonie de citoyens unis dans une méme ville pour vivre en paix, mais comme une multitude d'ennemis campés au milieu d'elles, pour ſemer par-tout la diſcorde & la guerre.

Auprès de Rome étoit un bois au travers duquel couloit une eau vive, tirant ſa ſource d'un antre obſcur. Ce bois étoit la retraite ordinaire de Numa. Il s'y rendoit ſeul & ſans ſuite comme pour y conférer avec la Déeſſe & les Muſes. Il le leur conſacra, diſant qu'elles y tenoient leurs aſſemblées avec ſon épouſe Egerie. Il établit une fête à l'honneur de la *Bonne Foi*. Les Prêtres deſtinés à la célébrer devoient ſe rendre au temple dans un char fait en arcade & traîné par deux chevaux. Ils ne devoient commencer les ſacrifices qu'après avoir enveloppé leur main droite juſqu'aux doigts, pour donner à enten-

dre que l'on ne devoit pas ſeulement garder la foi, mais la reſpecter encore dans cette main qui en eſt le gage & le ſymbole. Ce Prince inſtitua pluſieurs autres ſacrifices, & leur deſtina des lieux particuliers. Tels ſont les endroits que les Pontifes appellent les Argées. (*a*)

Toujours attentif à bien gouverner l'Etat, Numa réuſſit encore à lui conſerver la paix durant tout le tems de ſon regne, & ce fut là ſans doute le chef d'œuvre de ſon gouvernement. C'eſt ainſi que les deux Rois l'un après l'autre, Romulus & Numa, contribuerent également, quoique par des voies différentes, à la grandeur du peuple Romain. Le premier l'avoit aguerri durant un regne belliqueux de trente-ſept ans; l'autre à la faveur d'un regne pacifique de quarante-trois ans l'avoit civiliſé.

Tullus Hoſtilius.

XXII. La mort de Numa fut ſuivie d'un nouvel interregne. Il finit par l'élection de Tullus Hoſtilius. Le peuple la fit, & le Sénat l'autoriſa. Ce Tullus Hoſtilius étoit un petit fils de celui qui

(*a*) Argées *ab argivis*, ainſi nommés, parce que l'on avoit peut-être inhumé dans ces endroits quelques compagnons d'Hercule qui auroient pu venir du pays d'Argos avec lui dans le Latium.

s'étoit ſignalé contre les Sabins au pié de la citadelle. (*a*) Il reſſembloit d'autant moins à Numa, qu'il avoit l'humeur encore plus guerriere que Romulus. Sa jeuneſſe, la force de ſon tempérament, le ſouvenir de ſon ayeul, tout l'excitoit à la gloire, & perſuadé qu'une plus longue paix jetteroit ſon peuple dans un état de langueur, il épioit l'occaſion de lui faire reprendre les armes. Voici comment elle ſe préſenta. Des Bergers d'Albe & de Rome s'étant réciproquement enlevé du bétail, on députa de part & d'autre & dans le même tems, pour en demander la reſtitution. Cluilius gouvernoit alors dans Albe. Tullus avoit enjoint à ſes députés de former inceſſamment leur demande ; il comptoit ſur un refus, qui l'autoriſeroit à déclarer la guerre. Les députés d'Albe ne furent pas diligens. Au contraire, ſenſibles aux politeſſes de Tullus, ils paſſerent le tems à des feſtins que le Roi leur donnoit pour les amuſer. Dans ces entrefaites les députés de Tullus ayant fait leur demande à Cluilius, prirent occaſion de ſon refus pour lui faire auſſi-tôt une déclaration de guerre, en lui donnant un délai de trente

(*a*) Voyez ci-deſſus, n. 12.

jours. A leur retour Tullus informé de tout, donne audience aux députés d'Albe. Ceux-ci, ſans ſçavoir où les choſes en étoient, débutent par des excuſes inutiles, diſant que c'étoit malgré eux & par un ordre exprès de leur Roi, s'ils alloient lui faire des propoſitions qui pourroient lui déplaire : qu'ils étoient venus le ſommer de rendre aux Albains ce qu'on leur avoit pris, & lui déclarer la guerre en cas de refus. *Allez*, répondit auſſi-tôt Tullus, *dites à votre Roi que les Dieux décideront entre nous deux, lequel a le premier refuſé la juſtice à l'autre. Je les prends à témoins de nos faits, pour qu'ils faſſent retomber ſur le coupable tous les malheurs de notre rupture. Portez cette réponſe à Cluilius.*

Guerre des Albains. An. de Rom. 85. av. J. C. 667.

XXIII. Les députés s'en retournent, & de part & d'autre on ſe prépare à la guerre avec un égal empreſſement. C'étoit comme une guerre civile entre les peres & leurs enfans : car ces deux peuples Troyens d'origine, ſortoient l'un de l'autre. Rome étant ſortie d'Albe, Albe de Lavinium, & Lavinium de Troie. Il eſt vrai que cette guerre n'eût pas des ſuites auſſi tragiques que l'on devoit les appréhender ; on n'en vint point à des batailles. Elle ſe

termina par la démolition d'une des deux villes, pour en transférer les habitans dans l'autre.

Les Albains fondirent les premiers ſur les terres de Rome, & leur armée très-nombreuſe s'y retrancha ſous un grand foſſé dont Cluilius fit entourer ſon camp à cinq milles de Rome. Ce foſſé ſubſiſta long-tems après ſa mort & portoit ſon nom, juſqu'à ce qu'enfin s'étant inſenſiblement comblé, le nom s'en eſt auſſi perdu. Cluilius mourut dans cette expédition, & Metius Fuffetius fut créé Dictateur pour commander à à ſa place. Tullus ſe prévalut de ſa mort. Il la regardoit comme un coup de ciel dont la vengeance, diſoit-il, éclateroit bientôt ſur tous les ſujets d'un Prince devenu la premiere victime d'une guerre qui offenſoit les Dieux. Plein de cette confiance il cotoie le camp ennemi durant la nuit, & pénetre dans le territoire d'Albe. Cette marche fait ſortir Mettius Fuffetius de ſes retranchemens pour s'approcher de lui autant qu'il le pouvoit. Il lui fait demander enſuite une entrevue avant que de combattre, ajoutant qu'il avoit une propoſition à lui faire également avantageuſe aux deux partis. Tullus accepta la conférence, quoiqu'il la jugeât d'a-

vance fort inutile, & ne laissa pas de se ranger en bataille. A son exemple les Albains se formerent aussi.

Comme on étoit en présence, les deux Généraux accompagnés seulement de quelques Officiers, s'avancent au milieu du champ de bataille, & le Dictateur prenant la parole : *Je pense*, dit-il, *avoir oui dire à notre Roi Cluilius, que le refus d'une juste satisfaction étoit la cause de cette guerre ; & c'est là sans doute la raison que vous en alleguez aussi. Mais si au lieu de recourrir à des prétextes spécieux il faut parler vrai ; c'est l'ambition de dominer qui fait armer l'un contre l'autre, deux peuples voisins & unis par le sang. Je ne prétends pas décider si c'est bien ou mal fait. C'est ce que devoit examiner l'auteur de notre querelle. Les Albains m'ont élu pour la soutenir. Mais il y a, Tullus, une réflexion à faire. Les Etrusques sont puissans sur terre & sur mer, vous sçavez combien ce peuple est formidable, & vous le sçavez d'autant mieux que vous en êtes plus près. Songez donc qu'au premier signal du combat ils vont se donner le plaisir de nous voir entre-battre, pour fondre ensuite sur les vainqueurs & sur les vaincus également épuisés par leur victoire ou*

par leur défaite. Si lassés de vivre indépendans l'un de l'autre, nous voulons risquer l'alternative d'imposer le joug ou de le subir, à la bonne heure; mais prenons une voie qui décide du sort de nos peuples sans les faire périr. Tullus, malgré son ardeur à combattre & la confiance qu'il avoit de vaincre, gouta la proposition. On délibere sur les moyens, & l'on en trouve un enfin que le hasard sembloit avoir préparé.

XXIV. Il y avoit dans chacune des deux armées trois freres jumeaux, tous six de même âge & d'égale force. C'étoient les Horaces & les Curiaces, comme tout le monde le sçait. Car il n'est peut-être pas dans toute l'antiquité d'histoire plus célebre. Cependant, toute célebre qu'elle est, il reste encore à sçavoir à laquelle des deux armées les uns ou les autres ont appartenu. Les Historiens varient sur ce point : je m'en rapporte volontiers au plus grand nombre, qui donne les Horaces aux Romains. Les deux chefs traitent donc avec eux, & chacun de son côté engage les siens à prendre les armes pour décider par un combat singulier, lequel des deux peuples commanderoit à l'autre, ajoutant que de leur victoire dépendroit le sort de leur patrie. On

On propose le combat des Horaces & des Curiaces.

convient de tout, on fixe le jour & l'heure du combat, & les deux peuples par un traité, s'engagent solemnellement à dépendre de celui dont les athletes demeureroient les vainqueurs.

Formule des traité.

Quelque différence qu'il y ait dans les traités pour le fond, la forme est toujours la même. Voici comment fut conclu celui-ci, le plus ancien dont l'histoire nous ait conservé le détail : *ordonnez-vous, Prince, dit* le Fecial (*a*) au Roi Tullus, *que je contracte avec le* PERE PATRAT *du peuple Albain :* le Roi ayant consenti, *Prince*, dit encore le Fecial, *je vous demande les herbes sacrées.* (*b*) *Choisissez des plus fraiches*, lui répondit le Roi : le Fecial fut en chercher dans la citadelle, & s'adressant ensuite à Tullus, *me reconnoissez vos*, dit-il, *pour être le hérault du Roi & des Romains Quirites, m'en concédez-vous la qualité, les ornemens & tout ce qui en est la suite ? Oui*, dit Tullus, *sauf mon droit & celui des Romains*

(*a*) Les Féciaux étoient des Ministres sacrés établis par Numa, & dont les fonctions principales furent dans la suite, de faire les déclarations de guerre & les traités de paix au nom du peuple Romain, voyez ci-dessous, n. 32.

(*b*) Ces herbes sacrées employées dans cette cérémonie, etoient la verveine ou le chiendent que l'on arrachoit avec la motte.

Quirites. Le Fecial se nommoit Marcus Valerius : il constitua Spurius Furius *Pere Patrat*, en lui touchant la tête & les cheveux avec de la verveine. Ce *Pere Patrat* étoit principalement établi pour prêter le serment au nom de la nation & ratifier par bien des paroles & de longues formules qu'il est inutile de rapporter. Toutes les conditions ayant été bien expliquées, le Fecial prenant la parole : *Ecoutez*, dit-il, *Jupiter, écoutez, Pere Patrat des Albains, & vous, Albains, écoutez. Le peuple Romain observera depuis le premier mot jusqu'au dernier sans restriction ni équivoque & dans le sens droit & naturel, le traité dont je viens de faire hautement la lecture, contenu dans ces tables & gravé sur cette cire : le peuple Romain ne sera jamais le premier à l'enfreindre, & s'il l'enfreint le premier de propos délibéré par quelque démarche censée publique, O vous, Jupiter, frappez alors ce peuple comme je vais en ce moment frapper ce porc, & faites lui sentir combien la force des Dieux est supérieure à celle des hommes.* A ces mots il assomma la victime. Les Albains firent aussi leur serment à leur maniere & selon leur formule, par le ministere du Dictateur & des Prêtres.

Description du combat des Horaces & des Curiaces.

XXV. Le traité conclu, les trois freres de côté & d'autre prennent les armes comme on étoit convenu : on les exhorte à se signaler, en leur représentant que les Dieux, la patrie, leurs peres & leurs meres, tout ce qu'il y avoit de citoyens dans la ville & dans l'armée, avoient en ce moment les yeux attachés sur leurs bras & sur leurs armes. Ces généreux athlettes naturellement braves & pleins d'un nouveau courage que de si puissantes exhortations devoient leur inspirer, s'avancent au milieu des deux armées. Elles étoient rangées vis-à-vis de l'une & de l'autre, & chacune devant son camp. Quoiqu'en sûreté pour leurs personnes, les spectateurs n'étoient pas sans inquiétude ; puisqu'il s'agissoit de sçavoir lequel des deux peuples commanderoit à l'autre, & qu'une si grande affaire alloit dépendre de la valeur & de la fortune d'un si petit nombre de combattans. Pleins de ces pensées & dans l'attente d'une décision si intéressante, ils réunissent toute leur attention pour un si triste spectacle.

On donne le signal, & les combattans trois contre trois en viennent aux mains, avec autant d'ardeur qu'auroient pu faire les deux armées. Insensibles de

part & d'autre à leur propre péril, ils n'ont devant les yeux que l'alternative de ſubir le joug ou de l'impoſer, & l'honneur important qu'on leur défere, de décider ſeuls du ſort de leur patrie. Au premier choc le cliquetis des épées ſe fait entendre, leur éclat éblouit les ſpectateurs. Ils en friſſonnent, & dans une eſpérance encore égale de part & d'autre, tous reſtent immobiles comme s'ils euſſent perdu l'uſage de la voix & de la reſpiration.

Bientôt ce n'eſt plus le mouvement des bras, & l'agitation des armes qui fixe l'attention des ſpectateurs. On apperçoit des bleſſures, on voit couler le ſang: deux Romains tombent & expirent aux pieds des trois Albains qu'ils avoient bleſſés. A leur chûte l'armée ennemie fait un cri de joie, les Romains perdent toute eſpérance; néanmoins ils s'intéreſſent encore pour le ſeul défenſeur qui leur reſte. Les trois Albains l'avoient entouré. Heureuſement il étoit ſans bleſſure; ainſi plus fort que chacun d'eux, mais trop foible contre eux tous, il prend la fuite pour diviſer ſes ennemis, perſuadé qu'ils le ſuivroient plus ou moins vîte à proportion de leurs forces. Lorſqu'il fut un peu loin de l'endroit où l'on avoit combattu, tournant

la tête il vit les Curiaces aſſez éloignés l'un de l'autre, & le premier tout proche de lui ; il l'attaque avec beaucoup de vigueur, & tandis que l'armée d'Albe appelle avec inſtance les deux autres au ſecours, Horace vainqueur de ce premier ennemi, court à une ſeconde victoire. Les Romains dans le mouvement ſubit d'une joie ineſpérée, le raniment par leurs acclamations. Celui-ci ſe hâte de terminer le combat, & couche par terre le ſecond Curiace avant que le troiſieme qui n'étoit pas éloigné, put l'atteindre.

Il ne reſtoit de chaque côté qu'un combattant, mais ſi le nombre étoit égal, les forces & l'eſpérance ne l'étoient plus. Le Romain ſans bleſſure & fier d'une double victoire, marche plein de confiance à ce troiſieme combat. L'autre au contraire ayant perdu ſon ſang & ſes forces durant ſa courſe, ſe traîne à peine, & déja vaincu par la mort de ſes Freres, il ſe préſente à ſon ennemi. Auſſi ce ne fût plus un combat. Horace triomphant; *j'ai ſacrifié*, dit il, *les deux premiers aux manes de mes freres, j'immolerai le troiſieme à ma patrie, afin que Rome devienne maîtreſſe d'Albe & lui donne la loi.* A peine le ſoldat Albain pouvoit-il ſoutenir ſes armes. Ho-

race l'égorge comme une victime, le dépouille & va joindre les siens. Ils le reçoivent avec des démonstrations de joie & d'une reconnoissance d'autant plus vive, qu'ils avoient été plus près du danger. Chaque parti songe à rendre aux siens les honneurs de la sepulture, mais avec des dispositions bien différentes. Les Romains ravis d'être devenus les maîtres, les Albains consternés de se voir assujétis. Les tombeaux qu'ils leur dresserent se voient encore dans le champ où ils furent tués: les deux Romains furent inhumés dans un même lieu du côté d'Albe, & les trois Albains du côté de Rome, de distance en distance, à la place même où ils étoient morts.

Horace tue sa sœur.

XXVI. Avant que l'on se séparât, Mettius conformément au traité, demande l'ordre à Tullus. L'ordre fut de se tenir prêt à marcher, en cas de rupture avec les Véiens; ensuite les deux armées se retirerent. Horace marchoit avant tous les autres, portant les dépouilles des Curiaces. Sa sœur vint par la porte Capene au-devant de lui; elle étoit promise en mariage à l'un d'eux, & voyant sur lesepaules de son frere la cotte de mailles travaillée de ses mains, & dont elle avoit fait présent à son futur

époux, elle verse des larmes, s'arrache ses ornemens de tête, jette des cris, appellant par son nom son cher Curiace. Ses lamentations choquerent l'humeur altiere du vainqueur. Outré de voir cette sœur pleurer à son triomphe, tandis que tous les Romains le célébroient avec tant de joie, il lui plonge son épée dans le sein, lui faisant ces reproches, *vas*, dit-il, *vas rejoindre aux enfers l'objet d'une folle tendresse qui t'a fait oublier ta patrie, tes freres que tu perds, & celui qui te reste encore : périsse toute femme Romaine qui pleurera l'ennemi.*

Les Sénateurs & le peuple eurent horreur de l'action ; mais la victoire d'Horace balançoit son crime. On le traîne en justice. Le roi voulant se décharger d'une affaire si odieuse & qui pouvoit le mettre dans la nécessité de faire mourir Horace : *je constitue*, dit il, *deux Commissaires pour le juger selon notre loi.* Cette loi rigoureuse étoit conçue en ces termes (*a*) : *que les Duumvirs*

(*a*) *Perduellio* signifie proprement un crime de leze-majesté, mais dans cette loi il paroît qu'il faut l'entendre de toutes sortes de crimes capitaux. Car encore qu'on puisse dire en un sens qu'Horace étoit criminel de leze-majesté en ce qu'il avoit tué sa sœur en présence du roi, & durant la cérémonie du triomphe, il est pourtant vrai que ce n'étoit là qu'une circonstance accessoire, & que son fratricide étoit le crime principal.

jugent l'accusé, s'il appelle, que l'appel soit jugé, si l'accusé succombe, qu'on voile la tête au coupable, qu'on l'attache au gibet, qu'on le batte des verges hors la ville ou dans son enceinte, & qu'il meure. Les Duumvirs nommés, croient en vertu de cette loi n'avoir d'autre droit que celui de condamner Horace, quand même ils eussent été fondés à l'absoudre. Ils le jugerent donc digne de mort & l'un deux lui portant la parole *Horace*, dit il, *je vous déclare coupable d'un fratricide. Licteur lie-lui les mains.* Déja le licteur exécutoit l'ordre, mais Horace à qui Tullus, touché de commisération, indiquoit la ressource que la loi lui laissoit encore, appelle de la sentence; le peuple s'assemble pour juger l'appel : on se laisse émouvoir en faveur d'Horace : son pere sur-tout, ayant déclaré hautement que sa fille avoit merité la mort : qu'autrement il auroit puni le meurtrier par le droit que lui en donnoit la puissance paternelle. Il conjuroit ensuite les Romains de ne pas ravir le dernier de ses enfans à un pere assez malheureux par la perte qu'il venoit de faire en ce même jour d'une famille entiere, ci devant l'objet de leur admiration. En disant ces mots il serroit son fils entre ses bras, montrant aux Romains les dépouilles des Cu-

riaces attachées à cet endroit que nous appellons le pillier d'Horace : *Quoi*, disoit-il, *vous feriez donc expirer au milieu des supplices & sur un infâme gibet celui que vous venez de conduire en triomphe chargé de ces glorieuses dépouilles? O l'affreux spectacle! les Albains eux-mêmes en auroient horreur. Approche licteur, lie ces mains victorieuses qui viennent d'assurer à Rome l'indépendance & l'empire : voile la tête du libérateur de la patrie ; hâte-toi de l'attacher au gibet ; fais-le expirer sous les coups, dans l'enceinte de Rome, au milieu de ces trophées & des dépouilles des Curiaces ; ou si l'on veut hors de nos remparts, au milieu de leurs tombeaux, car enfin, en quel endroit pouvez-vous conduire ce jeune vainqueur où les monumens de sa gloire ne vous reprochent l'infamie de son supplice.*

Le peuple ne put tenir, contre les larmes du pere, ni résister à la constance du fils, dont il voyoit le courage supérieur à toute espece de danger ; de sorte, que fermant alors les yeux sur son crime, pour ne plus admirer que sa valeur, il lui fit grace & le renvoia absous: mais afin qu'un meurtre notoire ne demeurât pas tout-à-fait impuni, on enjoignit au pere d'offrir des sacrifices ex-

piatoires

piatoires dont le trésor public fourniroit la dépense. Il les offrit, & sa postérité fut chargée de les renouveller tous les ans; ensuite ayant vo lé la tête à son fils comme pour le mettre sous le joug (*a*), il le fit passer sous une solive posée en travers d'une rue à l'autre : c'est ce qu'on appelle *le soliveau de la sœur*; il subsiste encore par l'attention de la République à le rétablir. La sœur d'Horace fut inhumée sous un monument construit en pierre de taille, dans le lieu même où son frere la tua.

XXVII. Les Albains ne furent pas long-tems fideles au traité. Le mécontentement qu'ils marquerent au Dictateur pour avoir confié le sort de tout un peuple au trois Curiaces, pervertit ce chef inconstant au point de lui faire mettre en œuvre les moyens les plus criminels pour regagner leur amitié, que le mauvais succés de ses bonnes intentions lui avoit fait perdre. Il chercha la guerre dans le sein de la paix, comme il avoit cherché la paix dans le sein de la guerre; mais ne jugeant pas les siens aussi capables de la soutenir qu'ils étoient disposés à l'entreprendre, il sollicita d'autres peuples à la déclarer, se réservant de fa-

Infidélité de Mettius.

(*a*) Voyez liv. 3. n. 28. où Tive-Live explique ce que c'est que le joug.

vorifer l'entreprife avec d'autant plus de fuccès, que fon alliance avec les Romains lui facilitoit une trahifon. La ville de Fidenes devenue colonie romaine (*a*), & celle de Veies fe liguerent donc contre eux après s'être affurés de Mettius & des fiens. Les Fidénates fe déclarerent les premiers, & Tullus ayant auffi-tôt mandé Mettius & fon armée, paffe avec elle le Teveron, & va fe camper au confluent de cette riviere & du Tibre, que les Véiens avoient déjà paffé entre ce même endroit & Fidenes. Ils occupoient la droite du côté du Tibre, & les Fidénates la gauche du côté des montagnes. Tullus oppofe les Romains aux Véiens, & les Albains aux Fidénates.

Mettius affez infidele pour vouloir trahir fon allié, en même tems affez timide pour n'ofer le faire ouvertement, prend le parti de gagner infenfiblement la montagne, & d'y attirer les fiens dans un pofte affez sûr. Là il fait faire alte, & s'amufe à étendre les rangs pour gagner du tems, & ne fe déclarer que quand la fortune fe déclareroit elle-même. Ce fut d'abord une étrange furprife pour ceux des Romains qui étoient de fon côté, de fe voir feuls & décou-

(*a*) Tite Live fuppofe un événement dont il n'a point marqué l'époque, ce qui lui arrive quelquefois dans le cours de fon hiftoire.

verts par le moyen de cette déſertion. Un cavalier ſe détache & vient à toute bride en donner avis à Tullus, qui dans un premier mouvement de frayeur, voue ſecretement douze nouveaux Saliens au Dieu Mars, & deux autels, l'un à la PALEUR, l'autre à la CRAINTE : mais adreſſant enſuite la parole au cavalier & d'un ton à ſe faire entendre de loin, *allez*, dit-il, & *rentrez dans votre poſte, qu'on ne ſe mette en peine de rien : c'eſt par mon ordre que les Albains ont fait cette marche pour prendre les Fidénates à dos & au dépourvu.* Il lui commande en même tems de faire tenir la lannce haute à toute la cavalerie : c'étoit pour cacher la déſertion des Albains à la plûpart des ſoldats qui ne s'en étoient pas encore apperçus. La confiance apparente de Tullus raſſura les autres, & leur inſpira même un nouveau courage. Les ennemis au contraire s'alarment : ils avoient entendu la réponſe de Tullus. Les Fidénates ſur-tout, qui depuis leur union avec les Romains, avoient appris leur langue ; ayant compris ce qu'il avoit dit, prirent auſſi-tôt la fuite, craignant réellement que les Albains par une prompte deſcente ne vinſſent couper le chemin de Fidenes, & les prendre à

Victoire des Romains.

dos. Tullus les pourſuivit, & les ayant diſſipés, il revint avec une nouvelle impétuoſité ſur les Véiens déconcertés par la fuite ſubite des autres. Il fut également impoſſible à ceux-ci de réſiſter & de s'enfuir. Le Tibre qu'ils avoient derriere eux mettoit obſtacle à leur retraite. Arrivés ſur les bords, les uns jettent leurs armes & ſe jettent eux-mêmes à corps perdu dans le fleuve; les autres en balance s'ils devoient encore ſe défendre ou s'expoſer à périr dans les eaux, ſont ſurpris & tués. Il ne s'étoit point donné juſqu'alors de combat ſi opiniâtre & ſi ſanglant.

Punition de Mettius.

XXVIII. Mettius, ſpectateur du combat, ramene ſes troupes dans la plaine, & vient féliciter Tullus, qui répond à ſon compliment avec beaucoup d'affabilité : il fait même camper les deux armées enſemble, & fixe au lendemain le ſacrifice de la *Luſtration.* (a) A la pointe du jour tout étant prêt, Tullus convoque l'aſſemblée. Les héraults vont avertir d'abord les Albains comme les plus éloignés : & ceux-ci curieux de voir une nouvelle cérémonie, & ſur-tout d'entendre haranguer le Roi, s'attrouperent auprès. Une légion

(a) Voyez ci-deſſous, n. 44.

Romaine avoit le mot pour ſe tenir autour de l'aſſemblée ſous les armes; & les Centurions pour exécuter ſur le champ, l'ordre qui leur ſeroit donné. Tullus prenant donc la parole : *Romains*, dit il, *ſi vous avez jamais dû remercier les Dieux de leur protection & vous féliciter de votre courage, c'eſt ſans doute dans la bataille d'hier, où vous n'avez pas eu ſeulement à vaincre la force ouverte, mais encore la perfidie & la trahiſon, dont il eſt bien plus difficile & plus dangereux de ſe défendre. Car pour ne pas vous laiſſer dans l'erreur; c'étoit ſans mon ordre que les Albains avoient gagné les montagnes, & ſi j'ai fait ſemblant après coup de l'avoir ainſi ordonné, c'étoit autant pour vous cacher une déſertion qui vous eût déconcertés, que pour répandre la méfiance & la terreur chez les ennemis; en leur faiſant appréhender une attaque imprévue. Au reſte, tous les Albains ne ſont pas coupables; ils n'ont fait que ſuivre l'ordre de Mettius, comme vous euſſiez fait le mien, ſi je vous avois preſcrit une autre marche. Voilà le coupable*, ajouta-t-il, en le déſignant, *voilà l'auteur de la déſertion, l'infracteur du traité, le boute-feu de la guerre; quelqu'autre peut-être oſe-*

roit l'imiter, si je manquois de donner en sa personne un exemple à tout l'univers. A ces mots les Centurions s'assurent de Mettius ; & Tullus continue : *Albains*, dit-il, *sous le bon plaisir des Dieux & pour notre félicité commune, j'ai résolu de vous transférer à Rome, de donner le droit de bourgeoisie à tous ; & aux plus qualifiés, le rang & la dignité de Sénateurs, pour réunir ainsi dans une même ville deux peuples qui n'en faisoient qu'un, avant leur séparation.* Les Albains sans armes au milieu des Romains armés, pensoient diversement de ce projet ; mais une égale frayeur leur fit garder à tous un profond silence. Tullus adressant ensuite la parole à Mettius, *& toi*, dit-il, *si tu pouvois prendre des sentimens de droiture & de fidélité, je te laisserois vivre pour t'en donner de salutaires leçons. Mais parce que je te connois d'un caractere assez pervers pour être incorrigible, tu serviras toi-même de leçon au genre humain, à qui je veux que ta mort apprenne à respecter les loix & les traités, que tu ne rougis pas d'enfreindre. J'ordonne donc que ton corps soit déchiré & mis en pieces, comme ton cœur se partageoit entre Rome & Fidenes.*

Auſſi-tôt il fait approcher deux chars à quatre chevaux chacun, il y fait attacher Mettius, dont le corps tiré à force, des deux côtés, ſe ſépare en pieces. On voyoit traîner dans la pouſſiere ſes membres lacérés, & qui tenoient encore aux cordes dont on les avoit liés. C'étoit un ſpectacle à faire horreur. Auſſi ce premier exemple d'un châtiment où l'on ſembloit avoir oublié les loix de l'humanité n'a été ſuivi d'aucun autre, & les Romains peuvent d'ailleurs ſe glorifier d'avoir été les plus modérés de tous les peuples dans la punition des crimes.

XXIX. Déjà Tullus avoit envoyé des cavaliers pour mener à Rome les citoyens d'Albe. Les légions y arriverent bientôt pour la démolir. A leur entrée l'alarme & le déſordre furent dans la ville : non pas à la vérité comme dans une ville priſe d'aſſaut dont on auroit forcé les portes ou renverſé les murs à coup de belier, ou comme quand l'ennemi devenu maître de la citadelle ſe répand en déſordre dans les rues, furieux, l'épée à la main, & & ſe hâte de mettre tout à feu & à ſang. Mais on vit un morne ſilence régner par-tout. Les habitans plongés dans une ſombre triſteſſe, troublés

An. de R. 87. avant J. C. 665. Albe détruite.

jufqu'à ne fçavoir ce qu'ils laifferoient, ce qu'ils emporteroient, tantôt s'adreffoient les uns aux autres hors d'état de prendre d'eux mêmes un parti; tantôt ils fe tenoient immobiles & fans deffein fur le feuil de leurs portes; tantôt tout en larmes ils rentroient dans leurs maifons qu'ils ne pouvoient fe réfoudre de quitter, errans à l'aveugle fans fçavoir prefque où ils en étoient, & les parcourant comme pour la derniere fois.

Cependant la cavalerie difperfée dans les rues, preffoit le monde de fortir. Déjà l'on entendoit les maifons s'écrouler avec fracas aux extrêmités de la ville; & la pouffiere qui s'élevoit de toutes parts couvroit tout d'un nuage épais. Les Albains prenant donc à la hâte ce qu'ils peuvent emporter, abandonnent avec une douleur extrême leurs foyers, leurs Dieux penates (*a*), leurs maifons & ces cheres demeures où ils avoient commencé de voir le jour, & paffé leur enfance. Ils fe fuivoient de

(*a*) Ce mot qui tire fon origine de la langue des Troyens étoit le nom propre des Dieux tutélaires de cette nation. On s'en eft fervi dans la fuite pour défigner les divinités particulieres & domeftiques. C'étoient de petites figures d'or, d'argent ou d'autres matieres. Le foyer & leurs cheminées etoient leur place ordinaire, & comme leur trône.

file dans les rues, tout en étoit rempli, & le triste spectacle qu'ils se donnoient les uns aux autres, leur serroit le cœur, & leur faisoit de nouveau répandre des larmes. Les femmes sur-tout jettoient des cris lamentables; lorsque passant auprès des temples, elles les voyoient investis de soldats, & leurs Dieux comme détenus prisonniers.

Dès que tout ce peuple fut sorti d'Albe, les Romains acheverent d'en démolir les maisons & même les édifices publics, à l'exception des temples que Tullus fit épargner. Dans moins d'une heure on ne vit plus que les ruines d'une ville que l'on pouvoit dire alors être l'ouvrage de quatre cens ans pendant lesquels elle avoit subsisté.

XXX. Cependant Rome profite de la ruine d'Albe, & voit doubler le nombre de ses citoyens. On enferma dans la ville le mont Cœlius, & pour le faire habiter, Tullus y fixa sa demeure dans un palais qu'il fit bâtir. Le Sénat se ressentit aussi de l'accroissement d'une ville dont il faisoit partie, par l'aggregation des plus distingués parmi les Albains; comme étoient les Jules, les Servilius, les Quintius, les Geganius, les Curiaces, les Chilius,

Le mont Cœlius renfermé dans l'enceinte de Rome.

Cet ordre devenu plus nombreux, e dès-lors une ſalle d'aſſemblée, que l'on appelloit encore du tems de nos peres *la ſalle d'Hoſtilius* qui l'avoit donnée. Les divers corps de milice furent de même renforcés. Tullus choiſit parmi les Albains de quoi former dix nouvelles compagnies de cavalerie, il fit de nouvelles légions & remplit le vuide qui pouvoit ſe trouver dans les anciennes.

An. de R. 100. avant J. C. 61. Guerre des Sabins.

Avant cette augmentation de troupes, Tullus oſa déclarer la guerre aux Sabins. C'étoit après les Etruriens le peuple d'Italie le plus étendu & le plus aguerri. Déjà l'on s'étoit porté des plaintes de part & d'autre ſans aucune ſatisfaction. Tullus reprochoit aux Sabins d'avoir arrêté des négocians de Rome, dans une foire auprès du bois ſacré de *Feronia* (*a*). Les Sabins diſoient avoir été les premiers inſultés en la perſonne de quelques-uns des leurs, dont les Romains s'étoient rendus maîtres, dans leur aſyle où ils s'étoient réfugiés. Tels étoient leurs griefs réciproques. Et les Sabins ſe ſouvenant très-bien que le démembrement de leur nation ſous le regne de Tatius,

(*a*) On ne ſçait ſi c'étoit une Déeſſe ou une Nymphe.

en diminuant leurs forces avoit accru celle des Romains, que la ruine d'Albe venoit de rendre encore plus puissans, songerent à se fortifier aussi par quelque ligue avec leurs voisins. Les Etruriens étoient les plus proches, & parmi ceux ci les Véiens. Ils en débaucherent un grand nombre que leur ancien ressentiment contre les Romains disposoit naturellement à cette guerre, & quelques-uns du bas peuple, gens pauvres & sans aveu, qu'ils prirent à leur solde. Mais ce ne furent là que des engagemens privés de la part des Véiens, qui ne jugerent pas à propos non plus qu'aucun autre peuple de se déclarer formellement. Ce qui ne doit pas surprendre, si ce n'est de la part des Véiens, qui contre toute apparence respecterent encore la paix de Romulus. (*a*)

Comme on se fut donc préparé de part & d'autre à la guerre, & qu'il ne s'agissoit plus que de voir qui la commenceroit, Tullus entra le premier dans le pays des Sabins. Le combat fut sanglant auprès de la forêt, dite *Malicieuse*. L'infanterie Romaine y signala sa valeur; mais la cavalerie considérablement augmentée contribua surtout au succès. S'étant tout à coup

(a) Voyez-ci-dessus, n 15.

élancée ſur les lignes des Sabins, elle y fit un tel déſordre, qu'il leur fut également impoſſible de ſe rallier pour ſoutenir le combat, ou de ſe démêler pour prendre la fuite, ſans perdre bien du monde.

Pluie de pierres ſur le mont Albain.

XXXI. Les Sabins furent donc vaincus, & Tullus gouvernoit avec beaucoup de gloire ſon état floriſſant, lorſqu'on vint annoncer à ce Prince dans le Sénat, qu'il avoit plu des pierres ſur le mont Albain. Un tel phénomene étoit difficile à croire. On députa ſur les lieux, & ceux qui s'y porterent, virent eux-mêmes des cailloux tomber du ciel comme la grêle que le vent précipite durant le fort d'un orage. Ils crurent auſſi entendre une voix ſortir du bois ſacré, ſitué ſur le ſommet de la montagne, ordonnant aux Albains de ſuivre la religion de leurs peres. Il pouvoit ſe faire qu'en quittant leur patrie, ils en euſſent oublié les Dieux, ou qu'ils euſſent adopté les cérémonies des Romains, ou qu'enfin irrités eux-mêmes contre les Dieux depuis leur infortune, ils euſſent perdu tout ſentiment de religion. Les Romains auſſi, frappés de ce prodige, firent des prieres publiques durant neuf jours, ſoit qu'ils en euſſent reçu l'ordre du ciel ſur la mê-

me montagne, comme on le disoit, soit que les auspices l'eussent ainsi prescrit. Cette fête de neuf jours s'est observée depuis, toutes les fois qu'il s'est agi de cette sorte de prodiges.

Rome peu de tems après fut affligée de la contagion, qui ralentit beaucoup l'ardeur martiale de ce peuple. Néanmoins Tullus, toujours belliqueux, ne donnoit aucun relâche aux soldats, outre qu'il jugeoit la campagne plus saine pour eux que la ville. Mais il fut lui-méme attaqué d'une maladie de langueur. Alors son esprit se ressentit tellement de la foiblesse de son corps, qu'il n'étoit plus de scrupule si léger dont il ne fut susceptible, point de superstition dans laquelle il ne donnât & ne fît donner les autres; lui qui jusques-là n'avoit rien trouvé de plus indigne d'un Roi, que de s'occuper sans cesse de cérémonies & de sacrifices. A son exemple les Romains revenant tous au méme esprit qui régnoit sous Numa, n'attendoient plus de soulagement à leurs maux, que des Dieux dont il falloit, disoient-ils, appaiser la colere & implorer la clémence. On dit méme que Tullus ayant trouvé dans les mémoires de Numa qu'il feuilletoit sans cesse, la formule de quelques sacrifices

ſecrets, inſtitués à l'honneur de Jupiter Elicien, s'enferma pour les offrir, & que s'étant trompé dans les préparatifs & dans l'opération de ces ſacrifices, au lieu d'avoir évoqué les Dieux, il s'attira l'indignation de Jupiter; jusques-là qu'importuné par un culte ſi mal entendu, ce Dieu le foudroya, dit-on, dans le palais que le feu du ciel réduiſit en cendres. (*a*) Ce prince avoit régné trente deux ans, & s'étoit ſignalé par le ſuccès de ſes armes.

An. de R. 114. av. J. C. 638. AncusMarcius.

XXXII. Après ſa mort, le Sénat par un uſage établi devenu le maître du gouvernement, élut un *Entreroi.* Le peuple aſſemblé par ſon ordre choiſit Ancus Marcius pour ſuccéder à Tullus. Le Sénat confirma l'élection. Ancus étoit petit fils de Numa par ſa mere. Ce nouveau Roi, pour marcher ſur les traces de ſon ayeul, & pour détourner de ſa perſonne les maux que la négligence ou la profanation du culte des Dieux avoit attirés ſur ſon prédéceſſeur pendant un regne d'ailleurs aſſez heureux, crut devoir, avant toutes choſes, rétablir ce culte tel que Numa l'avoit inſtitué. Il ordonna donc au Pontife

(a) Denis d'Halicarnaſſe, l. 3. raconte différemment la mort de Tullus, & l'attribue à ſon ſucceſſeur Ancus Marcius.

d'extraire des livres de ce Roi tout ce qui concernoit la religion, & d'afficher cet extrait pour en donner la connoiſſance au public. Les Romains qui ne ſoupiroient qu'après le repos, & les Républiques voiſines augurerent de ces commencemens que le caractere & la conduite de Marcius alloit faire revivre l'eſprit & le regne de Numa. Les Latins s'en prévalurent, & malgré la paix conclue ſous le regne de Tullus, ils firent des courſes ſur les terres de Rome. On leur porta plainte pour en avoir ſatisfaction : mais les Latins ne répondirent que par un ſuperbe refus. Ils regardoient Ancus comme un Roi fainéant qui paſſeroit tout ſon regne dans les temples à faire des ſacrifices. Mais ce Prince dont le caractere tenoit autant de Romulus que de Numa, jugeoit alors la paix bien moins néceſſaire à l'Etat que du tems de ſon ayeul, où les Romains n'étoient encore qu'une ſociété naiſſante & informe. De plus il ne ſe flattoit pas de pouvoir régner en paix comme lui, ſans eſſuyer des inſultes. On avoit mis ſa patience à l'épreuve ; on la pouſſoit à bout, & le tems enfin lui paroiſſoit demander plutôt un Tullus qu'un Numa. Il ſe détermina donc à la guerre. Néanmoins

pour imiter en quelque chose les pieuses institutions de ce Roi pacifique, il établit des cérémonies militaires, ajoutant à l'art de faire la guerre des formalités pour la déclarer. Elles étoient en usage avant lui chez les Equicoles, anciens peuples d'Italie, & les Féciaux les observent encore dans leurs demandes en restitution ou réparation de tort.

Formule d'une déclaration de guerre.

Lorsque le Fécial député arrive sur les frontieres dont il veut tirer raison, il se couvre la tête d'un voile de laine, & dit : *Ecoutez, Jupiter, écoutez limites du peuple N.* (il le nomme) *que le droit & la justice écoutent aussi : je suis le hérault du peuple Romain, député en bonne & due forme, dont le témoignage fait foi.* Il déduit ensuite ses griefs. Après quoi prenant Jupiter à témoin : *Jupiter,* dit-il, *si c'est injustement & contre les loix que je demande, comme député du peuple Romain, que telles persones ou telles choses me soient rendues, je consens de ne rentrer jamais dans ma patrie.* C'est ce qu'il dit au moment qu'il franchit les limites. Il le répete au premier homme qui s'offre à lui ; ensuite aux portes de la ville ; enfin quand il entre dans la place. Seulement il change quelques ter-

mes dans ſon préambule & dans la formule de ſon ſerment. Si après un délai de trente-trois jours, (c'eſt le tems fixé par le cérémonial), on n'a point reſtitué, le Fecial revient déclarer la guerre en ces termes : *Ecoutez, ó Jupiter, Junon & Quirinus, & vous, Dieux du ciel, Dieux de la terre, Dieux des enfers, écoutez. Je vous prends à témoin que le peuple, N. nous fait injuſtice & manque à ſon devoir à notre égard. Sur quoi nous aviſerons avec nos anciens aux moyens d'en tirer raiſon.*

Le Fecial, ayant ainſi déclaré la guerre aux Latins, revint à Rome. A ſon arrivée, Ancus fit ſon rapport au Sénat à peu près dans ces termes, s'adreſſant à celui qui devoit opiner le premier : *Vu*, diſoit-il, *le traité & les conventions que le Pere Patrat du peuple Romain des Quirites, & le Pere Patrat des anciens Latins ont conclu & juré au nom des uns & des autres ; donnez votre avis ſur les moyens qu'il faut prendre pour parvenir aux reſtitutions, paiemens ou compenſations des torts & dommages deſquels on refuſe de nous faire raiſon. Je penſe*, répondit le Sénateur interrogé, *qu'il faut entreprendre la guerre ; je l'approuve, & j'y conſens.* Tous les autres ayant été in-

terrogés à leur rang, & le plus grand nombre étant du même avis, on concluoit la guerre. On la conclut. Pour achever les formalités, le Fecial portant une lance garnie de fer, brulée par le bout, & trempée dans le ſang, alla ſur la frontiere du pays ennemi prononcer la formule ſuivante en préſence au moins de trois perſonnes puberes : *En conſéquence des torts & du deni de juſtice que les peuples des anciens Latins, & les particuliers qui compoſent la nation, ont fait au peuple Romain des Quirites ; en conſéquence de la réſolution priſe par ledit peuple Romain des Quirites de faire la guerre auxdits peuples des anciens Latins & aux particuliers qui compoſent la nation : le Sénat ayant donné là-deſſus les décret, concluſion, & ratification requiſes, le peuple Romain & moi déclarons & faiſons la guerre aux peuples des anciens Latins, & aux particuliers qui compoſent toute la nation.* Enſuite le Fecial jettoit ſa lance dans les terres ennemies. Telles furent les formalités obſervées dans cette déclaration de guerre, & dont l'uſage s'eſt toujours conſervé

Guerre des Sabins.

XXXIII. Ancus après s'être déchargé ſur les pontifes & les prêtres de

ce qui concernoit le culte des Dieux, leva des troupes, & s'étant mis en marche, prit d'assaut la ville de Politorium. Il en transféra les habitans à Rome, à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, qui avoient si fort acru leur état, en lui donnant ses ennemis vaincus pour citoyens. Les anciens Romains s'étoient d'abord établis aux environs du *Palatium*, les Latins sur le mont Capitolin & dans la citadelle, les Albains avoient peuplé le mont Cælius. Ancus donna donc à ceux-ci le mont Aventin, ou les Telléniens & les Ficaniens, vinrent aussi se loger, ayant perdu leur ville durant cette campagne,

Cependant les anciens Latins ayant repeuplé Politorium, Ancus attaque de nouveau cette ville, la reprend, de peur qu'elle ne servit encore de retraite à l'ennemi, la rase, & vient assiéger Médullie. Cette place devenue enfin le grand objet de cette campagne, étoit bien fortifiée. Une nombreuse garnison la défendoit au-dedans, & l'armée des Latins la couvroit au dehors. Ancus ne remportoit d'abord aucun avantage; mais après quelques combats qui n'avoient décidé de rien, ce Prince revenant à la charge avec toute son armée,

gagna la bataille, (*a*) & delà ſe rendit à Rome chargé de depouilles. Il y mena quelques mille Latins qu'il fit loger près du temple de Vénus *Murcia* (*b*) pour remplir ce qui reſtoit de vuide depuis le mont Palatin juſqu'à l'Aventin.

Le Janicule enferme dans la ville.

Rome étoit aſſez vaſte pour contenir ces nouveaux venus. Néanmoins Ancus y joignit le Janicule ou des ennemis auroient pu commodément ſe retrancher; il le fit entourer d'un mur, & communiquer à la ville par un pont de bois qui fut le premier que l'on eut conſtruit ſur le Tibre. Il fit ouvrir auſſi le grand foſſé que l'on appelloit des *Quirites* pour couvrir la ville du côté de la plaine.

Cependant la licence s'étant introduite dans Rome à la faveur de ſon agrandiſſement & du grand nombre de ſes citoyens, les crimes demeuroient impunis par la difficulté d'en diſcerner les auteurs. Pour mettre donc un frein aux déſordres, & pour contenir par la crainte des peines les infracteurs des loix, on bâtit une priſon au milieu de la ville, & vis à vis la grande place. Sous le mê-

[*a*] Tite-Live ne dit point s'il prit enſuite la ville, ou s'il l'a dit, le texte eſt ici défectueux.

[*b*] *Murcia* ou Μυρτια, parce que le myrthe lui étoit conſacré.

me regne, Rome vit non ſeulement ſon enceinte s'agrandir, mais ſon territoire s'accroître de la forêt de *Mœſia*, ci-devant aux Véiens, & ſa domination s'étendre juſqu'à la mer. Elle y fonda la ville d'Oſtie à l'embouchûre du Tibre. On fit des ſalines aux environs, & quelque agrandiſſement au temple de Jupiter *Férétrien*, en réconnoiſſance du ſuccès qu'il donnoit aux armes romaines.

An. de R. 121. av J. C. 681.

Tarquin vient à Rome.

XXXIV. Un homme intriguant & riche nommé Lucumon vint s'établir à Rome dans l'eſperance de s'y diſtinguer & de parvenir aux honneurs; ce qu'il n'avoit pû faire à Tarquinies. Il y étoit né, mais d'un pere étranger. Démarate (c'étoit ſon nom) forcé par une ſédition de ſortir de Corinthe ſa patrie, étoit venu ſe marier à Tarquinies, & de ſon mariage il avoit eu deux enfans, Aruns & Lucumon. Aruns mourut, & laiſſa ſa femme enceinte. Peu de jours après mourut auſſi Démarate avant que cette groſſeſſe fut déclarée; il diſpoſa de ſa ſucceſſion en faveur de Lucumon, ſans y appeller l'enfant qui devoit naître. Cet enfant ainſi deshérité même avant ſa naiſſance, fut nommé Egerius (*a*) à cauſe de ſa pauvreté. Lucumon ſurvi-

[*a*] *Egerius* du verbe *egere* qui ſignifie être dans le beſoin.

vant à son pere, demeura seul héritier de tous ses biens. Il s'en prévalut, & sa vanité parut sur-tout, lorsqu'il eût épousé Tanaquil d'une naissance très-illustre & d'une ambition à ne pouvoir souffrir long-tems que la maison où elle entroit fut au-dessous de celle d'où elle étoit sortie. Les Tarquiniens, à son gré, ne respectoient pas assez Lucumon. En effet ils le regardoient toujours comme le fils d'un étranger refugié. Tanaquil en étoit outrée, & renonçant à l'amour naturel de sa patrie pour chercher ailleur un endroit où son mari fut plus honoré, elle forma la resolution de sortir de Tarquinies.

Rome lui parut être le séjour le plus propre à ses vues. Elle se représenta qu'un homme intriguant & hardi tel que son époux, se distingueroit bientôt dans un état nouveau, où le mérite seul donne tout à coup la noblesse. Elle pensoit que Tatius quoique Sabin de naissance y avoit regné, que l'on avoit fait venir de Cures le roi Numa, que le prince régnant étoit fils d'une Sabine, & n'avoit d'autre titre de noblesse que d'avoir eu Numa pour ayeul. Lucumon naturellement ambitieux, se laissa persuader d'autant plus aisément, qu'il ne tenoit, pour ainsi dire, à Tarquinies que

par sa mere. Ils rassemblerent donc leurs effets, & prirent ensemble le chemin de Rome.

Comme ils arrivent près du Janicule & dans un même char, un aigle, dit-on, venu d'un vol doux & léger jusques sur la tête de Lucumon, lui enleve son chapeau *, voltige quelque tems faisant de grand cris, & se tenant comme suspendu au-dessus de sa tête, l'y remet proprement comme par un ordre exprès des Dieux & s'envole. Tanaquil qui se connoissoit en prodiges comme la plûpart des Etruriens, augura bien de celui-ci. *Courage*, dit-elle, *à son époux en l'embrassant, le ciel nous donne de grandes espérances.* Elle expliquoit ensuite comment cet oiseau descendu d'un tel côtê venoit de la part d'un tel Dieu; ajoutant que par un auspice des plus favorables, il s'étoit arrété sur la partie la plus élevée de l'homme; & qu'il n'en avoit ôté l'ornement que pour le remetre d'une maniere miraculeuse. Occupés de ces pensées & plein d'espérances, ils entrent dans Rome, y font leur demeure, & Lucumon se fait appeller Lucius Tarquinius Priscus. (*a*)

* *C'est le terme qui répond le mieux au Latin.*

(*a*) Il est plus vraisemblable qu'il n'a été surnommé Priscus (l'ancien) que dans la suite, & lorsqu'il a fallu le distinguer de Lucius Tarquin le Superbe.

Un étranger riche eſt bientôt connu; mais Tarquin ſoutenant ſa fortune par ſes bonnes qualités, ſe faiſoit remarquer ſur-tout par ſa politeſſe envers tout le monde; par ſon inclination naturelle à obliger, & par ſon empreſſement à inviter à ſa table ceux dont il avoit gagné l'affection & l'eſtime. Ancus en ayant entendu parler veut le connoître & ſouhaite de le voir. Tarquin lui fait la cour avec tant d'adreſſe & de ſuccès, qu'en très peu de tems il devient ſon ami de cœur & ſon conſeil, non ſeulement pour les affaires domeſtiques, mais même pour celles de la guerre & de l'état. Enfin le Roi ſe livrant ſans réſerve à un homme dont la fidelité, toujours éprouvée, ne s'étoit jamais démentie, lui laiſſe avant que de mourir la tutele de ſes enfans. Il avoit regné vingt-quatre ans avec autant de gloire qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Auſſi les avoit-il égalé dans l'art de gouverner & de vaincre.

Mort du Roi Ancus

Tarquin brigue la Royauté,

XXXV. Ses enfans alloient bientôt entrer en âge de puberté, & Tarquin, preſſoit d'autant plus l'élection du nouveau roi. Le jour en ayant été fixé, le tuteur dans le même tems fit faire aux pupilles une partie de chaſſe loin de Rome. On le vit alors briguer ouvertement

ment la royauté par une ambition dont on n'avoit point vu d'exemple. On dit même qu'il prononça dans l'aſſemblée un diſcours prémédité pour ſe concilier les ſuffrages, diſant qu'à la verité, ſi Rome n'avoit jamais placé d'étranger ſur le trône, on pourroit trouver mauvais qu'il o ât y prétendre; mais que comme il ſeroit déjà le troiſieme, s'il y parvenoit, ſa démarche n'avoit rien d'extraordinaire ni d'odieux. *Tatius*, diſoit-il, *étoit étranger; il étoit même votre ennemi, lorſque vous en avez fait votre Roi. Numa ne ſongeoit point à le devenir & Rome lui étoit inconnue, lorſque vous l'avez demandé pour y régner. Pour moi, je n'ai pas plutôt été mon maître que je ſuis venu m'y fixer avec mon épouſe & tous mes biens, j'y ai même fait un plus long ſéjour que dans ma patrie, à compter les années depuis cet âge où l'on entre dans les affaires. Toujours à la ſuite de votre Roi, ſoit qu'il fût à Rome ou à la tête des armées, je puis me glorifier d'avoir été ſon éleve. C'eſt de lui que j'ai appris vos loix, vos cérémonies, vos uſages. Vous m'avez vu diſputer à tout le monde l'honneur d'être le plus fidele & le plus ſoumis de ſes ſujets, vous m'avez vu diſputer à lui-*

même le plaisir de vous obliger & de vous servir.

An. R. 138. av. J. C. 614.

Tarquin proclamé Roi.

Ce discours où Tarquin n'avançoit rien que de vrai, détermina le gros de l'assemblée à le proclamer Roi. Véritablement il avoit d'excellentes qualités; mais l'ambition qui l'éleva sur le trône ne le quitta point, lors même qu'il y fut parvenu. Pour accroître son état, autant que pour s'en assurer la possession, il créa cent nouveaux Sénateurs. Ils furent depuis appellés les Sénateurs du second ordre. (*a*) C'étoient autant de créatures de Tarquin dans le Sénat, toujours prêtes sans doute à faire valoir en sa faveur une autorité qu'ils ne tenoient que de lui.

Il fait la guerre aux Latins.

Sa premiere expédition fut contre les Latins. Elle lui valut la ville d'Apioles, & beaucoup plus de butin qu'on n'auroit dû le présumer d'une expédition si peu importante. A son retour il fit célébrer des jeux à Rome avec plus d'ordre & de magnificence qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit encore fait.

Grand Cirque.

On y destina dès-lors & pour toujours la place que nous nommons le *grand*

(*a*) *Patres minorum gentium*, c'est-à-dire, les Sénateurs moins nobles, & tirés des familles inferieures aux premieres.

Cirque, Circus maximus. On y marqua des places diſtinguées pour les Sénateurs & les Chevaliers. Ils y firent conſtruire des loges (qu'on appelloit *fori*) élevées à douze piés du rés-de-chauſſée ſur une charpente qui les ſoutenoit. Ces jeux qu'on a continué de célébrer tous les ans ſous le nom de *grands jeux ou jeux Romains*, conſiſtoient en courſes de chevaux & en combat d'athletes que Tarquin faiſoit venir la plûpart d'Etrurie. Ce fut auſſi lui qui diſtribua du terrein à des particuliers tout au tour de la grande place pour y bâtir des porches & des boutiques.

Jeux Romains.

XXXVI. Il ſe préparoit à fermer la ville d'une enceinte de pierre; mais une irruption des Sabins interrompit l'ouvrage. Elle fut ſi ſubite qu'ils avoient déja paſſé le Teveron avant que l'armée Romaine eût pu les joindre & diſputer le paſſage. Rome en eut une grande alarme. On vint aux mains, & la premiere bataille après bien du ſang répandu de part & d'autre, ne décida de rien. Les Sabins rentrerent dans leur camp, & donnerent ainſi le loiſir à Tarquin de prendre contr'eux de nouvelles meſures. Se croyant trop foible ſur-tout en cavalerie, il voulut ajouter de nouvelles centuries à celles des *Ram-*

Il marche contre les Sabins.

nenses, des *Titienses* & des *Luceres*, créées du tems de Romulus, & leur faire porter son nom. Mais Romulus n'avoit fait cette création qu'après avoir consulté les auspices (*a*) : & l'Augure Accius Nævius, le plus fameux de ce tems, soutenoit à Tarquin que le changement ou l'augmentation qu'il prétendoit faire, devoit s'autoriser par la même voie. Tarquin choqué de sa remontrance, pour lui faire voir l'insuffisance de son art : *ça*, lui dit-il, *notre Augure, devinez par vos auspices si l'on peut exécuter ce que j'ai maintenant dans l'esprit.* Celui-ci les consulte & répond qu'on le pouvoit assurément: *Oh*, reprit Tarquin, *je pensois que vous couperiez cette pierre avec un rasoir. Tenez donc, & coupez, puisque vos oiseaux vous ont persuadé la chose possible.* On dit que l'Augure coupa la pierre à l'instant.

On voyoit dans le lieu même où ce prodige s'opéra (c'étoit dans le comice sur les dégrés de la salle du Sénat à gauche) la statue de cet Augure ayant la tête couverte d'un voile. On y con-

(*a*) *Auspice.* Pronostic que l'on tiroit du vol des oiseaux ou des entrailles des victimes. Les Prêtres, les Augures, les Sacrificateurs, les Haruspices faisoient croire au peuple qu'ils y lisoient distinctement les destinées des hommes & la volonté des Dieux.

ſervoit auſſi la pièrre, pour rappeller à la poſtérité le ſouvenir de ce prodige. Il eſt du moins certain que l'on eut dès lors une ſi haute idée des Augures & de leur miniſtere, que l'on ne prenoit plus de réſolution dans les affaires de la guerre comme dans celles de l'Etat, ſans avoir conſulté les auſpices. Les aſſemblées du peuples, les expéditions militaires, les entrepriſes les plus importantes, tout demeuroit en ſuſpens juſqu'à ce que les oiſeaux ſacrés euſſent répondu à l'attente publique. Tarquin lui-même n'oſa plus multiplier les centuries, & ſe contenta de doubler le nombre des Chevaliers dont chacune étoit compoſée, de maniere que les trois centuries enſemble formoient un corps de dix huit cens Chevaliers. (*a*) Les nouveaux reçus ne prirent d'autre nom que celui de la centurie à laquelle ils furent incorporés. Seulement on les appella les Chevaliers *modernes* pour les diſtinguer des anciens. Aujourd'hui ces trois centuries ainſi doublées s'ap-

(*a*) Ils devoient donc être au nombre de neuf cens avant cette addition; cependant Tite-Live n'a fait mention que de trois cens de la création de Romulus, n. 13 & de trois cens autres créés ſous Tullus, n. 30. d'où il réſulte une négligence de l'Hiſtorien ſur ce point. On peut conſulter Denis d'Halicarnaſſe, l. 3.

pellent communément les six centuries.

Il les défit.

XXXVII. L'armée Romaine plus forte en cavalerie qu'auparavant, attaqua de nouveau les Sabins contre lesquels, indépendamment de ce renfort, on usa de stratagême. Ce fut d'envoyer secrétement mettre le feu à plusieurs pieces de bois rangées sur lès bords du Teveron. Comme elles commençoient à s'enflammer, on les exposa sur des radeaux au courant du fleuve qui les entraînoit, tandis que le vent aidoit à les embraser. Elles vinrent s'arrêter la plûpart à des pilotis qui soutenoient un pont de bois par où les ennemis avoient passé. Il fut réduit en cendres; & l'incendie, après leur avoir donné la peur durant le combat, leur ôta le moyen de repasser l'eau dans leur fuite. En vain s'étoient-ils dérobés à la poursuite des vainqueurs. Un grand nombre périt misérablement dans les eaux, où leurs armes flottantes annoncerent à Rome leur défaite presque plutôt que n'avoient pu faire les couriers. La cavalerie Romaine eut le plus de part à cette victoire : car l'infanterie dans le centre ayant commencé de plier, on dit que la cavalerie placée aux deux aîles fondit de part & d'autre sur les Sabins avec tant d'impétuosité, que

leurs légions acharnées contre l'infanterie furent réduites à se tenir sur la défensive, & bientôt contraintes de s'enfuir en désordre. Les uns gagnerent les montagnes; mais ils n'y parvinrent qu'en très-petit nombre. La cavalerie Romaine poursuivit les autres jusqu'au fleuve où la plûpart périrent, comme on l'a dit. Tarquin envoya les prisonniers à Rome avec tout le butin, fit bruler un tas de dépouilles qu'il avoit vouées à Vulcain; & pour ne pas donner aux vaincus le loisir de se reconnoître, il se hâta de passer dans leurs terres. Ceux-ci, malgré le mauvais état de leurs affaires & le peu d'apparence à pouvoir les rétablir, s'attrouperent tumultuairement pour s'opposer au vainqueur, n'ayant pas eu le tems de se consulter & de mieux faire. Ils furent encore battus, & plutôt que de périr sans ressource, ils demanderent la paix.

Ils donnent Collatie pour avoir la paix.

XXXVIII. Il leur en coûta la ville de Collatie & tout le territoire d'alentour, que Tarquin mit sous la garde d'Egerius son neveu. Voici de quelle maniere se fit la cession de Collatie, & la formule que j'en ai trouvée dans nos annales. Le Roi dit aux députés : *Etes-vous les Ambassadeurs du peuple Collatin pour me faire de sa part & de la vô-*

tre la ceſſion dont il s'agit. Les députés: répondirent : *Nous le ſommes.* Le Roi : *Ce peuple eſt-il ſon maître ?* Les députés : *Oui.* Le Roi : *Vous mettez donc ſous ma puiſſance & ſous celle du peuple Romain vos perſonnes, le peuple Collatin, votre ville, vos terres, vos eaux, vos limites, vos temples, vos biens, meubles & immeubles, & généralement tout ce qu'il peut y avoir de ſacré & de profane en votre pouvoir ?* Les députés répondirent : *Oui, nous vous le remettons. Je l'accepte,* dit le Roi.

Après avoir fini cette guerre, Tarquin rentra dans Rome en triomphe. (*a*) Il en ſortit après pour réduire les anciens Latins & les autres peuples qui s'étoient jettés dans leur parti. Il leur enleva ſucceſſivement Cornicule, Ficulnée l'ancienne, Camérie, Cruſtumere, Amériole, Médullie, Nomente, & ce fut ainſi qu'il ſubjugua toute la nation ſans aucune bataille déciſive. La paix ſuivit, & Tarquin délivré d'une guerre à laquelle il avoit donné tous ſes ſoins, ſe remit avec une nouvelle

(*a*) Tite Live n'a parlé que du triomphe de Romulus après la défaite des Céciniens, à l'occaſion duquel il explique l'origine des dépouilles opimes, n. 10. Mais pour celle du triomphe, il n'en parle pas. Quelques Auteurs l'attribuent à Tarquinius Priſcus. D'autres avec Denis & Plut. la font remonter juſqu'à Romulus.

ardeur aux grands ouvrages qu'il s'étoit d'abord proposé, pour tenir le peuple en action durant la paix autant qu'il l'avoit été pendant la guerre. Avant toutes choses il fit travailler à l'enceinte de Rome, & pour fermer la ville du côté qui restoit encore sans défense, il acheva le mur de pierre que l'incursion des Sabins avoit fait laisser imparfait. Ensuite pour dessécher les environs de la place & les endroits les plus bas de Rome, où les eaux des collines n'avoient pas leur écoulement, il fit creuser des cloaques pour les recevoir, & des aqueducs au dessous pour les conduire jusqu'au Tibre. Il désigna sur le mont Capitolin l'emplacement du temple de Jupiter qu'il avoit voué durant la guerre des Sabins, & dont il fit tracer les premiers fondemens selon l'idée qu'il conçut alors de la magnificence future de ce temple.

Divers ouvrages de Tarquin.

XXXIX. Vers le même tems il arriva, dit-on, dans son palais un prodige étonnant, dont les suites ne le furent pas moins. Une grande flamme parut sur la tête d'un enfant appellé Servius Tullius. Il dormoit, plusieurs apperçurent ce phénomene, & le bruit qui s'en répandit dans tout le palais excita la curiosité du Roi & de son

Commencemens de Servius Tullius.

épouſe Tanaquil. Un de leurs officiers apportoit de l'eau pour éteindre ce feu. Mais la Reine l'ayant arrêté fit faire ſilence pour qu'on laiſſât dormir l'enfant juſqu'à ce qu'il s'éveillât de lui-même. A ſon réveil cette flamme diſparut. Alors Tanaquil prenant à part ſon mari : *Voyez-vous*, dit-elle, *cet enfant que nous laiſſons élever dans l'obſcurité. Apprenez qu'il ſera notre lumiere un jour, & notre reſſource au milieu des troubles & des malhenrs qui doivent nous arriver dans ce palais : ne négligeons donc rien pour un jeune homme à qui la famille Royale & l'Etat, ſeront un jour redevables de leur gloire.* Dès ce moment ils le regarderent comme leur fils, & lui donnerent cette noble éducation qui forme les grandes ames & les prépare à ſoutenir une grande fortune.

Un enfant chéri des Dieux ne pouvoit que réuſſir; bientôt il montra des inclinations véritablement royales ; & lorſqu'il fut tems de donner un époux à la fille de Tarquin, le Roi ne voyant perſonne dans Rome qui put être mis en parallele avec lui en quelque eſpece de mérite que ce fut, le choiſit pour ſon gendre. Un choix ſi glorieux à Servius ne permet pas de penſer qu'il ait été

fils d'un esclave, & esclave lui-même dans son enfance. J'adopte volontiers l'opinion de ceux qui disent qu'à la prise de Cornicule, le Roi de la ville, appellé Servius Tullius, ayant été tué, sa femme, alors enceinte, fut emmenée à Rome avec les autres captives, qu'elle y fut ensuite reconnue pour être la veuve de ce Roi, & que Tanaquil, en considération de sa naissance & de son rang, demanda qu'elle vécut en liberté dans son palais où Servius naquit ensuite. Il se forma depuis, ajoutent ces Historiens, une union toujours plus étroite entre ces deux femmes, & Servius élevé sous leurs yeux dès le berceau, leur devint également cher & précieux. Ainsi sans avoir été jamais esclave ni fils d'un esclave, on a pu le croire tel, sur ce que, par un même sort, sa patrie & sa mere étoient tombées en la puissance des Romains.

Conspiration des enfans d'Ancus Marcius.

XL. Dans la trente-huitieme année de ce regne, Servius étant généralement estimé du Roi, du Sénat, & de tout le peuple, les deux fils d'Ancus formerent une conspiration. Ils ne pouvoient pardonner à Tarquin de les avoir artificieusement éloignés du trône de leur pere pour régner lui-même à la place de ses pupilles, quoiqu'il ne fût

ni Romain, ni ſeulement originaire d'Italie. Mais ce qui les révoltoit encore plus, c'étoit de voir qu'il ne leur laiſſoit pas même l'eſpérance de régner après lui. Ils ne pouvoient ſe réſoudre à ſouffrir que Rome, après avoir été d'abord le domaine d'un héros tel que Romulus, qui n'avoit ceſſé d'être Roi que pour accroître le nombre des Dieux dont il tiroit ſon origine ; en moins de cent ans (*a*) & tout à coup, fut devenue l'appanage d'un eſclave, à ce qu'ils diſoient, né dans la ſervitude. Ils rougiſſoient pour tous les Romains, mais ſur tout pour eux-mêmes, de voir le trône de leur pere paſſer, de leur vivant, à des étrangers, & le fils d'une eſclave ſupplanter les enfans d'un Roi. Pour prévenir donc cet opprobre, ils forment un deſſein violent & ſanguinaire contre la perſonne de Tarquin. S'ils en vouloient plutôt à lui qu'à Servius, c'eſt qu'ils le haïſſoient davantage, c'eſt que Tarquin auroit pu, comme Roi, venger la mort de Servius plus aiſément que Servius celle de Tarquin, c'eſt qu'il eût pu encore ſe ménager un nouveau

(*a*) Il y avoit cent trente huit ans que Romulus étoit mort. Mais il étoit naturel dans la circonſtance préſente de racourcir ce tems, & de négliger un calcul chronologique.

ſucceſſeur en la perſonne d'un nouveau gendre. Ils conſpirent donc la mort du Roi lui méme, & chargent deux bergers intrépides de l'exécution d'un tel attentat.

Armés de bâtons ferrés tels qu'ils avoient coutume d'en porter en forme de coignée, les aſſaſſins ſe rendent au palais de Tarquin en ſe querellant l'un l'autre. Le grand bruit qu'ils font dans le cour y raſſemble toute la garde. Ils réclament à l'envi la juſtice & la protection du Roi, qui, du fond de l'appartement les ayant entendus, les fait appeller. Ils ſe préſentent devant lui. Ce n'eſt d'abord entr'eux qu'un débat confus à qui parlera le premier. Ils ſe coupent la parole l'un à l'autre ; mais un Licteur leur ordonnant de s'expliquer tour à tour, ils ceſſent de s'interrompre, & l'un d'eux commence un détail prémédité. Comme le Roi lui donnoit toute ſon attention, l'autre lui décharge un coup de ſa coignée ſur la téte, la laiſſe, & s'enfuit avec le complice.

XLI. Tarquin à demi mort tombe entre les bras de ceux qui ſe trouvent le plus à portée de le ſoutenir. Les Licteurs courent après les meurtriers & les arrêtent. Cet accident met toute la ville en rumeur. Le peuple, dans l'éton-

Tarquin eſt tué.

nement & curieux de tout sçavoir ; court en foule au palais. Tanaquil fait sortir le monde & fermer toutes les portes ; donnant ses ordres pour faire panser son époux, comme espérant encore sa guérison. Mais pour substituer d'autres ressources à celles qui pourroient lui manquer ; elle fait venir Servius, le prenant par la main & lui montrant son beau-pere à demi-mort : *C'est à vous*, lui dit-elle, *de le venger, & d'empêcher que je devienne moi-même le jouet de nos ennemis : je vous en conjure, Servius, ayez-en le courage, il ne tient qu'à vous de régner & d'exclure du trône ceux dont cet énorme attentat est l'ouvrage. Ayez du cœur, Servius, suivez l'ordre du ciel, qui faisant briller sur votre tête un feu miraculeux, vous promettoit dès lors une glorieuse destinée. Que ce feu vous anime donc & vous réveille tout de bon en ce moment.* (*a*) *quoique étrangers nous avons régné, vous pouvez donc régner aussi. Oubliez d'où vous êtes sorti pour ne plus penser qu'à ce que vous êtes ; & si dans cette subite révolution vous n'osez prendre un conseil de vous-même, suivez mes avis.*

[a] Tanaquil fait allusion au prodige dont il a été parlé, n. 39.

Tanaquil ensuite, pour appaiser le tumulte & les clameurs d'une multitude qui ne se contenoit plus, se montre par les fenêtres qui donnoient sur la rue neuve : (Tarquin logeoit auprès du temple de *Jupitet Stator.*) *Calmez-vous*, dit-elle au peuple, *le Roi n'est pas mort ; il avoit d'abord perdu connoissance, mais il revient à lui : on a lavé & sondé la plaie, elle n'est pas profonde, tout va bien, & j'espere qu'il pourra dans peu se montrer à vous. En attendant il veut que Servius rende la justice, donne tous les ordres nécessaires, tienne sa place en tout, & qu'on lui obéisse comme à lui-même.* Servius paroissant aussi-tôt avec les ornemens de la Royauté, s'asseoit sur le trône, environné de licteurs, statue sur quelques affaires, & remet les autres pour en conférer, disoit-il, avec le Roi. Le Roi n'étoit plus ; mais en laissant ignorer sa mort au peuple pendant plusieurs jours Servius, sous prétexte d'exercer l'autorité Royale pour un autre, se l'assuroit à lui-même. Enfin cette mort se déclare, tout le palais prend le deuil, & Servius, escorté d'une garde nombreuse, se fait proclamer Roi dans le Sénat sans requérir le consentement du peuple ; nouveauté

An. R. 176. av. J. C. 576.

Servius gouverne & se fait proclamer Roi.

qui n'avoit point encore d'exemple. Pour les fils d'Ancus, ayant oui dire que Tarquin vivoit encore, que les coupables étoient arrêtés, & que Servius étoit le maître dans Rome; ils s'éxilerent à Sueſſa Pometia.

Il marie ſes filles aux enfans de Tarquin

XLII Servius maître au dehors par la demarche qu'il venoit de faire, prit encore des meſures particulieres pour s'aſſurer des ſiens. L'animoſité des enfans d'Ancus contre ſon beaupere & ſa fin tragique, lui faiſoient apprehender le même ſort de la part des jeunes Tarquins, Aruns & Lucius. Pour ſe les attacher il leur donna ſes deux filles en mariage. Mais que peuvent les précautions humaines contre l'ordre immuable du deſtin? Elle n'empêcherent pas que la famille de Servius, jalouſe de le voir régner, ne fût la premiere à le trahir, & la plus ardente à machiner ſa perte, Heureuſement pour l'état, la treve des Véiens étoit expirée, Servius marcha contr'eux & contre quelques autres peuples d'Etrurie. Ce qui ſuſpendit pour un tems les troubles domeſtiques. Son courage & ſa fortune éclaterent dans cette expédition; & comme ſi la victoire eut décidé de ſa royauté, il trouva le peuple à ſon retour auſſi diſpoſé que le Sénat à le re-

connoître pour Roi. Néanmoins ce qu'il fit ensuite durant la paix, surpassa de beaucoup tous ses exploits militaires. Comme on avoit vu Numa établir & régler le culte des Dieux, il voulut passer dans la posterité pour l'instituteur des divers états de la societé civile, où chacun auroit sans confusion ses prérogatives & son rang, selon ses biens ou son mérite personnel. Dans cette vue, il institua le *Cens* ou denombrement (*a*) que les progrès de l'empire Romain devoient rendre daas la suite si nécessaire. Il servit dès lors à proportionner les impots & les charges aux biens & aux facultés d'un chacun, au lieu qu'auparavant on contribuoit par têtes aux dépenses de la guerre & aux besoins de l'état. Il distribua donc tout le peuple en différentes classes & centuries pour former ce bel ordre qui se fait admirer dans la ville comme dans les armées.

An. R. 197. av. J. C. 555. Institution du Cens.

XLIII. Ceux dont le bien se montoit à cent mille asses (*b*) (5000 livres-

Distribution du peuple Romain en diverses classes.

[*a*] La loi du dénombrement obligeoit tous les citoyens de se faire inscrire, & de donner une estimation de leurs biens qu'ils assuroient avec serment être juste & faite de bonne foi. Ils devoient déclarer aussi leur âge, leur domicile à Rome ou ailleurs, le nom de leurs peres & de leurs meres, de leurs femmes & de leurs enfans

[*b*] Un *asse* équivaut à douze deniers de notre monnoie, il en faut mille pour faire cinquante livres tournois,

& plus) furent compris dans quatre-vingt centuries, (a) dont on fit deux classes égales, l'une des vieux (au-dessus de quarante ans) l'autre des jeunes (au-dessous de cet âge). Chacune étoit de quarante centuries, & les deux ensemble étoient comprises sous le nom de *premiere classe.* Les vieux étoient destinés à la garde de la ville, & les jeunes à faire la guerre au-dehors. Ils devoieut avoir pour armes deffensives le casque, le bouclier, la cuirasse & les bottes, le tout d'airain, & pour armes offensives, l'épée& la lance. On incorporta dans cette premiere classe deux centuries d'ouvriers destinés à servir dans les armées pour dresser & pour transporter les machines de guerre, mais dispensés de combattre.

Ceux dont le bien se montoit à soixante-quinze mille asses (3750 liv.) ou plus, jusqu'à cent mille exclusivement, étoient distribués, tant jeunes que vieux, en vingt-centuries, & formoient la seconde classe. Elle étoit armée comme la premiere, à l'exception de la cuirasse qu'elle n'avoit pas, & du bouclier, au lieu duquel elle portoit le grand écu. (b)

[a] Ce mot ne se prend pas ici dans sa signification propre, car le nombre des citoyens compris dans une centurie pouvoit être au-dessus & au-dessous de cent.

[b] Le Bouclier étoit rond & petit : l'écu plus grand

La troisieme étoit aussi de vingt centuries, où les jeunes & les vieux étoient distingués comme dans les précédentes. Elle comprenoit ceux qui étoient riches de cinquante mille asses (2500 liv.) jusqu'à soixante-quinze mille exclusivement. Elle étoit armée comme la seconde, à l'exception des bottes.

La quatrieme étoit aussi de vingt centuries. Elle n'avoit d'autres armes que la lance & le bouclier. (*a*) Il falloit posséder la valeur de vingt cinq mille asses (1250 liv.) jusqu'à cinquante mille exclusivement, pour y être compris.

La cinquieme étoit de trente centuries, pour ceux dont le bien se montoit à onze mille asses (550 liv.) ou plus, jusqu'à vingt-cinq mille, ils ne portoient au combat que la fronde & des pierres. Avec eux étoient les *Accenses*, (*b*) les

avoit quatre pieds de hauteur sur deux & demi de largeur. Il étoit plus nécessaire à ceux-ci, parce qu'il n'avoient point de cuirasse.

[*a*] Je substitue le mot *scutum* à *verutum* conformément à la conjecture de M. Crevier & de quelques autres avant lui.

[*b*] *Accenses*. On conjecture que c'étoient comme des sergens d'armée, ou des valets de ville pour accompagner & servir les magistrats & les officiers de guerre. Selon d'autres, c'étoient des surnuméraires qui suivoient les armées pour remplacer les morts & les blessés. *Accensi, quia accensebantur*, parce qu'ils étoient ajoutés aux autres pour fournir le nombre compétant.

joueurs d'inſtrumens, & les ſonneurs de cor qui compoſoient trois autres centuries.

La ſixieme claſſe n'avoit qu'une centurie, & comprenoit indiſtinctement tout ce qu'il y avoit de citoyens qui n'avoient pas aſſez de bien pour être admis dans une claſſe ſupérieure. Ceux-ci n'alloient point à la guerre.

Après avoir établi ces divers corps d'infanterie, & leur avoir donné des armes convenables, Servius inſtitua douze centuries de chevaliers romains choiſis parmi les plus qualifiés; & des trois centuries que Romulus avoit choiſies, il en fit ſix qui conſerverent toujours le nom de leur premiere inſtitution. Il leur aſſigna ſur le tréſor public la ſomme de dix mille aſſes pour acheter des chevaux; & pour les nourrir, une penſion annuelle de deux mille aſſes que les veuves romaines devoient payer.

Nouveau réglement pour les ſuffrages.

C'étoit ainſi que pour ſoulager les pauvres, Servius faiſoit ſupporter aux riches les charges de l'état. Mais en même tems il leur donna de grands privileges. Sous les regnes précédens, depuis Romulus, chaque particulier donnoit ſa voix & jouiſſoit indiſtinctement d'une égale autorité dans les aſſemblées. Servius par le nouvel ordre & la gradation

des suffrages qu'il établit, régla les choses de maniere que, sans ôter au dernier du peuple le droit d'opiner, les premiers de la ville décidoient de tout. On prenoit d'abord le suffrage des dix-huit centuries de chevaliers romains; après eux celui des quatre vingt centuries de la premiere classe. S'il y avoit partage, ce qui n'arrivoit guere, on en venoit aux centuries de la seconde, mais il étoit inoui que l'on fut contraint d'en venir jusqu'au petit peuple pour former la pluralité. [a]

(a) Pour bien entendre ce que veut dire ici Tite-Live, il faut observer que les six classes contenoient cent quatre-vingt neuf centuries, & que chaque centurie avoit sa voix. Or la premiere classe étant de quatre vingt-dix-huit centuries, y compris les dix-huit centuries de Chevaliers, quoique la moins nombreuse en citoyens fournissoit néanmoins quatre vingt-dix-huit voix. Ainsi cette seule classe opinant uniformément, l'emportoit de sept voix sur toutes les autres ensemble, & décidoit l'affaire sans qu'il fût besoin de les consulter. Mais si plusieurs centuries de la premiere classe opinoient diversement des autres: la seconde alors de vingt centuries étoit appellée, & formoit avec la premiere cent dix-huit voix. S'il s'en trouvoit quatre vingt-quinze du même accord, la pluralité étoit formée. Si au contraire le nombre n'étoit pas encore rempli, alors on recourroit à la troisieme. Mais il falloit une division bien grande entre les centuries de ces trois classes pour être contraint d'appeller les autres. Et la derniere sut tout, qui comprenoit tout le petit peuple, n'ayant qu'une voix ne pouvoit influer dans les délibérations, que dans le cas presque impossible d'un partage égal entre les cent quatre vingt-dix huit voix des cinq premieres classes. Au reste, il n'est dit nulle part, &

Il n'eſt pas ſurprenant que l'ordre & la diſtribution préſente du peuple romain ne reponde plus à celle que fit alors Servius. Les tribus ayant été multipliées juſqu'au nombre de trente-cinq, qui eſt preſque le double de celui d'autrefois, il a fallu multiplier auſſi les centuries. D'ailleurs les tribus du tems de Servius n'étoient autre choſe que les différens endroits les plus habités de la ville, diviſée d'abord en quatre quartiers, auxquels il donna, je penſe, le nom de *Tribu*, à cauſe du tribut qu'il impoſa ſur chacun de ces quartiers pour être levé ſelon les facultés des habitans; & même ces tribus n'avoient rien de commun avec la diſtribution & le nombre des centuries.(*a*)

Premier luſtre.

XLIV. Après avoir fini la dénombrement dont il facilita l'exécution en y contraignant le peuple par la peine comminatoire de la priſon, ou même

il n'eſt pas vraiſemblable que les centuries d'ouvriers au nombre de cinq, euſſent un droit de ſuffrage autre que celui de la multitude compriſe de la ſixieme claſſe. C'eſt pourquoi je les omets dans ma ſupputation.

[*a*] En effet les centuries ne formoient pas alors différente partie d'une tribu. Au lieu que dans la ſuite des tems, elles furent à l'égard des tribus comme les parties d'un tout. De ſorte qu'en établiſſant une nouvelle tribu, on établiſſoit conſéquemment de nouvelles centuries.

de la mort, Servius fit prendre les armes à tous les citoyens, tant chevaliers que soldats, & les fit assembler de grand matin au champ de Mars, chacun dans sa classe & dans sa centurie. Il en fit une revue générale qui fut suivie de la lustration. Elle se faisoit par le triple sacrifice d'un porc, d'une brebis, & d'un taureau (*a*). On donna le nom de lustre à cette cérémonie qui fit la clôture de ce premier dénombrement. On y compta quatre-vingt mille citoyens, & s'il faut en croire Fabius Pictor, le plus ancien de nos historiens, on n'y comprenoit que ceux qui portoient les armes.

Une si grande multitude sembloit demander un nouvel agrandissement. Servius joignit à la ville les monts Quirinal & Viminal. Il l'étendit encore du côté des Esquilies, & pour illustrer ce nouveau quartier, il y fixa sa demeure. Il le renferma avec tous les autres sous une nouvelle enceinte, munie d'un fossé, d'une levée, & d'un rempart, dans un nouveau *Pomœrium* où les bornes du premier furent transplantées. Par ce terme il ne faut pas seulement entendre

Il agrandit la ville.

[a] On faisoit faire trois fois le tour de l'armée à ces trois victimes avant que de les immoler. Ce sacrifice lustral se faisoit encore pour purifier l'armée après une Bataille. Voyez ci-dessus n. 28.

les dehors du rempart, comme le pensent ceux qui ne s'attachent qu'à la lettre & à l'étimologie, mais toute cette lisiere de terrein que les Etruriens anciennement marquoient au tour d'une ville de distance en distance par un double rang de bornes plantées en cérémonie, entre lesquelles on élevoit le mur qui devoit former l'enceinte. Entre ce double rang de bornes, & le long de ce mur d'un côté & de l'autre, il restoit toujours un terrein qui devoit être libre, & sur lequel il étoit également défendu de semer en dehors, ou de bâtir en dedans. Aujourd'hui on n'en fait plus de scrupule, puisque les maisons en bien des endroits portent sur le rempart. Or cet espace, tel que je viens de le désigner, nos anciens l'ont appellé *Pomœrium*, comme si l'on disoit *post murum*, soit qu'ils aient voulu dire que le mur fut au-delà de ce terrein; ou que le terrein fut au-delà du mur; l'un & l'autre étant également vrai. Il est bon de remarquer encore que pour agrandir une ville, au lieu de consacrer de nouvelles bornes, on se contentoit de transplanter les premieres sur le nouveau terrein.

Conformité de culte entre les Romains, & les Latins.

XLV. Les progrès de Rome ajoutoient toujours quelque chose à la grandeur des Romains. Tout étoit réglé chez

chez eux, tant pour la police au-dedans, que pour le militaire au dehors : lorsque Servius conçut un nouveau projet, qui sans le secours des armes pouvoit étendre sa domination & donner même à sa capitale un nouveau lustre. Comme on parloit avec admiration d'un temple de Diane à Ephese, que l'on disoit être l'ouvrage de toutes les républiques d'Asie ensemble, Servius prit de là occasion d'applaudir à cette unanimité de culte entre tant de peuples différens. Il en faisoit le sujet ordinaire de ses conversations avec les Latins, dont il s'étoit attaché les principaux par des liaisons particulieres, & le peuple entier par un commerce réciproque d'hospitalité qu'il entretenoit à dessein entre les deux nations. A force de leur citer cet exemple, il engagea donc ces peuples à s'unir à lui pour bâtir ensemble & de concert un temple à cette Déesse dans Rome. C'étoit leur faire avouer tacitement que cette ville étoit la capitale du pays Latin : prééminence qui jusqu'alors avoit été le sujet ordinaire de leurs guerres

Sacrifice d'une vache extraordinaire.

Après l'avoir inutilement disputée, ils commencerent à n'y plus penser, lorsqu'un Sabin crut avoir trouvé l'occasion de revendiquer ce droit auquel sa

nation prétendoit auſſi. C'étoit un chef de famille, qui dans ſes bergeries nourriſſoit dit-on, une vache d'une grandeur & d'une beauté ſinguliere. Ses cornes attachées à l'entrée du temple de Diane, ont été durant pluſieurs ſiecles un monument de ce prodige. En effet on avoit vu dans cette vache quelque choſe au-deſſus du naturel ; & les devins avoient prédit que celui qui l'immoleroit à Diane, aſſureroit à ſa nation la ſuperiorité ſur toutes les autres. Le Pontife de ſon temple à Rome, avoit eu connoiſſance de cette prédiction. Le Sabin arrive avec ſa victime, au jour qu'il avoit cru pouvoir la ſacrifier, l'amene au temple & la préſente à l'autel. Le Pontife étoit né Romain, la beauté de la victime le frappe, & ſe rappellant alors l'oracle : *A quoi penſez-vous, mon ami*, dit-il au Sabin, *de venir immoler à Diane, ſans vous être purifié. Le Tibre coule au bas de la colline, allez vous y laver inceſſamment.* Cet étranger dans la crainte de profaner un acte de religion & de ſe voir fruſtré de ſes eſpérances, s'il omettoit la moindre cérémonie, ſort du temple & deſcend vers le Tibre. A peine eſt il ſorti, que le Pontife offre lui-même à Diane la victime importante au grand contentement de Servius & de tous les Romains.

XLVI. Une longue possession avoit assuré l'empire à Servius ; mais le jeune Tarquin ayant commencé de le dépeindre aux yeux du peuple comme un usurpateur qui régnoit au mépris des loix & des suffrages ; Servius informé de ses discours séditieux, voulut en prévenir les suites. Dans cette vue s'étant assuré de l'affection des Romains par le don généreux des terres qu'il avoit conquises, il convoqua l'assemblée, & fit mettre hardiment en délibération s'il devoit régner. On opina pour l'affirmative, plus unanimement qu'on n'avoit encore fait en faveur des autres Rois. Cette démarche de Servius ne fut point un obstacle à l'ambition de Tarquin. Au contraire la distribution des terres qu'il sçavoit avoir été faite contre l'avis des Sénateurs, lui fournit un nouveau prétexte pour rendre Servius toujours plus suspect au Sénat, & pour s'accréditer lui-même à son préjudice.

L. Tarquin aspire à la Royauté.

Il étoit jeune, & quoique son activité naturelle ne le portat que trop à tout entreprendre, sa femme Tullia l'aiguillonnoit sans relâche. Rome vit donc alors dans la maison de ses Rois un de ces tragiques évenemens peu ordinaires, & dont l'horreur devoit accélérer le tems de la liberté par le dégoût qu'il inspireroit

de la tirannie, en déterminant enfin le peuple à ne plus souffrir des Rois après celui qui l'étoit devenu par ses crimes. Il s'appelloit Lucius Tarquinius. On ne sçait s'il étoit fils ou seulement petit fils de celui qui avoit régné. Je suppose qu'il étoit son fils, sur le témoignage du plus grand nombre des auteurs. (*a*).

Aruns frere de Lucius étoit naturellement fort doux. Servius, comme nous l'avons dit, avoit fait épouser aux deux freres ses deux filles ; dont les caracteres sympatisoient aussi peu que ceux de leurs époux. Mais le hasard avoit évité de joindre ensemble deux esprits violens, sans doute pour le bonheur des Romains, afin de donner au regne de Servius une plus longue durée, & à ses sages institutions le tems de s'établir & de prendre une forme permanente.

Ambition démesurée de Tullia.

Tulllia, l'aînée, d'un génie violent, avoit épousé Aruns. Chagrine de ne voir en lui qu'un homme borné dans ses vues, également incapable de rien entreprendre ou de rien ôser, elle ne soupiroit qu'après Lucius, elle l'admiroit, elle l'exaltoit. C'étoit, à l'entendre, un grand homme, un héros digne du sang royal dont il étoit formé.

(*a*) Denis d'Halicarnasse l. 4. soutient l'autre sentiment, & le prouve d'une maniere indubitable.

Elle méprisoit sa sœur de ce qu'ayant été si heureusement partagée, elle n'avoit pas même la hardiesse naturelle à son sexe pour seconder un tel mari. Ce caractere de Tullia si conforme à celui de Lucius, la fit bientôt sympatiser avec lui. Ainsi s'associent les scélérats, comme s'ils étoient faits l'un pour l'autre. Néanmoins la femme donna le branle à tout le mal que produisit une si funeste société. Accoutumée à ne rien dissimuler dans les entretiens secrets qu'ils avoient ensemble, elle invectivoit sans cesse, tantôt contre sa sœur, tantôt contre son mari : *nous serions bien plus heureux*, disoit-elle, *moi d'être veuve & vous de n'avoir jamais été marié, que de nous voir unis l'un & l'autre à deux personnages qui nous conviennent si peu & dont l'indolence va nous faire mourir de langueur. Oh ! si les Dieux m'avoient donné un époux tel que je devrois l'avoir, je verrois bientôt dans ma maison le trône que je vois élevé dans celle de mon pere.* Il ne lui fut que trop aisé d'entraîner tout à coup dans ses projets audacieux le jeune Prince imbu de ses discours. Ils se défirent presque en même temps l'une de son mari, l'autre de sa femme, & par ce double parricide s'étant procuré l'un & l'autre la liber-

Elle épouse en secondes noces le mari de sa sœur.

té de s'épouser, ils le firent sous les yeux de Servius, qui souffrit ce mariage plutôt qu'il ne l'approuva.

Elle le porte aux derniers excès.

XLVII. Servius déjà vieux eut dés lors toujours plus à craindre pour son autorité & même pour sa vie. Tullia soupirant sans cesse après quelque nouveau forfait tourmentoit nuit & jour son nouvel époux pour recueillir au plutôt le fruit qu'ils s'étoient promis de leurs parricides. *J'avois un mari*, lui disoit-elle, *& je pouvois avec lui traîner une vie indolente dans la servitude & l'obscurité ; mais je cherchois un homme qui se crut digne de régner, un homme qui le voulût, un homme qui n'eût point oublié qu'il étoit fils du Roi Tarquin, un homme enfin qui préférât la possession d'un royaume, à l'espérance de le posséder un jour. Si vous êtes cet homme, comme je l'ai cru en vous épousant, soyez donc en même tems mon époux & mon Roi. Si tu m'as trompé, je perds d'autant plus avec toi, qu'il m'en a couté des crimes pour n'avoir encore qu'un lâche. Qu'attends-tu donc, Tarquin? si comme ton pere, il falloit loin de Corinthe ou de Tarquinies aller franchir les plus grands obstacles, t'établir sur un trône étranger .... mais Rome est à toi. Tes Dieux pénates, ta patrie, ce por-*

trait que tu vois (en lui montrant celui du Roi Tarquinius Priſcus) *ce palais où tu demeures, ce trône tout dreſſé, le grand nom que tu portes : tout enfin t'invite & t'appelle à la royauté : ſi tu n'as pas le cœur d'y prétendre, ceſſe donc d'abuſer les Romains ? Ne te donnes plus pour un Prince du ſang royal ? Retournes plutôt ſur tes pas vers Tarquinies, ou juſqu'à Corinthe te cacher dans l'obſcurité de ton origine, devenu l'imitateur d'un frere lâche, plûtôt que d'un pere généreux.*

Tullia le piquoit au vif par ces reproches. Tandis qu'elle ne pouvoit ſe contenir elle-même, faiſant réfléxion que Tanaquil, quoiqu'étrangere, avoit eu aſſez de génie & de cœur pour placer ſucceſſivement ſon époux & ſon gendre ſur le trône des Romains, & qu'elle même étant la fille du roi, ne pouvoit rien pour décider de la couronne.

Tarquin tourmenté ſans ceſſe par cette furie, entreprend enfin de gagner les Sénateurs, ſur-tout ceux de la nouvelle création. (*a*) Il leur rappelle les bienfaits de ſon pere, & leur demande quelque retour. Il s'attache la jeune nobleſſe à force de préſens, & travaille à s'accréditer par-tout, autant par les

(*a*) Voyez ci-deſſus n. 35.

calomnies qu'il répandoit contre Servius, que par les chimériques espérances qu'il donnoit de lui-même.

Tarquin envahit le trône de son beau-pere.

Enfin quand il jugea que le moment étoit venu de faire éclorre son dessein; escorté d'une troupe de Satellites, il entre brusquement dans la place. A la vue de tout le peuple saisi de frayeur, il va s'asseoir sur le trône placé vis-à-vis la salle du Sénat, & donne ordre au crieur public de convoquer les Sénateurs au nom du Roi Tarquin. On vient; les uns, parce qu'ils étoient déjà gagnés, les autres par la crainte qu'on ne leur fit un crime de leur absence, la plûpart surpris & troublés d'une entreprise aussi nouvelle qu'étrange, & croyant que c'en étoit déjà fait de Servius. Alors Tarquin commence à déclamer contre lui, & d'abord décriant sa naissance : *Vous sçavez*, dit-il, *que Servius n'étoit qu'un esclave né dans la servitude, lorsqu'aprés la mort tragique de mon pere, il s'empara du trône par la faveur & les intrigues d'une femme, contre toutes les Loix, sans observer d'interregne, sans assembler les comices, sans se mettre en peine du consentement du peuple, non plus que de l'approbation du Sénat. Devenu de cette maniere le maître d'un royaume pour lequel certainement il n'étoit pas*

né, vous l'avez vu se déclarer le protecteur de la lie du peuple d'où il étoit sorti, & nous frustrer de nos conquêtes pour en gratifier la plus vile populace, en haîne sans doute d'une noblesse à laquelle il est étranger. Vous l'avez vu faire retomber sur elle toutes les dépenses & les charges de l'état qui jusqu'à lui avoient été réparties également sur tous les Romains : vous l'avez vu instituer le dénombrement pour mettre en butte la fortune des riches à la jalousie des pauvres, peut-être même pour l'abandonner à leur avidité quand il le jugeroit à propos.

XLVIII. Servius à qui l'on étoit venu dire précipitamment tout ce qui se passoit, arrive tandis que Tarquin haranguoit encore, & du plus loin qu'il l'apperçut, élevant sa voix : *Que vois-je*, s'écrie-t-il, *quelle est ton insolence, Tarquin, d'oser, moi vivant, convoquer le Sénat, & t'asseoir à ma place. Oui,* répond fiérement Tarquin ; *je suis sur le trône de mon pere, & son fils y a sans doute plus de droit que son esclave. Vous avez assez long-tems joué vos maîtres, vous leur avez assez long-tems insulté.* Les partisans de l'un & de l'autre font grand bruit, ce n'est plus qu'un tumulte confus dans la salle, le peuple en fou-

le à la porte, veut entrer, & l'on voyoit bien que la violence alloit seule décider de la royauté.

Mort de Servius.

Alors Tarquin se voyant dans la nécessité de tout ôser, jeune & robuste, saisit le viellard par le milieu du corps, le transporte hors de la salle, le précipite du haut des degrés dans la place, & rentre aussi-tôt pour contenir le Sénat. Les gardes & les courtisans du Roi prennent la fuite. Lui-même à demi mort avec ceux de ses amis qui ne l'avoient point encore abandonné, ne songe plus qu'à regagner son palais; mais à peine est-il au haut de la rue Ciprienne que les gens que Tarquin avoit fait courir après lui, l'atteignirent & le tuerent. On attribue encore ce meurtre au conseil de Tullia, sans doute parce qu'on ne la croyoit pas moins capable de ce nouvel attentat que de tous les autres déjà consommés. Du moins il est certain qu'au premier bruit, elle avoit accouru dans la place, & que l'ayant traversée sur son char sans se déconcerter à la vue de tant de peuple, elle vint jusqu'au Sénat, en fit sortir son mari, & fut la premiere à lui donner le titre de Roi. Tarquin lui ayant ordonné de se tirer de la foule, elle s'en retourne au palais par la rue Ciprienne, & comme elle fut tout au haut vers l'endroit où étoit

encore, il n'y a pas long-tems, le *Dianium*, (*a*) & qu'il falloit retourner à droite dans la rue Virbienne pour monter aux Esquilies, le cocher y trouvant Servius étendu mort, s'arrête tout court, saisi de frayeur, & le montrte à sa maîtresse. On dit qu'alors par un trait d'inhumanité qui fait horreur, & dont cette rue appellée dépuis la *Rue scélérate*, a perpétué le souvenir, cette fille dénaturée osa franchir le pas & passer outre. Hors d'elle-même, comme si elle eut été livrée aux furies vengeresses (*b* de sa sœur & de son premier mari, elle fit passer son char sur le corps de son pere. Les roues en furent ensanglantées; & couverte elle-meme du sang qu'elles firent rejaillir sur ses habits, elle parut en cet état à la vue de ses Dieux domestiques, qui dans leur colere l'abandonnerent elle & son époux à tous les malheurs d'un regne dont les suites ne devoient pas être moins affreuses que les commencemens.

Inhumanité inouie de Tullia.

Servius Tullius avoit régné quarante-quatre ans avec tant de modération

Eloge de Servius.

(*a*) C'étoit une sta ue ou peut-ête une chapelle consacrée à Diane.

(*b*) C'étoient des divinités infernales que l'on croyoit entrer dans l'ame des coupables pour les tourmenter & les punir d'avoir opprimé les innocens dont elles poursuivoient la vengeance.

& de douceur, que le meilleur Prince du monde en lui ſuccédant auroit eu de la peine à l'égaler. Mais ce qui ajoute encore à ſa gloire, c'eſt d'avoir été le dernier des Rois qui aient légitimement régné. On a même cru que malgré la douceur dont il tempéroit une puiſſance abſolue, il y auroit renoncé préciſément parce qu'elle étoit abſolue, ſi le déteſtable projet de ſes enfans n'eût prévenu celui qu'il avoit formé pour la liberté de ſa patrie.

An. R. 220. av. J. C. 532. Regné de Tarquin le Superbe.

XLIX. Tarquin régna donc enſuite & fut ſurnommé le Superbe (*a*); tant pour avoir privé ſon beau-pere des honneurs de la ſépulture, diſant que Romulus s'en étoit paſſé, que pour avoir fait mourir les principaux Sénateurs qu'il jugeoit avoir été dans les intérêts de Servius. Il ſe fit eſcorter d'une troupe de Satellites toujours armés, perſuadé ſans doute que ſon exemple pourroit tirer à conſéquence contre lui même, & le rendre à ſon tour la victime de l'ambition d'un autre. En effet il n'avoit d'autre droit à la Royau-

(*a*) Cette dénomination en tant qu'elle regarde Tarquin, ne marque pas ſeulement un homme vain, fier, qui a de la préſomption & une grande opinion de lui même, mais encore un homme imperieux & qui ſe met au-deſſus des loix, un Tyran.

té que la violence par laquelle il l'avoit envahie, puiſqu'il s'étoit aſſis ſur le trône indépendamment des ſuffrages du peuple & de l'autorité du Sénat. Il penſoit d'ailleurs que ne pouvant ſe promettre l'affection des Romains, il devoit du moins les contenir par la terreur. Pour leur en inſpirer davantage, il jugeoit ſeul & ſans adjoint les affaires capitales. Il en prenoit occaſion de condamner à la mort, à l'exil ou à la confiſcation de tous leurs biens, non-ſeulement ſes ennemis ou ceux qu'il ſoupçonnoit tels, mais généralement tous les Citoyens dont la dépouille pouvoit faire envie.

Son gouvernement deſpotique

Après avoir fait périr de cette maniere la meilleure partie des Sénateurs; il ne ſe mit nullement en peine de les remplacer. Sa vue étoit de rendre ce corps mépriſable en l'affoibliſſant, & de le mettre hors d'état de ſe plaindre de l'inaction où il prétendoit le laiſſer. Il fut en effet le premier qui ſe diſpenſa de le conſulter & de ſuivre en cela l'uſage établi par les Rois ſes prédéceſſeurs. Il ne prenoit conſeil que de lui-même & de ſes confidens particuliers. Il entreprit des guerres, fit la paix & la défit, rompit & renoua des alliances & des confédérations avec qui bon lui ſembla

& de la maniere qu'il voulut, toujours de son chef, sans consulter ni le sénat ni le peuple. Mais pour régner en sûreté dans Rome à l'abri de quelque protection étrangere, il songeoit à s'attirer l'affection des Latins, par un commerce public d'hospitalité qu'il entretenoit avec les principaux d'entr'eux, dont il rechercha même l'alliance. Octavius Mamlius de Tusculum, étoit sans contredit le premier de toute sa nation. Il descendoit, s'il faut en croire ce qu'on en dit, d'Ulisse & de Circé. Tarquin lui donna sa fille en mariage, & par cette alliance il mit dans ses intérêts cette famille & la plûpart de ses cliens.

Il recherche l'appui des Latins.

L. Bientôt s'étant acquis la confiance des plus grands de la nation, il leur proposa de s'assembler dans le bois sacré de Ferente (a) pour conférer disoit-il, sur des affaires qui les intéressoient tous. Il s'y rendirent de fort bonne heure au jour marqué. Mais le soleil alloit bientôt se coucher, lorsque Tarquin arriva. En l'attendant on s'étoit entretenu de toutes sortes d'affaires. Et Turnus Herdonius député d'Aricie, choqué de

Il les fait assembler.

Turnus Herdonius invective contre lui.

(a) Le bois sacré, le Lac, la source de Ferente, étoient à peu près dans le même endroit, au pied du mont Albain. Les peuples Latins y tenoient leurs assemblées générales pour les affaires de la nation.

ſon retardement, avoit beaucoup invectivé contre lui. *Il n'eſt pas ſurprenant*, diſoit-il, *qu'on l'ait ſurnommé le Superbe* (on lui donnoit déjà ce nom communément, quoique tout bas, & dans les entretiens ſecrets.) *N'eſt-ce pas être bien ſuperbe que de ſe jouer ainſi de toute une nation ? Faire venir des députés de toutes parts & de bien loin pour une aſſemblée qu'il demande, & à laquelle il ne ſe trouve pas lui-même ? Il veut ſans doute éprouver notre patience & nous accabler ſous le joug, s'il peut nous le faire ſubir une fois. Ne voit-on pas qu'il viſe à nous maîtriſer ? Quelque répugnance que l'on ait pour un étranger, encore pourroit-on ſe ſoumettre à lui, ſi ſes ſujets avoient à ſe louer de la maniere dont il les gouverne ? Mais, que dis-je, ſes ſujets, eſt-il leur Roi ? N'eſt-il pas plutôt un tyran qui tient de ſon parricide l'empire qu'il exerce ſur eux ? Il les exile, il les dépouille, il les fait mourir, les Romains le déteſtent, que peuvent donc en eſpérer les Latins ? Si l'on veut m'en croire, que chacun s'en retourne chez ſoi; devons-nous être plus exacts au rendez-vous que celui qui nous l'a donné ?*

Turnus étoit un homme turbulent, & factieux, & ce caractere l'avoit accrédité parmi les ſiens. Dans le fort de

ſes invectives, Tarquin parut. Il ſe fit un grand ſilence, & tous les députés s'approcherent pour le ſaluer. Sur l'avis de ceux qui l'environnoient de plus près, il commença par excuſer ſon retardement, & donna pour raiſon qu'on l'avoit pris pour arbitre d'une querelle entre un pere & ſon fils, ajoutant que cette affaire l'ayant retenu toute la journée, il remettoit l'aſſemblée au lendemain. Turnus ne put, dit-on, s'empêcher de lui repliquer qu'un tel arbitrage ne demandoit ni beaucoup de tems, ni beaucoup de paroles, qu'il falloit obliger le fils d'obéir à ſon pere, ſauf à le punir, s'il ne le faiſoit pas.

Il lui en coute la vie.

LI. Après cette bruſque repartie, Turnus ſe retira. Tarquin plus piqué qu'il ne le parut, réſolut ſur le champ ſa perte, autant pour ſe venger de lui, que pour contenir la nation Latine ſous la même dépendance que les Romains. Il n'avoit aucune juriſdiction pour le condamner deſpotiquement à mort. Il fallut donc lui ſuppoſer des crimes. Il ſe ſervit pour cet effet de quelques Ariciens ennemis de Turnus, pour engager à force d'argent un de ſes eſclaves à laiſſer entrer dans ſon logis une grande quantité d'épées qu'on y porta ſecrétement durant la nuit.

Le lendemain avant le jour, Tarquin

mande les principaux députés chez lui, & d'un air à leur faire croire qu'il étoit saisi d'une subite frayeur, il leur dit, » que c'étoit par une providence par» ticuliere des Dieux, que la veille il » étoit arrivé si tard à l'assemblée, que » ce délai leur avoit sauvé à tous la » vie. Que Turnus, selon ce qu'on ve» noit de lui dire, avoit formé le com» plot de les égorger tous pour com» mander seul à tous les Latins. Qu'il » auroit exécuté son projet le jour pré» cédent, si celui qu'il avoit principa» lement en vue n'eût pas tant tardé à » venir. Que le chagrin d'avoir man» qué son coup, l'avoit mis de mau» vaise humeur contre lui durant son » absence. Qu'il falloit s'attendre à le » voir venir le matin même à l'assem» blée avec tous ses conjurés en armes. » Qu'il en avoit fait un amas dans sa » maison, qu'il étoit aisé de voir si l'on » étoit bien ou mal informé, & qu'il » les prioit de vouloir l'accompagner » à l'heure même chez lui.

Le caractere impérieux de Turnus, & les discours qu'il avoit tenus la veille, donnoient d'autant plus de couleur à ce soupçon, que le retardement de Tarquin sembloit en effet avoir dû rompre toutes ses mesures. Ils marchent donc

à demi persuadés, mais disposés néanmoins à revenir de leur prévention, s'ils ne trouvoient point d'armes. Ils arrivent, Turnus dormoit, les gardes se saisissent de lui & de ses esclaves, qui par un premier mouvement d'affection pour leur maître, se mettoient en devoir de le défendre. On trouve réellement des armes cachées dans sa maison, on en apporte de tous les recoins, c'en est assez pour ne plus douter. Turnus est mis aux fers, on se hâte de convoquer l'assemblée, tous s'y rendent avec empressement. La vue de toutes ces armes qu'on étale aux yeux des députés les prévient & les révolte si fort contre l'accusé, que sans vouloir même l'entendre, on le fait noyer dans la source du lac de Ferente, sous une claie surchargée de pierres; supplice nouveau, dont les Latins ne s'étoient pas encore avisés.

Tarquin renouvelle une alliance avec les Latins.

LII. Ils se rassemblent. Tarquin les félicite d'avoir fait subir à un factieux la peine que méritoit sa conjuration si notoire contre les peres communs de la patrie. Il leur tint ensuite ce discours. *Je pourrois*, dit-il, *faire valoir un ancien traité par lequel la ville d'Albe & ses colonies, sous le regne de Tullus, lui furent assujetties, car vous*

n'ignorez pas qu'étant originaires d'Albe vous êtes compris dans ce traité. Je pense néanmoins qu'il faut le renouveller, & cela pour votre avantage, afin que vous participiez avec nous à la fortune du peuple Romain, plutôt que d'avoir à souffrir ou du moins à craindre toujours le saccagement de vos villes, la désolation de vos campagnes, & tous les maux que vous avez successivement essuyés, sous le regne d'Ancus, & sous celui de mon Pere.

Quoique tout l'avantage du traité fût pour les Romains, l'assemblée n'y fit pas la moindre opposition. Outre qu'elle voyoit les premiers de la nation penser comme le Roi de Rome, l'exemple tout récent de Turnus faisoit appréhender à chacun quelques fâcheux revers, s'il s'avisoit de contredire. On renouvelle donc le traité. Tarquin ordonne en conséquence à toute la jeunesse du pays Latin, de se rendre en armes dans le bois sacré de Ferente au jour qu'il leur fixa. Tous s'y rendirent, & Tarquin, pout ôter à toute la nation le moyen de rien entreprendre sans lui, en ne leur laissant ni chef ni étendard particulier, mêla cette armée avec ses légions, de maniere que d'une compagnie toute Latine, & d'une autre

toute Romaine, il en formoit deux nouvelles par l'échange réciproque d'une moitié qu'il faisoit passer de l'une dans l'autre. Il nomma de nouveaux officiers pour les commander.

Il fait la guerre aux Volsques.

LIII. Quelque méchant Roi que fut Tarquin durant la paix, il étoit grand homme de guerre. A cet égard on auroit pu même le comparer à ses prédécesseurs, si ce trait de ressemblance n'eut été comme effacé par la difformité de tous les autres. Il commença la guerre des Volsques, cette guerre qui ne devoit finir que deux cens ans après lui. Il leur prit de force Suessa Pometia, il en fit vendre le butin; & du produit il destina la somme de 40 talens (40 mille écus) à la construction d'un temple dont la magnificence, selon le plan qu'il en fit, devoit répondre à la gloire de l'empire Romain, à la majesté du lieu où il devoit être bâti, & même à la grandeur du Roi des Dieux & des hommes qui devoit y être honoré. Il remit l'entreprise après la conquête de Gabies, ville assez voisine, & cette expédition l'occupa plus long-tems qu'il n'avoit cru. En effet il entreprit d'emporter la ville d'emblée, & ne le put; il en forma le siege, on le lui fit lever: de sorte que renon-

çant alors à l'espérance de la conquérir par les voies ordinaires de la guerre, il eut recours à la fourberie, ressource inouie aux Romains.

Il use de fourberie contre les Gabiens.

D'abord comme s'il eût perdu de vue cette entreprise, il parut ne songer plus qu'à quelques ouvrages qu'il avoit commencés dans Rome, & sur-tout à jetter les fondemens du temple de Jupiter. Mais ensuite ayant formé son complot avec Sextus, le troisieme & le dernier de ses fils; celui-ci se présente à Gabies, comme s'il s'étoit échappé des mains de son pere, & se plaint amérement de ses cruautés, disant que » Tarquin commençoit à traiter les siens » aussi inhumainement que tous les au- » tres : que dégouté de ses propres en- » fans, jusqu'à craindre qu'ils ne lui sur- » vécussent pour régner après lui; il al- » loit désoler sa famille comme il avoit » dépeuplé le Sénat; que lui-même s'é- » tant avec peine échappé à travers les » épées & les coups, il croyoit ne pou- » voir être en sûreté que chez les enne- » mis de son pere; qu'au surplus la guer- » re qu'il avoit déclarée aux Gabiens » n'étoit pas finie, & qu'il ne cherchoit » qu'à les surprendre, quoiqu'il parût » n'y plus penser. *Si mon sort malheureux*, ajoutoit-il, *ne vous touche point*,

j'irai de ville en ville me présenter aux autres Latins, aux Volsques mêmes, s'il le faut, aux Eques & aux Herniques, jusqu'à ce que je trouve un peuple assez généreux pour mettre un fils à couvert de la cruauté d'un pere barbare. Peut-être même trouverai-je ailleurs les esprits mieux disposés à prendre les armes contre un Roi superbe & contre une insolente nation.

Les Gabiens craignant de se faire un ennemi de ce Prince, s'ils le laissoient aller, le reçoivent avec bonté. *Pourquoi vous étonner*, lui disoient-ils, *que votre pere persécute ses citoyens ou ses alliés, & devienne enfin le tyran de sa famille : on le verroit se faire la guerre à lui-même, s'il ne trouvoit pas autre part matiere à sa fureur. Ravis de vous donner un asyle, nous comptons sur vos services pour porter jusques dans Rome, la guerre dont il menace Gabies.*

Ruses de Sext. Tarquin.

LIV. Il fut admis dans les conseils : là affectant de se conformer aux anciens pour les affaires civiles qui devoient leur être naturellement plus connues : il opinoit toujours pour la guerre, disant que l'on devoit s'en rapporter à lui sur cet article, attendu qu'il connoissoit mieux que personne les forces des deux partis & la disposition

des Romains, qu'il ſçavoit être d'autant plus mécontens de leur Roi, que ſes propres enfans ne pouvoient endurer ſa tyrannie.

Tandis qu'il portoit inſenſiblement les chefs de la ville à rallumer la guerre; quelquefois, lui même, à la tête d'une jeuneſſe brave & déterminée, il faiſoit le dégât ſur les frontieres de Rome. Par cette conduite auſſi artificieuſe que ſes diſcours, ſoutenant parfaitement le perſonnage qu'il vouloit jouer : il gagna la confiance des troupes, juſqu'à devenir leur général. Ce nouveau chef dont toute l'armée ignoroit le véritable deſſein, commença l'expédition par des eſcarmouches concertés avec l'ennemi, où les Gabiens avoient preſque toujours le deſſus. Il s'applaudiſſoient, & depuis le plus grand juſqu'au plus petit, ils regardoient tous Sextus comme un préſent des Dieux. Enfin par ſon attention à partager avec les ſoldats les travaux & les dangers de la guerre, & ſur-tout à leur abandonner tout le butin: maître des cœurs, il devint auſſi abſolu à Gabies que ſon pere l'étoit à Rome.

Alors aſſez deſpotique pour tout oſer, il lui dépêcha ſecrétement pour ſçavoir ce qu'il devoit faire dans une

Gabies réduite.

ville ennemie dont les Dieux l'avoient rendu maître. Tarquin ne fit aucune réponſe à l'Exprès, auquel il n'oſoit peut-être ſe confier; mais étant entré penſif & rêveur dans ſon jardin pour ſe conſulter, toujours ſuivi de cet homme: on dit que ſe promenant ſans mot dire, il s'amuſoit à abattre avec ſa canne les têtes des pavots les plus élevés. L'Exprès ennuyé de demander une réponſe & de n'en pas recevoir, s'en retourne, croyant qu'il n'avoit rien fait: il rapporte à Sextus ce qu'il a dit, ce qu'il a vu; ajoutant que Tarquin n'avoit pas daigné répondre un ſeul mot, ſoit que la colere, diſoit-il, le reſſentiment ou ſa fierté naturelle lui euſſent fermé la bouche. Sextus comprit ce que vouloit dire ce ſilence énigmatique, & fit périr ſucceſſivement les principaux citoyens de Gabies; les uns en les rendant odieux au peuple, les autres, parce qu'ils l'étoient déjà. Pluſieurs furent condamnés & mis à mort juridiquement, quelques-uns ſecrétement & ſans éclat, par la difficulté de colorer leur condamnation. Il permit à d'autres de ſe retirer, quelques-uns y furent contraints, & tous furent également dépouillés de leurs biens. Il les fit diſtribuer au peuple, que ces avantages

particuliers

particuliers rendirent insensible au malheur public. Ainsi leur ville destituée de conseil & de force, comme un corps sans tête & sans mains, fut livrée au Roi de Rome sans aucune résistance.

LV. Maître de Gabies, Tarquin fit la paix avec les Eques, & renouvella l'alliance avec les Toscans (*a*). Ensuite il se remit aux ouvrages qu'il avoit entrepris dans Rome. Le plus important étoit le temple de Jupiter sur le mont Tarpeien, (*b*) qui devoit être le plus beau monument de son regne & porter son nom jusqu'à la postérité la plus reculée, lorsque l'on diroit de ce temple: *C'est l'ouvrage des deux Tarquins, Rois de Rome, pere & fils, l'un l'a voué; l'autre l'a bâti.*

Temple de Jupiter sur le Capitole.

Dans la place destinée à cet édifice étoient quelques oratoires que Tatius avoit voués durant la guerre des Sabins

(*a*) Les Toscans, les Etrusques ou Etruriens n'étoient qu'une même nation sous deux noms différens dont le premier plus ancien la désignoit dans toute son étendue. Ainsi les Gaulois & les François, la France & les Gaules, malgré la différente étendue du pays des deux nations, sont quelquefois des noms synonimes.

(*b*) C'étoit le mont Capitolin, appellé Tarpeien depuis que la fille de Tarpeius (V. ci-dessus n. 11.) y avoit été inhumée. Dans la suite ce mot n'a plus servi qu'à désigner l'endroit le plus escarpé du Capitole d'où l'on précipitoit les criminels.

avec Romulus, & que l'on avoit bâtis dans la ſuite & dédiés. Tarquin les fit *exaugurer* & démolir pour faire place au nouvel édifice, & ne laiſſer d'autre culte ſur le Capitole que celui de Jupiter. Comme il eut commencé, l'hiſtoire dit que les Divinités de cet endroit firent connoître à l'envi par des prodiges éclatans, quelle ſeroit un jour la grandeur de l'Empire Romain. En effet, le vol des oiſeaux ayant autoriſé *l'exauguration* (*a*) de toutes les autres chapelles; il n'en fut plus de même quand on en vint à celle du Dieu Terme (*c*); & l'obſtination miraculeuſe de ce Dieu à ne vouloir point être deplacé, fut généralement régardée comme le pronoſtic de la ſtabilité & de la durée de cet empire.

Ce préſage fut ſuivi d'un autre qui pronoſtiquoit ſa grandeur. Comme on creuſoit les fondemens du temple, les Romains trouverent la tête d'un homme, ayant la face encore fraîche & vermeille; ce qui montroit aſſez claire-

[*a*] Cette cérémonie oppoſée à l'*inauguration*, ſervoit à rendre profanes les lieux déjà conſacrés. J'ai ſubſtitué ces termes à ceux de *profaner* & de *profanation*, qui n'expriment pas ſuffiſamment cette idée.

[*b*] C'étoit le Dieu des limites & des bornes qu'on plantoit aux extrêmités des domaines publics & particuliers, pour en faire la ſéparation. Une pierre quarrée à laquelle on ajoutoit quelquefois une tête d'homme étoit la figure de ce Dieu, toujours ſans bras & ſans pieds, comme ne devant jamais remuer ni changer de place.

ment que dans cet endroit feroit la capitale & comme la tête d'un grand empire. C'eſt ainſi que l'interpreterent les devins qui étoient à Rome, & ceux même d'Etrurie qui furent appellés pour expliquer ce phénomene.

Enchanté de ces heureux préſages, Tarquin ne mettoit plus de bornes à la dépenſe ; tellement que la reſerve qu'il avoit faite ſur le butin de Pometie, pour conduire ce temple à ſa perfection, ſuffit à peine pour l'élever au rès de chauſſée. J'aime donc mieux croire avec Fabius que cette ſomme réſervée étoit de quarante talens, plutôt que de la faire monter, avec Piſon qui n'eſt pas ancien, à quarante mille livres d'argent peſant, ſomme exorbitante que le butin d'une ville ſeule n'auroit pu produire alors, & qui même à préſent ſuffiroit au-delà pour les fondemens du plus ſuperbe édifice que l'on pourroit entreprendre. Tarquin donc pour achever celui-ci fit venir un grand nombre d'ouvriers d'Etrurie, puiſa dans le tréſor public de quoi fournir à tant de dépenſes, & trouva même une nouvelle reſſource dans les bras du menu peuple, qui tout épuiſé des fatigues de la guerre, comptoit néanmoins pour rien ce ſurcroît de travail, tant il ſe portoit de bon

cœur à bâtir de ses mains les temples des Dieux.

Tarquin l'employa dans la suite à d'autres ouvrages plus pénibles & moins apparens. Tels furent les loges du grand cirque qu'il fit construire, & l'aqueduc souterrein, dit communement *le grand cloaque*, qu'il fit creuser pour recevoir les eaux & les immondices de la ville; deux grands ouvrages auxquels toute la magnificence de notre siecle n'a presque rien à comparer. Après avoir occupé le peuple assez long-tems à de pareils travaux, il fallu lui donner du relâche, mais pour délivrer la ville d'une populace oisive qui lui deviendroit à charge, & pour peupler au loin ses Etats, Tarquin fonda deux colonies, l'une à Signia, l'autre à Circée, vers les frontieres du Royaume dont elles devoient être les clefs, l'une du côté des montagnes, l'autre du côté de la mer.

LVI. Vers ce même tems on vit dans le Palais de Tarquin un serpent énorme sortir d'une colomne de bois. La vue de ce hideux animal mit en fuite toute la maison; mais ce fut là pour le Prince un sujet d'inquiétude encore plus que de frayeur. Lui qui pour les autres prodiges s'en étoit toujours rapporté aux devins d'Etrurie, plus en peine de

celui-ci parce qu'il sembloit le regarder personnellement resolut d'envoyer consulter à Delphes le plus fameux oracle qui fut alors dans l'univers. N'osant même confier à d'autres l'explication qu'il en attendoit, il députa de ses propres enfans. Titus & Aruns entreprirent donc le voyage par des pays inconnus alors, & des mers encore moins pratiquées. Tarquin leur donna pour les accompagner L. Junius Brutus, fils de sa sœur Tarquinie, & donc le caractere étoit absolument différent de celui qu'il paroissoit avoir. Il étoit à la fleur de l'âge; comme il sçavoit que Tarquin son oncle avoit fait périr les premiers de Rome, entr'autres son frere aîné, il avoit cru ne devoir laisser paroître ni dans son caractere ni dans son état, rien qui pût irriter la cupidité du tyran, ou faire ombrage à sa jalousie. Pour trouver donc dans un genre de vie obscur & méprisable la sûreté qu'il ne pouvoit espérer de la justice & des loix, il prit sagement le parti de lui laisser envahir tous ses biens, & de se livrer lui même à sa discrétion, comme s'il n'eût été qu'un imbécile. Il soutint avec adresse ce personnage qui lui fit donner le surnom de Brutus, dont il s'accommoda volontiers, & sous lequel ce grand gé-

nie qui devoit être un jour le libérateur du peuple Romain, attendoit le moment de se montrer. Tel étoit le compagnon de voyage que Tarquin donnoit à ses enfans, plutôt pour être leur jouet en chemin, que pour les conduire. On dit qu'il portoit à Delphes, pour l'offrir au Dieu, une verge d'or enfermée dans un bâton creux de cornouillier, comme le symbole de son caractere.

A Delphes, les deux Tarquins s'étant acquités de leur commission, eurent aussi la curiosité de demander à l'oracle, qui d'entr'eux régneroit après leur pere. Il sortit, dit-on, du fond de l'antre une voix qui fit entendre ces mots : *Princes, celui d'entre vous qui baisera le premier sa mere, sera le maître de Rome.* Les deux Tarquins ayant recommandé le secret à Brutus, afin de donner l'exclusion à leur frere Sextus, en lui laissant ignorer cet oracle, tirerent au sort eux deux le privilege important de baiser le premier leur mere à leur arrivée. Mais Brutus donnant un autre sens à cette réponse, se laisse tomber comme par hazard, & baise la terre, *mere* commune de tous les mortels. A leur retour, ils trouverent qu'on se préparoit vigoureusement à faire la guerre aux Rutules.

LVII. Ardée étoit la capitale de cette nation, la plus riche alors de toute la contrée ; & voilà ce qui leur attiroit cette guerre. Tarquin prétendoit s'y dédommager des gros frais, où l'avoit engagé la magnificence de ses entreprises, & adoucir par quelque butin, le peuple mécontent de ses rigueurs, & sur-tout d'avoir été comme une troupe d'esclaves, attaché si long-tems aux travaux les plus pénibles & les plus ingrats. D'abord il voulut prendre la ville d'emblée, mais l'attaque n'ayant pas réussi, il en forma le siege & la bloqua. Durant cette expédition, où il s'agissoit moins d'opérer que d'attendre; on avoit dans le camp la liberté d'aller & de venir. Les officiers en jouissoient encore plus que les soldats. Mais les Princes sur-tout faisoient assez souvent des parties de plaisir. Un soir entr'autres ils étoient à souper chez Sext. Tarquin, avec Tarquin Collatin, fils d'Egerius. La conversation tomba sur les femmes. Chacun donnoit à la sienne les plus grands éloges, & la dispute commençant à s'échauffer : *à quoi bon tous ces discours*, dit Collatin, *je puis vous convaincre en peu de tems, que Lucrece l'emporte sur toutes les autres : ça donc, si le cœur vous le dit, mon-*

Siege d'Ardée.

tons à cheval, & courons les ſurprendre, nous jugerons de leur mérite par la ſituation où nous les trouverons au moment qu'elle nous attendent le moins. Le vin leur avoit échauffé la tête. *Va,* diſent-ils, & tout auſſi-tôt ils montent à cheval. Ils arrivent d'aſſez bonne heure à Rome, & pouſſent delà juſqu'à Collatie, pour voir auſſi Lucrece. Ils la trouvent non pas en compagnie, dans la bonne chere, & dans les plaiſirs comme ils avoient ſurpris les autres, mais occupée dans ſon appartement à filer avec ſes femmes bien avant dans la nuit. La diſpute ſe termine en ſa faveur. Elle reçoit ſes hôtes avec toute la politeſſe & l'honnêteté poſſibles. Ce fut là que Sext. Tarquin, auſſi frappé de la beauté de Lucrece, que de ſa modeſtie & de ſa pudeur, conçut pour elle une malheureuſe paſſion. Collatin, fier de ſa victoire, preſſe la compagnie de s'arrêter; néanmoins on s'en retourne au camp. Ainſi finit la cavalcade.

LVIII. Quelques jours après Sext. Tarquin, à l'inſçu de Collatin, part ſeul avec un de ſes gens, & revient à Collatie. Lucrece & toute ſa maiſon, ne ſe doutant de rien, lui font un très-bon accueil & le conduiſent après le

fouper dans fon appartement. Quelques heures après, comme tout étoit tranquille, & que l'on pouvoit croire tout le monde endormi, Sextus brûlant d'amour, paffe dans la chambre de Lucrece. D'une main il la faifit à la gorge comme elle dormoit, & de l'autre tenant un poignard levé : *Point de bruit, Lucrece,* dit-il, *je fuis Sextus Tarquin, je tiens un poignard, & c'en eft fait de vous, fi vous ouvrez la bouche.* Cette femme tombe tout-à-coup d'un doux fommeil dans une horrible frayeur, fe voyant menacée de la mort, fans entrevoir la moindre reffource. Tarquin lui déclare fa paffion : prierres, menaces, il met tout en œuvre pour l'émouvoir, & s'y prend de toutes les manieres pour triompher d'une femme ; mais toujours rebuté par une conftance qui ne cédoit pas même au péril le plus évident, il effaie encore de l'ébranler par la crainte de l'infamie. Il la menace de l'égorger dans fon lit, & auprès d'elle, un de fes efclaves, pour faire penfer qu'on l'auroit furprife dans le crime avec lui. Elle en frémit, & par ce moyen l'impudique Tarquin ayant levé tous les obftacles que la pudeur oppofoit à fa paffion, s'en retourna content de lui-même, & tranfporté

de joie d'avoir pu ravir à Lucrece, un honneur qu'elle avoit si glorieusement défendu.

Lucrece désolée, dépeche sur le champ un Exprès à son pere à Rome, & delà au camp d'Ardée à son mari, pour leur dire de venir en diligence chacun avec un ami fidele ; qu'ils se hâtassent, qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, qu'un grand malheur venoit d'arriver. Ils accoururent ; Sp. Lucretius, accompagné de P. Valerius, fils de Volesus & Collatin amene avec lui L. Junius Brutus avec qui l'Exprès l'avoit rencontré sur le chemin d'Ardée. Ils trouvent Lucrece dans son appartement toute éplorée, & plongée dans la douleur. En les voyant elle fond en larmes, & son mari lui demandant si tout alloit bien du moins pour elle. *Ah !* s'écrie Lucrece, *il s'en faut de beaucoup, mon cher Collatin, quel bien reste-t-il à une femme à qui on a ravi l'honneur ? regarde sur ce lit, & tu verras qu'un autre a pris ta place ; au reste si mon corps est criminel, mon cœur est innocent, & ma mort te le prouvera : mais jurez tous que l'infâme sera puni. C'est Sextus Tarquin ; ce perfide sous le masque de l'amitié s'est introduit ici la nuit derniere, m'a fait*

violence; & le poignard à la main, il a triomphé de moi : mais ſon triomphe lui ſera fatal autant qu'à moi, ſi vous avez du cœur.

Ils font tous ſerment l'un après l'autre de la venger, & comme ils vouloient lui faire entendre pour la conſoler, que dans ſon malheur elle n'étoit pas coupable, qu'il ne ſçauroit y avoir de crime dans ce qu'on ne fait pas librement, que tout le mal vient du cœur, que le corps eſt incapable d'en faire, & qu'enfin la honte & l'infamie de ce qui s'étoit paſſé, retomboit ſur le corrupteur. *Ce ſera*, leur dit-elle, *à vous de le traiter ſelon ſes mérites. Je ſçais que je n'ai point failli, mais je n'en ſerai pas moins la victime de mon infortune, & jamais l'exemple de Lucrece n'autoriſera l'adultere.* A l'inſtant elle ſe plonge dans le ſein un poignard qu'elle tenoit caché ſous ſa robe, elle tombe à la renverſe ſur le coup, elle expire. A ce ſpectacle le pere & l'époux jettent un grand cri.

LIX. Comme ils ſe livroient aux tranſports de la plus vive douleur, Brutus tire du ſein de Lucrece le poignard tout ſanglant, & le tenant élevé: *Par ce ſang*, dit-il, *ce ſang ſi pur avant l'inſulte du traître, je jure & vous,*

grands Dieux, (a) je vous prends à témoins que je vais employer le fer & le feu, soulever le ciel & la terre contre le superbe Tarquin, l'exécrable Tullia, leurs enfans, & cette race scélérate. Je le proteste, Rome ne sera plus désormais gouvernée par des Rois. Il présente ensuite le poignard à Collatin, à Lucretius, à Valere, tous étrangement surpris de voir Brutus, devenu tout-à-coup un autre homme. Ils jurent à son exemple; & la fureur de la vengeance succédant aux sentimens de douleur, ils suivent Brutus qui les anime à chasser les Rois.

Ils emportent avec eux le corps de Lucrece, & vont l'exposer dans la place. Un spectacle si tragique & si frappant, ne pouvoit manquer d'attirer tout le peuple. On accourt, chacun fait éclater à l'envi son indignation. On déteste l'auteur de cet énorme attentat, la présence du pere touche les cœurs, Brutus leur fait sentir que la conjoncture demande autre chose que des larmes, ou une inutile commisération, qu'il s'agit de courir aux armes pour se venger avec éclat & en Romains, des auteurs d'une si horrible violence.

(a) Brutus s'adresse aux Dieux Penates, placés dans la chambre de Lucrece.

Son discours fait impression, les plus déterminés se montrent en armes les premiers, leur exemple entraîne les autres. Brutus, après avoir posé des gardes aux portes de la ville pour empêcher que Tarquin ne fût instruit de ce qui se passoit, marche vers Rome à la tête de ceux qui veulent le suivre. On se trouble en les voyant venir, mais quand on voit à leur tête les citoyens les plus distingués de Collatie, on se rassure, & l'on augure bien de l'entreprise, sans qu'on en sçache encore le motif. Le récit de la scêne tragique arrivée à Collatie, fait à Rome la même impression sur les esprits. On accourt de tous les quartiers dans la place.

Le héraut convoque aussi-tôt le peuple de la part de Brutus, tribun des Celeres *(a)* ; cette charge dont il étoit revétu, lui donnoit ce droit en l'absence du Roi. Il tint au peuple un discours vif & pathétique, qui n'étoit certainement pas d'un homme stupide, & tel qu'il avoit affecté de paroître jusqu'alors. Il expose le libertinage & la violence de Sext. Tarquin, son attentat sur la personne de Lucrece, la fin tragique de cette chaste épouse, la désolation d'un pere moins sensible à la per-

(a) Ou Capitaine des Gardes.

te de sa fille, qu'à la cause de sa mort; il rappelle la tyrannie du superbe Tarquin, la maniere indigne dont il avoit traité le peuple sur-tout en dernier lieu, l'ayant réduit à creuser & à vuider des cloaques, comme si les Romains n'eussent été que des esclaves condamnés aux carrieres, ces Romains dont les armes avoient subjugué tous les peuples d'alentour. Il n'oublie pas le meurtre horrible de Servius, la barbarie de Tullia, qui avoit fait passer son char sur le corps de son pere. Il conjure les Dieux de venger les peres de l'ingratitude des enfans dénaturés. Des traits si vifs & si animés, & d'autres peut-être plus forts que l'idée présente de toutes ces indignités suggéroit à Brutus dans son premier mouvement, mais qu'un Historien ne sçauroit facilement représenter, souleverent tellement l'assemblée, qu'elle déclara juridiquement Tarquin déchu de la Royauté, lui, sa femme & ses enfans, exilés & bannis de Rome.

Brutus n'en demeure pas là, mais formant une armée, de ceux qui venoient en foule se ranger sous ses ordres, il se met à leur tête, & va soulever les troupes Romaines dans le camp. Il confie la garde de Rome à Lucretius, déja nommé par le Roi, pour y com-

mander en ſon abſence. Durant le tumulte Tullia ſe ſauve du palais, au milieu des inſultes & des imprécations de la populace, qui conjuroit les Dieux de la livrer elle & ſa race, aux furies deſtinées à tourmenter les parricides.

LX. Cependant Tarquin n'ignoroit plus ce qui ſe paſſoit à Rome ; & troublé d'une ſi étrange révolution, il étoit parti pour en arrêter les progrès. Brutus s'en étant douté, ſe détourne du grand chemin pour éviter ſa rencontre. Ils arrivent preſque en même tems, l'un au camp & l'autre devant Rome. Tarquin en trouve les portes fermées, On lui notifie ſon exil. Le camp reçoit avec joie le libérateur de la patrie. Les enfans de Tarquin en furent chaſſés, les deux aînés ſuivirent leur pere en exil à Cere en Etrurie, Sextus ſe rendit à Gabies, qu'il regardoit comme ſon Royaume, où il fut tué de la main de ceux dont il s'étoit attiré la haine par ſes concuſſions & par ſes meurtres.

Le regne de Tarquin le Superbe, avoit duré 25 ans, & le gouvernement monarchique 244 ans, depuis la fondation de Rome, juſqu'à l'époque de ſa liberté. Le Prefet de la ville, dans une aſſemblée du peuple, où l'on opina par Centuries, fit enſuite élire deux

An. R. 245. av. J. C. 507. Premiers Conſuls.

Consuls, L. J. Brutus & L. Tarquin Collatin, pour se conformer au réglemens que Servius Tullius avoit laissé dans ses mémoires.



LIVRE DEUXIEME.

SOMMAIRE.

Brutus fait jurer aux Romains qu'ils ne laisseront jamais régner personne dans Rome. Tarquin Collatin son collegue, est soupçonné d'être dans les intérêts du Roi, parce qu'il est son parent. On l'oblige de se démettre du Consulat, & de sortir de Rome. Les biens du Roi & des partisans de la Royauté, sont abandonnés au pillage. Brutus consacre au Dieu Mars le champ que l'on a depuis appéllé le champ de Mars. Il fait mourir sous la hache quelques jeunes Patriciens, ses enfans mêmes & ceux de son frere pour avoir voulu introduire les Tarquins dans la ville. Il donne la liberté à leur délateur, appellé Vindicius, d'où est venu le terme de Vindicta. *Les Tarquins font prendre les armes aux Véiens & aux Tarquiniens. Brutus marche contr'eux. Il est aux prises avec Aruns, un des fils de Tarquin. Ils s'entretuent. Les dames Romaines portent le deuil de Brutus pendant un an. Droit d'appel établi dans une assemblée du peuple, à la réquisition du Consul Valerius. Dédicace du Capitole. Porsenna, Roi des Clusiniens, fait la guerre pour les Tarquins, & s'empare du Janicule. Valeur d'Horatius Coclès, qui l'empêche de passer le Tibre sur le pont de bois, où il arrête seul toute son armée pendant qu'on travaille derriere lui à couper le pont. Il se*

jette ensuite tout armé dans le fleuve. Héroïsme de Mucius, qui forme le dessein d'aller tuer Porsenna dans son camp ; il y pénetre, il se méprend, & ne tue que son Secretaire. Les Gardes du Roi le saisissent & le lui amenent. Mucius en sa présence, tient sa main sur un brasier qu'on venoit d'allumer pour un sacrifice, & la laisse consumer. Il déclare au Roi que 300 autres Romains, ont conjuré sa mort. Porsenna dans le plus grand étonnement, songe à faire la paix, suspend toute hostilité, & accepte des filles Romaines en ôtage. Clelie, une d'entr'elles, trompe la vigilance de ses Gardes, & passe le Tibre à la nage, pour se rendre chez ses parens. Ceux-ci la rendent à Porsenna, qui la renvoie avec honneur. A son retour on lui fait ériger à Rome une statue équestre. Appius Claudius, abandonne le pays des Sabins pour s'établir à Rome. Création de la tribu Claudia, & de plusieurs autres, jusqu'au nombre de 21 : Victoire du Dictateur Posthumius, près du lac de Regille contre le Roi Tarquin, à la tête d'une armée Latine. Le peuple se souleve à Rome à l'occasion des débiteurs vexés pour leurs dettes. Sa retraite sur le mont sacré. Son retour à Rome, après les remontrances de Menenius Agrippa. Mort de Menenius Agrippa. Sa pauvreté. Le peuple fait la dépense de ses funérailles. Création de cinq Tribuns du peuple. Conquête de Corioles dans le pays des Volsques. Expédition héroïque de Caïus Marcius, surnommé depuis Coriolan. Un Plébëien reçoit l'ordre des Dieux dans une vision de donner avis au Sénat d'une affaire de religion. Titus Atinius (c'étoit le nom

de ce Plébéien) néglige cet ordre. Son fils est frappé de mort. Il est frappé lui-même d'une paralysie. Il se fait porter jusqu'à la salle du Sénat dans un brancart. Il fait son rapport; il recouvre aussi-tôt l'usage de ses membres, & s'en retourne à pied dans sa maison. Caïus Marcius Coriolanus, après avoir été banni de Rome, s'en approche avec une armée de Volsques. Les Romains lui députent pour le conjurer d'épargner sa patrie. Il renvoie durement les députés. Les Prêtres viennent lui demander la même grace, mais en vain. Veturie sa mere & sa femme Volumnie le fléchissent, & Coriolan se retire. La loi Agraire proposée pour la premiere fois. Sp. Cassius, accusé d'affecter la Royauté. On le condamne & on le fait mourir. La Vestale Oppia convaincue d'un inceste, est enterrée toute vivante. Rome sans avoir beaucoup à craindre des Véïens, est extrêmement incommodée. La famille de Fabius se charge de les contenir. Elle se met en marche au nombre de 306 combattans. Les Véïens la taillent en pieces auprès de Gremere, & de toute cette famille, il ne reste qu'un seul enfant, trop jeune alors pour avoir pu suivre. Le Consul Appius Claudius, perd une bataille contre les Volsques, par la faute des soldats mutinés contre lui. Il leur fait subir la peine de la décimation. Ce livre contient encore bien des expéditions contre les Eques, les Volsques, les Véïens; & le détail des dissensions survenues entre le Sénat & le peuple.

I. NOUS allons voir le peuple Romain en possession de sa liberté, ses An. de R. 245. av. J. C. 507.

L. J. Brutus, L. Tarquin Collatin Consuls.

exploits dans la guerre, sa conduite pendant la paix, son Gouvernement annuel, & l'empire des loix supérieur à la puissance des hommes. Rome sentit d'autant plus le plaisir d'être libre, qu'elle venoit d'éprouver la rigueur de la tyrannie, sous le superbe Tarquin. Pour les autres Rois, ils mériterent tous d'être regardés à jamais comme autant de fondateurs de cette capitale, du moins pour en avoir aggrandi successivement l'enceinte, à mesure qu'ils lui donnerent de nouveaux citoyens. Aussi n'est-il pas douteux, que le même Brutus qui s'est acquis tant de gloire en détrônant le tyran, n'eût porté à l'état un coup fatal, si s'étant trouvé sous quelqu'un des regnes précédans, il eût entrepris par un désir prématuré de la liberté, d'abolir la monarchie. En effet quel eût été le sort d'une multitude de pâtres & de fugitifs de tout pays, rassemblés dans un asyle inviolable, si n'étant point retenue par le frein de la Majesté Royale, cette populace indépendante, ou du moins assurée de l'impunité eût été d'abord exposée aux orages du tribunat ? Combien de tems auroit subsisté une ville encore étrangere à ses habitans ; si le peuple eût commencé de lutter contre les Patriciens, avant

An. R. 245. av. J. C. 507.

que d'être bien uni avec lui-même par les nœuds du mariage, par les engagemens réciproques des familles, même par cette affection que le tems & l'habitude inspirent pour un séjour auquel on n'est point accoutumé ? Sans doute que la discorde eut détruit ce foible état dès sa naissance. Mais à l'abri d'une domination tranquille & modérée, il acquit par des accroissemens insensibles, assez de force & de consistance pour produire abondamment les fruits d'une liberté solide, & pour en soutenir le poids.

Au reste si l'on regarde le consulat comme l'époque de la liberté, ce n'est pas que l'autorité des premiers Consuls fut moins absolue que celle des Rois: c'est qu'elle ne leur étoit confiée que pour un an. A cela près, ils jouirent de tous les droits, ils furent revétus de tout l'extérieur de la Royauté. Seulement ils ne pouvoient, faire porter les faisceaux devant eux qu'alternativement, de peur de donner à croire qu'on avoit deux maîtres pour un. Brutus eut le premier cet honneur, par la déférence de son collegue; & dès lors ce zélé fondateur de la liberté, ne songea plus qu'aux moyens d'en assurer la durée. D'abord attentif à profiter de ces momens précieux, où le peuple goûtoit

An. R. 245. av. J. C. 507.

avec transport le plaisir nouveau de la liberté, pour le rendre inflexible aux prieres comme aux présens que pourroient lui faire les Tarquins; il fit promettre par serment de ne souffrir jamais que personne régnât à Rome.

Il rétablit le Sénat que Tarquin avoit ravagé par ses meurtres, & pour rendre à ce corps auguste ses premieres forces, en lui redonnant tous ses membres, dont le nombre devoit monter à 300, il y agrégea les plus distingués des Chevaliers. Delà vient, à ce qu'on prétend, l'usage d'ajouter dans la formule de convocation, au nom de *Peres*, celui de *Conscripts*. Ce dernier dans son origine, désignoit les nouveaux Sénateurs, qui furent alors inscrits avec les anciens dans un même tableau. Cette nouvelle création de Sénateurs contribua plus qu'on ne peut dire, à cimenter la paix & l'union entre le peuple & le Sénat.

An. R. 245. av. J. C. 505.

II. Ensuite on régla ce qui concernoit la religion. Les Rois avoient eu seuls le privilege d'offrir certains sacrifices. De peur qu'on ne regrettât leur ministere à cet égard, les Romains créerent un *Roi sacrificateur*, mais subordonné au premier Pontife. Ils craignirent de laisser à ce phantôme de Roi, une indépendance qui, jointe à ce grand

Roi Sacrificateur.

nom, auroit pu faire ombrage à la liberté, devenue alors le grand objet des Romains. Mais je ne sçais s'ils ne passoient pas les bornes d'une juste précaution en l'étendant à des minuties.

En effet le seul nom de Tarquin que portoit l'autre Consul, le rendit suspect, quelque irréprochable que fut sa conduite. *Les Tarquins*, disoit-on, *sont trop accoutumés à régner ; l'Ancien leur en a donné l'exemple ; & le Superbe n'a jamais perdu de vue un trône auquel, malgré le long regne de Servius, il crut toujours avoir des droits. Ni le crime, ni la violeuce, lui ont coûté pour envahir ce qu'il appelle l'héritage de sa maison. Nous l'avons chassé ; mais un autre Tarquin est le maître dans Rome. Ils sont incapables de se contenir dans une vie privée ; leur nom même a quelque chose d'odieux & menace la liberté.*

Collatin devenu suspect, abdique le Consulat.

An. R. 247. av. J. C. 503.

Ces réflexions que l'on ne hasardoit au commencement que pour sonder les esprits, répandirent bientôt une défiance générale dans la ville. Brutus covoque le peuple. Il fait d'abord la lecture du serment par lequel ils se sont engagés à ne souffrir jamais ni Roi dans leur ville, ni rien qui puisse mettre en péril la liberté. Il leur fit entendre qu'ils devoient la conserver précieusement & s'en

An. R. 245. av. J. C. 409.

montrer jaloux jusqu'au scrupule. Après cela, s'adressant à Collatin. *C'est à regret*, lui dit-il, *que je le déclare, mais l'amour de la patrie l'emporte sur une amitié personnelle. Jamais Rome ne se croira pleinement libre tant qu'elle verra dans ses murs & sur-tout à la tête du gouvernement quelqu'un du sang & du nom des Tarquins. Vous êtes pour elle un sujet d'alarme. Lucius Tarquinius, rassurez-la de vous-même. Nous sçavons & l'on n'a point oublié que vous avez chassé les Rois. Achevez votre ouvrage, bannissez jusqu'à leur nom. Vos concitoyens, j'en suis le garant, vous laisseront emporter tous vos biens, & même, si quelque chose vous manque, ils y suppléeront généreusement du leur. Partez, ami du peuple Romain. Délivrez-le d'une frayeur qui peut-être est mal fondée, mais qui n'en est pas moins accablante. Car on est généralement convaincu que la Royauté ne sortira de Rome qu'avec le dernier des Tarquins.*

Collatin qui ne s'attendoit à rien moins, demeure interdit. Dès qu'il veut ouvrir la bouche, les principaux de l'assemblée l'environnent, lui tenant le même langage & le conjurent de se rendre. Leurs instances l'ébranloient peu : mais lorsqu'il vit que Sp. Lucrecius son beau-pere,

An. R. 245. av. J. C. 507.

beau-pere, dont il respectoit d'ailleurs & l'âge & la qualité, s'y prenoit de toutes les manieres possibles pour l'engager, soit par prieres, soit par raisons, à se rendre aux vœux unanimes de ses citoyens, il craignit enfin les suites que pourroit avoir sa résistance. Ce Consul prévit que le tems de sa Magistrature expiré, on le banniroit dépouillé de ses biens & couvert d'ignominie; il aima donc mieux se déposer lui-même & se retirer à Lavinium avec ses effets. Brutus en conséquence d'un décret du Sénat, fit approuver au peuple une loi qui déclaroit la famille des Tarquins bannie pour toujours, & demanda pour Collegue au peuple assemblé par centuries, P. Valerius qui l'avoit aidé à chasser les Rois.

Conspiration pour les rétablissement des Tarquins.

III. Les Tarquins ne déclarerent pas, aussi-tôt qu'on l'avoit cru, la guerre à laquelle on s'attendoit de leur part; mais une trahison dont Rome ne se défioit point, pensa la replonger dans la servitude. Parmi la Noblesse la plus distinguée étoient quelques amis des jeunes Tarquins, de même âge que ces Princes. Cette jeunesse accoutumée à satisfaire ses passions à l'ombre du trône, nourrie dans la licence qui regne à la cour des Rois, regrettoit l'impu-

An. R. 245. av. J. C. 507.

nité qu'elle ne pouvoit ſe promettre ſous une forme de gouvernement où les loix égaloient tout le monde. Ils ſe plaignoient les uns aux autres que la liberté publique étoit devenue un eſclavage pour eux. *Un Roi,* diſoient ils, *eſt un maître, mais un maître après tout, qui eſt homme, qu'on peut eſpérer de gagner quelquefois, qui ſçait mettre une différence entre ſes amis & ceux qui ne le ſont point, pour punir, récompenſer, faire grace ou juſtice, s'adoucir ou ſe mettre en colere, quand il le veut & ſelon qu'il le faut : les loix au contraire ſont des regles toujours inflexibles, toujours inexorables, ſourdes aux prieres & ſans égard, faites pour les petits plutôt que pour les grands, incapables par elles-mêmes de modification ou d'adouciſſement, lorſqu'il eſt queſtion de punir. Hommes, & ſujets à faire des fautes, que n'avons-nous pas à craindre, ſi l'on ne peut vivre qu'à l'abri de l'innocence.*

Tel étoit déja leur mécontentement; lorſqu'on vit arriver à Rome les députés de Tarquin, qui ſans dire un ſeul mot de ſon rappel, ſe contenterent de demander ſes biens. Le Sénat après leur avoir donné audience fut quelques jours à délibérer ſur cette propoſition.

An. R. 247. av. J. C. 507.

La rejetter c'étoit donner à leur ennemi un ſujet de faire la guerre, y conſentir, c'étoit lui en fournir les moyens. Mais les députés, tandis qu'ils négocioient publiquement cette affaire, manœuvroient ſourdement pour rétablir Tarquin. Le prétexte ſpécieux de ſolliciter la reſtitution de ſes biens, leur donnoit la facilité de s'inſinuer auprès de la jeune nobleſſe, & d'en ſonder les diſpoſitions. Leur projet fut très-bien reçu auſſi-bien que les lettres qu'ils rendirent de la part des Tarquins; & déjà l'on prenoit des arrangemens pour les introduire dans Rome pendant la nuit.

Les Conjurés ſont découverts & punis de mort.

IV. Les Aquilius & les Vitellius, couſins germains, étoient à la tête de ce complot. Titus & Tiberius, enfans de Brutus & d'une ſœur de Vitellius y étoient entrés à la perſuaſion de leur oncle. D'autres dont le nom n'eſt pas venu juſqu'à nous, ſe laiſſerent auſſi gagner. Cependant l'avis favorable aux prétentions de Tarquin avoit prévalu dans le Sénat. Nouveau prétexte aux députés de prolonger leur ſéjour & de demander du tems aux Conſuls, en apparence pour raſſembler les chariots néceſſaires au tranſport de tous leurs effets; mais véritablement pour con-

An. R. 245. av. J. 507. certer toujours mieux l'intrigue. A force de sollicitations ils engagerent les conjurés à écrire aux Tarquins ; *car*, disoient les envoyés, *dans une affaire de cette importance, il faut que nous puissions garantir la vérité de notre rapport*. On écrivit donc, & cette lettre donnée comme un gage de fidélité servit de preuve à la trahison.

Le soir avant le départ, comme les députés étoient à souper chez les Vitellius avec la plûpart des conjurés, prenant seuls & sans témoins les dernieres mesures pour le succès de leur entreprise : un esclave qui en avoit eu le vent étoit aux écoutes, & ne se retira que lorsqu'il put conjecturer que les députés avoient en main la lettre qui pouvoit seule constater la conjuration. Alors il fut en donner avis aux Consuls. Ceux-ci pour les surprendre étant accourus, les trouverent encore assemblés. Leur premiere attention fut de s'assurer de la lettre. Tout de suite & sans bruit les conjurés furent mis aux fers. On hésita quelques momens si l'on y mettroit aussi les députés ; mais quoiqu'ils parussent assez coupables pour être traités comme ennemis de l'Etat, on respecta le droit des gens en leurs personnes.

V. Le Sénat délibéra de nouveau ſur la reſtitution des biens déjà réſolue à la pluralité des voix. Outré de colere, il ne voulut ni les rendre ni les confiſquer. Il aima mieux les abandonner au pillage, afin que le peuple nanti de la dépouille des Tarquins, ne ſongeât plus à ſe réconcilier avec eux. Le champ ſitué entre le Tibre & la ville, nommé depuis *le champ de Mars*, parce qu'il étoit conſacré à ce Dieu, faiſoit partie de leur domaine depuis l'uſurpation qu'ils en avoient faite. Il étoit tems de le moiſſonner : & comme on ſe fit un ſcrupule de s'approprier la recolte d'une terre conſacrée, on alloit en foule couper le blé, l'enlever dans des corbeilles avec la paille & le jetter dans le Tibre. Les eaux extrêmement baſſes, comme elles le ſont au fort de l'été, ne pouvoient entraîner ces épis. Il s'en fit un amas conſidérable dans un fond limoneux, où le gravier & tout ce qu'une riviere charrie venant à s'arrêter, ont inſenſiblement formé l'iſle que nous voyons. Mais ce n'a ſans doute été qu'à force de travaux qu'on eſt venu à bout d'en faire un terrein ſi élevé, & de le rendre aſſez ferme pour ſoutenir des temples & des portiques. An. R. 245 av. J. C. 507.

Le pillage des biens des Tarquins

An. R. 245. av. J. C. 587.

fut suivi de la condamnation & du supplice des conjurés ; spectacle d'autant plus frappant, que l'office de Consul forçoit un pere de condamner ses propres enfans, & de présider à une exécution dont il n'eût pas dû seulement être le témoin. On les voyoit, ces jeunes hommes, la fleur de la Noblesse Romaine, liés à des poteaux. Mais comme si tous les autres n'avoient été que des inconnus ; tout le monde avoit les yeux attachés sur les enfans de Brutus, & paroissoit moins touché de les voir punir, que de les trouver coupables du plus horrible attentat, d'avoir formé l'infame projet d'asservir leur patrie l'année même de sa délivrance, d'avoir conspiré contre leur pere le libérateur de cette même patrie, & contre la dignité du Consulat, née dans leur propre maison, d'avoir voulu livrer le Sénat & le peuple, Rome, ses citoyens & ses Dieux à Tarquin, ce monstre d'orgueil, ce tyran devenu depuis son exil l'ennemi déclaré de l'Etat.

Brutus préside au supplice de ses enfans.

Cependant les Consuls s'avancent & se placent sur le tribunal. Ils donnent l'ordre aux Licteurs. Ceux-ci dépouillent les criminels, les battent de verges & leur coupent la tête ; tandis que

toute l'aſſemblée a les yeux attachés ſur la perſonne de Brutus, dont le viſage & la contenance donnoient en ſpectacle un inflexible Conſul, qui forcé comme juge de préſider au ſupplice de ſes propres enfans, s'obſtinoit en vain à diſſimuler ſa tendreſſe paternelle.

An. R. 245. av J. C. 507.

Après avoir puni les coupables, il convenoit de donner un exemple de générolité en faveur de celui qui les avoit décelés, afin que la vue de la récompenſe, ne contribuât pas moins que la crainte des châtimens à prévenir les crimes. On aſſigna donc au délateur une ſomme ſur le tréſor public; on lui donna la liberté & le droit de bourgeoiſie. C'eſt, dit-on, le premier eſclave qui ait été affranchi par le coup de la baguette appellée *vindicta*. Et même ſelon quelques-uns ce mot vient du nom de *Vindicius*, qu'ils donnent à cet eſclave. Ils ajoutent qu'on a toujours attaché depuis à cette ſorte d'affranchiſſement la conceſſion tacite du droit de bourgeoiſie.

Les Tarquins déc aient la guerre.

VI. Inſtruit de ce qui ſe paſſe, Tarquin ſe livre non-ſeulemertà à la douleur de voir ſes plus belles eſpérances évanouies, mais encore à toute la fureur qu'inſpirent la haine & le déſir de ſe venger. Réſolu de tenter à force ou-

An. R. 245. av. J. C. 507.

verte un projet où l'intrigue ne peut rien, il parcourt l'Etrurie, il va mandier du secours de ville en ville, & sur-tout à Veies & à Tarquinies. *Souffrirez-vous*, disoit-il à ces derniers, *qu'un Prince de votre sang, de votre nom, que vous avez vu le maître d'un Royaume fameux, traîne lui & ses enfans des jours malheureux dans l'exil, dans la pauvreté ? Souffrirez-vous qu'il périsse à vos yeux ?* Il représentoit ensuite avec quelle noirceur, lors même qu'il ne pensoit qu'à étendre leur domination, les Romains & ses plus proches parens avoient conjuré de chasser de Rome leur Souverain légitime, eux qui alloient auparavant chercher des Rois étrangers. *Maintenant même*, ajoutoit-il, *dans l'impuissance de trouver parmi eux dans Rome un homme capable de régner, ils viennent de se partager l'autorité royale, ou plutôt de la mettre en pieces. Ils ont abandonné mes biens au pillage pour rendre le peuple complice de leur attentat. Je ne demande après tout qu'à rentrer dans mes droits, dans ma patrie, dans mon Royaume. Secondez-moi, unissez vos forces aux miennes pour punir ces sujets ingrats, & vous vous vengerez vous-mêmes de tant d'insultes & de dommages que vous*

en avez souffert, lorsqu'ils passoient au fil de l'épée vos légions, & qu'ils usurpoient vos domaines. An. R. 245. av. J. C. 507.

Ce dernier motif détermine les Véiens. Ils disent d'un ton menaçant que sous un Général Romain, ils vont sans doute réparer leur perte & relever leur gloire. Pour les Tarquiniens, ils se déclarent en sa faveur, en considération de son nom & de son origine. Il leur sembloit glorieux de donner des Rois aux Romains. Ainsi ces deux peuples mirent chacun une armée sur pied, & la firent marcher sous ses ordres. Comme ils entroient sur les terres des Romains, les Consuls vinrent à leur rencontre. Brutus à la tête de la cavalerie, alloit à la découverte. Valerius suivoit avec l'infanterie formée en colonne.

Du côté de Tarquin, la cavalerie marchoit aussi la premiere sous la conduite d'Aruns Tarquinius. Et le Roi son pere après lui amenoit l'infanterie. Aruns qui de loin avoit déjà compris, à la vue des Licteurs, qu'un Consul en personne commandoit l'armée Romaine, ayant reconnnu de près à n'en plus douter, que c'étoit Brutus lui-même : *Ah*, dit il, transporté de fureur, *le voilà, ce traître qui nous a chassé de de notre patrie, voyez le marcher fière-*

An. de R. 245. av J. C, 507. *ment paré de nos dépouilles ! Dieux vengeurs des Rois, venez à mon ſecours.* Il pique ſon cheval & court à lui à toute bride Brutus le voyant venir, prend ſon eſſor avec la même ardeur. Les Généraux ſe faiſoient gloire alors d'en venir aux mains les premiers. Ils ſe joignent avec tant de furie, que ſongeant moins à parer quà porter un coup mortel, ils ſe percent tous deux au travers de leurs boucliers, & tombent de cheval bleſſés à mort, attachés l'un à l'autre par leurs lances.

A leur exemple la cavalerie s'engage au combat & l'infanterie bientôt après. De part & d'autre le ſuccès fut aſſez égal, l'aîle droite de chaque côté eut l'avantage & battit la gauche qui lui étoit oppoſée. Les Véiens accoutumés à plier devant les Romains, furent rompus & défaits. Les Tarquiniens qui n'avoient encore rien eu à démêler avec les troupes Romaines, non-ſeulement en ſoutinrent tout l'effort, mais même les obligerent de reculer devant eux.

VII. Après ce combat qui n'étoit rien moins que déciſif, Tarquin & les Etruriens ſe livrerent ſi fort à la frayeur, que n'eſpérant plus rien de leur entrepriſe, ils ſe retirerent pendant la nuit

les Véiens d'un côté, les Tarquiniens de l'autre. On rapporte comme un prodige arrivé dans cette occasion, que la méme nuit une voix forte, que l'on crut être celle du Dieu Sylvanus, se fit entendre du fond de la forêt d'Arsia, disant que les Etruriens avoient perdu un homme de plus, & que la victoire étoit aux Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Etruriens y renoncerent par leur retraite, & que les Romains en recueillirent les fruits : car le lendemain à la pointe du jour, le Consul P. Valerius ne voyant plus d'ennemis, emporta les dépouilles & rentra dans Rome en triomphe. Il fit à son Collegue des funérailles aussi magnifiques qu'on le pouvoit alors : mais rien ne fut plus glorieux à la mémoire de Brutus, que le deuil de toute la ville, & sur-tout celui des Dames Romaines, qui le porterent un an entier comme pour un pere, en reconnoissance du zele avec lequel il avoit vengé l'honneur de Lucrece.

An. R. 245. av. J. C. 507.

Peu de tems après, le peuple toujours inconstant & léger, cessant de rendre justice au mérite de Valerius, en prit ombrage, & se laissa prévenir contre lui, jusqu'à l'accuser hautement d'aspirer à la Royauté. C'est qu'il avoit

Valerius devenu suspect se justifie.

An. R. 245. av. J. C. 507.

négligé de demander un collegue à la place de Brutus, & qu'il faiſoit bâtir ſur le ſommet de Velie, le plus elevé du mont Palatin, une maiſon qui paroiſſoit devoir être un fort imprenable.

Le Conſul ſenſible à ces indignes ſoupçons, & chagrin ſur-tout de voir qu'on y ajoutoit foi à meſure qu'on les débitoit, convoqua l'aſſemblée, & s'y rendit précédé des faiſceaux qu'il fit baiſſer dès qu'il parut. Cet acte de ſubordination flatta l'aſſemblée qui le prit pour un aveu bien marqué de la ſupériorité du peuple ſur la puiſſance & la majeſté conſulaire.

On fit faire ſilence, & Valerius prenant la parole : *Que mon collegue eſt heureux*, dit-il, *d'être mort dans la ſouveraine magiſtrature, les armes à la main, pour la défenſe de ſa patrie, après l'avoir miſe en liberté, dans un tems où ſa propre gloire montée à ſon comble, n'étoit pas encore devenue un objet de jalouſie & d'injuſtes préventions. Pour moi je ſurvis à la mienne, je me vois confondu avec les Aquilius & les Vitellius ces ennemis jurés de la République, moi qui fus un de ſes libérateurs. N'y aura-t-il donc jamais de vertu aſſez éprouvée pour être au-deſſus de vos ſoupçons ? L'ennemi mortel de la*

Royauté devoit-il craindre qu'on l'accusât d'y prétendre, & quand j'aurois mon domicile sur le Capitole & dans la citadelle, eussé-je pu croire que mes concitoyens en concevroient quelque défiance? Ma réputation tient-elle donc à si peu de chose, ma fidélité est-elle si peu décidée que vous examiniez où je demeure, & non qui je suis! Romains, la maison de Valerius n'alarmera plus votre liberté. Rassurez-vous du côté de Velie. Il va se loger dans la plaine au pié même de cette colline. Il est juste que vos maisons dominent celle d'un citoyen qui vous est suspect. Laissons, laissons occuper le mont Velien à ceux qui mériteront mieux votre confiance. Il fit aussitôt transporter tous les matériaux dans l'endroit le plus bas qu'il put trouver au pié de cette montagne, où est maintenant la place de la victoire, & y fit construire sa maison.

An. R. 245. av. J. C. 507.

VIII. Valerius ensuite publia des loix qui par leur opposition au despotisme détruisirent si bien tous les soupçons que l'on avoit formés contre lui, qu'elles le firent regarder comme le protecteur du peuple, jusqu'à lui mériter le surnom de *Poplicola.* Les plus importantes furent celle qui permettoit l'appel du Magistrat au peu-

Loix de Valerius favorables au peuple.

An. R. 245. av. J. C. 507.

ple ; & une autre qui dévouoit aux furies la personne & les biens de quiconque aspireroit à la Royauté. Ces loix ne pouvoient être qu'agréables au peuple : & Valerius pour en avoir seul tout le mérite, se hâta de les publier pendant qu'il n'avoit point de Collegue. Ensuite il convoqua les comices pour s'en donner un. Ils élurent Spurius Lucretius dans la caducité de l'âge, & qui ne survécut que de quelques jours à l'exercice d'une magistrature qui acheva de l'épuiser. Horaitus Pulvillus lui succéda, quelques-uns même le font succéder immédiatement à Brutus, sans faire mention de Lucretius, dont le Consulat peut leur être échappé pour n'avoir rien eu de mémorable.

Le temple de Jupiter, bâti sur le Capitole, n'étoit point encore dédié. Les deux Consuls tirerent au sort l'honneur de cette cérémonie. Le sort choisit Horace, & destina Valerius à la guerre des Véiens. Ses amis mécontens de ce partage plus qu'ils n'auroient dû l'être, firent jouer inutilement bien des ressorts pour frustrer Horace d'un tel honneur ; & dans le moment qu'il commençoit à réciter des prieres sur le seuil de la porte dont il tenoit les battans, ils s'aviserent de lui faire dire

que son fils venoit de mourir, & que le deuil étant dans sa maison, il ne pouvoit continuer la cérémonie. Horace ne se déconcerta pas, soit qu'il crut la nouvelle fausse, soit qu'il eut assez de fermeté pour ne pas s'en troubler : l'Histoire nous laisse dans ce doute, assez difficile à éclaircir. Seulement il ordonna qu'on eût à enlever le corps, & tenant toujours les battans de la porte, il continua sans interruption la cérémonie jusqu'à la fin. C'est tout ce qui s'est passé pendant la premiere année du bannissemenr des Tarquins. Valérius fut ensuite élu Consul pour la seconde fois. On lui donna L. Lucrétius pour Collegue.

An. R. 245. av. J. C. 507.

An. R. 245. av. J. C. 506.

P. Valer. II. & L. Lucret. Consuls.

IX. Les Tarquins réfugiés chez Porsena, Roi de Clusium, s'y prenoient de toutes les manieres pour l'engager à la guerre. Tantôt ils le conjuroient de ne pas laisser périr en exil des Princes originaires de son Royaume, du même sang, du même nom, de la même patrie. Tantôt, par maniere de conseil, ils lui faisoient entendre qu'il ne devoit pas laisser impunément détrôner les Rois; que la liberté par elle-même avoit assez de charmes pour entraîner les peuples, si les Rois ne s'appliquoient avec autant d'ardeur à soutenir

Porsena veut rétablir les Tarquins.

An. R. 246. av. J. C. 506.

leur autorité, que leurs sujets à s'y soustraire; qu'on ne souffriroit bientôt plus dans la société civile, ni grandeur, ni subordination : que tout alloit être confondu dans le monde : que c'en étoit fait de la Royauté, de cette Royauté, disoient-ils, qui fait l'ornement du ciel & de la terre. Porsena persuadé que le rétablissement d'un Prince Etrurien sur le trône de Rome donneroit du relief à toute sa nation, se mit en marche avec une armée formidable.

Jamais le Sénat ne ressentit une si vive alarme, tant il étoit frappé de la puissance de ce Roi : de plus il appréhendoit que les Romains intimidés n'ouvrissent les portes aux Tarquins, pour se procurer la paix aux dépens de la liberté. Il fallut donc dans cette conjoncture avoir bien des égards pour le peuple. D'abord pour lui procurer l'abondance des vivres, la République envoya faire des provisions de blé chez les Volsques, & jusques à Cumes. On supprima les gabelles : & la vente du sel que les partisans avoient extrêmement renchéri, se fit au nom de la République à un prix modéré. On dispensa même le petit peuple du tribut ordinaire & de tout droit d'entrée & de sortie, qu'on fit supporter aux riches;

comme étant plus en état de payer les impôts. *C'est*, disoit-on, *un assez grand tribu pour les pauvres que d'avoir à nourrir des enfans.* Tant de modération & de complaisance de la part du Sénat, cimenta tellement l'union dans la ville, que malgré toutes les horreurs de la guerre & de la famine que l'on éprouva bientôt, les plus petits, comme les plus grands eurent toujours la même aversion pour les Rois ; & jamais particulier n'a réussi depuis à se faire aimer du peuple par les voies même les plus légitimes, comme tout le Sénat réussit alors par le bon usage de son autorité.

An. R. 246. av. J. C. 506.

X. A l'approche des ennemis, les Romains dispersés dans la campagne, accourent en foule dans la ville, & s'y mettent en défense. Elle paroissoit assez bien couverte d'un côté par les remparts, & de l'autre par le Tibre. Cependant les Etruriens y feroient entrés par le pont de bois qui unissoit le Janicule à Rome, sans l'incomparable Horatius Coclès *, dont la valeur en ce jour servit de rempart à la patrie. Les ennemis après avoir emporté d'emblée le Janicule, étoient descendus en foule vers ce pont, & ceux qui le gardoient, au lieu de se réunir pour le défendre,

Belle action d'Horatius Coclès.

* *Ainsi surnommé parce qu'il n'avoit qu'un œil.*

An. R. 246. av. J. C. 506.

ayant pris l'épouvante, commençoient à se débander. Heureusement pour les Romains Horace commandoit dans ce poste ; il rallie les fuyards, les prend par la main, les arrête, les conjure de revenir. *C'est en vain*, leur disoit-il, prenant les Dieux & les hommes à témoin, *c'est en vain que vous espérez d'échapper aux ennemis, si vous leur laissez la liberté de vous suivre. Vous allez les voir en plus grand nombre sur le mont Palatin & sur le Capitole, que vous ne les voyez sur le Janicule. Vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de briser, de brûler, d'abattre ce pont. Pour vous en donner le tems, je vais en disputer le passage, du moins autant que je le pourrai* Il court tout de suite se présenter aux Etruriens, d'autant plus digne de leur admiration qu'il paroît tout seul en défense à la tête du pont d'où l'on avoit vu toute sa troupe s'enfuir. Sa hardiesse inouie leur parut comme un prodige qui les étonna d'abord. Sp. Lartius & Titus Herminius, deux autres Romains, d'une illustre naissance & d'une valeur reconnue, eurent assez d'honneur pour ne pas le quitter. Avec eux il soutint le fort de l'orage. Les autres qui coupoient le pont, ayant ensuite averti les

combattans de se sauver à la faveur d'un passage étroit qui restoit encore, Horace leur ordonna d'en profiter; & pour lui regardant alors d'un œil menaçant & furieux les officiers de l'armée Etrurienne, il les défioit, tantôt l'un, tantôt l'autre. Ensuite adressant la parole à tous : *Vous n'êtes*, leur disoit-il, *que de vils esclaves de vos superbes tyrans; trop lâches pour secouer le joug, assez inhumains pour vouloir l'imposer aux autres.* Ils furent quelque tems à se regarder pour voir à qui l'attaqueroit le premier, lorsqu'enfin tous ensemble honteux de leur irrésolution, ils font un grand cri, & l'accablent d'une grêle de traits. Horace, seul en butte à tous, se couvre de son bouclier, & s'obstine à leur fermer le passage. Ils alloient s'élancer sur lui, mais les cris de joie des Romains lorsqu'ils virent tomber le pont, & le fracas que ce pont fit en tombant jetterent les ennemis dans une nouvelle surprise qui suspendit leur impétuosité. *Dieu du Tibre*, dit alors Horace, *recevez favorablement dans vos eaux ce soldat revêtu de ses armes.* Il se jette tout armé dans le fleuve, le traverse à la nage, malgré les traits dont on ne cesse de l'accabler, arrive sans blessure à l'autre bord, & rejoint sa

An. R. 246. av. J. C. 506.

An. R. 246. av. J. C. 506.

compagnie après avoir glorieusement réussi dans une entreprise si extraordinaire, que la postérité sera toujours plus portée à l'admirer qu'à la croire. Ce prodige de valeur ne demeura pas sans récompense. La République fit élever à l'honneur d'Horace une statue dans le comice, & lui donna des terres autant qu'il put en enfermer durant un jour par un circuit de charue. L'affection & le zele de tous les citoyens pour lui, enchérit sur la reconnoissance publique, lorsque dans les jours de la plus grande disette, ils prirent sur leur nécessaire, chacun à proportion de ses facultés, pour lui en faire part.

Rome est assiégée.

XI. Porsena voyant ses premiers efforts inutiles, changea d'avis; & renonçant à l'espérance de prendre la ville d'emblée, il résolut de la bloquer. Ayant donc laissé garnison dans le Janicule, il fit camper son armée dans la plaine & sur les rives du Tibre. Il y rassembla tous les batteaux qu'il put trouver, & s'en servit soit à couper les vivres qu'on pourroit envoyer à Rome par eau, soit à transporter sur l'autre bord des détachemens qu'il envoyoit pour piller, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre selon les occasions. Bientôt tout le territoire de Rome

en fut tellement infeſté qu'il fallut tout emporter & renfermer le bétaille dans la ville d'où l'on n'oſoit pas même ſortir. Mais la prudence autant que la peur déterminoit les aſſiégés à laiſſer tout faire. En effet le Conſul Valerius qui juſqu'alors avoit mépriſé les petits ſuccès pour ſe ménager quelque grand coup, profita de la ſécurité des ennemis pour les attirer en grand nombre & les ſurprendre. Un jour entr'autres, il fit publier dans la ville qu'on eût à faire ſortir tout le bétail par la porte Eſquiline la moins expoſée, ne doutant pas qu'on le ſçût bientôt dans le camp ennemi par des eſclaves transfuges que la faim & les incommodités du ſiege faiſoient déſerter tous les jours. On le ſçut en effet, & dans l'eſpérance de tout enlever en cette occaſion, les Etruriens paſſerent le Tibre en plus grand nombre qu'ils n'avoient fait encore. Valerius avoit poſté T. Herminius avec quelques ſoldats en embuſcade ſur le chemin de Gabies, à deux mille de Rome, & Spurius Lartius avec quelque jeuneſſe légérement armée auprès de la porte Colline, d'où elle ne devoit ſortir qu'après que les Etruriens auroient paſſé, pour les empêcher de revenir ſur leurs pas. L'autre Conſul T.

An. R. 246. av. J. C. 506.

An. R. 246. av. J. C. 506.

Lucrétius devoit fondre ſur eux par la porte Nævia, & Valérius à la tête des meilleures cohortes par celle du mont Cœlius. Les choſes étant ainſi diſpoſées, les ennemis viennent ; il fond ſur eux le premier. Ils fuyoient lorſqu'Herminius, au premier bruit, étant ſorti de ſon embuſcade, leur fait rebrouſſer chemin, & les repouſſe du côté de Valérius. Les Romains placés à droite & à gauche, les uns à la porte Colline, & les autres à la porte Nævia, s'étant donné le ſignal par des cris redoublés, accourent auſſi, & les inveſtiſſent de telle ſorte, que les Etruriens trop foibles pour ſe défendre contre tant d'agreſſeurs à la fois, ou pour s'ouvrir un paſſage au milieu d'eux, furent taillés en pieces. Ils ne s'expoſerent plus dès lors à de ſemblables excurſions.

Hardieſſe & fermeté de C. Mucius Scævola.

XII. Néanmoins Rome étoit bloquée. Le blé devenoit de jour en jour plus cher & plus rare, & Porſena ſe flattoit enfin de réduire la ville ſans l'attaquer ; lorſque Caïus Mucius, jeune homme de naiſſance, outré de voir ſa patrie plus reſſerrée depuis ſa liberté, qu'elle ne l'avoit jamais été ſous le gouvernement tyrannique de ſes Rois, & le peuple Romain aſſiégé dans ſa capitale par une nation dont il avoit ſou-

vent diſſipé les armées, conçut un deſſein hardi. C'étoit de ſe gliſſer chez les ennemis à l'inſçu des Romains, pour les venger tous par quelque coup d'éclat. Mais dans la crainte que les ſentinelles Romaines venant à le ſurprendre ſans congé, ne l'arrêtaſſent comme déſerteur ; ce qui eut été d'autant plus probable, que la triſte ſituation de Rome n'auroit preſque pas permis d'en douter ; il vint ſe préſenter au Sénat : *Peres Conſcripts*, dit-il, *j'ai réſolu de paſſer le Tibre, & de pénétrer s'il ſe peut, dans le camp des ennemis : non pas pour y piller par droit de repréſailles, mais pour quelque choſe de plus glorieux, ſi le ciel ſeconde mes projets.* Il part avec le congé du Sénat, & portant un poignard ſous ſon habit, il arrive dans le camp ennemi, ſe mêle dans la foule, & s'approche de l'endroit, où le Roi aſſiſté d'un officier à peu près habillé comme lui, payoit la ſolde à ſes troupes. Elles s'adreſſoient la plûpart à l'officier. Mucius qui n'avoit jamais vu Porſena, ne ſçavoit à quoi le diſcerner, & n'oſant demander à le connoître de peur de ſe découvrir, il ſe détermine au haſard, & tue l'officier au lieu du Prince. Après ce coup, il s'échappe, & la foule effrayée de le

An. R. 246. av. J. C. 506.

An. R. 246. av. J. C. 506. voir un poignard ſanglant à la main le laiſſe paſſer. Les gardes du Roi crient, & courent après lui, l'arrêtent au milieu de la foule, & le ramenent. Mucius avoit tout à craindre d'un Roi en fureur, Mais, comme un homme qui loin de trembler peut encore faire trembler les autres : *Je ſuis*, dit-il, *Caïus Mucius, un Romain, un ennemi qui venoit en tuer un autre; auſſi déterminé à ſubir la mort que j'ai pu l'être à te la donner. Il eſt d'un Romain de tout ſouffrir comme de tout oſer. Auſſi ne ſuis-je pas le ſeul qui aie réſolu ta perte. Tu en verras beaucoup d'autres après moi courir à la même gloire. Prends donc bien tes meſures, & ſi tu veux me croire, tiens-toi ſur tes gardes à tout moment, comme ſi le meurtrier, le glaive à la main, t'attendoit jour & nuit à ta porte. Ne crains plus ni troupes ni bataille : tu nous verras venir l'un après l'autre ſeul à ſeul; c'eſt ainſi que la jeuneſſe Romaine a réſolu de te faire la guerre.* Porſena non moins outré du diſcours qu'il venoit d'entendre, qu'effrayé du péril qu'on lui faiſoit entrevoir, menaçoit déjà Mucius de faire allumer du feu tout autour de lui, s'il ne découvroit à l'inſtant ce prétendu complot dont il faiſoit un miſtere. Mais

Mucius,

Mucius, loin de se laisser ébranler : *Vois*, lui dit-il, *combien l'on fait peu de cas de son corps, quand on ne cherche que la gloire.* Aussi-tôt il pose sa main droite sur un brasier qu'on venoit d'allumer auprès pour un sacrifice, & la laisse brûler avec autant d'indifférence, que s'il eût été insensible. Le Roi, frappé d'une constance qui tenoit du prodige, se leve brusquement de son trône, & faisant arracher Mucius d'auprès des autels : *Retire-toi*, lui dit-il, *bourreau de toi-même, plus que tu n'es l'ennemi de Porsena. J'applaudirois à ton grand cœur, s'il m'étoit dévoué. Retire-toi, je me dépars du droit que la guerre me donne sur ta liberté & sur ta vie.* Alors Mucius voulant en quelque maniere, reconnoître ce bienfait : *Prince*, lui dit-il, *puisque vous sçavez rendre justice au mérite, je dois à votre générosité la satisfaction que vous n'avez pu m'arracher par vos menaces. Trois cens jeunes Romains des plus distingués, ont juré d'attenter à votre vie, comme je l'ai voulu faire. Je leur ai donné l'exemple, parce que le sort est tombé sur moi le premier ; ils suivront à mesure qu'il tombera sur eux, jusqu'à ce que quelqu'un ait trouvé le moment favorable de se défaire de vous.*

An. R. 246. av. J. C. 506.

An. R. 246. av. J. C. 506.

Porsena fait la paix avec les Romains.

XIII. Mucius, surnommé depuis *Scevola*, pour avoir perdu sa main droite, revint à Rome, où les députés de Porsena le suivirent de près. Ce Prince frappé de n'avoir évité la mort que par hasard, & d'en être autant de fois menacé qu'il y auroit de conjurés, se porta de lui-même à donner la paix aux Romains. Il est vrai qu'entr'autres conditions, il demandoit le rétablissement de Tarquin, mais ce fut bien moins dans l'espérance de l'obtenir; que par la nécessité de donner à Tarquin cette satisfaction. Il obtint néanmoins la restitution des terres conquises sur les Véiens du tems de Romulus, & se fit donner des otages avant que d'évacuer le Janicule. A ces conditions la paix fut conclue, & Porsena retira ses troupes du Janicule & même du territoire de Rome.

Action hardie de Clelie.

Le Sénat donna pour récompense à Mucius un champ au-delà du Tibre, appellé depuis *les Près Muciens*. Cette attention des Romains à honorer la vertu, fut pour le sexe même un motif d'aspirer à la gloire. Clelie, fille Romaine, étoit en ôtage chez les Etruriens. S'étant dérobée à leur vigilance avec ses compagnes, dans le tems qu'ils campoient encore près du Tibre, elle passa

le fleuve à la nage ſuivie de toute ſa bande, qu'elle ramena ſaine & ſauve jusqu'à Rome, à travers les traits des ennemis qui s'apperçurent, mais trop tard, de ſon évaſion. Porſena dans un premier mouvement de colere, fit demander Clelie aux Romains, ajoutant qu'il ne s'embarraſſoit pas des autres; mais bientôt ſa colere ſe tournant en admiration, il préféroit l'action de cette fille au courage des Coclès & des Mucius; diſant hautement que ſi les Romains étoient aſſez fideles au traité pour la rendre, il ſeroit aſſez généreux pour la renvoyer ſans la punir. On remplit de part & d'autre ſes engagemens. Les Romains rendirent les otages à Porſena, comme ils le devoient en vertu du traité, & Porſena non-ſeulement renvoya Clelie, comme il l'avoit promis, mais il la combla de louanges, & lui donna même à choiſir la moitié des otages avec la liberté de les ramener avec elle. On dit que Clelie choiſit celles qui n'avoient point encore atteint l'âge de puberté. Les autres, loin de s'en offenſer, ne purent s'empêcher d'approuver un choix auſſi convenable à la bienſéance qu'à la raiſon même, qui dans ce cas devoit la porter naturellement à préférer celles que la foibeſſe de l'âge expo-

An R. 245. av. J. C. 506.

An. R. 246 av. J. C. 506.

soit le plus à l'insulte. La paix fut donc ratifiée, & les Romains pour honorer dans le sexe même, d'une maniere nouvelle un héroïsme aussi nouveau, firent élever au haut de la rue sacrée, une statue où Clelie étoit représentée à cheval.

XIV. Rien ne s'accorde mieux avec la retraite pacifique du Roi Porsena, qu'un ancien usage que nous pratiquons encore dans nos ventes publiques, où le crieur se sert entr'autres de cette formule ordinaire : *Biens du Roi Porsena à vendre.* Il faut donc que cet usage se soit introduit dès le commencement de la guerre, & qu'il ait continué depuis la paix ; ou qu'il tire son origine d'un principe moins odieux que n'est l'idée que l'on se fait d'un encan où se vendent les dépouilles des ennemis. Aussi-dit-on (& c'est de toutes les conjectures la plus vraisemblable,) que Porsena évacuant le Janicule, y laissa généreusement toutes les provisions qu'il avoit fait venir des pays voisins & les plus fertiles d'Etrurie. Elles ne pouvoient qu'être d'un grand secours aux Romains, qu'un long siege avoit réduits à manquer de tout : & plutôt que de les laisser piller au peuple comme en butin conquis, la République

les fit vendre comme un bien appartenant au Roi Porſena, mais pour lui faire honneur, & non pas pour déſigner un encan odieux de ſes effets, dont certainement les Romains n'avoient pu ſe rendre maîtres. An. R. 246. av. J. C. 506.

Généroſité des Romains envers les ſujets de Porſena.

Cependant après avoir levé le ſiege de Rome, Porſena, pour tirer quelque avantage de ſa campagne, envoya ſon fils Aruns avec une partie de ſon armée aſſiéger Aricie. La ſurpriſe y fut étrange, mais enſuite les Républiques Latines & celle de Cumes, ayant envoyé le ſecours qu'on leur demandoit, les Ariciens oſerent ſortir en bataille. Le combat fut d'abord ſi vif de la part des Etruriens, que dès le premier choc les aſſiégés furent mis en déroute; enſuite les cohortes de Cumes par une adreſſe qui leur réuſſit, s'étant un peu détournées pour laiſſer paſſer les vainqueurs les chargerent en queue; & les Etruriens, inveſtis dans le tems qu'occupés à pourſuivre les fuyards ils croyoient tenir la victoire, périrent preſque tous avec leur chef. Le petit nombre de ceux qui ſe déroberent au carnage, éloignés comme ils étoient de leur pays, prirent le parti de ſe réfugier à Rome. Ils y parurent en ſupplians comme ils l'étoient en effet, ſans armes, & la plû-

An. R. 246. av. J. C. 506. part couverts de blessures. Les Romains les reçurent avec bonté, les logerent, & prirent soin des blessés jusqu'à leur entiere guerison. Dans la suite, les uns étant retournés dans leur pays, publioient part-tout les bons traitemens qu'ils avoient reçus à Rome; les autres y fixerent leur demeure par affection pour une ville & pour des citoyens qui leur avoient donné l'hospitalité. On leur assigna un quartier, appellé depuis *le quartier des Toscans.*

An. R. 247. av. J. C. 505. P. Lucretius. P. Valerius III. Consuls.

XV. Valerius Poplicola étant Consul cette année pour la troisieme fois, avec P. Lucretius; on vit venir des nouveaux députés de Porsena pour proposer encore, mais pour la derniere fois, le rétablissement des Tarquins. Le Sénat ayant répondu qu'il alloit faire sçavoir au Roi sa derniere resolution, fit partir aussi-tôt les plus qualifiés de son corps. *Prince*, lui dirent ces vénérables Sénateurs, *si le Sénat envoie vers vous les principaux de ses membres, ce n'est pas précisement pour vous déclarer qu'il ne veut pas de Roi, puisqu'il auroit pu faire à Rome en deux mots cette réponse à vos députés, mais c'est pour vous conjurer de ne plus songer à cette affaire. Après nous être mutuellement rendu tant de services, pourquoi vouloir ral-*

lumer la discorde? Vous, par des propositions si contraires à notre liberté, & nous par des refus auxquels vous nous forcez, lors même que nous voudrions ne vous refuser rien, si cela se pouvoit sans consentir à notre ruine. Le peuple Romain n'est plus un état monarchique, il jouit de sa liberté, resolu de périr avant que de la perdre, & de se livrer à des ennemis plutôt qu'à des Rois. Consentez donc à sa liberté, si vous avez à cœur sa conservation. C'est la grace qu'il vous demande. An. R. 247. av. J. C. 505.

Puis que vous l'avez ainsi resolu, dit Porsena, rougissant d'avoir trop insisté, *je ne vous fatiguerai pas davantage, & je n'amuserai plus les Tarquins par la vaine confiance d'une protection qu'ils ne doivent plus attendre de moi. Ils iront chercher, s'il leur plaît, hors de mes Etats, les moyens de vous faire la guerre, ou une retraite pour y vivre en paix, & rien n'empêchera que nous ne vivions en bonne intelligence.* Il soutint ce généreux discours par des actions encore plus généreuses. Il rendit aux Romains tous leurs otages avec la terre des Véiens qu'il avoit éxigée pour l'évacuation du Janicule. Et Tarquin renonçant alors à toute espérance de rentrer jamais dans Rome, alla passer

An. R. 247. av. J. C. 505.

le reſte de ſa vie à Tuſculum chez ſon gendre Mamilius Octavius. Par ce moyen le traité de paix entre les Romains & Porſena ſubſiſta. (*a*)

An. R. 249. av. J. C. 503.
M. Valerius. P. Poſthum. Conſuls.

XVI. L'année ſuivante les Conſuls M. Valerius & P. Poſthumius firent la guerre aux Sabins avec ſuccès, & reçurent les honneurs du triomphe. Les vaincus ne ſongerent qu'à ſe mieux préparer à la guerre. Leurs mouvemens & la crainte de quelque ſubite révolution de la part des Tuſculans qui, pour être tranquilles, n'étoient pas moins ſuſpects, déterminerent les Romains à nommer Conſuls P. Valerius pour la quatrieme fois, & T. Lucretius pour la ſeconde.

An. R. 250. av. J. C. 502.
P. Valer. IV. T. Lucret. II. Conſuls.

Les Sabins n'étoient pas tellement déterminés à la guerre, que pluſieurs d'entr'eux n'opinaſſent pour la paix, & cette diviſion valut à la République un nouveau renfort. Atta Clauſus, appellé depuis à Rome Appius Claudius, partiſan de la paix, n'ayant pu ſe ſoutenir contre les factieux qui vouloient la guerre, prit le parti d'abandonner Regille ſa patrie, & de ſe retirer à Rome avec une ſuite nombreuſe de cliens. On leur donna le droit de bourgeoiſie &

(*a*) T. L. ou ſes copiſtes ont omis ici le Conſulat de Sp. Lartius & de T. Herminius.

des terres au-delà du Teveron. L'ancienne tribu où Claudius, ses cliens, & d'autres étrangers furent successivement incorporés, porta son nom dans la suite; & lui-même reçu dans l'ordre des Sénateurs, devint bientôt un des plus considérables. Les Consuls après avoir désolé le pays des Sabins & gagné sur eux une bataille qui les mit hors d'état de reprendre les armes de long-tems, entrerent dans Rome en triomphe. An. R. 250. av. J. C. 502.

L'année d'après, sous le Consulat d'Agrippa Menenius & de P. Posthumius, mourut P. Valerius, unanimement reconnu pour le plus habile politique de son tems. Il mourut plein de gloire, mais si dénué de biens qu'il n'en laissa pas même assez pour ses funérailles. Elles se firent aux dépens du public & les Dames Romaines porterent son deuil pendant un an comme elles avoient fait pour Brutus. Dans cette même année Pometie & Core, colonies Latines, se donnerent aux Auronciens. On leur déclara la guerre. La défaite d'une grande armée qu'ils avoient opposée aux Consuls pour empêcher de passer la frontiere, ayant facilité à ceux-ci le passage jusqu'à Pometie, cette ville fut dès-lors le grand objet de leur expédition. Les Auronciens battus, furent An. R. 251. av. J. C. 501. Agr. Menenius, P. Posthumius II. Consuls.

An. R. 251. av. J. C. 501.

aussi maltraités dans leur fuite qu'ils l'avoient été durant le combat. Le plus grand nombre y avoit péri ; les autres que l'on avoit pu prendre furent indistinctement massacrés. Leurs otages à Rome au nombre de trois cens furent aussi les victimes de cette guerre. Les Consuls triompherent à Rome cette année.

An. R. 252. av. J. C. 500. Op. Virgin. Sp. Cassius, Consuls.

XVII. Ils eurent pour successeurs Opiter Virginius & Spurus Cassius. Ceux-ci mirent en œuvre toutes les machines de guerre devant Pometie, après avoir inutilement essayé de la prendre d'assaut. Durant le siege, les Auronciens pour assouvir une haine irréconciliable plutôt que pour profiter d'une occasion, ou par aucune espérance de succès, se munirent quelques-uns de leurs épées, & la plûpart de torches & de brandons, & fondirent comme des furieux sur les Romains, brulant les machines de guerre, tuant les uns, blessant les autres, & mettant tout à feu & à sang. L'un des Consuls (on ne sçait lequel) précipité de son cheval, fut trouvé dans la mélée à demi mort d'une blessure qu'il avoit reçue. Les Romains maltraités se retirerent, laissant dans le camp les plus blessés avec le Consul en danger de la vie. Mais s'étant à peine

donné le tems de guérir de leurs blessures, & de récruter leurs légions, ils re- An. R. 252. av. J. C. 500.
tournerent à Pometie en plus grand nombre & plus animés que la premiere fois. Bientôt à la faveur des mantelets & de toutes les machines de guerre, ils se mirent en état de tenter l'escalade; mais la ville se rendit. Elle ne fut pas mieux traitée qne si elle eût soutenu l'assaut. Les principaux des Auronciens furent décapités, le reste des habitans & leurs alliés qui s'y trouverent furent faits esclaves, la ville fut rasée, & le territoire vendu. Cette expédition valut aux Consuls l'honneur du triomphe, non pas tant par son importance que parce qu'elle avoit pleinement assouvi la vengeance des Romains.

XVIII. L'année suivante sous le Consulat de Posthumius Cominius, & de Titus Lartius, une troupe de jeunes Sabins venus à Rome à l'occasion des jeux, voulurent licentieusement enlever quelques filles de joie, & causerent dans la ville une émeute & des batteries qui d'un principe d'abord assez léger faisoient craindre un soulevement général de toute la nation. Rome alarmée le fut bien davantage, sçachant à n'en pouvoir douter, qu'Octavius Mamilius avoit formé contre elle une ligue de

An. R. 253. av. J. C. 499. Posth. Cominius, T. Lartius, Consuls.

An. R. 253. av. J. C. 499.

Premier Dictateur à Rome.

trente peuples dans le pays Latin. Ce fut alors que la République dans l'attente inquiete des grandes révolutions qui la menaçoient, songea pour la premiere fois à se donner un Dictateur: mais nous ne pouvons sçavoir précisement qui le fut, & dans quelle année, non plus que le nom des Consuls, qui pour avoir paru favoriser les Tarquins, se rendirent suspects & donnerent lieu, dit-on, à la création de cette nouvelle charge: car c'est encore une raison que l'histoire en donne. Nos plus anciens Auteurs nomment Titus Lartius comme ayant été le premier Dictateur, & Spurius Cassius le premier Général de la cavalerie. Les Consulaires seuls firent ce choix, en vertu du décret portant création de cette nouvelle magistrature; & c'est ce qui me détermine encore plus à croire qu'ils nommerent Lartius, parce qu'il étoit Consulaire, plutôt que Manius Valerius, fils de Marcus, petit fils de Volesus, qui certainement n'avoit pas encore été Consul. Comment en effet se persuader que les Consulaires chargés d'élire un Dictateur pour exercer une autorité supérieure à celle des Consuls, eussent jetté les yeux sur un homme qui n'avoit pas encore passé par le Consulat? Supposons même qu'ils

aient voulu choisir le Dictateur dans cette famille ; alors sans doute, ils eussent plutôt élu le pere qu'on avoit déjà vu Consul, & dont le mérite étoit universellement reconnu. An. R. 253. av. J. C. 499.

A la vue d'un Dictateur & des haches d'armes qu'on portoit devant lui, le peuple saisi de frayeur fut des-lors beaucoup plus circonspect & plus soumis. L'autorité souveraine n'étant plus partagée comme dans le Consulat entre deux personnes, dont l'une pût servir de ressource & d'appui contre l'autre, il ne restoit d'autre parti à prendre que celui d'obéir. Les Sabin dans la pensée que cette Magistrature n'avoit été créée qu'à leur occasion & pour les réduire, en furent alarmés, & députerent au Dictateur & au Sénat pour demander la paix, en excusant leurs concitoyens, dont la faute, disoient-ils, n'étoit » après tout qu'une imprudence, qu'il » falloit pardonner à la jeunesse. On répondit à ces députés : que si les jeunes Sabins étoient excusables, les anciens qui ne cherchoient qu'à faire naître guerre sur guerre, ne l'étoient pas. On entra cependant en conférence avec eux, & la paix auroit été conclue, si les Sabins avoient pu se résoudre à rembourser aux Romains les dépenses déjà

An. R. 253. av. J. C. 499. faites pour ſe préparer à la guerre. Elle fut donc déclarée; mais à la faveur d'une ſuſpenſion d'armes que l'on obſerva de part & d'autre ſans en être convenu, on paſſa tranquillement le reſte de cette année.

An. R. 254. av. J. C. 498. Ser.Sulpic. Man. Tullus.

XIX. Celle d'après, ſous le Conſulat de Servius Sulpicius, & de Manius Tullus, s'écoula ſans aucun évenement mémorable. Sous celui de Titus Æbutius & de Caius Vetuſius, on fit le ſiege de Fidene. Cruſtumere fut priſe d'aſſaut, Preneſte ſe détacha des Latins pour ſe donner à la République, & ce fut alors que la guerre Latine à laquelle on s'attendoit depuis quelque tems, éclata.

An. R. 255. av. J. C. 497. T. Æbutius. C. Vetuſius.

Bataille de Regille.

L'armée des Romains très-nombreuſe ſous la conduite d'Aulus Poſthumius, Dictateur, & de Titus Æbutius, Général de la cavalerie, fut au-devant des ennemis. Elle les rencontra vers le lac de Regille dans la plaine de Tuſculum, On ſçut que les Tarquins étoient avec eux; & les Romains outrés, livrerent auſſi-tôt la bataille. Elle fut des plus opiniâtres & des plus ſanglantes qu'on eût encore vu. Les généraux, non contens de donner leurs ordres & de préſider à l'action, en venoient à des combats perſonnels, d'où les principaux officiers de part & d'autre ſe retirerent

presque tous blessés, à l'exception du Dictateur Romain. Il étoit à la tête des légions pour les animer & les conduire. Tarquin le Superbe quoique cassé de vieillesse, ne l'eut pas plutôt apperçû, qu'il osa pousser son cheval droit à lui, mais le Dictateur l'ayant blessé dans le côté, Tarquin secouru des siens eut encore le tems de retirer. A l'autre aîle Æbutius général de la cavalerie alloit fondre sur Octavius Mamilius qui l'ayant apperçu de loin, vint au-devant de son agresseur. L'un & l'autre, la lance en arrêt, s'entre-piquerent du premier abord, mais avec tant d'impétuosité qu'Æbutius eut le bras percé d'outre en outre du coup qu'il reçut de Mamilius, au même instant qu'il blessa Mamilius à travers sa cuirasse. Celui-ci rentra dans la seconde ligne. Æbutius ne pouvant plus soutenir ses armes, se retira du combat. Le général Latin, malgré sa blessure soutenoit encore l'action, mais voyant que son côté commençoit à plier, il appelle au secours la cohorte du jeune Tarquin. Elle étoit toute composée des Romains qui pour avoir paru royalistes avoient été dépouillés de leurs biens & chassés de leur patrie. Plus animés que les autres, ils combattoient avec tant de fureur que

An. R. 255. av. J. C. 497.

255. av. J. C. 499.

l'infanterie Romaine à son tour plioit devant eux.

XX. Valerius, frere de Poplicola, voyant avec indignation le jeune Tarquin comme en triomphe à la tête de sa cohorte victorieuse, & voulant ajouter à la gloire héréditaire d'avoir chassé les Rois, celle de les faire périr, pique son cheval, & vole à lui, le dard à la main. Tarquin le voyant venir rentre dans les rangs. Valerius s'étant trop avancé pour le poursuivre, est atteint en passant d'un coup qu'il n'avoit pu prévoir. Le coup étoit mortel, & ne pouvant qu'à peine se soutenir sur son cheval qui l'emportoit, il succombe enfin sous le poids de ses armes. Le Dictateur vit tomber ce brave guerrier & s'apperçut qu'au même tems la cohorte du jeune Tarquin s'avançoit avec d'autant plus d'assurance. Les Romains au contraire intimidés, plioient devant elle. Dans cette extrêmité, Posthumius ordonne à sa cohorte qu'il gardoit auprès de lui comme une ressource de s'opposer aux fuyards, & de les traiter en ennemis. Ceux-ci voyant donc autant de danger à fuir qu'à combattre, prirent la parti de soutenir le choc. La cohorte du Dictateur fraîche & dans tout son premier feu pour n'a-

voir pas encore combattu, prend le dessus sur celle de Tarquin déja épuisé. Le général Mamilius se voyant presque investi, détache quelques compagnies du corps de reserve, & les conduit aux premieres lignes. Titus Herminius lieutenant de l'armée Romaine, les voit venir avec leur général, distingué des autres par son habit & ses armes. Il l'attaque, & l'ayant atteint avec plus de force que n'avoit fait Æbutius, il lui perce d'un seul coup le côté de part en part, & le tue. Comme il le dépouilloit, il se sent blessé lui même d'un coup de javeline : on le porte aussitôt dans le camp, où cet illustre vainqueur expire au premier appareil. Cependant le Dictateur presse instamment les cavaliers de soutenir à pié l'infanterie épuisée. Ceux-ci sans hésiter sautent à terre, volent aux premiers rangs, & combattent au-delà même des drapeaux, à couvert seulement de leurs petits boucliers. Cet exemple de la noblesse Romaine, qui ne dedaigne pas de combattre à pié, & de s'exposer autant que les simples soldats, ranime l'infanterie. Les Latins succombent, ils se debandent, & la cavalerie Romaine remontant sur les chevaux qu'on tenoit tout prêts, se met en devoir de

An. R. 255. avant J. C. 497.

An. R. 255. av. J. C. 497. poursuivre les vaincus; l'infanterie vient après elle. Le Dictateur attentif à s'attirer la protection des Dieux, autant qu'à se menager toutes les ressources humaines; promit, dit-on, durant la bataille un temple à Castor, & destina diverses récompenses aux soldats, selon qu'ils entreroient les premiers ou les seconds dans le camp des ennemis. Leur ardeur fut telle qu'ils l'enleverent d'emblée, & du même effort par lequel ils venoient de vaincre. Telle fut l'issue de la bataille de Regille. Le Dictateur & le Général de la cavalerie furent reçus à Rome avec tous les honneurs du triomphe.

XXI. Trois années se passerent sans

An. R. 256. 257. 258. av. J. 496. 495. 494. aucune apparence de guerre, & néanmoins sans aucune assurance de paix. La premiere sous le Consulat de Q. Clelius & de T. Lartius. La seconde sous celui d'Aulus Sempronius & de M. Minucius. Ceux-ci firent la dédicace du temple de Saturne, à l'honneur duquel on institua dès lors les fêtes saturnales. La troisieme sous le Consulat d'Aulus Posthumius, & de Titus Virginius. C'est dans cette année seulement que quelques-uns placent la bataille de Regille, & la dictature d'A. Posthumius, qui fut, dit-on, honoré

de cette dignité pour avoir refusé dans le cours de cette année d'exercer jusqu'à la fin l'autorité Consulaire avec un Collegue qui s'étoit rendu suspect. Au reste l'antiquité de ces tems, & des annales qui nous en restent, jointe au peu d'ordre & de conformité que l'on y trouve pour la chronologie des Magistrats, (que chaque auteur donne à sa maniere) jettent une si grande confusion dans cette partie de notre histoire, qu'il n'est pas possible de donner une suite bien exacte des Consulats, ni de fixer au juste l'époque des événemens qui s'y sont passés.

An. R. 256. 257. 258. av. J. C. 496. 493. 494.

Sous les Consuls Appius Claudius & Publius Servilius qui succéderent à ceux dont nous venons de parler, on apprit à Rome la grande nouvelle de la mort de Tarquin, arrivée à Cumes chez le Roi Aristodeme, où ce fugitif s'étoit retiré depuis la déroute générale des Latins. Cette nouvelle intéressante releva le courage du Sénat & du peuple, & même trop celui du Sénat, dont les plus puissans commencerent dès-lors à fouler le peuple que l'on ménageoit trop auparavant. Dans cette même année, on renforça la colonie de Signia que Tarquin avoit déjà fondée. Les tribus à Rome furent réglées au nombre de

An. R. 259. av. J. C. 493. Ap. Claudius. P. Servilius Consuls.

An. R. 259. av. J. C. 493.

vingt-une, & l'on fit aux Ides de Mai, la dédicace du temple de Mercure.

Guerre des Volſques.

XXII. Pendant tout le tems qu'avoit duré la guerre des Latins, il n'avoit été queſtion ni de paix, ni de guerre, entre les Romains & les Volſques: mais ceux-ci s'étoient mis en devoir d'envoyer du ſecours aux Latins, & le Dictateur, dans la crainte d'avoir affaire à deux peuples à la fois, s'étoit hâté de prévenir leur réunion par la bataille de Regille. Les Volſques ne s'attendoient à rien moins qu'à porter la peine de leur mauvaiſe volonté, lorſque les Conſuls, pour en tirer vengeance, entrerent dans leur territoire avec une armée. Les Volſques ſurpris, ne coururent pas même aux armes, & donnerent en otage à la République, trois cens enfans des principales familles de Core & de Pometie. L'armée Romaine ſe retira donc ſans avoir combattu. Cet engagement des Volſques ne les empécha pas de ſuivre leur génie. A peine revenus de leur frayeur, ils ſe préparent ſourdement à la guerre débauchent les Herniques, & députent dans tout le pays Latin pour le ſoulever. Mais le ſouvenir tout récent de la bataille de Regille, avoit inſpiré par tout une ſi grande averſion pour ceux qui conſeil-

seroient encore la guerre, que sans avoir égard au droit des gens, les députés des Volsques furent arrêtés & conduits à Rome. Les Consuls apprirent d'eux la ligue des Volsques & des Herniques, le Sénat informé de tout, agréa tellement la démarche des Latins, qu'il renvoya libres leurs prisonniers au nombre de six mille : & leur promit sous le nouveau Consulat, une alliance qu'il leur avoit presque réfusée pour toujours. On vit alors les Latins s'applaudir de leur conduite, & donner toute leur estime à ceux qui leur avoient si sagement conseillé la paix. Ils envoyerent même une couronne d'or à Rome, pour être offerte à Jupiter, & déposée dans son temple. On voyoit entrer avec les députés qui la portoient, un grand nombre de ces Latins nouvellement affranchis, qui dès leur arrivée, couroient chez leurs anciens maîtres, pour leur rendre mille actions de graces des bons traitemens qu'ils en avoient reçus durant tout le tems de leur servitude. On s'invita de part & d'autre, on se combla d'honnêtetés ; & dès-lors entre les deux peuples, & & même entre les particuliers, il se forma l'union la plus étroite qu'on eut encore vue.

An. R. 259. av. J. C. 493.

An. R. 259. av. J. C. 503.

Troubles à Rome, suscités par les débiteurs obérés.

XXIII. Cependant les Volsques se préparoient à la guerre, & la République étoit en combustion par la mésintelligence des Sénateurs & des Plébeïens, principalement à l'occasion des débiteurs réduits à servir pour leurs dettes (*a*). Ils murmuroient hautement de se voir esclaves à Rome de leurs propres concitoyens, tandis qu'ils s'exposoient à tout au-dehors pour être indépendans, & pour asservir même les peuples voisins. *Notre liberté*, disoient-ils, *est moins exposée, à la guerre au milieu de nos ennemis, que durant la paix parmi nos concitoyens dans le sein de la patrie.* Ces murmures auxquels on ne se portoit que trop, éclaterent tout-à-coup à la vue d'un de ces infortunés débiteurs, qui s'étant sauvé de chez son créancier, parut au milieu de la place avec tout l'appareil de sa misere. Cet homme digne de compassion par sa vieillesse, plus encore par la maigreur de son corps pâle & défait, n'avoit pour habit qu'un vieux haillon. Ses cheveux hérissés, une grande barbe négligée donnoient à son visage un air de férocité qui le rendoit difforme. On ne laissa

(*a*) *Nexi ob æs alienum.* C'étoient des débiteurs obérés qui dans l'impuissance de payer leurs créanciers, étoient contraints de se rendre leurs esclaves.

pas de le reconnoître ; on le disoit ancien officier dans l'armée, & le peuple par un mouvement de compassion, vantoit beaucoup ses exploits. Lui-même pour les attester, montroit sur son corps des cicatrices qui lui faisoient honneur. On s'attroupe autour de lui pour sçavoir la cause de son infortune, & la curiosité rendant tout le monde attentif, il disoit qu'il avoit porté les armes contre les Sabins, que son champ avoit été desolé comme plusieurs autres, que la perte de sa recolte, de son logement qu'on avoit brûlé, de ses troupeaux, & de tous ses instrumens de labourage qu'on lui avoit pris, enfin l'imposition d'un tribut extraordinaire survenue dans le tems de sa plus grande indigence, l'avoit réduit à faire un emprunt à gros intérêts ; que les intérêts réunis au principal, avoient consommé l'héritage de ses peres, & les fruits de son travail, & qu'enfin cette espece de gangrêne avoit gagné jusqu'à sa personne. *Voyez vous-même*, ajoutoit il, *comme mon créancier, non content de m'avoir réduit en servitude, me faisoit souffrir dans un cachot les plus rudes tourmens.* Il montroit ensuite, sur son dos livide, les coups de fouet, dont il étoit meurtri. Le peuple ému de l'entendre & de le

An. R. 259. av. J. C. 493.

An. R. 259. av. J. C. 493.

voir, pousse des cris séditieux, & non content de se soulever dans la place, il va répandre ses plaintes dans tous les quartiers de la ville, & trouve par-tout les esprits disposés à la sédition. Les débiteurs en servitude, ceux-même qui s'étoient libérés sortent de toutes parts, demandent du secours, crient vengeance. Le nombre des séditieux augmente, ils s'attroupent dans les rues, ils fondent tumultuairement dans la place. Quelques Sénateurs qui s'y trouvoient alors coururent grand risque. On les eût maltraités, si le Consul P. Servilius & son Collegue Appius Claudius, n'eussent paru aussitôt pour étouffer la sédition. Les mutins alors se tournent vers les Magistrats avec tout l'appareil de leur servitude, & tenant leurs chaînes à la main : *sont-ce là*, disoient-ils, *les traitemens que nous avons mérités*? En même tems ils se rappelloient avec indignation, & comme pour s'en faire un reproche, leurs exploits militaires, & les services qu'ils avoient rendus à l'Etat. Ils demandent ensuite la convocation du Sénat, mais en maîtres plutôt qu'en supplians; & comme s'ils eussent voulu disposer des suffrages, ils investissent la salle du conseil. Le petit nombre des Sénateurs que le hasard avoit rassemblé, saisis

ne quittoit pas les Conſuls. Les autres ſaiſis de frayeur, n'oſoient pas même approcher de la place. Cependant on les attendoit dans la ſalle, où l'on n'étoit pas en aſſés grand nombre pour délibérer : & le peuple s'étant perſuadé que ni la peur ni les affaires, mais ſeulement la réſolution de rien conclure, retenoit les Sénateurs dans leurs maiſons, ſe plaignoit hautement qu'on l'amuſoit, qu'on le jouoit, que les Conſuls eux-mêmes ne cherchoient qu'à tirer en longueur, & qu'on inſultoit à ſa miſere. Déjà la majeſté conſulaire n'impoſoit preſque plus à cette populace en ſureur, lors qu'enfin les Sénateurs dans la ville ne ſçachant s'il n'étoit pas auſſi dangereux de ſe tenir cachés que de ſe montrer, ſe rendent à l'aſſemblée en aſſez grand nombre pour former une délibération. On opine, mais avec tant d'oppoſition, que les Conſuls eux-mêmes ne s'accordoient pas. Appius, naturellement violent, étoit d'avis qu'on fit un coup d'éclat en puniſſant deux ou trois des plus mutins, pour intimider tous les autres. Servilius préférant les voies de la douceur, trouvoit moins de péril & moins d'obſtacle à fléchir les eſprits qu'à les pouſſer à bout.

An. R. 259. av. J. C. 493.

XXIV. Pour ſurcroît d'inquiétude,

quelques Latins à cheval vinrent tumultuairement annoncer qu'une armée de Volſques s'approchoit de Rome pour l'aſſiéger. Cette nouvelle y fit des impreſſions auſſi contraires, que s'il y eût eu dans la même ville deux ennemis. La populace triomphoit de joie. *Les Dieux*, diſoit-elle, *ſe déclarent contre le Sénat, & veulent nous venger de ſa tyrannie. Gardons-nous bien de prendre les armes, & laiſſons faire aux Sénateurs ; tous les avantages de la guerre ſont pour eux, qu'ils en eſſuient donc tous les dangers. Si nous périſſons nous les verrons du moins périr avec nous.* Le Sénat au contraire, dans le trouble & dans la douleur d'avoir autant à craindre des citoyens que des ennemis, conjuroit le Conſul Servilius comme le plus populaire & le plus accommodant de pourvoir au ſalut de la République, expoſée aux plus grands dangers.

Servilius appaiſe le peuple.

Servilius congédie le Sénat, & s'adreſſant au peuple. *Romains*, dit-il, *le Sénat ne demandoit pas mieux que de trouver un tempérament à l'affaire qui intéreſſe la plus grande partie de l'Etat ; mais il en ſurvient une autre plus importante encore. Elle intéreſſe la République entière prête à périr. Les ennemis ſont à nos portes, & nous n'avons rien de plus*

pressé que de courir aux armes. S'il convient de nous relâcher de quelque chose en votre faveur, il ne seroit pas de votre gloire de rien exiger dans ces circonstances ; on diroit de vous, que vous n'êtes que des mercenaires, qui ne servez la patrie, qu'après avoir extorqué le prix des services qu'elle attend de vous. On diroit du Sénat qu'il ne vous auroit accordé que par crainte, & malgré lui, les secours & la protection qu'il veut vous donner de son propre mouvement. Pour persuader au peuple ces raisons, Servilius publia tout de suite un édit, qui défendoit à toutes personnes privées de retenir plus long-tems aucun citoyen dans les fers, ou de les empêcher sous quelque prétexte que ce fût, de se présenter aux Consuls pour les suivre à la guerre. Il défendoit encore de saisir ou de vendre pendant tout le tems qu'elle dureroit, les biens de ceux qui se seroient enrôlés, ou de poursuivre & molester leurs enfans & leurs petits-fils. L'édit étant publié, les débiteurs qui l'avoient entendu, se présenterent sur le champ ; & les autres en plus grand nombre, détenus chez leurs créanciers, ayant aussi-tôt appris qu'on n'avoit plus de droit sur eux, sortirent de leur autorité privée, & se rendirent

An. R. 259. J. C. 493.

An. R. 259. av. J. C. 493.

en foule dans la place pour prêter le ferment. Ils faifoient une bonne partie de l'armée, & furent durant cette guerre, les plus braves & les plus infatigables de tous les foldats. Le Conful fe mit en marche, & vint fe camper tout près de l'ennemi.

Tentative inutile des Volfques.

XXV. Dès la nuit fuivanre, les Volfques comptant fur la méfintelligence des Romains, s'approchent du camp, pour faciliter la défertion ou quelque trahifon. Les avant-gardes s'en apperçoivent, & crient aux armes, on y courr. Cette tentative des Volfques demeura donc inutile, & le refte de la nuit fe paffa tranquillement. Le lendemain, à la pointe du jour, ils veulent fòrcer le camp. Déjà les foffés étoient comblés, & de toutes parts on arrachoit les paliffades, les foldats Romains attendoient l'ordre, & fur-tout la troupe des débiteurs le demandoit avec inftance au Conful, qui ne fe preffa point. Il vouloit s'affurer auparavant de leur bonne volonté, lorfqu'enfin n'en doutant plus, il donne le fignal du combat, après lequel on avoit tant foupiré.

Comme un torrent dont on a levé les digues, l'armée Romaine fond fur les ennemis; du premier choc, les repouffe & les met en fuite. L'infanterie

court après eux aussi loin qu'elle peut, & les mene battant. La cavalerie continue de les poursuivre jusques dans leurs lignes; les légions Romaines surviennent; & sans donner aux vaincus le loisir de se reconnoître, & de revenir de leur frayeur, on assiege le camp. Les Volsques, de peur de s'y voir investis, l'abandonnent avec la plus grande partie de leur bagage, & vont se refugier à Suesse de Pometie. Dès le lendemain, les vainqueurs s'y rendent aussi; la ville est prise en très-peu de jours, & livrée au pillage. Le soldat y trouve quelques ressources à sa pauvreté. Le Consul, plein de gloire, ramene ses troupes victorieuses à Rome. Dans son chemin, une ville des Volsques, nommée Ecetra, ne se croyant plus en sûreté depuis la prise de Pometie, envoie au-devant de lui pour demander la paix. Elle l'obtient du Sénat, en cédant une partie de son territoire à la République.

An. R. 259 av. J. C. 493.

XXVI. Presque aussi-tôt, une entreprise des Sabins qui fut moins une guerre ouverte, qu'un mouvement séditieux & passager, répandit l'alarme dans Rome. On vint annoncer durant la nuit, que leur armée déjà sur les bords du Teveron, brûloit & saccageoit aux

Course des Sabins.

An. R. 259 av. J. C. 493.

environs toutes les maisons de campagne. Aulus Posthumius, le même qui avoit été dictateur pendant la guerre des Latins, sort à l'instant avec toute la cavalerie, Servilius le suit avec l'élite de l'infanterie. Les cavaliers enveloppent les ennemis, la plûpart dispersés dans les champs. Les autres déjà fatigués de leur marche, & des courses qu'ils avoient faites de maison en maison, & sur-tout appesantis par le vin & les viandes, dont ils s'étoient remplis; bien loin d'avoir pu résister à l'infanterie Romaine, eurent à peine assez de force pour fuir. Rome finit donc cette guerre dans la même nuit qu'elle en avoit entendu parler. Dès le lendemain comme l'on commençoit à se flatter d'une paix générale, les députés des Auronciens vinrent notifier au Sénat qu'il falloit reprendre les armes, ou rendre incessamment aux Volsques, les terres dont il les avoit dépouillés. En même tems une armée d'Auronciens, s'étoit mise en marche, & le bruit s'étant répandu qu'elle paroissoit auprès d'Aricie, les Romains en furent tellement outrés, que sans donner au Sénat le tems de délibérer, ils se mirent en devoir de répondre les armes à la main, à des gens qui faisoient leurs

popositions de même. On alla donc à leur rencontre près d'Aricie, on s'y battit, & cette seule bataille où les Auronciens furent défaits, termina la guerre.

An R. 259. av. J. C. 493.

Nouveaux troubles.

XXVII. Le peuple fier d'avoir remporté tant de victoires en si peu de jours, attendoit du Sénat la satisfaction que Valerius avoit fait espérer ; tandis qu'Appius par cet esprit de hauteur qui lui étoit naturel, & pour faire entendre que son Collegue s'étoit engagé plus qu'il n'avoit dû, prononçoit contre les débiteurs les sentences les plus séveres, en vertu desquelles on les arrêtoit de nouveau. La véxation s'étendoit même à ceux qui ne l'avoient pas éprouvée encore. Les soldats qui s'y trouvoient enveloppés, imploroient la protection de Servilius contre la dureté de son Collegue. Ils venoient en foule lui reprocher l'inutilité de ses promesses, montrant leurs blessures & se reprochant à eux-mêmes des services mal récompensés ; ils le conjuroient ensuite de porter leurs plaintes au Sénat, & de prendre leurs intérêts, comme un Consul devoit faire pour ses citoyens, un Général pour ses soldats.

Servilius sentoit la justice de leurs remontrances. Mais il étoit contraint de

An. R. 259 av. J. C. 493.

les éluder, pour ne pas se compromettre avec un Collegue, dont toute la noblesse autorisoit la conduite. Servilius, ayant voulu ménager le peuple & le Sénat, se fit haïr de l'un, sans se faire aimer de l'autre. Il passoit dans le Sénat pour un lâche, pour un flatteur ; & le peuple de son côté le prenant pour un imposteur, qui n'avoit ni foi ni parole, montra bientôt la même aversion pour lui que pour Appius.

En effet, comme les deux Consuls se disputoient l'un à l'autre, l'honneur de dédier le temple de Mercure, le Sénat laissa le peuple maître de ce choix, destinant à celui des deux qui seroit préféré, l'inspection générale des vivres, le droit d'établir une compagnie de marchands, & de présider, assisté du Pontife, aux cérémonies qui se feroient pour ce nouvel établissement. Le peuple assemblé nomma pour faire la dédicace Marcus Lætorius, Centurion de la premiere compagnie (a), trop inférieur à cette noble fonction, pour ne pas donner à penser qu'en lui déférant cet honneur, on vouloit seulement en frustrer les Consuls, & leur faire un affront.

(a) La légion Romaine étoit composée de plusieurs compagnies. On appelloit *Centurions* les capitaines qui les commandoient.

Ce fut pour Appius & pour tout le Sénat un nouveau motif, de traiter les débiteurs avec plus de dureté. Mais ils avoient du courage, & pour se soustraire à la vexation, ils s'y prenoient tout autrement qu'ils n'avoient fait. N'espérant plus rien des Consuls, non plus que du Sénat, ils s'adressoient au peuple; le peuple voloit au secours, & pretoit main-forte dès qu'il voyoit traîner quelqu'un en justice, & le désordre étoit si grand, que le Consul ne pouvoit se faire entendre, encore moins se faire obéir. On en venoit aux voies de fait en sa présence, & les créanciers en petit nombre, insultés par la foule des débiteurs commençoient à craindre pour eux, les mauvais traitemens qu'ils prétendoient leur faire subir.

An. R. 259. av. J. C. 493.

Durant ces entrefaites, le Sénat ménacé d'une guerre de la part des Sabins, ordonna la levée des troupes. Appius, l'entreprit, & personne ne se présenta. Le Consul en fureur décrioit son Collegue, l'accusant d'être un politique ambitieux, qui pour se faire aimer du peuple, vivoit dans une inaction funeste à l'état. *Cet homme*, disoit-il, *non content de n'avoir jamais voulu prendre la défense des créanciers contre leurs débiteurs, ne se met nullement en peine de la*

An. R. 259. av. J. C. 493.

levée des troupes, & du décret qui l'ordonne : mais la République n'est pas sans ressource, ni l'autorité consulaire sans appui ; je sçaurai bien soutenir seul la dignité du Sénat & la mienne. Un jour entr'autres, environné sur son tribunal de cette populace licentieuse, il fait saisir un de ces hommes turbulens. Celui-ci traîné par les licteurs appelle au peuple. Le Consul sçavoit bien quelle seroit la décision ; il ne vouloit donc point céder à cet appel, & paroissoit résolu de passer outre. Néanmoins il y eut égard, mais ce ne fut qu'avec peine, & plutôt par déférence pour la noblesse qui le voulut, que par aucune crainte du peuple dont il étoit résolu de braver la fureur. Cependant le mal empiroit de jour en jour ; & ce qu'on devoit sur-tout appréhender, c'est que le peuple, non content de tenir des discours séditieux, commençoit de former des assemblées secretes. L'année finie, Appius & Servilius sortirent de charge ; le premier avec les bonnes graces du Sénat, mais détesté du peuple, l'autre également haï de tous.

An. R. 260. av. J. C. 492. Aulus Virginius, T. Vetus. Cons.

XXVIII. Virginius & Vetusius leur succéderent, & le peuple ne connoissant pas encore quelle seroit l'humeur & la conduite des nouveaux Consuls à son égard, continuoit de s'assembler la nuit,

les uns aux Esquilies, les autres sur l'Aventin, pour prévenir les affaires, & se consulter à loisir, ne voulant plus agir au hasard dans la place, ni se laisser surprendre aux événemens. Les Consuls appréhenderent les suites fâcheuses que ces assemblées pouvoient avoir, ils en firent leur rapport au Sénat; mais le Sénat, au lieu de consulter, s'éleva tumultuairement contr'eux, leur reprochant avec indignation de vouloir rendre tous les autres responsables d'une affaire odieuse, à laquelle ils devoient remédier en vertu de leur charge. *Oui*, leur disoit-on, *il n'y auroit dans Rome que des assemblées légitimes, s'il y avoit de bons Magistrats, au lieu qu'on ne voit par-tout que des conférences clandestines, & le peuple dispersé par bandes, les uns dans les Esquilies, les autres sur l'Aventin, former autant de Républiques dans la ville qu'il y a de curies & de tribus. Un seul homme de tête, au lieu de ces Consuls qui n'en ont que le nom, un homme tel qu'Appius ne les eût-il pas dans l'instant dissipées.*

An. R. 260. av. J. C. 492.

Virginius & Vetusius, ayant essuyé patiemment ces reproches, prierent même le Sénat de déclarer enfin ce qu'il exigeoit d'eux, ajoutant qu'ils

An. R. 260. av. J. C. 492.
étoient prêts à tout exécuter aussi promptement, & de la maniere qu'on le voudroit. On leur répondit de faire incessamment la levée des troupes avec roideur & sans égard pour un penple qui n'étoit insolent que parce qu'il étoit oisif. On se sépare, & les Consuls vont s'asseoir sur le Tribunal, pour procéder à l'enrôlement. Les plus jeunes appellés les premiers, se contentent de ne pas répondre : bientôt la foule répandue aux environs, proteste hautement, qu'on ne les joueroit pas davantage, que le Sénat n'auroit pas seulement un soldat, s'il ne pensoit à remplir avant toutes choses l'engagement qu'il avoit contracté ; qu'il falloit assurer au peuple sa liberté, avant que de lui faire prendre les armes ; qu'ils vouloient bien les porter pour la patrie & pour des concitoyens, mais non pour des tyrans.

Les Consuls sçavoient bien les intentions du Sénat ; mais de tant de discoureurs qui leur avoient parlé si hardiment dans la salle, aucun ne paroissoit pour les soutenir, & pour partager avec eux le danger d'une commission qui les alloit exposer à l'insolence de tout un peuple. Ils prirent donc le parti de rassembler le Sénat, avant que d'en

venir aux extrémités. On vit alors dans la salle tous les Sénateurs, les plus jeunes sur-tout, s'approcher des Consuls & leur dire en face, qu'ils eussent à se démetre du Consulat, & d'une autorité qu'ils n'avoient pas le courage de faire valoir. An. R. 260. av. J.-C. 492.

XXIX. Les Consuls, après avoir mûrement examiné la disposition du Sénat & du peuple : *Messieurs*, direnṭ-ils, *vous allez voir un affreux desordre, & ne dites pas ensuite que vous n'avez pas été prévenus. Nous allons procéder à la levée des troupes, puisque vous le voulez, même avec toute la sévérité que vous demandez ; mais il faut que ceux qui nous reprochent si fort notre lâcheté se montrent avec nous. Nous porterons les choses aussi loin que l'on voudra.* On sort, & les Consuls ayant pris leur place ordinaire, font appeller nommément un de ceux qu'ils voient le plus à portée. Celui-ci demeure immobile & ne dit mot, les autres se serrent contre lui pour le défendre. Un licteur vient, la multitude l'arréte, & sans lui faire insulte elle se contente de le repousser. Ceux d'entre les Sénateurs qui n'avoient point quittés les Consuls, se recrient & courent prêter main-forte au licteur, le peuple le laisse, & s'attaque aux Sé-

An. R. 260. av. J. C. 492.

nateurs mêmes. On crie, on s'irrite, on ſe débat; les Conſuls interpoſent leur autorité, l'on s'abſtient de frapper; & la diſpute après bien du bruit & peu de mal s'appaiſe & finit.

Le Sénat raſſemblé confuſément, délibere plus confuſément encore. Ceux qui ſe prétendoient inſultés, veulent qu'on informe contre les coupables; & les plus emportés de la compagnie ſont de leur avis. On crie, on opine, en tumulte, en déſordre, par humeur, avec emportement, ſans réfléxion & ſans raiſon. On s'appaiſe, & les Conſuls ſe plaignant de ne pas trouver dans le Sénat plus de bons ſens, que dans la place, on commence à délibérer avec plus d'ordre & de réflexion. Les avis ſe réduiſirent à trois. P. Virginius, vouloit que ſans avoir égard aux autres débiteurs, il ne fût queſtion que de ceux, qui ſur la parole de Servilius, avoient porté les armes contre les Volſques, les Aurunciens & les Sabins. Titus Largius au contraire, prétendoit que tout le peuple étant chargé de dettes, il étoit beſoin d'un réglement général; qu'on n'avanceroit rien dans la conjoncture préſente, ſi l'on n'avoit égard qu'aux ſervices de quelques-uns ſans contenter les autres, & que cette diſtinction, bien

loin d'amener la paix, ne feroit qu'allumer la discorde. An. R. 260. av. J. C. 492.

Appius Claudius naturellement févere, & porté, soit par les flatteries du Sénat, soit par la haine du peuple, à traiter sans pitié les débiteurs. *C'est*, dit-il, *l'indépendance du peuple & non sa misere qui bouleverse l'état; je vois dans ses excès plus de pétulance que de désespoir; son droit d'appel est la source de tout le mal. Les sentences des Consuls ne sont plus que de vaines menaces, tant que le coupable peut demander ses complices pour juges. Créons un Dictateur dont les arrêts sont sans appel, & vous verrez bientôt cette fureur pupulaire, qui porte le feu par-tout, se calmer & s'éteindre d'elle-même. Où est l'insolent qui oseroit insulter mon licteur, s'il me voyoit le maître absolu de sa personne & de sa vie?*

XXX. Son avis paru tyrannique, & l'étoit en effet. Ceux des Consuls furent jugés d'une dangereuse conséquence pour l'avenir, sur-tout le sentiment de Largius, qui vouloit anéantir tous les engagemens des débiteurs. Virginius ayant pris un milieu entre la sévérité de l'un & l'indulgence excessive de l'autre, sembloit avoir opiné plus judicieusement; mais à la faveur des bri-

An. R. 260. av. J. C. 492.

gues & des considérations particulieres, toujours funestes au bien public, le sentiment d'Appius prévalut, & peu s'en fallut qu'il ne se fit nommer Dictateur, ce qui eût achevé de soulever le peuple, dans une conjoncture où l'on avoit tout à craindre. En effet les Eques, les Volsques & les Sabins sans agir de concert, étoient en même tems sous les armes : mais les Consuls & les plus anciens du Sénat eurent la prudence de choisir en la personne de Valerius fils, de Volesus, un Dictateur assez pacifique pour user avec tempérament d'une autorité sans bornes.

M. Valerius Dictateur.

On ne douta point que le Sénat ayant recours à la Dictature n'eut en vue de réduire le peuple, mais on ne craignit pas de se voir tyranniser par un homme de la famille des Valerius, & dont le frere avoit établi l'appel. Le premier édit que donna le nouveau Dictateur, étant conçu presque dans les mêmes termes que celui du Consul Servilius, acheva de rassurer les esprits. Le peuple ayant donc jugé qu'il étoit de son intérêt d'avoir pour ce nouveau magistrat toute la déférence qu'il devoit à sa personne, autant qu'à sa dignité, se désista pour un tems de ses prétentions, & ne mit plus d'obstacle à la levée des

troupes, Il ne s'en étoit point fait encore de si nombreuse. Elle fournit dix légions, chaque Consul en eut trois à commander, & le Dictateur s'en reserva quatre. An. R. 260. av. J. C. 492.

Il étoit tems de se montrer, les Eques s'étoient répandus dans les terres des Latins, dont les députés demandoient à Rome du secours, ou du moins la permission de se défendre eux-mêmes. Le Sénat jugea qu il valoit mieux leur envoyer du secours. Le Consul Vetusius fut chargé de cette expédition. Les Eques abandonnerent la plaine pour se retrancher sur les montagnes, où leur situation plus que leur courage les mettoit à l'abri.

L'autre Consul marcha contre les Volsques, & de peur de les manquer aussi, il se mit à desoler là campagne, pour obliger l'ennemi de s'approcher & d'en venir aux mains. Ils se présentent rangés en bataille devant leur camp, vis à-vis celui des Romains. Une plaine les séparoit : les Volsques un peu plus forts en troupes, commencent l'attaque, mais en désordre & sans ardeur. Le Consul défend aux siens d'avancer, & même de répondre aux premiers cris des ennemis : il ordonne de ficher les piques en terre, & d'attendre

An. R. 260 av. J. C. 492.

qu'ils ſoient plus à portée, pour fondre alors tous enſemble ſur eux, l'épée à la main. Les Volſques avancent donc toujours, redoublent leurs cris, & croient attaquer des hommes hébétés de frayeur, mais bientôt réellement effrayés à leur tour de ſe ſentir repouſſer & de voir briller de ſi près les épées ennemies, ils reculent avec autant de précipitation, qu'on le feroit à la vue d'une embuſcade. Ils avoient épuiſé leurs forces à crier & à courir : à peine leur en reſtoit-il pour retourner en arriere : au lieu que les ſoldats Romains encore frais pour s'être ménagés dès le commencement du combat, furent en état de les atteindre & de leur enlever leur camp. Ils les pourſuivirent même juſqu'à Velitre, où le carnage fut plus grand qu'il n'avoit été dans le combat : car les vainqueurs étant entrés pêle mêle dans la ville avec les vaincus, paſſerent tout au fil de l'épée, à l'exception de quelques-uns, qui pour s'être d'abord rendus, eurent la vie ſauve.

Il bat les Sabins.

XXXI. Durant cette expédition, le Dictateur chargé d'une autre bien plus conſidérable contre les Sabins, les avoit défaits, battus, & dépouillés de leur camp. En faiſant avancer ſa cavalerie dans le centre de l'armée, qu'ils avoient

mal-à-propos affoiblie pour s'étendre sur les aîles, il en avoit rompu les rangs; & son infanterie venant à la charge durant le desordre, acheva de vaincre. Le camp fut emporté du même effort, & la guerre finit par cette seule bataille, la plus fameuse & la plus mémorable de ces tems, depuis celle de Regille. Le Dictateur entra dans Rome en triomphe, & par un privilege particulier, on lui donna dans le cirque, tant pour lui que pour ses descendans, une place distinguée pour assister aux spectacles; l'on y fit construire à cet effet une chaise curule.

An. R. 260. av. J. C. 492.

La République exigea des Volsques qu'elle avoit défaits, le territoire de Velitre, & fit partir une colonie pour repeupler cette ville. Les Eques furent battus à leur tour; le Consul Vetusius ne jugeoit pas à propos de les attaquer parce qu'il ne pouvoit le faire qu'avec désavantage; mais ses soldats l'accusant de tirer cette expédition en longueur pour les tenir éloignés de Rome jusqu'après la dictature de Valerius, dont les promesses resteroient dès-lors sans effet comme celles de Servilius, ils l'obligerent d'aller affronter l'ennemi jusques sur les montagnes où il s'étoit retranché. L'entreprise étoit folle, la lâcheté seule des Eques la fit réussir. Etonnés

An. R. 260. av. J. C. 492.

au-delà de ce qu'on peut dire, de la hardiesse des Romains, ils n'oserent pas même les attendre, & laissant à l'abandon leur bagage & leur camp, quoique bien assuré, ils s'enfuirent par les vallons qu'ils avoient derriere. Cette victoire valut aux Romains un butin considérable, & ne leur couta point de sang.

Il se démet de la Dictature.

Le succès de ces trois expéditions ne fit pas oublier la grande affaire que le Sénat & le peuple avoient également à cœur. Les créanciers n'avoient épargné ni leur crédit ni leurs soins pour rendre inutile tout ce que le peuple & le Dictateur même pourroient faire ou tenter à leur préjudice. Le Consul Vetusius, étant donc revenu, le Dictateur, pour favoriser un peuple qui venoit de remporter tant de victoires, proposa l'affaire des débiteurs avant toutes les autres, & le Sénat ayant refusé de la mettre en délibération : *Peres Conscripts*, dit Valerius, *je ne vous plais point, en vous conseillant la paix, mais vous souhaiterez dans peu que le peuple ait des défenseurs qui me ressemblent. Pour moi je ne prétends pas frustrer plus long tems l'attente de mes citoyens, ni exercer une dictature inutile. Les divisions intestines & les guerres*

étrangeres la rendoient nécessaire à l'Etat; tout est tranquille au-dehors, mais on aime le trouble au-dedans. Et puisque l'on veut une sédition, j'aime mieux en être témoin comme simple particulier que comme Dictateur. En disant ces mots, il sort brusquement du Sénat, & se démet de sa charge. Le peuple convaincu que le seul chagrin de ne pouvoir effectuer ses bonnes intentions, lui faisoit faire cette démarche, le comble d'éloges, & l'accompagne en foule à sa maison; paroissant tous aussi satisfaits de sa bonne volonté, que s'ils en eussent recueilli les fruits.

An. R. 260. av. J. C. 492.

Le peuple se retire sur le mont Sacré.

XXXII. Les Sénateurs appréhenderent de voir à Rome les mêmes assemblées, & les mêmes complots qu'auparavant, si l'on venoit à congédier les troupes. Cependant il le falloit, parce que la levée ayant été faite par le Dictateur, l'engagement des soldats sembloit devoir finir par son abdication. Les Consuls crurent pouvoir le faire durer, parce qu'on avoit prêté le serment entre leurs mains Ils ordonnerent donc qu'on eut à se remetrre en campagne, sous prétexte de quelques nouveaux mouvemens de la part des Eques; & cet ordre aboutit à faire plutôt éclater la sédition. On dit que

An. R. 260, av. J. C. 491.

le peuple ſongea d'abord à tuer les Conſuls pour ſe délier du ſerment, mais qu'ayant appris qu'on ne pouvoit diſſoudre un engagement de religion par un crime, il ſortit de Rome ſans l'ordre des Conſuls, à la ſollicitation d'un certain Sicinius, & ſe retira par-delà le Teveron, ſur le mont *Sacré* (*a*) à trois mille de Rome. Piſon dit ſur le mont Aventin : ce ſentiment eſt le moins ſuivi.

Ces troupes ſans chef demeurerent tranquilles durant quelques jours, à l'abri d'une paliſſade & d'un foſſé, ſans aucune volonté d'attaquer, ſans aucun beſoin de ſe défendre, & ſeulement occupées de pourvoir à leurs beſoins. Dans la ville la méfiance & la crainte tenoient tout en ſuſpens : le peuple abandonné de ſes plus zélés partiſans, apréhendoit quelque violence de la part du Sénat ; & le Sénat ſe défiant du peuple, ne ſçavoit pas trop s'il devoit l'arrêter ou le laiſſer ſortir comme les autres. En effet, pouvoit-on ſe flatter que cette multitude de mutins fut longtems ſans rien entreprendre ? Et tout n'étoit-il pas à craindre pour la République, ſi quelque peuple voiſin ſe fût

(*a*) Ainſi appellée parce que ce fut là que ſe fit la publication de la loi *Sacrée* dont nous allons parler.

avisé de l'attaquer dans cette conjoncture ? *Sa ressource*, disoit-on, *est dans l'union de ses citoyens, il faut y parvenir à quelque prix que ce puisse être.* Ils jugerent donc à propos de députer vers les mécontens Menenius Agrippa, grand orateur, & qui ne pouvoit manquer d'être agréable au peuple, parce qu'il étoit Plébéïein d'origine. Agrippa fut introduit dans le camp. Son discours ne fut qu'un apologue simple & d'un style où l'on reconnoît la grossiéreté de son siecle.

An. R. 260. av. J. C. 492.

» Autrefois, leur dit-il, les membres » du corps humain lassés de vivre en » bonne intelligence, comme à présent, » voulurent chacun n'écouter plus que » son sens & son caprice. On dit qu'in» dignés d'avoir sans cesse à fournir à » l'estomac, tandis que lui, toujours » oisif au milieu d'eux n'avoit d'autre » soin que de jouir tranquillement des » plaisirs & du repos qu'ils lui procu» roient, ils conspirerent tous à ne plus » le servir. Les mains ne porterent plus » rien à la bouche, la bouche refusa » tout ce qu'on pouvoit lui présenter, » les dents ne mâcherent plus. Ayant » cru trouver dans leur indignation le » moyen de le réduire, ils s'apperçu-

An. R. 260. av, J. C. 492.

» rent bientôt que tout le corps & » qu'eux-mêmes tomboient en défaillance. Ils comprirent donc que l'estomac n'étoit pas celui qui travailloit le moins, & que s'il falloit le » servir, il servoit aussi les autres, par » la trituration des alimens, & la préparation du chyle, d'où se forme la » masse du sang, qui par le moyen des » vaisseaux, se distribue dans tous les » membres du corps pour en être la » nourriture & la vie. Par l'application qu'il fit ensuite de cet apologue à la conduite des mutins envers le Sénat, on prétend qu'il disposa les esprits à la paix.

Etablissement des Tribuns du peuple.

XXXIII. On en vint aux conditions. La principale fut, que le peuple auroit des magistrats particuliers & sacrés pour intervenir en sa faveur contre la véxation des Consuls. Les Sénateurs ne devoient point être admis à cette nouvelle magistrature. Telle fut l'origine des Tribuns du peuple. C. Licinius & Lucius Albinus élus les premiers, en choisirent trois autres à leur volonté. Sicinius, l'auteur de la sédition, fut de ce nombre. Les auteurs varient sur les deux derniers. Quelques-uns disent même que l'on ne nomma que deux tribuns sur le

mont

mont sacré ; ajoûtant que là se fit aussi la publication de la loi sacrée. (a).

An. R. 261. av. J. C. 491.

Durant ces troubles, Sp. Cassius & Posthumus Cominius entrerent en charge. Dans leur année on fit un traité d'alliance avec les Latins. L'un des Consuls se tint à Rome pour le conclurre, l'autre envoyé contre les Volsques Antiates les défit, les mit en fuite, les poursuivit jusqu'à Longula, les força dans cette place, leur prit encore Polusca, & commença vigoureusement le siege de Corioles.

Sp. Cass. II. Post. Cominius II. Consuls.

Dans le camp du Consul & du nombre de ses principaux officiers, étoit Caius Marcius, depuis surnommé *Coriolan*, jeune encore, mais homme de tête & d'expédition. Comme on n'étoit occupé que des travaux du siege, sans se défier de rien au-dehors ; tout-à-coup des légions Volsques paroissent du côté d'Antium, & les assiégés en même tems font une sortie. Heureusement ce jour-là, Marcius montoit la garde. Prenant donc avec lui les plus déterminés de sa

Prise de Corioles.

(a) C'est la loi de l'établissement des Tribuns, que l'on nomma la loi sacrée, parce qu'elle engagoit en vertu d'un serment & qu'elle prononçoit les plus effrayantes imprécations contre les transgresseurs. On a communement donné ce même nom à ces sortes de loix. Voyez l. III. n. 32. & VIII. n. 41

An. R 262. av. J. C. 490.

troupe, il repouſſe les aſſiégés, entre dans Corioles avec eux, fait un carnage affreux dans le quartier le plus voiſin de la porte, ſaiſit des tiſons qu'il trouve & met le feu aux maiſon qui appuyoient ſur les remparts. L'armée Romaine étoit en ce moment aux priſes avec les Volſques. La vue de cet incendie l'encourage. Les aſſiégés en prennent l'alarme : leurs cris joints aux pleurs des enfans & des femmes qui d'ordinaire ne ſe contiennent pas dans la premiere frayeur, jettent le trouble dans l'armée des Volſques Ils ſe perſuadent que la ville eſt priſe. Ils plient, & bientôt par leur défaite elle tombe véritablement ſous la puiſſance des Romains. Marcius eut toute la gloire de cette conquête. On n'auroit pas même ſçu que le Conſul étoit à ce ſiege, s'il n'étoit écrit ſur une colomne de bronze que durant cette guerre, Sp. Caſſius conclut ſeul à Rome un traité de paix avec les Latins, parce que ſon collegue étoit abſent.

Dans cette même année mourut Agrippa Menenius, que le Sénat & le peuple avoient toujours chéri, ſur tout le peuple depuis ſa retraite au mont ſacré. Ce grand homme devenu l'interprete du Sénat, le médiateur de ſes dif-

férens avec le peuple, l'auteur de sa concorde & du retour des mécontens, ne laissa pas de quoi fournir aux frais de ses funérailles. Elles se firent avec pompe aux dépens du public, qui voulut y contribuer d'un sextule * par tête.

An. R. 262 av. J. C. 490.

* *La sixieme partie d'un asse.*

T. Geganius, P. Minucius, Consuls.

XXXIV. L'année suivante sous le Consulat de T. Geganius & de P. Minucius, Rome eut à soufrir des maux plus grands que la discorde & les guerres dont elle se voyoit enfin délivrée. Ils commencerent par une disette générale, que l'interruption des travaux de la campagne durant les derniers troubles avoit occasionnée. Une famine survint, telle qu'on l'éprouve quelquefois dans une ville assiégée. On en seroit venu jusqu'à laisser mourir les esclaves & une partie du peuple, pour conserver l'autre, si les Consuls n'eussent eu la prévoyance d'envoyer chercher du blé en Etrurie, le long des côtes sur la droite d'Ostie, & sur la gauche en cotoyant le pays des Volsques jusqu'à Cumes. Il fallut même envoyer en Sicile, pour n'avoir pu trouver une provision suffisante chez des voisins dont on n'étoit pas aimé.

Famine à Rome.

A Cumes les vaisseaux étant chargés

An. R. 262. av. J. C. 490.

& prêts à ſortir, le Roi Ariſtodeme les fit arrêter par droit de repréſailles, & pour lui tenir lieu des biens de Tarquin, dont il ſe portoit héritier. Les marchands qui ſe préſenterent ſur les côtes des Volſques & dans le pays Pomptin, bien loin d'y trouver des grains, y furent en danger pour leurs perſonnes. La Toſcane en fournit un peu par le Tibre, & cette reſſource mit le peuple en état d'en attendre quelqu'autre. Dans de telles extrêmités la guerre eût été pour les Romains un ſurcroît accablant de malheur. On l'appréhendoit du côté des Volſques, lorſqu'ils furent attaqués eux-mêmes d'une peſte horrible qui les arrêta; mais pour les contenir dans la ſuite, les Romains renforcerent la colonie de Velitre, & fonderent celle de Norbe, dans les montagnes, pour s'en faire un boulevart du côté du Pomptin.

An. R. 263. av. J. C. 489. M. Minuc. II. A. Sempr. II. Conſuls.

Sous le nouveau Conſulat de M. Minucius, & d'Aulus Sempronius, il vint à Rome une grande proviſion de blé de Sicile. Le Sénat s'aſſembla pour en régler la diſtribution & le prix. C'étoit-là, ſelon pluſieurs, le moment de réduire le peuple & de le dépouiller de tous les privileges qu'il avoit ex-

torqués dans sa révolte. Coriolan, l'ennemi juré du Tribunat, étoit sur-tout de cet avis. *S'ils veulent*, disoit-il, *que le blé revienne à son prix, qu'ils nous laissent rentrer dans nos droits ? verrai-je donc toujours des Magistrats Plébéïens, un Sicinius, s'ériger en maître, nous traiter en esclaves, & nous rendre aussi malheureux que si nous étions à la merci d'une troupe de brigands ? Nous l'avons souffert, il le falloit, mais le souffrira-t-on encore ? Aurions-nous secoué le joug de Tarquin, l'un de nos Rois, pour subir celui d'un Sicinius ! Qu'il forme des partis, qu'il souleve la populace, qu'il l'amene & qu'il aille s'établir avec elle sur le mont Sacré, ou sur quelqu'autre colline ? Les chemins lui sont ouverts. Qu'ils aillent dépouiller nos campagnes comme ils firent il y a trois ans ; qu'ils aillent y recueillir les fruits de leur sédition & de leur fureur. Laissons faire ces mutins ; j'ose le prédire, subjugués par l'indigence, ils se porteront d'eux-mêmes à labourer nos terres, au lieu de les faire déserter aux laboureurs.* Je veux bien croire que le Sénat en se relâchant sur le prix du blé, pouvoit s'affranchir du Tribunat, & se souf-

An. R. 263. av. J. C. 689.

An. R. 263. av J. C. 489.

traire au joug qu'il avoit fallu subir, mais il n'est pas aisé de décider, s'il eût été bien à propos de l'entreprendre.

Murmures du peuple.

XXXV. L'avis parut trop dur, & le peuple outré fut sur le point de courir aux armes. *On va donc*, disoit-il, *nous affamer comme des ennemis! nous priver de notre subsistance, nous arracher de la bouche ce pain étranger arrivé tout-à-coup par un bonheur inespéré pour sustenter nos vies! nous laisser sans ressources, sans alimens, si nous ne livrons à Marcius nos Tribuns chargés de chaînes, si, comme des esclaves, nous ne nous soumettons nous-mêmes aux châtimens les plus honteux! Où est donc ce bourreau qui ne nous présente que la servitude ou la mort?* Au sortir de la salle on se seroit jetté sur lui, si les Tribuns n'eussent prévenu le désordre, en le sommant de comparoître devant le peuple. On se calma par la satisfaction que chacun eut dès-lors, de se voir le juge de son ennemi. Marcius se mocquoit de l'ajournement des Tribuns & de leurs menaces, prétendant que les Tribuns du peuple n'étoient pas les Tribuns du Sénat, qu'ils n'avoient qu'un droit de sauve-garde pour protéger qui bon leur sembloit, mais nulle jurisdiction pour punir.

Cependant l'animosité du peuple étoit si grande contre ce Sénateur, que c'étoit une nécessité à tous les autres de l'abandonner à la fureur publique, pour s'en garantir eux-mêmes. Néanmoins ils ne mollirent pas; & sans se mettre en peine de la haine du peuple, chacun employa pour Marcius son crédit personnel, & tous ensemble celui de tout le corps. D'abord ils disperserent leurs cliens par toute la ville, pour détourner les particuliers de se rendre aux assemblées, dans l'espérance, sans doute, de dissiper ainsi la cabale qui se formoit contre lui. Bientôt ils parurent en personne, & tous ensemble devant le peuple. On les eut pris pour autant de criminels. Ils cherchoient à toucher les cœurs de commisération en faveur d'un concitoyen & d'un confrere, jusqu'à demander grace pour lui, comme pour un coupable, si on refusoit de l'absoudre comme innocent; mais parce qu'il ne comparut point au jour marqué, le peuple fut inflexible, & le condamna par contumace au bannissement.

An. R. 263. av. J. C. 489.

Exil de Coriolan.

Marcius en fureur de se voir traité de la sorte, se retira chez les Volsques, vomissant mille imprécations contre sa patrie, & ne songeant plus dès-lors

An. R. 263. av. J. C. 489.

qu'à se venger. Ceux-ci lui firent un très-bon accueil, lui donnant de plus en plus leur confiance & leur amitié, à mesure qu'ils le voyoient exhaler son son ressentiment & sa haine contre les Romains, tantôt par des plaintes ameres, tantôt par des violentes menaces. Il logeoit chez Attius Tullus, le premier de la nation, & le plus implacable ennemi des Romains, animé contr'eux depuis long-tems, autant que Coriolan pouvoit l'être depuis l'affront qu'il venoit d'en recevoir. Ils résolurent entr'eux de leur faire la guerre ; mais il ne paroissoit pas facile d'y engager le peuple, dont le courage & les forces étoient également épuisées par le mauvais succès de tant de guerres, & tout récemment depuis la contagion. Il falloit donc ménager avec adresse quelque nouvel incident capable de rallumer dans tous les cœurs une haine assoupie, & que le tems avoit presque éteinte.

XXXVI. On se préparoit à Rome à réitérer les grands jeux pour la raison que je vais dire. Un chef de famille avant l'ouverture des spectacles & dès le matin, avoit fait passer à travers le cirque un de ses esclaves dans une posture humiliante, en le faisant fouetter

rudement. On n'avoit pas cru que cet incident dût troubler la fête ; & les jeux avoient été célébrés. Cependant au bout de quelques jours, un homme du peuple, nommé Tiberius Attinius, vit Jupiter en songe, qui lui ordonna de dire aux Consuls de sa part : » Que » les jeux avoient commencé par une » danse qui lui avoit déplu, & que si » on ne les réitéroit, Rome s'en trouve- » roit mal. « Ce songe l'avoit frappé, & quoiqu'il eût assez de religion pour vouloir obéir, cependant la crainte de comparoître en plein Sénat, en présence des Consuls & de toute la Magistrature, d'en être ensuite renvoyé comme un visionnaire, & de passer pour tel dans l'esprit du peuple, lui fit surmonter ses scrupules.

An. R. 263. av. J. C. 489.

Son silence lui coûta cher, son fils mourut subitement peu de jours après, & dans le chagrin que lui causoit cette perte, qu'il avoit imputée au hasard, Jupiter lui apparut comme auparavant, & lui demanda s'il n'étoit pas assez bien payé de sa désobéissance, en le menaçant d'un plus grand malheur, s'il ne se hâtoit enfin d'exécuter ses ordres. L'affaire devenoit toujours plus sérieuse. Cependant il balançoit encore & différoit de jour en jour, jusqu'à ce

An. R. 263. av. J. C. 489.

qu'enfin il fut fubitement attaqué lui-même d'une paralyfie dans tous fes membres. Il étoit tems d'obéir au Dieu, dont la colere fe manifeftoit d'une maniere fi fenfible. Alors cet homme qui fouffroit beaucoup, & qui craignoit encore davantage, convoqua fes proches pour leur déclarer ce qu'il vu & entendu en fonge, les deux apparitions & les menaces terribles de Jupiter, dont il éprouvoit fenfiblement le colere.

Sur fon expofé qui ne parut que trop vrai, on le fit porter en chaife jufqu'à la place pour le préfenter aux Confuls. Ceux-ci le firent monter au Sénat, & comme il eut raconté fon aventure à l'affemblée qui en étoit dans le plus grand étonnement : nouveau prodige ! ce même homme que l'on avoit vu porter jufques dans falle du Sénat, perclus de tous fes membres, en recouvre l'ufage auffi-tôt, & s'en retourne à pied dans fa maifon.

Rufe d'Attius Tullus.

XXXVII. On fit donc réitérer les jeux avec toute la magnificence poffible. Les Volfques s'y rendirent en foule à la perfuafion d'Attius Tullus. Avant qu'on en fit l'ouverture, il y vint lui-même à l'infçu de tous, fous prétexte de donner aux Confuls un avis

importent pour la République; mais en effet pour faire réussir une intrigue qu'il avoit concertée avec Marcius, *C'est véritablement malgré moi*, leur dit-il, dès qu'il se vit seul avec eux, *que je viens vous déférer mes concitoyens, & plut aux Dieux que je puisse m'en dispenser : ce n'est pas qu'ils soient encore coupables, mais c'est pour les empêcher de le devenir. Il s'en faut de beaucoup que notre nation ne soit aussi constante que je le voudrois; nous sçavons cependant ce qu'il nous en coûte pour n'avoir sçu l'être, puisqu'enfin ce n'est que par votre patience & sans aucun mérite de notre part que nous subsistons encore. Vous voyez une foule de Volsques dans Rome, il ne s'agit que de fêtes & de jeux, toute la ville va s'en occuper; je me rappelle ce que les Sabins firent dans une pareille occasion, & je tremble de voir arriver quelque chose de semblable. Je crois, Messieurs, que votre intérêt & le nôtre exigent également de moi que je vous fasse cette confidence. Souffrez maintenant que je me retire, pour ne pas me trouver impliqué dans un désordre auquel je n'aurois eu aucune part.* Il partit sur le champ,

An. R. 265. av. J. C. 587.

Les Volsques chassés de Rome.

Les Consuls firent part au Sénat de l'avis qu'ils venoient de recevoir; &

An. R. 263. av. J. C. 489.

quoique ce ne fût que par maniere de soupçon, l'attention que l'on crut devoir faire, & que l'on fait toujours, à ce que dit un homme de poids, les détermina, plutôt qu'une crainte réelle, à prendre des précautions que l'on pouvoit croire superflues. Le Sénat fit donc publier par toute la ville, que les Volsques eussent à sortir avant la nuit. A cet ordre & dans le premier mouvement d'une subite frayeur, ils ne songerent qu'à se rendre chez leurs hôtes pour emporter avec eux ce qui pouvoit leur appartenir, mais à peine furent-ils sortis de la ville, que l'indignation succédant à la crainte, ils étoient outrés de se voir exclus des jeux sacrés & d'une fête publique, comme des profanes, des scélérats que l'on jugeoit indignes de toute société divine & humaine.

Ils prennent les armes à l'instigation d'Attius.

XXXVIII. Ils marchoient de file par le même chemin, & Tullus qui avoit pris les devans, les ayant attendus vers la source de Férene, s'approchoit des principaux à mesure qu'il les voyoit venir, & leur demandoit la cause d'une si prompte retraite. Il entroit dans leur ressentiment pour les irriter encore davantage; jusqu'à ce qu'enfin par le plaisir qu'ils trouvoient à le faire parler &

à l'entendre, il les attira insensiblement eux & toute la foule dans une prairie attenant au chemin, pour leur tenir ensuite ce discours.

An. R. 263. av. J. C. 489.

Quand vous pourriez avoir oublié les insultes & les torts que les Romains n'ont cessé de vous faire depuis tant d'années; de quel œil regarderez-vous enfin l'affront que vous venez d'en recevoir? Les insolens! il semble qu'ils n'ont imaginé cette fête que pour notre confusion. L'avez-vous compris, qu'ils ont aujourd'hui voulu triompher de vous, vous donner en spectacle, & faire de votre retraite leur divertissement, & celui de tant de voisins & d'étrangers, aux yeux desquels vous venez de passer honteusement en revue, vous, vos femmes & vos enfans? Qu'a-t-on dû penser de nous, quand on a entendu publier cet ordre du Sénat, quand on vous a vu partir en conséquence, quand on vous a rencontré sur le chemin; sinon que nous avons commis quelque attentat énorme, & que comme des scélérats, dont la seule présence auroit profané la sainteté des jeux, il falloit nous exclure de la société de ces hommes sacrés, de leurs assemblées, de leur ville même, jusqu'à ce que nos crimes fussent solemnellement expiés? Mais faites-vous

An. R. 263. av. J. C. 489.

réflexion que nous ne ſerions plus en vie, ſi nous n'avions hâté notre départ, ou pour mieux dire notre fuite ignominieuſe ? & vous balancerez après cela de traiter en ennemie une ville où l'on vous eût maſſacrés tous, ſi vous euſſiez différé juſqu'au lendemain d'en ſortir. Non, non, n'en doutons plus, les Romains nous déclarent la guerre, mais ils s'en repentiront, ſi vous avez du cœur. Senſibles à l'outrage, & pleins de cette fureur qu'Attius leur inſpiroit, ils prirent chacun le chemin de la ville d'où ils étoient partits, & y allumerent ſi bien le feu de la guerre, que toute la nation des Volſques courut aux armes.

Coriolan marche à leur tête contre Rome.

XXXIX. Elle choiſit unanimement pour Généraux Attius Tullus & Caïus Marcius, dont on eſpéroit encore davantage. Cet illuſtre banni ſoutint parfaitement la bonne opinion qu'on avoit conçue de lui : & par ſes ſuccès il fit bien voir que Rome étoit moins redevable de ſa puiſſance à la force de ſes armes qu'à l'habileté de ſes Généraux. Il chaſſa d'abord les Romains de Circée pour y rétablir les Volſques. Delà s'avançant toujours par la voie Latine, il prenoit à droite & à gauche les villes qu'il trouvoit ſur ſa route, & dont les Romains s'étoient emparés depuis

An. R. 263. av. J. C. 489.

peu, comme Satricum, Longula, Polusca & Corioles. Il reprit aussi Lavinium, & tout de suite Corbie, Vitellie, Trebie, Lavinium & Pedum, d'où il vint se camper auprès du fossé Cluilien, à cinq milles de Rome. Delà il détachoit des partis, & leur faisoit ravager la campagne, à l'exception des domaines des Patriciens, où il plaçoit des sauve-gardes, soit qu'il en voulut principalement au peuple, peut-être aussi pour faire soupçonner les Sénateurs de quelqu'intelligence avec lui, & railumer ainsi la discorde dans la ville. Ce qui seroit infailliblement arrivé par les mouvemens infinis que se donnoient les Tribuns pour fomenter la prévention invétérée du peuple contre le Sénat. Mais la crainte du dehors plus capable que tout autre motif d'entretenir la paix au-dedans, réunissoit les esprits malgré leur méfiance & leur animosité réciproque. Seulement un article les divisoit encore; les Consuls & le Sénat mettoient toute leur espérance dans les armes, au lieu que le peuple vouloit en faire sa derniere ressource. De sorte que les Consuls de cette année (a) Sp. Nautius, & Sextus Furius,

(a) T. L. semble avoir omis ici ce Consulat de Q. Sulp. Camerinus avec Sp. Lartius Flavius pour

An. R. 266. av. J. C. 486.
Sp. Nautius, Sex. Furius, Consuls.

ayant voulu faire la revue de troupes & placer ensuite des corps-de-gardes & des sentinelles le long des remparts, & dans les postes qu'ils avoient jugé les plus importans, furent interrompus & troublés dans leur entreprise par les cris séditieux d'une populace qui demandoit la paix, & qui les obligea de convoquer le Sénat pour députer à Marcius.

Il méprise l'ambassade des Sénateurs & celle des Prêtres.

Le Sénat ayant jugé delà que l'on avoit perdu courage, consentit à la députation. Mais elle n'eut de Marcius qu'une réponse pleine de hauteur. » Nous parlerons de paix, dit Marcius » aux députés, quand vous aurez » rendu aux Volsques les terres que » vous leur avez prises, mais si vous » prétendez qu'on vous laisse jouir im- » punément des rapines faites pendant » la guerre : songez que Marcius aussi » sensible à l'insulte de ses citoyens » qu'à la bienveillance de ses hôtes, » loin de s'être découragé dans son exil, » n'en est devenu que plus fier & plus » implacable. « Ces mêmes députés renvoyés à Marcius pour avoir une seconde audience, ne furent pas seule-

l'an 264. & celui de C. Jul. Julus avec P. Pinarius Rufus pour l'an 265. Denis d'Halicarnasse les nomme expressément.

ment admis dans le camp. On dit même que les Pontifes & les Prêtres, avec leurs habits de cérémonie, étant allés en supplians, se présenter à lui, ne furent pas mieux reçus que les autres. An. R. 266. av. J. C. 486.

XL. Dans cette facheuse extrêmité, les dames romaines furent ensemble chez Veturie mere de Coriolan, & chez Volumnie son épouse : on ne sçait si ce fut de l'avis du Sénat ou si la crainte leur fit faire de leur chef cette démarche. Quoi qu'il en soit, elles engagerent Veturie à venir avec elles, malgré son grand âge, dans le camp ennemi, & Volumnie sa bru, de les accompagner avec ses deux jeunes enfans pour se présenter tous ensemble à Marcius, & lui demander par leurs prieres & leurs larmes le salut & la conservation d'une patrie que ses citoyens désespéroient de pouvoir défendre contre lui.

Ils se rend aux prieres de sa mere, & s'en retourne.

A leur approche, on ne manqua pas d'avertir Marcius, qu'une bande de femmes s'avançoit vers le camp. Mais lui qui n'avoit été sensible ni à la majesté d'une députation publique & solemnelle, ni au saint & religieux appareil de tant de Pontifes & de Prêtres, si capables d'éblouir les sens & de faire impression jusques dans le cœur, se croyoit bien plus à l'épreuve des larmes de quelques

An. R. 266. av. J. C. 486.

femmes. Bientôt comme un de ses confidens fut venu lui dire qu'il croyoit avoir reconnu parmi ces femmes affligées, son épouse, ses deux enfans & sa mere, au milieu d'elles, livrées à la plus vive douleur, & dans l'état le plus digne de commisération, Coriolan consterné & comme hors de lui même, se leva pour aller à sa rencontre.

Il voulut l'embrasser, mais Veturie prenant la parole d'un ton irrité, & qui n'étoit rien moins que celui d'une suppliante : *attends*, lui dit-elle, *& commence par me dire, si je suis venu trouver un fils ou un ennemi, si tu me regardes ici comme ta captive ou comme ta mere? Je n'ai donc tant vecu que pour ne plus voir en toi dans ma malheureuse vielleste, qu'un fils exilé de sa patrie, pour devenir ensuite son implacable ennemi. As-tu bien osé ravager la terre qui t'a vu naître & qui t'a nourri. Quelle que fût la fureur qui dirigeoit ici tes pas, dès que tu as mis le pied sur ces frontieres, ton cœur n'a-t-il pas dû s'attendrir, & les armes te tomber des mains! As-tu donc pu à la vue de Rome ne pas te dire à toi-même : c'est là que sont encore ma maison, ma famille, mes Dieux, ma mere, ma femme, mes enfans? Ingrat! c'est donc*

parce que je t'ai mis au monde que Rome va périr ! Si je n'avois pas été mere, je pourrois encore ſpérer de mourir dans ma patrie, & dans le ſein de la liberté. Sçache néanmoins que tu ne ſçaurois m'accabler de maux ſans te rendre toi-même plus infame & plus odieux que tu ne me rendras malheureuſe ; & duſſai-je devenir la plus infortunée des femmes, je ne la ſerai pas long-tems ; mais ſonge, ſonge du moins à cette épouſe, à ces enfans, dont tu vas abréger les jours ou perpétuer la ſervitude juſqu'à la mort, ſi tu t'obſtines à vouloir pouſſer à bout la vengeance. Sa femme & ſes enfans ſe jettent ſur lui pour l'embraſſer, & les dames ſe livrant aux ſentimens de la douleur que leur inſpiroit la vue de leur malheureux ſort & celui de leur patrie, pouſſent des cris & répandent un torrent de larmes.

An. R. 266. av. J. C. 468.

Ce ſpectacle attendrit Coriolan. Il renvoya ſa famille après lui avoir donné des marques de ſa tendreſſe ; & pour lui, aprés avoir éloigné ſon camp d'auprès de Rome, il ſe retira bientôt hors des frontieres. Les Volſques lui firent un crime de cette complaiſance qui lui couta même la vie, à ce que diſent les hiſtoriens, ſans convenir

An. R. 266. av. J. C. 486.

néanmoins entr'eux du genre de sa mort. Mais je trouve que Fabius beaucoup plus ancien que tous les autres, le fait vivre jusques dans un âge très avancé, & rapporte même de lui cette maxime qu'il avoit, dit il, souvent dans la bouche à la fin de ses jours : *que la vielleſſe étoit le tems le plus triste pour un exilé.* Les Romains trop éloignés de porter envie à la gloire des autres pour regarder d'un œil jaloux celle que leurs femmes venoient de s'acquérir, voulurent au contraire en immortaliser le souvenir par un temple qu'ils firent bâtir, & qu'ils dédierent *fortunæ muliebri* : comme nous dirions *à la fortune des femmes.*

Les Volsques ne laisserent pas de revenir quelque tems après, & de rentrer dans les terres des Romains, conjointement avec les Eques. Mais ceux-ci bien loin de reconnoître Attius Tullus pour leur Général, ayant même prétendu en donner aux Volsques un de leur nation, firent naître une dispute qui fut suivie d'une sédition, & d'un combat entre les deux armées, si opiniâtre & si affreux, qu'elles s'entre-détruisirent malheureusement pour elles, mais fort heureusement pour les Romains.

Les nouveaux Consuls T. Sicinius & C. Aquillius continuerent la guerre, le premier contre les Volsques, avec un avantage égal & sans aucun nouveau succès : l'autre contre les Herniques, qu'il réduisit à mettre les armes bas, presque dans le même tems qu'ils venoient de les prendre.

An. R. 267. av. J. C. 485. T. Sicinius, & C. Aquillius, Consuls.

XLI. L'année d'après sous le Consulat de Sp. Cassius & de Proculus Virginius ; on conclut avec les Herniques, une paix qui leur couta les deux tiers de leur territoire. Cassius se proposoit de partager cette nouvelle conquête entre les Latins & le peuple de Rome, en y ajoutant quelques autres terres du domaine public, dont il trouvoit mauvais que des particuliers se fussent mis en possession. Ce projet parut d'une terrible conséquence, d'abord à ceux d'entre les Sénateurs qui s'étoient emparés de ces domaines, parce qu'ils ne craignoient rien tant que de se voir dépouiller, & généralement à tous par la crainte qu'une telle libéralité n'acquit à son auteur une puissance & un crédit fatal à la liberté publique. Ce fut alors pour la premiere fois que la loi, en vertu de laquelle ce partage devoit se faire, fut proposée sous le nom de *Loi Agraire*, loi célebre, qui depuis son origine, jus-

An. R. 268. av. J. C. 484. Sp. Cassius III. Proc. Virginius, Consuls.

La loi agraire.

An. R. 268 av. J. C. 484. qu'à préſent à toujours été dans la République une ſource de révolutions & de troubles.

Virginius s'y oppoſa de toute ſa force, ſoutenu du Sénat, & d'une partie même du peuple, qui faiſant d'abord peu de cas d'une libéralité qu'on lui rendoit commune avec des alliés, en fit encore moins après avoir entendu dire plus d'une fois à Virginius publiquement & d'un ton de prophete, que le don de Caſſius alloit être une peſte dans la République, qu'il en coûteroit la liberté à ceux qui y auroient quelque part, & que Caſſius prétendoit ſe frayer un chemin à la Royauté. *Car*, ajoutoit le Conſul, *pourquoi veut-il gratifier auſſi les Latins ? Pourquoi même laiſſe-t-il aux Herniques, depuis deux jours nos mortels ennemis, le tiers de leur territoire qui nous appartenoit en entier par le droit des armes ? Sans doute afin que ces peuples le choiſiſſent pour leur Général comme un autre Coriolan.* C'étoit ainſi que Virginius trouvoit le moyen de ſe déclarer contre la loi agraire, & d'en empêcher l'exécution, ſans ſe rendre odieux au peuple. Bien plus il réuſſiſſoit mieux que ſon Collegue, à s'en faire aimer, affectant de dire que la diſtribution des terres ne

souffriroit jamais aucune difficulté de sa part, pourvu qu'elle ne se fit qu'en faveur des Romains.

An. R. 268. av. J. C. 484.

Condamnation & mort de Cassius.

Cassius qui pour avoir paru favoriser les alliés dans le partage des terres s'étoit rendu méprisable aux citoyens, voulut regagner leur amitié par une seconde loi, qui tendoit à leur faire rendre l'argent qu'on avoit éxigé d'eux pour les bleds de Sicile. Mais le peuple l'ayant soupçonné de vouloir acheter à ce prix la tyrannie, rejetta ses largesses avec autant de désintéressement que s'il eût été dans la plus grande opulance. Tant on se méfioit alors de tout ce qui pouvoit faire ombrage à la liberté. Cependant la fin de son Consulat arriva, & fut suivie de sa condamnation & de sa mort. Quelques historiens rapportent que son pere en fut l'auteur, qu'il lui fit son procès en présence de sa famille, le battit de verges, le fit mourir, & consacra son pecule (*a*) à Cerés dont il fit faire une statue à cette Déesse, avec cette inscription : *donné par la famille de Cassius*. Mais j'ai lu dans quelques autres qu'à la réquisition des Questeurs

(*a*) Ce terme signifie proprement les biens que pouvoit avoir acquis un esclave, & dont il jouissoit par la concession tacite de son maître, à qui tout devoit appartenir de droit. Les enfans de famille avoient aussi leur *pecule*.

An. de R. 268. av. J. C. 484.

Cæson Fabius & Lucius Valerius, (a) Cassius cité pardevant le peuple & convaincu de crime d'état, fut condamné à mort, & sa maison rasée, On en voit encore l'emplacement devant le temple de Tellus. Cette opinion me paroît plus vraisemblable ; mais quoi qu'il en ait été de la forme observée dans sa condamnation, elle arriva sous le Consulat de Servius Cornelius, & de Quintus Fabius.

An. R 269. av. J. C. 483. Ser. Cornel. Q. Fabius, Consuls.

XLII. La mort de Cassius éteignit bientôt toute l'animosité du peuple contre lui ; mais toujours enchanté des avantages d'une loi dont il ne devoit plus appréhender l'auteur, il en sollicitoit l'exécution avec d'autant plus d'empressement, qu'après la défaite des Volsques & des Eques, dans cette même année, le Sénat toujours plus avare & plus dur à l'égard des troupes, ne leur fit aucune part du butin Le Consul Fabius vendit tout au profit du trésor. Le peuple avoit en aversion ce magistrat & toute sa maison à cause de lui. Néanmoins les Sénateurs réussirent à lui faire donner pour succes-

[a] Tite-Live fait ici mention des Questeurs, sans nous avoir marqué l'époque de leur établissement. C'étoient les gardes du trésor de la République, & les Collecteurs de ses revenus.

seur

ſeur dans le Conſulat Cæſon Fabius ſon frere, qui eut pour Collegue Lucius Emilius. Le peuple en parut outré juſqu'à ſe ſoulever; ce qui donna lieu aux Eques & aux Volſques de renouveller la guerre. Mais la guerre déclarée au dehors ſuſpendit les diviſions domeſtiques. Le Sénat & le peuple réunis firent rentrer ces rebelles dans leur devoir, par une bataille que gagna ſur eux le Conſul Emilius, qui n'ayant ceſſé de les pourſuivre avec ſa cavalerie, après les avoir défaits, leur tua plus de monde dans leur retraite, qu'il n'avoit fait dans le combat.

An. R. 270. av. J. C. 482.

L. Emilius, Cæſ. Fabius, Conſuls.

Cette année, aux ides de Juillet, on dédia le temple de Caſtor, que le Dictateur Poſthumius avoit voué pendant la guerre des Latins, & ſon fils créé Duumvir à cet effet, eut l'honneur de faire cette cérémonie. Cependant le peuple toujours enchanté des douceurs de la loi Agraire, ne la perdoit pas de vue. Les Tribuns la ſollicitoient pour faire valoir en faveur du peuple l'autorité qu'ils tenoient de lui. Les Sénateurs au contraire qui ne voyoient déjà que trop de pétulance parmi le peuple, ne pouvoient entendre parler de ces largeſſes qui le porteroient ſans doute à de plus grands excès. Ils avoient à leur tête

An. R. 270. av. J. C. 482.

deux Consuls résolus à ne pas le souffrir. Ils réussirent en effet pour cette année, & vinrent même à bout de faire élire Consuls pour l'année d'après Marcus Fabius, frere de Cæson, nullement agréable au peuple, & M. Valerius encore plus haï pour avoir été un des accusateurs de Sp. Cassius. Ceux-ci eurent donc à soutenir de nouveaux combats contre les Tribuns, dont les efforts en faveur de cette même loi, furent encore inutiles. Ces trois Consulats consécutifs, & tous trois à l'épreuve de toutes les entreprises du Tribunat acquirent beaucoup de gloire à la maison des Fabius, & lui assurerent encore pour quelque tems la dignité Consulaire, dans l'idée qu'on ne pouvoit la mettre en meilleure main.

An. R. 271. av. J. C. 481. M. Fabius, L. Valerius, Consuls.

Cependant il fallut soutenir la guerre contre les Veiens, & reprimer les Volsques qui venoient de reprendre les armes. Les forces ne manquoient pas à la République contre les ennemis du dehors, mais les troubles domestiques l'affoiblissoient toujours davantage. Les prodiges sinistres dont on entendoit parler tous les jours, tant à la ville qu'à la campagne, & dont on appréhendoit les funestes conséquences, plongoient les esprits dans un nouveau

chagrin. On avoit recours aux devins pour apprendre d'eux ce qui pouvoit avoir irrité les Dieux ; on consultoit les auspices, on immoloit des victimes en public, en particulier, & les augures imputoient tout aux irrégularités des sacrifices. Ces terreurs & ces inquiétudes aboutirent à faire punir de mort la vestale Oppia, convaincue d'avoir commis un inceste.

An. R. 271. av. J. C. 481.

XLIII. Sous le nouveau Consulat de Quintus Fabius, & de Caïus Julius, la discorde continua dans Rome avec la même animosité & la guerre s'accrut au dehors. Les Eques reprirent les armes, & les Veiens firent des incursions sur le territoire de Rome. On passa l'année dans une sollicitude qui croissoit avec le danger, & l'on élut Consuls, Cæson Fabius, & Spurius Furius. Les Eques assiégoient Ortonne, ville des Latins, & les Veiens ennuyés de ravager la campagne de Rome, parloient enfin d'assiéger la ville. Le peuple, que ces nouveles alarmes auroient dû faire rentrer en lui-même, en devint au contraire plus insolent, jusqu'à refuser de prendre les armes ; non pas à la verité de son propre mouvement, mais à l'instigation de Sp. Licinius, Tribun du peuple, qui avoit pris à tâche de traverser

An. R. 272. av. J. C. 480. Q. Fabius II. C. Julius.

An. R. 273. av. J. C. 479. C. Fabius, II. Sp. Junius.

An. R. 273. av. J. C. 479.

tous les arrangemens de guerre que l'on prendroit dans le Sénat, persuadé qu'il falloit profiter des malheurs du tems, pour extorquer l'exécution de la loi Agraire. La haine qu'un si funeste projet pouvoit attirer sur le Tribunat, retomba sur celui-là seul qui l'avoit imaginé. Licinius éprouva une opposition générale de la part des Consuls, & même des autres Tribuns ses Collegues, qui le désavouerent & contribuerent de tout leur pouvoir à faciliter la levée des troupes.

Les Consuls leverent donc deux armées. Fabius devoit en conduire une contre les Eques, & Furius l'autre contre les Veiens. L'expédition de ce dernier n'eut rien de mémorable. Fabius eut plus à démêler avec ses troupes, qu'avec ses ennemis. Il fallut que ce Consul, véritablement digne de l'être, soutînt en héros la République, tandis que ses troupes le trahissoient pour se venger de lui. En effet comme il eut pris, en habile Général, toutes les mesures nécessaires pour forcer les ennemis à la bataille, & qu'il eut arrangé toute son armée, de façon que sa cavalerie seule les mit en déroute du premier choc, l'infanterie ne voulut jamais les poursuivre. Ni ces remontrances d'un Géné-

ral, qui véritablement ne pouvoient être bien efficaces ſur des eſprits mal diſpoſés, ni la deſertion criminelle dont ils ſentoient toute l'horreur, ni la honte dont elle les couvroit aux yeux du public, ni leur propre danger, ſi les ennemis revenoient ſur leurs pas, ne purent les engager à courir après eux, ou du moins à les ſuivre en ordre de bataille. On les vit au contraire, auſſi affligés que s'ils euſſent été vaincus, retourner en arriere, ſans en avoir reçu l'ordre, rentrer dans le camp, charger d'imprécations leur Général, & faire un crime à la cavalerie, de s'être trop bien acquitée de ſon devoir. Fabius ne ſçut quel remede apporter à un déſordre d'une ſi affreuſe conſéquence; tant il eſt vrai que les plus grands génies manquent plutôt de reſſources pour contenir des ſujets, que de courage pour dompter des ennemis. Fabius revint de cette expédition, qui contribua moins à ſa gloire, qu'à le rendre lui-même plus odieux. Cependant le Sénat réuſſit encore à conſerver le Conſulat dans ſa maiſon, en faiſant élire Conſul Marcus Fabius, à qui l'on donna Cn. Manlius pour Collegue.

An. R. 273. av. J. C. 479.

An. R. 274. av. J. C. 478.

XLIV. On vit encore dans cette année un Tribun ſolliciter l'exécution

Diſputes au ſujet de la loi agraire.

An. R. 274. av. J. C. 478.

de la loi Agraire. Ce fut Tiberius Pontificius, qui marchant ſur les traces de Sp. Licinius, ſon prédéceſſeur, avec autant d'aſſurance que ſi celui-ci n'avoit pas échoué, mit d'abord quelque empêchement à la levée des troupes. Déjà les Sénateurs s'en alârmoient, lorſqu'Appius Claudius pour les raſſurer: *Meſſieurs*, dit-il, *vous avez vu dès l'année précédente, la puiſſance du Tribunat véritablement ſubjugée pour un tems, & en quelque maniere, pour toujours, par un événement qui nous répond de l'avenir, puiſque nous avons trouvé dans cette puiſſance même le principe de ſa ruine. En effet, doutez-vous que dans le nombre des Tribuns, il ne s'en trouve toujours quelqu'un, qui jaloux du crédit d'un Collegue, ne cherche à le ſupplanter en s'uniſſant à la nobleſſe, pour ſon intérêt perſonnel ou pour le bien de l'Etat? Oui, Meſſieurs, vous en aurez pluſieurs, s'il le faut, toujours prêts à ſeconder les Conſuls, & n'en euſſiez-vous qu'un, il ne vous en faut pas davantage pour réſiſter à tous les autres. Notre attention & la vôtre*, ajouta-t-il en s'adreſſant aux Conſuls, *doit donc être d'en gagner quelqu'un pour les intérêts de la République & du Sénat, ſi on ne peut les gagner tous.*

En conséquence d'un si sage conseil, on vit dès lors le corps entier des Sénateurs combler les Tribuns de mille civilités. Mais sur-tout les Consulaires, à qui des engagemens particuliers, ou des liaisons personnelles donnoient du crédit & même de l'autorité sur ces Tribuns tous Plébéïens, & quelques-uns leurs cliens, les déterminerent à n'employer leur ministere & leur pouvoir, que pour le bien de la République. De cinq ils en gagnerent quatre, qui s'étant déclarés contre leur Collegue Pontificius, faciliterent aux Consuls la levée des troupes qu'il vouloit traverser. On marcha donc contre les Veiens, à qui toutes les villes de l'Etrurie avoient envoyé des troupes auxiliaires, moins pour épouser une querelle particuliere, que dans l'espérance d'exterminer enfin tous ensemble la République Romaine, à la faveur des guerres intestines qui la déchiroient. *Les plus grands empires*, (*a*) disoit-on communément dans les Sénats d'Etrurie, *périssent toujours par la discorde, c'est là comme leur peste & leur poison, sans lequel ils dureroient toujours, &*

An. R. 274. av. J. C. 478.

Guerre contre les Veiens.

[a] L'Historien semble oublier ici que la République Romaine n'étoit point encore un si grand empire.

An. R. 274. av. J. C. 478.

la puissance des Romains deviendroit éternelle, s'ils ne s'entre-détruisoient eux-mêmes par leurs divisions. Tantôt la sagesse des Magistrats, tantôt la patience des peuples en a suspendu les effets un assez long-tems, mais c'en est fait. Nous voyons enfin deux Republiques dans Rome, dont chacune à ses sujets, ses Magistrats & ses loix. Dans les premieres dissensions, la mutinerie n'alloit d'abord qu'à refuser opiniâtrément de se mettre en campagne, mais non pas jusqu'à désobéir aux Généraux. Aussi quelque malheur que leur République pût éprouver au-dedans, elle avoit toujours sa ressource au-dehors dans l'exacte observation de la discipline militaire. Mais à présent que les Romains dans leur camp, sont aussi peu dociles à leurs Généraux, que dans la ville, à leurs Magistrats, quel sera leur appui ? Nous les avons vus en dernier lieu céder de sang froid la victoire aux Eques déja vaincus, se retirer du champ de bataille dès le commencement du combat, y laisser leurs enseignes & leur Général, pour rentrer seuls dans le camp & sans aucun ordre. Profitons seulement de l'occasion, les Romains eux-mêmes nous introduiront dans Rome. Nous n'avons pour cela qu'à nous montrer les armes à la

main, & du reste laisser agir les Dieux & le destin. C'est dans cette confiance que les Etruriens, après avoir éprouvé, quelquefois à leur avantage, & souvent à leurs dépens, l'inconstance des armes, voulurent s'y exposer encore.

An. R. 274. av. J. C. 478.

XLV. Les Consuls, à la vue de tant de peuples confédérés, n'appréhendoient cependant que leurs propres soldats, dont l'indigne conduite dans la précédente guerre, les avertissoit de ne point livrer de bataille tant qu'ils auroient à craindre les deux armées à la fois. Ils se tenoient donc sur la défensive dans leur camp, par la crainte de se voir abandonnés de leurs troupes, & dans l'espérance que le tems les radouciroit peut-être, & les rameneroit à leur devoir. Les Veiens & les Etruriens en prirent occasion de s'approcher d'eux avec bien moins de réserve, & de venir camper jusqu'à leurs portes, les harceler & les défier au combat. Ensuite les voyant obstinés à ne pas sortir, ils oserent même les accabler d'injures & de reproches, accusant tantôt les Généraux, tantôt les soldats de chercher à couvrir leur lâcheté sous le voile d'une discorde affectée. *Vous vous défiez*, disoient-ils aux Consuls, *du courage de vos légions, plutôt que de*

Sage conduite des Généraux Romains dans cette guerre.

An. R. 274. av. J. C. 478. *leur fidélité. Oh! la plaisante division, de vous voir tous dans votre camp les armes à la main en repos & tranquilles!* Ils attaquoient les Romains sur leur origine, en leur reprochant tout ce qu'ils pouvoient en sçavoir de vrai ou de faux. Les Consuls n'étoient pas fâchés de voir leurs soldats insultés de si près & jusques dans leurs tentes.

Ceux-ci moins intelligens en étoient piqués jusqu'au vif, & les impressions que la honte ou l'indignation faisoient alternativement sur leurs esprits, prévaloient insensiblement sur leur mauvaise volonté. Ils prétendoient se venger des ennemis, mais ils craignoient de donner au Sénat ou aux Consuls quelque satisfaction par cette vengeange. Ils étoient partagés & combattus par deux sentimens, qu'il étoit impossible de satisfaire à la fois: & dans la nécessité de sacrifier l'un à l'autre, la fierté & l'insolence avec laquelle l'ennemi continuoit de les insulter, les détermine enfin à oublier pour un tems leurs querelles particulieres pour se réunir contre lui. Résolus de combattre, ils s'attroupent devant la tente des Généraux, leur demandent la bataille, & les prient instamment d'en donner le signal.

Les Consuls s'abouchent & conferent tête à tête, comme pour délibérer. Ils ne demandoient pas mieux, mais il leur convenoit de dissimuler, de se faire presser, & de ne se rendre que bien tard aux sollicitations des troupes, pour les voir s'animer d'autant plus au combat, qu'on le leur feroit plus long-tems attendre. Les Consuls répondent donc enfin qu'on alloit trop vite, qu'il n'étoit pas encore tems, que l'on n'avoit qu'à se tenir sur la défensive dans le camp. Et tout de suite ils font publier la défense de paroître en armes hors du fossé, sans un ordre exprès, sous peine pour les contrevenans d'être traités en ennemis. Les troupes peu satisfaites d'un tel procédé, soupiroient d'autant plus après le combat, que les Consuls paroissoient s'en soucier peu; d'ailleurs les ennemis informés de la défense que l'on venoit de publier, s'approchoient avec plus d'insolence qu'auparavant, persuadés qu'ils ne risquoient rien d'insulter des soldats, à qui l'on ne permettoit plus l'usage des armes. *La sédition*, disoient-ils, *va tout perdre enfin dans ce camp, & c'en est fait de la République Romaine.* Pleins de cette confiance, ils viennent en foule jusqu'aux portes accabler les Ro-

An. R. 274. av. J. C. 478.

An. R. 274. av. J. C. 478.

mains d'outrages & d'opprobres, & peu s'en faut qu'ils n'entreprennent de forçer les barrieres. Les Romains poussés à bout, ne peuvent plus se contenir Hors deux-mêmes ils viennent aux Consuls, non plus comme auparavant par bandes, & à la suite de quelques centurions chargés de porter la parole, mais en foule de tous les endroits du camp, & comme des séditieux qui ne s'expliquent plus que par des cris, & par un tumulte général. Il étoit tems : néanmoins les Consuls différoient encore; mais Fabius enfin voyant le desordre augmenter, & son Collegue prêt à se rendre par la crainte d'une sédition, fit faire silence par une trompette & s'adressant à son Collegue : *Je sçais*, lui dit-il, *que ces gens sont les maîtres de vaincre, s'ils le veulent, mais ils m'ont réduit eux-mêmes à douter de leur bonne volonté. Aussi, je l'ai résolu, il n'y aura de combat, qu'aprés qu'ils m'auront tous juré de ne revenir que vainqueurs. Ils ont pu tromper un Consul, mais il ne tromperont pas les Dieux. Oui,* repliqua sur le champ du milieu de la foule, le centurion Flavoleïus un des plus déterminés : *Oui, mon Général, je n'en reviendrai que vainqueur. Si je manque à ma parole, que Jupiter, Mars, &*

tous les Dieux en fureur contre moi, me confondent dans leur colere. Toute l'armée jura de même. On ſonne la charge, on court aux armes, tous volent au combat pleins de confiance & de rage. *Qu'ils viennent*, diſoit-on, *qu'ils viennent maintenant, nos diſcoureurs, nous inſulter encore, ils n'ont garde d'approcher lorſqu'ils nous voient l'épée à la main.* La nobleſſe & le peuple ſe ſignaloit à l'envi; mais les Fabius entr'autres, pour regagner les bonnes graces des Plebeïens, auxquels ils s'étoient rendus ſi odieux dans les diſſenſions civiles, ſe diſtinguerent en cette occaſion.

An R. 274. av J. C. 478.

XLVI. Les Veïens & les Etruriens ne manquerent pas de faire bonne contenance. Ils s'étoient attendus à voir les légions Romaines leur céder la victoire, comme elles l'avoient déjà cédée aux Eques. Ils eſpéroient même que dans un combat plus douteux, leur mutinerie les porteroit à quelque excès inoui; mais il en arriva tout autrement. Jamais les Romains n'avoient paru ſi terribles; tant les ennemis d'un côté par leurs inſultes, & de l'autre les Conſuls par leurs délais, leur avoient inſpiré de fureur. A peine les Etruriens s'étoient-ils dévelopés, que dès le premier abord & auſſi-tôt après une volée

Ils livrent bataille.

An. R. 274. av. J. C. 478.

de traits, jettés au hazard plutôt que lancés avec mesure, les Romains s'avancent l'épée à la main. Ce fut alors comme il arrive toujours, le moment critique de la bataille : & les Fabius aux premiers rangs en spectacle à toute l'armée, firent des prodiges de valeur. Un d'eux (c'étoit Q. Fabius le même qui avoit été Consul deux ans auparavant) s'étant jetté des premiers sur les bataillons les plus serrés des Veïens, dont il étoit comme investi, un Etrurien robuste & habile à manier les armes, lui porta dans la poitrine un coup imprévu. A peine eut-on retiré le fer, que Fabius tomba mort sur sa blessure.

La chute de ce seul homme fit impression sur les deux armées. Celle des ennemis en prit courage, & les Romains alloient plier, lorsque le Consul Fabius sautant par dessus le corps de son frere, & se couvrant de son bouclier : *Est-ce donc là*, dit-il aux siens, *ce que vous avez juré, de retourner au camp, par une fuite honteuse ? Craignez-vous donc plus ces lâches ennemis que les Dieux par lesquels vous avez juré ? Pour moi sans en avoir fait le serment, je retournerai vainqueur, ou je périrai ici, mon cher frere, à côté de vous les armes à la main.* Cæson Fabius, qui avoit été

Conſul avant celui-ci, n'étoit pas loin de lui, & prenant auſſi-tôt la parole ; *Croyez-vous donc*, lui dit-il, *que vos remontrances les ramenent ? non, non, laiſſons faire aux Dieux, ces Dieux par leſquels ils ont juré : & penſons à ranimer les cœurs par notre exemple, plutôt que par de vains diſcours. C'eſt ce qu'exigent de nous le rang que nous occupons, & ce grand nom de Fabius, qui fait notre gloire.* Ils volent l'un & l'autre la lance en arrêt contre les premiers ennemis qui ſe préſentent ; & leur exemple ramenant toute l'armée, ils renouvellent le combat dans leur quartier. An. R. 274. av. J. C. 478.

XLVII. Manlius ne ſe ſignaloit pas moins à la tête de l'autre aîle, où il étoit arrivé un contre-tems à peu près ſemblable : car comme avec les ſiens il ſerroit de près les Veïens preſque vaincus, ainſi que Quintus avoit voulu faire, il avoit été dangereuſement bleſſé & mis hors de combat. Ses ſoldats le croyant mort, commençoient à reculer, & le champ de bataille eût reſté aux ennemis, ſi l'autre Conſul ne fût promptement accouru, avec quelques eſcadrons, pour ſoutenir les fuyards & les ranimer. Il réuſſit en leur annonçant que Manlius vivoit en- Les Veïens ſont battus.

An. R. 274. av. J. C. 478.

core, & que les ennemis étoient déjà vaincus de son côté. Manlius parut en même tems, & la présence des deux Consuls redonnant le cœur à cette partie de l'armée, lui fit prendre le dessus sur celle des ennemis d'autant plus aisement, que leurs Généraux comptant un peu trop sur le grand nombre, avoient détaché le corps de réserve pour enlever le camp.

Les Triaires (*a*) y étoient restés pour le garder & le défendre en cas d'attaque : mais, n'ayant pu soutenir l'irruption, au lieu d'en disputer l'entrée opiniâtrément, ils étoient dispersés par tout le camp après avoir dépêché aux Consuls pour les avertir de ce qui se passoit. Les ennemis plus occupés à piller qu'à achever de vaincre, leur donnerent le tems de se rassembler au quartier des Généraux * & de recommencer le combat : durant ces entrefaites, Manlius s'étant fait ramener dans le camp, postoit des corps de garde à toutes les avenues, pour empêcher les Etruriens de sortir. Ceux-ci ne s'attendoient à rien moins qu'à se voir enfermer ; mais comme, après s'être présentés à toutes les avenues, ils les eu-

* *Autrement* le Prétoire.

(*a*) On nommoit ainsi les soldats de la troisieme ligne ou du corps de reserve. C'étoient les plus aguerris.

rent trouvées également impénétrables, la fureur & le trouble les saisit alors, & se livrant tout d'un coup à une ardeur qui étoit bien plus l'effet du désespoir, que de leur bravoure, quelques-uns se reunirent en peloton, pour fondre sur le Consul que ses armes faisoient assez reconnoître. Ceux qui l'escortoient parerent les premiers coups, mais il ne purent les parer tous; le Consul blessé à mort tomba, & plusieurs des siens autour de lui. La frayeur dissipa les autres par tout le camp.

An. R. 274. av. J. C. 478.

Les Etruriens reprirent courage, & sans doute que les Romains eussent été poussés à bout, si les lieutenans après s'être assurés du corps de Manlius, n'eussent ouvert une porte aux ennemis. Ceux-ci en profiterent, mais un moment après & sans avoir eu le tems de revenir de leur frayeur, ils trouverent sur le chemin l'autre Consul, qui par leur défaite & par le carnage qu'il en fit, mit le comble à sa victoire. Elle fut complette, mais lugubre par les funérailles des deux grands hommes qui y avoient péri. Aussi le Sénat ayant décerné l'honneur du triomphe au Consul Fabius; *Messieurs*, leur répondit-il, *si une armée peut triompher sans Général, je consens que la nôtre après avoir*

An. R. 274. av. J. C. 478.

si courageusement combattu, reçoive les honneurs qui sont dûs à ses glorieux travaux ; mais moi dans le deuil où je me vois, avec ma famille, pour la mort d'un frere, & avec la République entiere, pour celle d'un Consul, me conviendroit-il de paroître en triomphe couronné de laurier ? L'armée triompha sans lui, mais son réfus lui fit plus d'honneur que n'auroit pu lui faire le triomphe même. Tant il est vrai qu'un surcroît de gloire est souvent la récompense & le fruit du sage mépris que l'on en fait.

Fabius présida consécutivement aux funérailles de son Collegue & de son frere. Il fit l'éloge de l'un & de l'autre, & le sien par le noble désintéressement avec lequel il leur déféra la gloire de tant de succès, auxquels il avoit eu la meilleure part. Ensuite pour ne rien oublier de ce qui pouvoit réconcilier le peuple aux Patriciens, comme il se l'étoit proposé dès le commencement de son Consulat, il fit distribuer tous les blessés dans les maisons des Sénateurs, pour être soignés jusqu'à leur entiere guérison. Lui & ses parens se chargerent du plus grand nombre, dont ils prirent aussi beaucoup plus de soin, & ce fut par des moyens si salutaires à la

République que les Fabius réussirent enfin à plaire au peuple & à s'en faire aimer. An. R. 274 av. J. C. 478.

XLVIII. Aussi l'année suivante, le peuple ne fut pas moins porté que le Sénat à nommer Consul Cæson Fabius. On lui donna T. Virginius pour Collegue. Le premier moins occupé à faire la guerre au dehors qu'à rétablir la paix dans Rome, négligea tout, pour ne plus penser qu'à cimenter entre le Sénat & le peuple, la concorde & l'union à laquelle les esprits paroissoient disposés. De sorte que dès le commencement de l'année, avant même que les Tribuns eussent pu faire aucune nouvelle tentatative en faveur de la loi Agraire, il vouloit que le Sénat pour s'en faire un mérite auprès du peuple, distribuât de son propre mouvement, le plus également qu'il le pourroit, les terres conquises qui devoient naturellement être le partage de ceux à qui elles avoient couté tant de sueur & de sang. Cet avis fut rejetté. Quelques-uns même des Sénateurs crurent dès lors ne voir plus dans Fabius, qu'un homme enivré d'un excès de gloire, & dont le génie autrefois si vif s'afoiblissoit de jour en jour.

An. R. 275. av. J. C. 477. Cæson Fabius III. T. Virginius, Consuls.

Cependant on ne voyoit plus de factions dans la ville ; mais les Eques s'é-

An. R. 275. av. J. C. 477.

tant répandus dans les terres des Latins y faisoient le dégât; Cæson ayant levé une armée, entra dans le pays des Eques pour le ravager à son tour. Ceux-ci se refugierent aussi-tôt dans leurs villes, & comme ils s'y tenoient renfermés sans oser en sortir, cette expédition de Cæson ne fut pas mémorable. Mais celle de Virginius contre les Veïens, ne le fut que trop, par sa témérité qui causa sa défaite, où l'armée entiere auroit infailliblement péri sans le prompt secours de son Collegue. Dès-lors il ne fut plus question de paix ni de guerre avec eux: ce n'étoit plus de leur part qu'une espece de brigandage. Egalement attentifs à se tenir en repos dès qu'on les menaçoit de la guerre, & à recommencer la guerre dès qu'on les laissoit en repos, ils se refugioient dans leurs villes à la vue des légions Romaines, & se répandoient dans les champs, si-tôt qu'elles avoient disparu. Il étoit donc également impossible aux Romains de subjuguer cet ennemi, & dangereux de le négliger. Cependant d'une part ils ne pouvoient plus douter de la révolte des Eques & des Volsques, qui ne vivoient en paix qu'autant de tems qu'il leur en falloit pour oublier leur défaite; & de l'autre ils avoient à craindre quelque

nouvelle affaire avec les Sabins toujours irrités, & même avec tous les peuples de l'Etrurie. De tant d'ennemis, les Veïens, quoique les moins dangereux, étoient les plus incommodes par leurs incursions furtives, qui sans alarmer la République, la tenoient dans une inquiétude continuelle, par la nécessité de veiller toujours sur eux, & de ne pas les perdre un moment de vue.

An. R. 275. av. J. C. 477.

Les Fabius se chargent de continuer la guerre contre les Veiens.

Sur ces entrefaites toute la maison des Fabius réunie va se présenter au Sénat, & le Consul prenant la parole pour tous les autres: *Messieurs*, dit-il aux Sénateurs, *il est plutôt besoin contre les Veïens de vigilance & d'assiduité, que d'un nombre considérable de troupes. Donnez donc tous vos soins aux autres expéditions, mais pour celle-ci reposez-vous-en sur nous. Nous vous sommes tous garants que la gloire & la majesté du nom Romain n'y seront point exposées. Nous ne demandons à la République ni argent, ni soldats; nous prétendons soutenir cette guerre à nos dépens, comme une guerre propre & personnelle.* Le Sénat y consentit & leur en témoigna une extrême reconoissance. Le Consul suivi de tous ses parens ou alliés qui l'avoient attendu dans le vestibule, se rendit avec eux dans sa mai-

An. R. 275 av. J. C. 477.

son, & leur ayanr donné l'ordre de s'y rassembler le lendemain, tous en armes & prets à marcher, on se sépara.

XLIX. Aussitôt ce bruit se répandit dans la ville, & l'on n'entendit plus par-tout que l'éloge des Fabius : quel prodige, disoit on, qu'une seule maison puisse soutenir tout le poids d'une entreprise d'état ! que la guerre des Veïens ne soit plus qu'une guerre particuliere & domestique ! s'il y avoit encore à Rome deux familles aussi puissantes, l'une pour les Volsques, & l'autre pour les Eques, nous pourrions subjuguer tous nos voisins sans qu'il nous en coutât seulement la peine de nous mettre en campagne.

Tous les Fabius en habit de guerre se rendirent le lendemain chez le Consul, qui, revétu comme les autres de sa cotte d'armes, les vit dans sa cour, tous prêts à marcher, fit arborer les étandarts, & se confondit avec eux. Les Romains n'avoient point encore vu d'armée moins nombreuse, & en même-tems plus digne d'admiration, par le mérite & la qualité de ceux qui la composoient. Ils étoient au nombre de trois cens six, dont le moindre eût pu obtenir du Sénat en tout tems & pour quelque expédition que ce fût, le com-

mandement des légions, tous Patriciens & d'une même famille (*a*), qui se réunit alors pour exterminer seule la République entiere des Veïens. An. R. 275. av. J. C. 477.

Ils étoient suivis d'une foule de Romains, dont les uns plus étroitement unis à cette maison, & dès-lors moins capables de se borner dans leurs idées & dans leurs sentimens, se livroient sans reserve, tantôt à une crainte, tantôt à une confiance excessive pour elle, tandis que les autres qui n'y prenoient qu'un intérêt général & commun à toute la République, transportés d'admiration & de zele pour cette petite armée, lui souhaitoient un bonheur aussi grand que son courage, & un succès digne de l'entreprise. Ils s'engagoient hautement de leur accorder au retour tous les honneurs, toutes les récompenses, toutes les magistratures de l'état. Comme on passoit sous la citadelle, auprès du Capitole ou de quelqu'autre temple, on en invoquoit toutes les divinités, selon qu'elles se présentoient aux yeux ou dans l'esprit. On les conjuroit de protéger ces illustres

(*a*) Denis d'Halicarnasse parle d'un corps d'environ quatre mille hommes, la plûpart, amis ou cliens de Fabius, sous les ordres desquels ils se rassemblerent pour marcher tous ensemble contre l'ennemi.

An. R. 275. av. J. C. 477.

confédérés, de les conserver pendant cette expédition, & de les ramener vainqueurs dans leur patrie.

Vœux inutiles ! ils sortirent de Rome pour n'y plus rentrer. Ce fut par la malheureuse porte Carmentale, d'où prenant leur route vers la droite, ils marcherent jusqu'au fleuve de Cremere, sur le bord duquel ils jugerent à propos de construire un fort. Tant qu'il ne fut question que de courses, les Fabius réussirent à rétablir la sûreté de leur côté & même à répandre la désolarion & la terreur sur les frontieres des Veïens les plus voisines & les plus exposées. Mais on vit bientôt cesser toutes ces hostilités de part & d'autre, du moins pour un peu de tems, par un combat général qui survint, entre les Veïens à qui les Etruriens s'étoient réunis pour donner l'assaut au fort de Cremere, & les légions Romaines que le Consul Emilius y avoit amenées. Cet Emilius étoit Consul avec C. Servilius depuis le commencement de cette année. Bien loin d'attendre que les ennemis vinssent l'attaquer, le Consul ne leur donna presque pas le tems de se ranger en bataille. Car comme, dans cette premiere surprise, ils se rangoient sous les étendarts pour prendre chacun leur poste,

An. R. 276. av. J. C. 476.

L. Emilius II. C. Servilius, Consuls.

leur

leur corps de reserve n'étant point encore placé, la cavalerie Romaine prit les Veiens en flanc avant qu'ils eussent pu se former, encore moins se mettre en défense. Ils furent donc renversés & poursuivis jusques dans leur camp auprès des *Mont-rouges*, où ils demanderent quartier. Ils obtinrent la paix que leur inconstance naturelle leur fit rompre aussi-tôt après & avant même que les Fabius se fussent retirés de Cremere.

An. R. 76. av. J. C. 476.

L. La guerre continua donc, mais seulement entre les Veiens & les Fabius, comme auparavant, avec cette différence, qu'au lieu de s'en tenir à des incursions subites, ou à des attaques imprevues, ils en venoient à des combats en forme, où les Veiens, un des plus grands peuples qui fussent alors en Etrurie, avoient néanmoins la douleur de se voir battus par une seule famille Romaine. Ils étoient outrés de tant de sorties consécutives: mais ensuite la sécurité d'un ennemi toujours victorieux, leur ayant inspiré l'idée de le surprendre dans une embuscade, ils se réjouissoient enfin de voir augmenter sa confiance à proportion de ses succès.

Les Fabius vainqueurs sont ensuite taillés en pieces.

Dans cette vue les Veiens exposoient

An. R. 276. av. J. C. 476.

à deſſein leur bétail ; ſur lequel les Fabius ne manquoient pas de ſe jetter comme ſur une proie de haſard. A leur approche les bergers & les payſans ſe ſauvoient, & les ſoldats d'eſcorte abandonnoient tout pour s'enfuir, quelquefois par raiſon, mais bien plus ſouvent par pure feinte, de ſorte que les Fabius toujours plus contens d'eux-mêmes en vinrent juſquà mépriſer l'ennemi, & à ſe perſuader qu'il ne pouvoit plus tenir devant eux.

Un jour entr'autres, toujours pleins de leur confiance ordinaire, ils entreprirent d'aller chercher bien loin de leur camp, à travers une vaſte plaine un troupeau qu'ils apperçurent aſſez mal gardé en apparence. Ils y couroient avidement & ſans ſe douter de rien, mais comme ils eurent paſſé au-delà de l'endroit où on les attendoit, & qu'ils commençoient à ſe diſperſer de côté & d'autre ſur le bétail que la peur diſperſoit auſſi, l'embuſcade ſe leve, & les ennemis ſe montrent de toutes parts. D'abord les Fabius n'entendent qu'un grand bruit qui les effraie, bientôt ils ſe voient accablés d'une grêle de traits. En même tems les Veiens ſe rapprochent, ſe raſſemblent ſe forment en cercle autour d'eux, & les obligent de

se réunir eux-mêmes en peloton, d'autant plus étroitement qu'on les serroit toujours davantage. Leur petit nombre parut alors d'une maniere sensible, aussi bien que la multitude des Veiens dont le cercle se renforçoit à mesure qu'il devenoit plus étroit. D'abord les Fabius font face de tous les côtés, ensuite ils se forment en coin pour attaquer, tous ensemble, un seul endroit par où ils se font un passage après bien des efforts, & gagnent un chemin qui les conduit à mî-côte d'une colline assez proche.

An. R. 275. av. J. C. 476.

Delà malgré leur petit nombre, ils résisterent d'abord à la multitude de ceux qui les poursuivoient, & l'avantage du lieu, qu'ils avoient sur eux, leur ayant encore donné le tems de respirer & de revenir de leur frayeur, ils repoussoient ensuite les Veiens avec succès : lorsqu'une autre bande d'ennemis étant parvenue par un détour au sommet de la colline, tomba brusquement sur eux. On les passa tous au fil de l'épée, & leur forteresse fut prise. Ainsi périrent dans cette malheureuse expédition tous les Fabius au nombre de trois cens six. D'une si nombreuse famille, il n'en étoit resté qu'un seul à Rome, encore trop jeune pour avoir

An. R. 276. av. J. C. 476. pu ſuivre les autres. (*a*). Celui-ci la releva, & devint lui-même la reſſource de la République, durant les guerres & les diſſenſions dont elle fut agitée dans la ſuite des tems.

An. R. 277. av. J. C. 475. C. Horatius, T. Menenius, Conſuls.

LI. Caius Horatius & Titus Menenius étoient Conſuls, lorſqu'on reçut à Rome cette triſte nouvelle. Ce dernier fut chargé de marcher contre les vainqueurs, que leur ſuccès rendoit inſolens. Sa campagne ne fut pas heureuſe, & les ennemis ayant ſurpris le Janicule, Rome ne pouvoit manquer d'être inveſtie, dans un tems où déjà épuiſée d'argent par tant de guerres, elle manquoit auſſi de vivres : parce que les Etruriens étoient en deçà du Tibre. Elle appelle donc au ſecours l'autre Conſul, alors occupé contre les Volſques. Cependant les Veiens s'étoient ſi fort approchés, qu'il ſe donna d'abord un combat auprès du temple de l'Eſpérance ſans aucun ſuccès, & bientôt un autre à la porte Colline avec un très-petit avantage, qui ſervit néanmoins à raſſurer les Romains, & à leur

[*a*] Il n'eſt guere vraiſemblable que dans une famille aſſez nombreuſe pour fournir trois cens ſix combattans, il n'y ait eu qu'un ſeul enfant hors d'état de porter les armes, mais la diſcuſſion de ces ſortes de difficultés n'eſt plus de mon reſſort.

faire mieux eſpérer d'une nouvelle bataille.

An. R. 278. av. J. C. 474.

A. Virginius, Sp. Servilius, Conſuls.

Ils firent Conſuls Aulus Virginius & Sp. Servilius. Les Veiens qui venoient d'être battus, n'oſerent haſarder un troiſieme combat; mais du Janicule devenu comme leur citadelle, ils faiſoient des courſes par-tout aux environs. Il n'y avoit plus de sûreté ni pour les troupeaux, ni pour les laboureurs; lorſqu'enfin les Veiens ſe laiſſerent ſurprendre eux-mêmes, comme ils avoient ſurpris les Fabius.

Un jour s'étant aviſés de courir après du bétail qu'on n'avoit haſardé que comme un hameçon, ils tomberent dans l'embuſcade qu'on leur avoit dreſſée; ils y furent d'autant plus maltraités, qu'ils s'y étoient jettés en plus grand nombre. Le dépit d'avoir été ſurpris, & le deſir extrême de ſe venger, les engagea dans une autre affaire encore plus fatale. Ayant paſſé le Tibre pendant la nuit pour ſurprendre Servilius dans ſon camp, ils furent vigoureuſement repouſſés, & contraints de regagner le Janicule, où ils n'arriverent qu'avec peine, après avoir perdu beaucoup de ſoldats. Le Conſul n'en demeura pas là, mais paſſant le Tibre à ſon tour il vint ſe camper tout au pied

An. R. 278. av. J. C. 474. du Janicule. L'avantage qu'il venoit de remporter, & plus encore le besoin de vivres lui faisant préférer une prompte expédition, quelque périlleuse qu'elle fut, à une sage lenteur, il osa le lendemain, dès qu'il fut jour, monter au Janicule pour attaquer les ennemis jusques dans leur fort. Ils le repousserent plus honteusement qu'ils n'avoient été repoussés le jour de devant. Il auroit même péri lui & son armée dans cette occasion, si son Collegue ayant paru de l'autre côté du Janicule, n'eût fait une diversion qui sauva tout. Les Etrusques ne sçachant plus alors de quel côté se tourner, furent la plûpart massacrés entre les deux armées. C'est ainsi que la témérité de Servilius contribua heureusement à finir cette guerre plutôt qu'on eût osé l'espérer.

Dissensions. LII. La paix ramena l'abondance dans Rome, par la liberté que l'on eut d'y faire venir du bled de la Campanie, & par l'empressement des particuliers à faire part à tous, de celui qu'ils avoient serré, & qu'ils exposerent en vente, dès qu'ils n'appréhenderent plus d'en manquer. Mais l'abondance & l'oisiveté firent renaître les premiers troubles, comme s'il eût fallu se rendre malheureux dans le sein de la Répu-

blique, dès qu'on ceſſoit de craindre au dehors. Les Tribuns ſe ſervoient de la loi Agraire comme d'un poiſon pour envenimer les eſprits contre tout le Sénat & même contre les particuliers qui s'oppoſoient à cette loi. En effet Q. Conſidius & Titus Genutius, ſes partiſans déclarés, citerent T. Menenius devant l'aſſemblée du peuple. On lui faiſoit un crime d'avoir laiſſé prendre pendant ſon Conſulat le fort de Cremere, qu'il auroit dû défendre, à ce qu'on prétendoit, parce que ſon camp n'en étoit pas loin. La mémoire encore récente de ſon pere Agrippa, & la protection de tout le Sénat, qui s'intéreſſa pour lui, comme il avoit pu faire pour Coriolan, n'empêcherent pas ſa condamnation. Il eſt vrai que ſes accuſateurs ſe relâcherent de quelque choſe, puiſqu'après avoir conclu à la peine de mort, ils ne le firent condamner qu'à une amende de de 2000 aſſes (100 livres), mais par l'événement, cette ſentence fut pour lui un arrêt de mort; car il y fut, dit-on, ſi ſenſible, qu'il tomba dans une maladie de langueur, dont il mourut,

An R. 278. av. J. C. 474.

Bientôt après & dès le commencement du Conſulat de C. Nautius & de P. Valerius, deux autres Tribuns L. Cædicius & T. Statius attaquerent auſſi

An. R. 279. av. J. C. 473. C. Nautius, P. Velerius, Conſuls.

An. R. 279. av. J. C. 473. le Conſul Servilius qui ſortoit de charge, & l'obligerent de comparoître en jugement. Celui-ci au lieu d'implorer, comme Menenius, la clémence du peuple & la protection du Sénat, contre ſes accuſateurs, oſa les braver, & triompha de leurs effors par ſon crédit & ſon innocence. Comme ils lui faiſoient un crime d'avoir attaqué les Etruriens dans le Janicule, cet homme vif & bouillant réſolu de riſquer tout pour ſon ſalut, comme il avoit fait déjà pour la République, prit la parole pour ſe juſtifier, & par les reproches qu'il fit enſuite aux Tribuns & au peuple même, de leur indigne conduite à l'égard de Menenius, le propre fils de celui à qui ils devoient leur liberté, leur indépendance, leurs privileges, le tribunat même dont ils uſoient inhumainement, il diſſipa l'orage. Il eſt vrai que Virginius, qu'il prenoit à témoin de ſa conduite, contribua beaucoup à ſa juſtification, en déclarant généreuſement que Servilius n'avoit pas eu moins de part que lui-même à la défaite des ennemis; mais rien ne lui ſervit davantage, que le triſte ſort de Menenius dont le peuple fut extrêmement touché; tant la diſpoſition des eſprits étoit changée.

Guerres. LIII. A ces diſſenſions ſuccéda la

guerre que les Veiens renouvellerent de concert avec les Sabins. Ceux-ci étoient campés tout près de Veies. Le Conſul Valerius, à la tête d'une armée Romaine & de quelques troupes auxiliaires d'Herniques & de Latins, ſe hâte de les attaquer dans leur camp. Son arrivée y cauſe une ſi grande alarme, que les Sabins ſortant en pelotons par toutes les portes pour le repouſſer, lui laiſſent prendre celle qu'il avoit d'abord menacée. Dès qu'il eſt entré, il y fait un carnage affreux. Du camp le déſordre & la conſternation paſſent juſques dans la ville. Tout le monde court aux armes, mais avec autant de frayeur que ſi l'aſſaut eût été donné. On ſort, les uns pour voler au ſecours des Sabins, les autres pour ſe jetter ſur les Romains & les obliger de lâcher priſe. Ceux ci, ſans abandonner tout-à-fait leur proie, ſont obligés de faire face à tous, & même de combattre en déſordre pendant quelques momens, mais ils ſe remettent & ſoutiennent d'un côté le choc des Veiens ſans ceſſer d'attaquer les Sabins de l'autre; juſqu'à ce qu'enfin la cavalerie Romaine ayant été lâchée contre les Veiens, les défit & les mit en fuite. C'eſt ainſi que furent vaincus dans le même tems, &

An. R. 279 av. J. C. 473.

An. R. 279. av. J. C. 473.

par une feule expédition, ces deux peuples les plus puiffans & les plus redoutables de l'Italie.

Tandis que ces chofes fe paffoient à Veïes, les Volfques & les Eques qui défoloient tout le pays Latin où ils s'étoient campés, furent battus & contraints d'abandonner leur camp. Les Romains n'eurent aucune part à cette expédition, dont les Latins, foutenus par les Herniques, eurent feuls toute la gloire. Ils en recueillirent auffi les fruits, non-feulement par le recouvrement de leurs effets, mais encore par le butin confidérable qu'ils en remporterent. Mais parce qu'apparemment on n'aimoit point à Rome que des alliés fiffent la guerre fans un Général & des troupes Romaines, le Conful Nautius fut envoyé contre les Volfques. Il eut beau les accabler d'infultes & mettre en œuvre toutes les hoftilités imaginables pour les attirer à un combat, il ne put en venir à bout.

An. R. 280. av. J. C. 472. L. Furius, C. Manlius, Confuls.

LIV. Le Confulat fut conféré pour la nouvelle année à Lucius Furius, & à Caïus Manlius, auquel on donna le département des Veiens; mais il ne fut plus queftion de guerre avec eux. Ils demanderent une treve, on la leur

Nouveaux troubles.

accorda pour quarante ans, à la charge

d'une contribution en blé & en argent. La paix conclue au-dehors, le feu des dissensions civiles se ralluma plus fortement que jamais par l'acharnement du peuple & de ses Tribuns, à demander l'exécution de la loi Agraire, & par l'opiniâtreté des Consuls à s'y opposer toujours, sans que la condamnation toute récente de Menenius, ni le danger qu'avoit couru Servilius, eussent pu les intimider. Aussi, dès qu'on leur eût donné pour successeurs L. Emilius, & Opiter Virginius, à la place duquel quelques Historiens nomment Vopiscus Julius, le Tribun Genutius ne manqua pas de les mettre en cause sur la conduite qu'ils avoient tenue pendant leur Consulat.

An. R. 280. av. J. C. 472.

An. R. 281. av. J. C. 471. L. Emil. III. Opit. Virgin. Consuls.

Cités à l'assemblée du peuple, ces deux Consulaires parurent dans Rome en habit de deuil & comme des supplians; mais au lieu d'y mandier la protection des Plébéïens, ils alloient principalement chez les plus jeunes & les derniers aggrégés des Sénateurs, pour leur représenter qu'il n'y avoit rien désormais plus dangereux que les honneurs & les charges de la République. *Gardez-vous bien*, leur disoient-ils, *de les ambitionner, & ne regardez plus ces faisceaux Consulaires; cette Pré-*

An. R. 288. av. J. C. 471.

texte, cette chaise Curule, que comme l'appareil de quelque pompe funebre. On vous en fait honneur comme à des victimes que l'on pare pour les conduire ensuite à la mort Si le Consulat vous a semblé jusqu'ici plein de charmes, faites maintenant réflexion que ce n'est plus qu'une servitude qui vous assujettit à la puissance du Tribunat. Un Consul n'est plus en effet qu'un vil appariteur des Tribuns, obligés d'obéir ponctuellement à leurs ordres? S'il branle seulement, s'il se tourne du côté du Sénat, s'il s'avise même de penser qu'il y ait dans la République une autre autorité que celle du peuple, qu'il prenne garde à lui, & qu'il se souvienne alors de l'exil de Coriolan & de la mort de Menenius.

Un Tribun du peuple est trouvé mort dans son lit.

De tels discours ne pouvoient qu'émouvoir les Sénateurs, & dès-lors au lieu de conférer en plein Sénat, comme ils avoient toujours fait, ils ne tenoient plus que des assemblées particulieres, pour dérober à la connoissance du public les mesures qu'ils prenoient en secret. Il fut unanimement résolu de prévenir à quelque prix que ce fût le jugement des deux accusés; & comme il s'agissoit ensuite d'en chercher les moyens; rien de si violent qui ne

fût approuvé, rien de si hardi qu'on ne voulût entreprendre. Aussi le jour de l'assignation étant venu, le peuple assemblé & dans l'impatience de voir ce qui se passeroit, fut d'abord extrêmement surpris de ce que son Tribun se faisoit attendre, ensuite, comme il n'arrivoit point, on le soupçonnoit de s'être laissé gagner ou intimider par quelques-uns du Sénat, & d'avoir abandonné les intérêts du peuple. Enfin ceux qui l'avoient attendu à la porte de sa maison pour le suivre à la place, vinrent annoncer qu'on l'avoit trouvé mort dans son lit. A cette nouvelle on vit l'assemblée se dissiper comme une armée sans Général. Les Tribuns surtout parurent consternés, parce que cette mort de leur Collegue leur faisoit assez comprendre combien peu ils devoient compter sur les loix sacrées. On voyoit au contraire les Sénateurs ne pouvoir se contenir de joie, & tellement éloignés de se disculper de ce meurtre, que ceux même qui n'y avoient aucune part, vouloient en être regardés comme les Auteurs : disant hautement qu'il falloit dompter ainsi la puissance tribunitienne.

An. R. 271. av. J. C. 471.

LV. Le Sénat, après un succès d'une si dangereuse conséquence, ordonne

Murmure & sédition du peuple.

An. R. 279. av. J. C. 473.

la levée des troupes; les Consuls y procédent, & les Tribuns effrayés, n'osent y mettre opposition; mais le peuple plus indigné de voir les Tribuns réduits au silence, que de se voir lui-même à la merci des Consuls. *C'est donc fait*, disoit-il, *de notre liberté; nous voilà retombés dans la servitude; la puissance des Tribuns vient de mourir & d'être ensevelie avec Genucius. Cherchons donc quelqu'autre ressource contre le despotisme du Sénat, & puisque nos Tribuns ne peuvent rien, soutenons-nous nous-mêmes. Qu'y a-t-il de si formidable dans ces vingt-quatre licteurs qui accompagnent les Consuls? Ne sont-ils pas gens du peuple comme nous? Respectable cortege autant que nous voulons bien le respecter, mais foible & méprisable appui si nous le méprisons. C'est tout au plus dans notre imagination que cet appareil a quelque chose d'imposant & de terrible.*

Tels étoient les propos séditieux par lesquels on s'animoit mutuellement à la révolte, lorsqu'un Plébéïen, nommé Voleron Pu[illegible]lilius, ayant refusé de servir comme simple soldat, parce qu'il avoit été officier, les Consuls lui envoyerent un licteur pour l'arrêter. Voleron réclame le secours des Tribuns,

mais en vain, aucun ne paroissoit, & les Consuls le faisoient déjà dépouiler pour le faire battre de verges ; alors Voleron : *J'en appelle au peuple,* dit-il, *puisque nos Tribuns aiment mieux nous voir maltraiter, que de se voir eux-mêmes assassiner dans leur lit.* Plus il crioit, plus le licteur se hâtoit de lui arracher ses habits, mais Voleron plus robuste & secouru de quelques amis qu'il avoit appellés, se tire d'entre ses mains & se jette dans la foule du côté où il voyoit le plus de rumeur, criant toujours : *J'en appelle au peuple. A moi, citoyens, à moi, camarades, au secours. N'attendons plus rien de nos Tribuns, puisque c'est de nous qu'ils attendent tout eux-mêmes.* La populace en rumeur s'agite comme pour se préparer au combat, toute prête à fouler aux pieds les privileges les plus inviolables, les Magistrats & la Magistrature elle-même, pour en venir aux plus violens excès.

An. R. 271. av. J. C. 481.

Les Consuls voulurent pénétrer dans la foule pour la contenir, mais ils comprirent alors, par leur propre expérience, que la dignité la plus respectable, quand elle est sans appui, s'expose elle-même, au lieu d'imposer. Les Licteurs furent maltraités, les faisceaux

An R. 282. av. J. C. 471. mis en pieces, les Consuls eux-mêmes chassés de la place, & contraints de se refugier dans la salle du Sénat, sans sçavoir jusquà quel excès Voleron porteroit sa victoire. Le désordre s'appaise, & les Consuls ayant convoqué les Sénateurs, dressent leurs plaintes contre Voleron, contre le peuple, & sur l'insulte faite à la dignité consulaire. On ouvre plusieurs opinions toutes plus outrées, néanmoins selon l'avis des plus anciens, on prend le parti d'étouffer son ressentiment, plutôt que de se commettre encore avec une multitude effrenée.

An. R. 28 . av. J. C. 4 . L. Pinarius, P. Furius, Consuls.

LVI Cependant le peuple porté pour Voleron ne fut pas plutôt assemblé pour renouveller ses magistrats qu'il le fit Tribun la même année que L. Pinarius & P. Furius furent élus Consuls dans les comices. Tout le monde crut d'abord, que le nouveau Tribun se donneroit la satisfaction d'inquiéter les Consuls de la précédente année : mais il ne profera pas seulement une parole contre eux, & sacrifiant, contre toute apparence, son ressentiment particulier à la cause commune, il se contenta de faire agréer au peuple, que l'election des Magistrats plébeiens se fit desormais en recueillant les suffrages par tribus. Il s'en

falloit de beaucoup que cette affaire ne fut auſſi indifférente quelle pouvoit d'abord le paroître, puiſqu'il ne s'agiſſoit de rien moins, que d'ôter aux Patriciens toute eſpérance de faire jamais élire quelque Tribun à leur gré par les ſuffrages de leurs cliens. (a) Auſſi ce projet, qui ne pouvoit être que bien agréable aux Plébéiens, fut vigoureuſement traverſé par le Sénat. L'intervention des Tribuns étoit l'unique moyen de le faire échouer, mais parce qu'il ne fut pas poſſible aux Conſuls, ni à aucun des Sénateurs, avec tout leur credit, d'en gagner un ſeul, le reſte de l'année ſe paſſa à débattre une affaire trop importante de ſa nature pour ſe terminer en ſi peu de tems. Les Plébéiens continuerent Voleron dans le Tribunat, & les Sénateurs de leur côté, perſuadés qu'il ne manqueroit pas de pourſuivre ſon entrepriſe, nommerent Conſul Appius Claudius pour l'oppoſer à la faction Plébéienne, comme ſon implacable ennemi, étant fils de cet Appius qui s'étoit ouvertement déclaré contre elle. On lui donna T. Quintius pour Collegue.

An. R. 282, av. J. C. 470.

An. R. 283. av. J. C. 469. Ap. Claudius, T. Quintius, Conſuls.

(a) En effet, outre que les Patriciens n'avoient pas ſeance dans ces aſſemblées populaires, tout s'y faiſoit au gré des Plébéiens, dont les déliberations portoient même le nom de *Plébiſcites*, ou decrets du peuple.

An. R. 283. av J. C. 469.

Dès le commencement de l'année, il ne fut plus question de cette nouvelle loi, dont le Tribun Lætorius poursuivoit l'éxécution avec d'autant plus de vivacité, qu'il n'étoit parvenu au Tribunat qu'après son Collegue Voleron. Il voulut du moins s'attribuer le succès de cette entreprise, ne pouvant disputer à son Collegue, la gloire d'en avoir été l'auteur. Ses exploits militaires, & la réputation qu'il avoit d'être le plus brave de son tems, lui inspiroient une extrême confiance; jusques-là, que Voleron s'étant toujours borné à ne parler qu'en faveur de la loi, sans invectiver jamais contre les Consuls qui s'y étoient opposés, celui-ci s'éleva tout d'un coup contre Appius & toute sa maison, l'accusant de tyrannie & de cruauté, jusqu'à dire que le Sénat en jettant les yeux sur Appius, s'étoit moins proposé de donner un Consul aux Romains pour les gouverner, qu'un bourreau pour les faire souffrir. Mais cet homme (ce qui n'est pas surprenant dans un militaire,) ne pouvant s'exprimer ensuite avec toute la véhémence & la liberté qu'il sentoit dans son ame: *Romains*, dit il, *puisqu'il m'est plus aisé de faire ce que je pense que de le dire, trouvez-vous ici demain, vous m'y verrez périr, ou notre loi passera.*

Dès le matin les Tribuns se rendent dans la place, à l'endroit qu'il leur avoit marqué. Les Consuls accompagnés de toute la Noblesse, y viennent aussi pour empêcher la publication de la loi. Lætorius commence par ordonner que tous ceux qui n'avoient point droit de suffrage dans l'assemblée aient à se retirer: & comme la jeune noblesse ne se mettoit nullement en peine d'obéir à son appariteur, il fait aussi-tôt saisir quelques-uns. Le Consul Appius a beau crier & protester que les Tribuns ne pouvoient avoir de jurisdiction que sur les Plébéïens, que le Tribunat ne leur donnoit qu'une inspection particulier sur leurs personnes, & non pas généralement sur ce qui s'appelloit le peuple Romain, & qu'ils n'avoient aucunement le droit d'exclure qui que ce fût d'une assemblée par voie de commandement & d'autorité, puisque leur appariteur en congédiant le monde usoit de cette formule: *Retirez-vous, Messieurs, si vous le trouvez bon.* Il n'eût fallu à Appius que quatre paroles en dispute réglée, pour confondre ce Tribun au sujet de sa jurisdiction, mais celui-ci qui n'écoutoit que sa fureur, au lieu de répondre au Consul, entreprit de le faire arrêter lui-même par un de ses huis-

An. R. 283. av. J. C. 469.

An. R. 283. av. J. C. 469.

siers. Appius ne manqua pas d'envoyer aussi un licteur pour arrêter le Tribun, ne cessant de lui dire, qu'il n'étoit qu'un particulier, sans jurisdiction, sans Magistrature, sans pouvoir, sans dignité. (a) Lætorius alloit être insulté si l'assemblée, & bientôt tout le peuple qui se rendoit en foule de tous les quartiers dans la place, n'eussent pris son parti contre Appius. Celui-ci s'obstinoit à braver l'orage, & bientôt on alloit en venir aux coups, mais l'autre Consul ayant chargé les Consulaires de faire retirer Appius, & de l'enlever même de force, s'il le falloit; adoucit le peuple & conjura les Tribuns de différer l'assemblée à un autre jour, pour se donner le tems de réfléchir, ajoutant qu'un si sage délai, bien loin de dissiper leurs forces, leur donneroit lieu d'en user avec plus de succès; que peut-être Appius se conformeroit à la volonté du Sénat, & tout le Sénat ensemble aux intentions du peuple.

LVII. Ce ne fut qu'avec peine que Quintius appaisa le peuple par cette

[a] Le Tribunat n'étoit point mis au rang des Magistratures. On ne le regardoit que comme une simple commission que l'on donnoit tous les ans, à quelques Plébeïens sans consulter les auspices, & sans observer aucunes des formalités usitées dans le choix ou pour la nomination des Magistrats.

voie, mais les Sénateurs en eurent encore davantage à fléchir Appius. Le peuple s'étant donc séparé ; les Sénateurs s'assemblerent, & leurs sentimens furent d'abord très-opposés, selon que la vengeance ou la crainte les faisoit opiner ; mais à mesure que la réflexion succédant à ce premier feu, les rendoit plus maîtres d'eux-mêmes, on les voyoit toujours plus disposés à se réunir. Enfin tout le Sénat ayant ensuite remercié Quintius d'être intervenu si à propos pour appaiser la sédition, adresse la parole à Appius & lui représente ; » Qu'il ne devoit pas vouloir » amplifier les droits & l'autorité du » Consulat, qu'autant qu'il le pouvoit, » sans diviser la République, qu'elle gé» missoit depuis long-tems de se voir » déchirer & mettre en pieces, par l'a» charnement des Consuls & des Tri» buns à tirer chacun tout de leur côté, » qu'elle devenoit la victime de la mé» sintelligence de ses magistrats, qui » songoient bien moins à la défendre, » qu'à l'assujetir & la réduire elle-même » en servitude. « Appius au contraire, prenant les Dieux & les hommes à témoin, reprochoit à tout le Senat sa lâcheté, & l'accusoit de trahir la République par la crainte des périls aux-

An. R. 283. av. J. C. 469.

An. R. 283. av. J. C. 469.

quels il falloit s'expoſer pour la défendre, que ce n'étoit point le Conſul qui manquoit au Sénat, mais le Sénat au Conſul, qu'on alloit enfin s'aſſujettir à des loix plus humiliantes que celles du mont ſacré. Appius laiſſa tout faire dans l'impoſſibilité de réſiſter ſeul à tous. La loi de recueillir les ſuffrages du peuple par tribus dans les comices, fut donc publiée ſans oppoſition, & miſe auſſi-tôt en uſage pour l'élection des nouveaux Tribuns, dont le nombre, qui juſqu'alors n'avoit été que de deux, fut augmenté juſqu'à cinq, à ce que dit Piſon qui les nomme tous; ſçavoir, C. Sicinius, L. Numitorius, M. Duilius, Sp. Icilius, & L. Mecilius.

L'armée Romaine ne peut ſouffrir Appius.

LVIII. Cependant les Volſques & les Eques inſtruits de ces diviſions, avoient renouvellé la guerre, & s'étoient approchés du territoire de Rome, non ſeulement pour le déſoler, mais encore pour préſenter un aſyle au peuple, s'il ſe déterminoit à ſe ſéparer du Sénat. Mais tout s'étant pacifié contre leur attente, ils avoient éloigné leur camp. Quintius marcha contre les Eques, Appius, contre les Volſques. Hors de Rome à la tête des citoyens devenus ſoldats, celui ci continuoit de traiter

les Romains à l'armée, avec la même dureté qu'à la ville, & avec d'autant moins de réserve, qu'il n'avoit plus de Tribuns à craindre ou à ménager. Il portoit encore plus loin que n'avoit fait son pere, sa vengeance & son ressentiment contre le peuple. C'est qu'il avoit vu publier pendant son Consulat & malgré lui, une loi que ses prédécesseurs avoient combattue sans peine, & même avec plus de succès que le Sénat n'avoit osé l'esperer; tandis qu'il n'avoit fait lui-même que des vains efforts, quoique sa compagnie ne l'eût fait Consul, que pour l'opposer aux Tribuns, comme une barriere invincible.

An. R. 283. av. J. C. 469.

Le dépit extrême qu'il en ressentoit, lui fit porter à l'excès la sévérité du commandement militaire, mais sa conduite, au lieu de subjuguer les esprits, ne les rendoit que plus intraitables & plus constans dans leur opiniâtreté, tant ils l'avoient pris en aversion. Ses ordres ne s'exécutoient qu'avec froideur, sans exactitude, sans docilité, avec beaucoup de lenteur & de répugnance. On étoit aussi insensible à la crainte du châtiment qu'à l'amour du devoir. S'il ordonnoit qu'on doublât le pas, la marche devenoit plus lente, un ouvrage ne se faisoit plus qu'à demi, dès qu'il pa-

An. R. 285 ay. J. C. 469.

roissoit pour le faire avancer ; on baissoit les yeux, on detournoit la tête pour ne pas le voir ; à peine étoit-il passé, qu'on vomissoit tout bas mille imprécations contre lui. Ce qui ne laissoit pas d'émouvoir quelquefois Appius, quel qu'insensible qu'il voulut être à la haine du peuple. Ayant donc inutilement épuisé sa mauvaise humeur contre les troupes, il prit enfin le parti de n'en exiger plus rien, faisant retomber leur mutinerie sur les centurions de l'armée, auxquels il s'en prenoit, en leur reprochant dans son chagrin, qu'ils étoient autant de Tribuns, & de Volerons.

Elle se laisse vaincre aux Vosques.

LIX. Les Volsques informés de tout, se pressoient d'autant plus de présenter la bataille, qu'ils espéroient de voir l'armée Romaine aussi reveche contre Appius, qu'elle l'avoit été contre Fabius ; elle le fut davantage. Sous Fabius, elle s'étoit contentée de ne pas vaincre, ici elle voulut être vaincue. A peine l'eût-on présentée à la bataille, qu'elle se débanda pour regagner honteusement le camp, & ne s'arrêta que lors qu'étant arrivée aux portes, elle vit l'arriere-garde maltraitée, & l'ennemi tout prêt à forcer les retranchemens. Ce fut alors une nécessité de le repousser ;

fêr ; on le fit, mais d'une maniere à faire comprendre qu'on ne vouloit sauver que le camp. Du reste ils s'applaudissoient, & se faisoient un mérite de leur défaite & de leur ignominie. An. R. 283. av. J. C. 469.

Appius toujours le même, loin de se deconcerter, voulut encore les punir. Il fit à ce dessein sonner l'assemblée, ses Lieutenans & les Tribuns de l'armée lui représenterent qu'il ne devoit pas se commettre davantage avec des soldats si peu disposés à obéir, & sur lesquels l'autorité d'un Général ne peut rien, dès qu'ils s'obstinent tous à la méconnoître. *Déjà*, lui disoit-on, *l'on entend vos soldats protester tout haut, qu'ils ne se rendront point à votre assemblée, & qu'ils ne veulent pas rester plus long-tems dans le pays ennemi. Vous venez de voir le vainqueur à nos portes, & presque dans le camp, vous avez à craindre quelque plus grand malheur, ou plutôt il faut vous y attendre, si vous vous opiniâtrez.*

Appius se rendit à leurs remontrances, d'autant plus aisément que cette condescendance n'alloit qu'à différer le châtiment. Il ne fut donc plus question d'assemblée, L'ordre fut donné pour partir le lendemain, & dès la pointe

An. R. 283. av. J. C. 469.

du jour on entendit le ſignal. Mais comme ſi le ſignal de cette retraite eût été pour les Volſques un ſignal de combat, à peine les Romains ſortis du camp, ſe furent étendus dans la plaine, que les ennemis ſe jettent ſur l'arriere-garde. L'alarme & le tumulte ſe répandent delà juſqu'aux corps les plus avancés, & cauſent par toute l'armée un ſi grand déſordre, que l'on voit en un moment les enſeignes ſe confondre, les bataillons ſe débander, & les officiers hors d'état de rétablir le bon ordre par l'impoſſibilité de ſe faire entendre. On ne ſonge donc qu'à ſe ſauver, on jette les armes, pour courir plus vîte, & on laiſſe derriere ſoi bien des morts & des mourans. On continuoit à fuir, même après que les Volſques eurent ceſſé de pourſuivre.

Appius la fait décimer.

Il fallut ſe raſſembler après une telle déroute; Appius qui n'avoit couru avec eux, que pour les rappeller inutilement au combat, penſa d'abord à les mettre hors d'inſulte. Enſuite il convoqua l'aſſemblée, s'indignant avec raiſon contre une armée, & qui avoit abandonné ſes drapeaux, & foulé aux pieds toutes les loix de la diſcipline militaire: *Où ſont donc vos étendarts ?* diſoit-

il aux Enſeignes : *& vous, ſoldats, qu'avez-vous fait de vos armes ?* Il fit battre de verges & punir de mort les ſoldats & les enſeignes qui avoient jetté leurs armes ou leurs drapeaux, les Centurions & les autres Officiers qui avoient abandonné leur poſte, & fit ſubir au reſte des troupes la peine de la décimation.

An. R. 2 3 av. J. C. 459.

LX. Dans le pays des Eques, le Conſul & ſon armée ſe conduiſirent tout autrement. C'étoit entr'eux une noble émulation de plaire & de s'obliger à l'envi. A quoi Quintius naturellement affable, ſe portoit d'autant plus volontiers, qu'il voyoit ſon Collegue malheureux, pour avoir été trop ſévere. Les Eques n'ayant donc oſé s'expoſer contre un Général, & des troupes ſi fort unies, prirent le parti de leur abandonner toute la campagne; jamais les Romains n'avoient butiné plus à leur aiſe, & dans une plus grande étendue de pays. Le Conſul leur céda tout, & joignit à cette libéralité, des éloges auxquels les ſoldats ne ſont pas moins ſenſibles qu'aux récompenſes. Auſſi ſon armée rentra dans Rome, toujours mieux diſpoſée en ſa faveur, & même en faveur de tout le Sénat, à cauſe de

Victoires du Conſ. Quintius.

An. R. 283. av. J. C. 469.

lui, se félicitant d'avoir eu un pere en la personne de Quintius, tandis que l'autre armée, disoit-on, n'avoit qu'un tyran.

Cette année où l'on vit de si étranges divisions dans la ville, & tant de vicissitudes à la guerre, est sur-tout mémorable par la loi qui permettoit au peuple de s'assembler par tribus. Elle lui donnoit la satisfaction d'être arrivé à son but, mais non pas les avantages qu'il s'en étoit promis : car ce nouveau réglement qui excluoit les Sénateurs de ces assemblées, loin de diminuer en rien le crédit qu'ils y pouvoient avoir, ou d'y accroître celui des Plebéïens, ne contribua qu'à les décréditer elles-mêmes, & à les avilir.

An. R. 284. av. J. C. 468.

L. Valerius II. T. Emilius, Consuls.

LXI. Mais l'année suivante sous le Consulat de L. Valerius, & de Tib. Emilius, amena de plus grands troubles, à l'occasion des nouvelles disputes qui survinrent pour la loi Agraire, & du procès d'Appius, qui s'étant encore déclaré contre l'éxécution de cette loi, & en faveur de ceux qui possédoient les terres de la République, mais avec autant de vivacité, que s'il eût été un troisieme Consul, fut enfin cité devant le peuple, à la réquisition des Tribuns Duilius & Sicinius.

De tous les Sénateurs, qui jusqu'alors avoient été cités à ce tribunal, il n'en avoit point encore paru, pour qui les Plébéïens eussent une plus grande aversion. C'est que sa conduite, semblable à celle de son pere, n'avoit pas seulement servi à le rendre également odieux, mais même à réunir en lui seul, la haine qu'ils partagoient entre eux, Il n'en avoit point paru non plus, pour qui les Sénateurs se fussent intéressés avec moins de réserve, touchés, comme ils devoient l'être, de voir un homme qui avoit toujours si bien soutenu son rang & sa dignité, qui s'étoit toujours si constamment opposé aux entreprises tumultueuses du peuple & de ses Tribuns, Appius, enfin l'appui & la colomne du Sénat, devenir la victime de ce même peuple en fureur, seulement pour avoir poussé trop loin son zele & son ardeur dans une dispute. De tous les Sénateurs, il y en avoit qu'un qui fut insensible à tout, & c'étoit Appius lui-même qui ne comptoit pour rien ni les Tribuns, ni le peuple, ni le jugement qu'on alloit prononcer contre lui Le peuple par ses menaces, le Sénat par ses prieres & ses représentations, ne purent l'engager seulement à paroître en habit de deuil, encore moins

An. R. 284 av. J. C. 468

Appius cite devant le peuple, meurt avant que d'être jugé.

An. R. 284. av. J. C. 468.

à s'abaisser devant ceux qui devoient être ses juges, ni même à se relâcher de sa sévérité ordinaire, ou à tempérer seulement l'âpreté de son style dans le discours qu'il eut à faire à l'assemblée pour sa justification. Toujours le même extérieur, la même contenance, la même intrépidité sur son visage, la même force dans ses expressions; jusques-là qu'Appius interrogé comme un criminel sur la selette, paroissoit à la plûpart de ses juges aussi redoutable qu'il l'avoit paru, étant Consul sur son Tribunal.

Il plaida sa cause dans une seule audience, avec toute l'assurance d'un homme qui accuse ou condamne, & toujours sur le même ton qu'il avoit coutume de prendre dans toutes les occasions. Cet air d'intrépidité, étonna si fort le peuple & les Tribuns, qu'ils se déterminerent d'eux-mêmes à différer son jugement dans la pensée de laisser traîner son affaire, & peut-être même de l'abandonner tout à fait. Il est vrai que le délai qu'on lui donna n'étoit pas long; mais avant que le dernier jour en fut venu, Appius attaqué d'une maladie, mourut. Les Tribuns voulurent empêcher qu'on ne fît son éloge funebre. Le peuple ne voulut pas refuser

cet honnneur à la mémoire de ce grand homme. Tous aſſiſterent à ſes funérailles, & ſe plurent autant à entendre louer cet illuſtre Romain après ſa mort, qu'ils avoient pris plaiſir à le voir accuſer pendant ſa vie. An. R. 284. av. J. C. 468.

LXII. Dans la même année le Conſul Valerius qui avoit marché contre les Eques, n'ayant pu les engager à une bataille, avoit voulu les forcer dans leur camp. Mais un orage mêlé de grêle & de tonnerre, étant ſurvenu dans le moment qu'on devoit le moins s'y attendre, lui fit abandonner ſon entrepriſe. Et ce qu'il y eut de plus étonnant, c'eſt qu'il n'eut pas plutôt fait ſonner la retraite, que le ciel fut tout à coup ſerein. Ce changement de tems auſſi ſubit que l'avoit été l'orage, lui parut un prodige, & l'empêcha de revenir à l'attaque d'un camp, que le ciel ſembloit avoir pris ſous ſa protection. Il ſe tourna donc du côté de la campagne pour la ravager; Emilius ſon Collegue déſola de même le pays des Sabins, qui n'oſoient pas non plus ſortir des portes de leurs villes. Mais enfin irrités de voir bruler ſous leurs yeux leurs maiſons de campagne, & des villages entiers aſſez peuplés, il ſe déterminerent à haſarder une bataille, dont

Expéditions militaires.

An. R 284. av. J C. 468.

le ſuccès équivoque les obligea de s'éloigner enſuite des Romains, & d'aller ſe camper dans un endroit plus avantageux ; Emilius auroit pu pouſſer plus loin ſa victoire ; mais croyant avoir aſſez fait que de laiſſer pour vaincu un ennemi qui ne l'étoit pas encore, il ſe retira ſans terminer la guerre.

An. R. 285. av. J. C. 467. T. Numicius, A. Virginius, Conſuls.

Nouveaux troubles.

LXIII. Sous le nouveau Conſulat de Titus Numicius Priſcus, & d'Aulus Virginius, la diſcorde ne diſcontinua point à Rome. Les Plébéïens paroiſſoient enfin ne vouloir plus ſouffrir de retardement à l'exécution de la loi Agraire, & ſe diſpoſer à tout riſquer pour y réuſſir, lorſqu'un concours ſubit de laboureurs, & la fumée des métairies, où les Volſques avoient déjà mis le feu, annonça leur approche. Tout fut alors ſuſpendu, & la ſédition prête à éclater s'étouffa, parce que les Conſuls, au ſortir de la ſalle du Sénat, ayant emmené avec eux toute la jeuneſſe hors de Rome, laiſſerent le peuple dans l'inaction, & comme dans la néceſſité de ſe tenir en repos. Les Volſques ne les eurent pas plutôt vu venir, qu'ils ſe retirerent au plus vîte, après n'avoir donné qu'une vaine alarme. Numicius les ſuivit juſqu'auprès d'Antium, & Virginius marcha contre les Eques.

Celui-ci se laissa surprendre dans une embuscade où ils l'attendoient, & l'armée entiere y auroit péri, si la valeur du soldat n'eût réparé l'imprudence du Général. Numicius se conduisit beaucoup mieux, il défit les Volsques dans une premiere bataille, & les obligea de se renfermer à Antium, une des plus fameuses places qu'ils eussent alors. Il n'osa les y attaquer, mais il prit aux Antiates la petite ville de Cenone. Durant ces entrefaites, les Sabins voyant tous les Romains occupés contre les Eques ou contre les Volsques, prirent aussi les armes, & vinrent faire le dégât jusqu'aux portes de Rome. Les deux Consuls indignés de cette entreprise, accoururent, & s'étant jettés avec les deux armées dans leur territoire, ils y firent bien plus de dommage qu'on n'en avoit reçu. An. R. 285 av. J. C. 467.

LXIV. La fin de cette année se passa sans guerre, mais non pas sans troubles par les discordes continuelles des Sénateurs & des Plébéïens. Ceux-ci toujours mécontens, refuserent de s'assembler pour élire de nouveaux Consuls. T. Quintius & Q. Servilius furent néanmoins élus, mais seulement par les Sénateurs & quelques uns de leurs cliens, qui, malgré les divisions présentes,

ſuivoient toujours leurs patrons, auxquels ils ſe réunirent alors pour former une maniere d'aſſemblée.

An. R. 286. av J. C. 466 T. Quintius II. Q. Servilius, Conſuls.

Cette année commença comme la précédente, par des mouvemens ſéditieux, que de nouvelles guerres diſſiperent encore. Les Sabins ayant traverſé en diligence la plaine des Cruſtumiens, mirent tout à feu & à ſang aux environs du Teveron, juſqu'au près de la porte Colline, & des murailles de Rome. Ils furent repouſſés, mais ils emmenerent avec eux bien du bétail & beaucoup de gens de la campagne. Le Conſul Servilius courut après eux, ſans avoir pu les joindre dans aucun endroit propre à les attaquer avec avantage; mais s'étant avancé dans leurs terres, il n'y épargna rien, & en rapporta un gros butin.

Son Collegue Quintius, & ſes légions ſe firent également honneur dans leur expédition contre les Volſques. Après un grand carnage & bien du ſang répandu de part & d'autre dans une bataille en forme, les Romains en plus petit nombre, s'étant reſſentis davantage de leur perte, auroient enfin plié, ſi cet habile Général ayant fauſſement aſſuré que les ennemis fuyoient à l'autre aîle, n'eût fait faire un nouvel effort à

ses troupes. Cet heureux mensonge les fit vaincre dans la pensée qu'ils avoient déjà vaincu. Quintius ne laissa pas de sonner la retraite, dans la crainte que les Volsques trop vivement poussés, ne revinssent à la charge. An. R. 286. av. J. C. 466.

Cette victoire fut suivie de quelques jours de repos, & comme d'une treve tacite, pendant laquelle l'armée des Volsques augmenta considérablement, par le concours de ceux qui s'y rendirent de toutes les villes des environs. Ils crurent que les Romains qui ne pouvoient l'ignorer, prendroient sagement le parti de décamper durant la nuit, pour peu qu'on les menaçât d'une attaque. Dans cette pensée, ils s'approcherent du camp vers la troisieme veille. (*a*). Les Romains en furent d'abord alarmés. Quintius les rassura, & s'étant contenté de mettre en faction la cohorte des Herniques à cheval devant ses retranchemens avec les tambours, les haut-bois, les sonneurs de cor, & les joueurs de flûte, pour tenir l'ennemi en haleine jusqu'au matin, il retint le reste de son armée dans les ten-

(*a*) Le tems de la nuit depuis six heures du soir, jusqu'à six heures du matin, étoit partagé en quatre veilles de trois heures chacune. La troisieme veille commençoit donc à minuit.

An. R. 286. av. J. C. 466.

tes, où elle fut assez tranquillement pour pouvoir y dormir le reste de la nuit. Les Volsques n'avoient garde d'en faire de même, parce que ces Herniques qu'ils entrevoyoient sous les armes, & qu'ils prenoient pour des Romains en bien plus grand nombre qu'ils n'étoient réellement, ces chevaux qu'ils entendoient hennir, & se trémousser d'autant plus qu'ils connoissoient moins leurs cavaliers, & que le son des instrumens les tenoit dans une continuelle agitation, tout cela ne leur permettoit pas de s'endormir, & les tint en haleine tant que la nuit dura.

LXV. Au point du jour, l'armée Romaine toute fraîche & dans sa vigueur, après un bon sommeil se montra en ordre de bataille, & n'eut pas de peine à prendre le dessus sur les Volsques, fatigués d'avoir passé toute la nuit sous les armes Néanmoins ceux-ci prévinrent leur défaite, en se retirant sur des côteaux qui étoient derriere eux, où ils arriverent en bon ordre, à l'exception des premiers rangs qui avoient été rompus au premier choc. Quintius les suivit jusqu'au pied de ces côteaux, & fit faire alte à son armée, qui bien loin de vouloir s'arreter, sollicitoit vivement la permission d'avan-

cer toujours. Les cavaliers attroupés autour de lui, la demandoient encore plus vivement que tous les autres, s'engageant même à se mettre à la tête de l'infanterie. Quintius, quoique bien assuré du courage & de la bonne volonté de ses troupes, ne pouvoit se résoudre à faire cette attaque dans un endroit si avantageux. Mais enfin tous ensemble s'étant mis à crier qu'ils vouloient avancer, ils plantent leurs piques en terre pour être plus lestes, & commencent à monter sans plus attendre.

An. R. 286. av. J. C. 466.

Les Volsques, dès le matin, avoient lancé tous leurs dards, ils n'avoient plus que des pierres à faire rouler, dont les coups réitérés dans leur chute, incommoderent si fort les assaillans, que leur aîle gauche qui en étoit sur tout accablée, prenoit déja le parti de reculer. Quintius leur reprochant alors la témérité de l'entreprise, & leur lâcheté dans l'exécution, les engage par honneur à se ranimer. Ils s'opiniâtrent donc d'abord à ne plus reculer, & bientôt à vouloir gagner du terrein, du moins autant qu'il étoit possible, contre des ennemis qui en étoient déjà les maîtres. Ils se soutiennent les uns les autres, & jettant un nouveau cri, ils font de concert un dernier effort. Ils avancent &

An. R. 286. av. J. C. 466.

ſurmontent enfin le plus difficile. Il ne leur reſtoit plus que quelques pas à faire pour gagner le deſſus, & ſe mettre au niveau des Volſques, qui leur céderent auſſi-tôt la place & s'enfuirent. Les Romains les ayant pourſuivis juſques dans leur camp, y entrent pêle mêle avec eux, & s'en emparent. Ceux des ennemis qui purent s'échapper, ſe refugierent dans la ville d'Antium. Les Romains les y ſuivirent encore; & les Volſques découragés par leur défaite, & par la priſe de leur camp, n'ayant oſé ſoutenir le ſiege, rendirent la ville en peu de jours, ſans attendre même que les Romains euſſent entrepris de la forcer.



LIVRE TROISIEME.

SOMMAIRE.

Nouvelles séditions à l'occasion de la loi Agraire. Des esclaves & des bannis s'emparent du Capitole. Ils y sont taillés en pieces, & le Capitole est recouvré. Deux dénombremens. Dans le premier, on trouve jusqu'à 124214 citoyens Romains, non compris un grand nombre d'autres, dont on ne devoit pas faire mention. Dans le second il s'en trouve jusqu'à 132409. On marche contre les Eques, & cette expédition n'ayant pas reussi, Quintius Cincinnatus est nommé Dictateur. On le trouve occupé aux travaux de la campagne. On les lui fait quitter pour lui confier la conduite de cette guerre. Il bat les Eques & les fait passer sous le joug. On augmente le nombre des Tribuns jusqu'à dix. Cette augmentation se fait la trente-sixieme année depuis leur premier établissement. Les députés des Romains vont chercher des loix à Athenes. L'an 301 de la fondation de Rome on établit les Decemvirs pour les rédiger & pour en faire la publication. Le Consulat & les autres Magistratures sont dès lors abolies. Les Décemvirs gouvernent seuls & succedent à l'autorité des Consuls, comme les Consuls avoient succédé à celle des Rois. Ils publient un corps de droit en dix tables. Ils se conduisent avec tant de moderation dans cette nouvelle Magistrature,

qu'on juge à propos de les continuer encore pour un an. Ils ajoutent deux loix aux dix autres. Ils se portent à toutes sortes d'excès, & au lieu de se démettre de leur charge lorsque le tems est venu, ils continuent d'exercer malgré les Romains, jusqu'à ce qu'enfin les excès d'Ap. Claudius déterminent ceux-ci à secouer le joug. Ce Décemvir devenu éperduement amoureux de la fille de Virginius, engage un de ses confidens à la réclamer comme un esclave. Virginius pour ne pas la voir tomber entre les mains de ses ravisseurs, saisit un couteau sur l'étal d'un boucher, & égorge sa fille, n'ayant plus d'autre ressource pour lui assurer son honneur. Les suites tragiques de l'impudicité d'Appius font soulever le peuple. On s'empare du mont Aventin, & les Décemvirs son contraints de se déposer. Appius & un de ses Collegues des plus coupables sont traînés en prison, les autres sont bannis de Rome. Il est encore parlé dans ce livre de plusieurs expéditions du peuple Romain contre les Sabins, les Eques & les Volsques, & du jugement indigne par lequel le peuple, choisi pour arbitre entre les Ardéates & les Articiens, s'adjuge à lui-même le domaine qu'ils se disputoient entr'eux.

An. R. 287 av. J. C. 466. T. Emilius, II Q. Fabius, Consuls.

LA prise d'Antium fut suivie d'une élection de Consuls, qui furent Tib. Emilius & Q. Fabius, le seul qui n'eut point été enveloppé dans le massacre des Fabius à Cremere. Les partisans de la loi Agraire espérerent enfin d'en voir

cette année l'exécution, parce qu'Emilius dans son premier Consulat s'étant déclaré pour cette loi, ne pouvoit manquer de la favoriser encore. Aussi les Tribuns assurés de sa protection, recommencerent à poursuivre cette affaire que l'opposition des Consuls avoit fait manquer. Cependant la plûpart des Sénateurs, & principalement ceux qui étoient en possession des domaines publics dont on demandoit le partage, reprochoient à Emilius de vouloir se faire aimer du peuple à leurs dépens, ajoutant qu'il étoit honteux à un premier Magistrat de la République de s'unir à des Tribuns, & d'entrer dans leurs cabales. Aussi c'étoit principalement sur lui qu'on en rejettoit les suites odieuses. Il falloit donc s'attendre à une étrange division si Fabius n'eût proposé un expédient, dont les deux partis s'accommoderent. *Messieurs*, dit-il, *la derniere expédition de Quintius nous à acquis de nouvelles terres dans le pays des Volsques. La ville d'Antium n'est pas bien éloignée de Rome; le séjour en est agréable, on y a le commerce de la mer. Qui nous empêche donc d'y envoyer une colomnie Romaine, & de lui en distribuer le territoire. C'est le moyen de contenter les uns sans faire murmurer les autres en les dé-*

An. R. 287. av. J. C. 465.

An. R. 287. av. J. C. 465.

pouillant, & de mettre ainsi la paix parmi nous.

Colonie à Antium.

On approuva l'expédient & Fabius en conséquence fit publier, que ceux qui demandoient des terres eussent à se présenter pour en avoir à Antium. Il commit T. Quintius, A. Virginius & P. Furius à l'établissement de cette colonie. Mais comme la facilité d'avoir ce qu'on désire, en fait naître assez souvent le dégoût, il se présenta si peu de citoyens, qu'il fallut donner à des Volsques les places qui restoient à remplir: la plûpart des Romains ayant encore mieux aimé solliciter des terres à Rome que d'en accepter ailleurs. Cependant Fabius étoit déjà parti avec une armée pour faire la guerre aux Eques. Ils lui demanderent la paix, & ne l'eurent pas plutôt obtenue qu'ils furent les premiers à la rompre par une subite incursion dans le pays Latin.

An. R. 288. av. J. C. 464.

Q. Servil. II. Sp. Posthum. Consuls.

II. Q. Servilius élu Consul avec Sp. Posthumius, s'y rendit dès le commencement de son Consulat, mais la contagion répandue dans son armée l'ayant empêché de rien entreprendre, Q. Fabius l'année d'après élu Consul pour la seconde fois avec T. Quintius, fut chargé de cette guerre préférablement à son Collegue. C'est qu'il avoit déjà vaincu

An. R. 289. av. J. C. 463.

Q. Fabius III. T. Quintius III. Consul.

ces rebelles & les avoit réduits à demander cette paix qu'ils obſervoient ſi mal. Il partit donc, & ne doutant pas que les Eques ne miſſent bas les armes dès qu'ils entendroient parler de lui, il envoya ſes députés à leur aſſemblée générale qui ſe tenoit alors, pour leur annoncer de ſa part, » que ſi dans ſa derniere campagne il n'étoit rentré dans » Rome qu'après leur avoir donné la » paix, il en ſortoit préſentement pour » leur faire la guerre; que c'étoit bien » malgré lui s'il alloit tirer le glaive » contr'eux, de la même main, dont il » leur avoit juré ſon amitié; qu'il eſpé» roit que les Dieux, témoins de leur » infidélité, ne manqueroient pas d'en » être auſſi les vengeurs; mais qu'il ai» moit encore mieux qu'ils ſe portaſſent » d'eux-mêmes au répentir, que de leur » faire éprouver les effets de ſon indi» gnation, qu'ils trouveroient encore » un aſyle dans ſa clémence, s'ils vou» loient entrer dans leur devoir, au lieu » que s'ils perſiſtoient dans leur révolte » ils devoient encore plus appréhender » la colere des Dieux que celle des Ro» mains durant cette guerre.

An. R. 289. av. J. C. 463.

Les Eques étoient ſi éloignés de ſe rendre à cette remontrance, qu'ils furent tentés de maltraiter les députés

An. R. 289. av. J. C. 463.

qui la leur faisoient. Il se hâterent d'occuper le camp d'Algide. On en fut tellement indigné à Rome, que Quintius sortit avec de nouvelles troupes, moins pour soutenir Fabius qui n'en avoit pas besoin, que pour venger la République avec plus d'éclat. Les deux Consuls reunis s'approcherent donc, résolus de brusquer une bataille. Il étoit déjà tard quand ils parurent, ce qui donna lieu à un soldat des gardes avancées de leur en faire un reproche : *il est bien tems*, leur disoit il, *de paroître quand il faut se retirer, ce n'est pas là chercher la guerre en soldats, c'est s'y présenter en poltrons. Vous vous montrez quand il se fait nuit, il nous faut du tems pour combattre : à demain seulement, & aussi matin qu'il vous plaira vous nous trouverez tout prêts, dormez en repos.* Une nuit paroissoit bien longue aux Romains, toujours plus outrés de ces discours. On se campe néanmoins, parce qu'il le faut, & pour se désennuyer on mange, on boit, on s'endort.

Dès le point du jour les Romains paroissent les premiers en bataille, les Eques un moment après. On en vient à un combat aussi violent qu'il pouvoit l'être entre deux armées, dont l'une ne respiroit que haine & vengeance,

tandis que l'autre reconnoissant enfin l'extrémité où elle s'étoit réduite par sa faute, n'espéroit plus de paix & combattoit dans la résolution de périr plutôt que de se rendre. Les Eques furent battus & poursuivis jusques sur leurs frontieres ; mais loin de demander la paix, la multitude osoit reprocher aux Généraux de s'être mal-à-propos compromis avec les Romains en bataille rangée. *Vous sçavez*, leur disoit elle, *quelle est la supériorité des Romains dans ce genre de combat. Nous entendons beaucoup mieux à faire des courses & du dégât dans le pays ennemi, c'est en quoi nous excellons, & vous allez voir nos succès, si vous nous séparez en plusieurs bandes, plutôt que de nous réunir encore en un seul corps d'armée, où nous nous embarrassons mutuellement.*

An. R. 289 av. J. C. 463.

III. Les Eques ne laissant donc plus dans leur camp que le troupes nécessaires pour le garder, se répandirent tumultuairement dans le territoire de Rome. Les Romains dans la ville en furent alarmés, & d'autant plus troublés, qu'ils ne devoient pas s'attendre à une pareille entreprise de la part d'un ennemi vaincu & presque investi dans ses retranchemens : outre que les gens

An. R. 289. av. J. C. 463.

de la campagne, aux yeux desquels la frayeur avoit grossi les objets, arrivant en foule dans Rome à perte d'haleine, ne parloient pas seulement de quelques bandes de maraudeurs ou de soldats, mais d'armées & de légions qui venoient fondre dans la ville. Les premiers alarmés, allarmoient les autres & ne manquoient pas d'amplifier sur un ouï-dire, des bruits peu fideles dans la bouche même de ceux qui disoient avoir vu. On crie aux armes. On y court presqu'avec autant de précipitation & de frayeur, que si la ville eût été déjà forcée. Heureusement Quintius étoit revenu de son expédition. Il rassure les esprits, & leur fait entendre qu'on avoit tort de craindre un ennemi vaincu. Il met cependant des gardes à toutes les portes : le Sénat convoqué suspend toute affaire civile, & le Consul ayant nommé Servilius Préfet de Rome pour commander en son absence, sort & va defendre les confins. Les ennemis s'étoient déjà rétirés, mais son Collegue ne les manqua pas. S'étant embusqué sur le chemin par où ils devoient revenir, il les surprit surchargés de butin & fort embarrassés dans leur marche. La plûpart périrent donc dans cette excursion, & tout ce qu'ils avoient pris leur fut enlevé.

Quintius revenu sur ses pas, rétablit le cours des affaires dès le quatrieme jour de leur interruption, & termina par la cérémonie du lustre le nouveau dénombrement auquel il fit procéder (*a*). On y compta jusqu'à cent vingt-quatre mille deux cens quatorze citoyens, sans y comprendre un grand nombre d'autres, hommes, femmes ou enfans qui ne devoient pas y être compris. Il ne se fit plus rien d'important dans le pays des Eques : ils avoient pris enfin le parti de se renfermer dans les villes, laissant la campagne à la merci des vainqueurs. Fabius après avoir fait passer le fer & le feu par tout, rentra dans Rome chargé de butin & comblé de gloire.

An. R. 89. av. J. C. 463.

IV. On fit Consuls A. Posthumius Albus & Sp. Furius Fusus, ou, selon d'autres, Fusius; ce qui doit passer ici pour une simple variation dans un même nom; & non pas pour une diversité de personnes. Les Eques s'attendoient à voir venir l'un des deux pour achever de les réduire ; ils eurent donc recours aux Volsques Ecetraniens, & ces deux peuples toujours prêts à signa-

An. R. 290. av. J. C. 462. A. Posthum. Sp. Furius, Consuls.

(*a*) Ce dénombrement fut le neuvieme depuis Servius qui l'avoit etabli.

An, R. 290 av. J. C. 492.

ler leur haine implacable contre les Romains, s'entr'aidoient à l'envi pour renouveller la guerre. Les Herniques le sçurent & donnerent avis au Sénat de ce complot. On en soupçonnoit aussi la colonie d'Antium avec d'autant plus de vraisemblance, que ses premiers habitans en étant sortis la plûpart depuis l'arrivée des Romains, avoient pris le parti d'y revenir, après avoir inutilement porté les armes pour les Eques, chez lesquels ils s'étoient refugiés. Or, il étoit naturel que ces Antiates subornassent les autres déjà mal intentionnés contre la République. Le Sénat étant averti de leur mauvaise volonté, n'attendit pas pour s'en convaincre qu'elle eut éclaté; mais il donna l'ordre aux Consuls de mander les plus notables de cette colonie. Ceux-ci comparurent devant le Sénat, & répondirent à toutes les questions qu'on leur fit, d'une maà se faire encore plus soupçonner qu'auparavant. On les renvoya & l'on s'attendit dès-lors à cette nouvelle guerre. Cependant Sp. Furius destiné à marcher contre les Eques, les trouva déjà répandus dans les terres des Herniques, & sans sçavoir quelles étoient les forces de l'ennemi, parce qu'il n'avoit pas eu occasion de les voir réunies, il engagea

La colonie d'Antium soupçonnée d'infidélité.

Sp. Furius échoue dans son expéition.

géa mal-à-propos la bataille. Les armées étoient trop inégales, il failut céder au premier choc & se refugier dans le camp; encore n'y fut-on pas hors de danger. On le tint si bien investi pendant toute la nuit & tout le jour suivant, que le Consul ne pouvoit pas même faire sçavoir au Sénat sa défaite & l'extrémité où il étoit réduit. Le Sénat l'apprit des Herniques & fut si alarmé qu'il donna son décret pour abandonner le soin de la République au Consul Posthumius avec la clause expresse, *qu'il eût à veiller sur elle & à pourvoir à sa sûreté*; clause importante, & qui dans l'usage du Sénat supposoit toujours la République réduite aux dernieres extrémités. On trouva néanmoins à propos que Posthumius demeurât dans Rome pour enrôler autant de troupes qu'il pourroit. T. Quintius en qualité de Pro-Consul, marcha au secours de Sp. Fusius avec une armée levée à la hâte chez les Latins & les Herniques, & dans la colonie d'Antium. Les soldats ainsi levés avec précipitation, s'appelloient alors *subitarii milites*.

An. R. 290. av. J. C. 462.

Il est investi dans son camp.

V. On fit de part & d'autre bien des tentatives & bien des efforts, Les ennemis en grand nombre avoient entrepris plusieurs expéditions à la fois, dans la

An. R. 290. av. J. C. 462.

pensée que les Romains n'auroient pas assez de troupes pour suffire à tout. Les uns s'étoient chargés d'attaquer le camp, les autres s'étoient répandus dans les campagnes de Rome pour les désoler, & pour pénétrer jusques dans la ville s'ils en avoient l'occasion ; mais L. Valerius veilloit à sa sûreté, & Posthumius défendoit les frontieres. C'étoit de la part des Romains une attention générale à tout & un travail sans relâche. Il falloit monter la garde jour & nuit dans la ville, à toutes les portes, le long des remparts, & par une suite nécessaire, il fallut suspendre aussi les affaires civiles durant tout le tems de ces troubles. Cependant le Consul Furius fit une sortie par la porte Decumane :(*a*) il surprit les ennemis, & quoiqu'il eut pu les poursuivre avec avantage, il n'osa, par la crainte qu'on ne vint dans son camp de quelqu'autre côté. Furius son frere, & son Lieutenant d'armée, n'ayant consulté que son ardeur, les suivit bien loin sans s'appercevoir que le Consul avoit rebroussé chemin, & que

(*a*) Le camp des Romains étoit d'ordinaire de figure quarrée, ayant quatre portes, une à chaque face, la premiere qui faisoit face aux ennemis, & qui s'appelloit la *Prétorienne*, les deux *Latérales* & celle de derriere, appellée la *Décumane*.

les ennemis ralliés derriere lui, alloient enfin l'accabler. Il fut tué dans cette occasion après avoir fait en vain des prodiges de valeur pour s'ouvrir un passage. Le Consul averti du danger où il avoit laissé son frere, étoit revenu sur ses pas pour le délivrer, & s'étant engagé avec plus de chaleur que de prudence dans la mêlée, il y fut blessé & n'en sortit qu'avec peine, à l'aide siens qui l'en retirerent.

An. R. 293. av. J. C. 461.

Cet accident consterna ses troupes; les ennemis au contraire fiers de voir le Consul hors de combat, & son Lieutenant déja mort, en conçurent une nouvelle ardeur. Les Romains obligés de céder, rentrent dans leur camp : ils y sont investis de nouveau, mais avec beaucoup moins de ressource & d'espérance. Tout alloit être perdu pour eux, si Quintius ne fût survenu avec son armée de Latins & d'Herniques. Il prit à dos les ennemis dans le tems que tournés du côté du camp, ils exposoient aux yeux des assiégés la tête de Furius. Ceux-ci ayant apperçu le signal que Quintius leur donnoit de loin, sortirent alors, & les Eques investis à leur tour furent taillés en pieces. Ils le furent aussi dans la campagne de Rome, mais le carnage n'y fut pas si grand,

T. Quintius le délivre.

An. R. 290. av. J. C. 462.

par la facilité qu'ils eurent de s'enfuir. Posthumius pour les surprendre avoit placé quelques détachemens dans les endroits les plus avantageux d'où l'on devoit fondre sur eux dès qu'on les verroit se répandre en desordre, & courir au butin. Les Eques les ayant vu venir s'étoient enfuis à travers les champs; mais en voulant se dérober à l'ennemi d'un côté, ils le rencontrerent de l'autre. Quintius qui ramenoit son armée victorieuse & le Consul blessé, les accueillit, & par une nouvelle victoire il vengea avec éclat l'honneur du Consul, la mort de son frere, & les cohortes Romaines qui avoient péri avec lui.

Ce ne fut plus ensuite que combats, attaques, défaites, carnages de part & d'autre, batailles gagnées ou perdues; mais ces événemens sont trop anciens pour marquer au juste le nombre des combattans ou des morts, & pour faire sur tout cela un détail tant soit peu digne de foi. Cependant l'historien Valerius d'Antium l'a entrepris. Les Romains, dit-il, perdirent d'abord dans le pays des Herniques cinq mille trois cens hommes, les Eques en perdirent ensuite deux mille quatre cens dans le territoire de Rome, lorsqu'ils y furent sur-

pris par les troupes de Posthumius, & bien plus encore lorsqu'ils tomberent sous la main de Quintius, qui leur en tua quatre mille deux cens trente, c'est jusqu'à ce point que l'historien porte l'exactitude de son calcul. On revint à Rome, & les affaires civiles reprirent leur cours. An R. 490, av J. C. 462.

Il parut de grands feux dans les airs, & d'autres phénomenes qui pouvoient être réels, mais qui peut-être aussi n'existoient que dans les imaginations déjà frappées. Pour prévenir les suites de ces sinistres présages, on ordonna trois jours de prieres publiques pendant lesquels on vit les hommes comme les femmes aller en foule d'un temple à l'autre implorer la clemence des Dieux. On renvoya les Latins & les Herniques avec honneur & avec action de graces pour avoir bien servi la République dans son expédition; au lieu que les mille hommes que la colonie d'Antium avoit fournis pour son contingent, furent presque ignominieusement congédiés, pour n'être venus au secours des Romains que bien tard & seulement après la bataille.

An. R. 291. av. J. C. 461.

VI. Les comices s'assemblerent. L. Æbutius & P. Servilius y furent élus Consuls & entrerent en charge le jour

L. Æbutius, P. Servilius, Consuls.

An. R. 291. av. J. C. 461.

Peste à Rome.

des calandes du mois d'Août, qui commençoit alors l'année Consulaire. (*a*) La saison fut très-mal saine cette année & la contagion survenue dans Rome & dans le territoire indistinctement parmi les hommes & les animaux, augmenta considérablement par le concours des gens de la campagne, que la crainte de quelque nouvelle incursion rassembloit dans la ville avec leurs bestiaux. Cette confusion de laboureurs, de pâtres & de toute sortes d'animaux logés à l'étroit & resserrés sous les mêmes toîts répandoit une infection que les gens de la ville ne pouvoient soutenir, & fomentoit une chaleur insuportable à tout le monde. Delà l'agitation du sang, les insomnies & la contagion devenue enfin générale par la nécessité de se secourir les uns les autres.

Courses des Eques & des Volsques.

Les Romains succomboient presque à cette affreuse calamité, lorsque les députés des Herniques vinrent annoncer qu'ils avoient vu les Volsques & les Eques réunis, campés sur la frontiere & delà faire des excursions & se répandre dans les campagnes. Ces députés jugerent aisément de la désolation pu-

(*a*) Le commencement de l'année consulaire après avoir souvent varié, fut fixé au premier Janvier, l'an de Rome 599. Voyez l. 47. n. 36.

blique par le petit nombre de Sénateurs qui leur donnerent audience, mais encore mieux par la réponſe qu'ils en reçurent. *Chers alliés*, leur dit-on, *vous n'avez qu'à vous unir aux Latins & vous défendre vous-mêmes. La colere des Dieux vient d'éclater tout-à-coup par la contagion qui nous accable. Si ce fléau du ciel nous donne quelque relâche nous vous ſoutiendrons, comme nous l'avons fait l'année derniere & toutes les fois qu'il l'a fallu.* Les députés ſe retirerent plus conſternés de cette réponſe que du triſte motif qui les avoit amenés, ſe voyant reduits à ſe défendre ſeuls, tandis qu'ils pouvoient à peine eſpérer de ſe ſoutenir avec le ſecours des Romains. An. R. 291. av. J. C. 461.

Mais les ennemis ne firent que traverſer leur pays pour ſe jetter ſur le territoire de Rome, déjà déſolé par la contagion. Ils ne trouverent nulle part ni corps de garde, ni ſoldats, ni laboureurs, ni bergers, ni perſonne enfin qui travaillât dans toute la campagne, comme ſi elle n'eût été qu'un affreux déſert. Ils s'avancerent donc juſqu'à trois milles de Rome par la voie Gabienne. Le Conſul Æbutius étoit déjà mort, ſon Collegue Servilius étoit à l'extrêmité: les premiers de la Répu-

An. R. 291. av. J. C. 461.

blique, la plûpart des Sénateurs, presque toute la jeunesse de Rome se ressentoit de la contagion, & bien loin de pouvoir courir aux armes, ou se donner les mouvemens nécessaires dans ces sortes de cas, à peine avoient-ils la force de se soutenir dans les postes qu'on leur donnoit à garder. On voyoit les Sénateurs à qui l'âge & la santé le permettoient encore, monter eux-mêmes la garde comme de simples soldats, & les deux Ediles (*a*) faire la ronde, visiter les postes, donner l'ordre, & exercer dans toute son etendue l'autorité Consulaire, au défaut des Consuls.

VII. Rome sans chef, sans troupes & sans défense trouva son salut & sa ressource dans une protection spéciale des Dieux & dans son heureuse destinée, qui inspira aux Eques de se retirer comme de timides voleurs, lorsqu'ils pouvoient entrer dans la ville en conquérans. En effet ils furent si éloignés de penser que l'approche en étoit aisée, encore moins de croire que la conquête en étoit facile, que le seul aspect

(*a*) C'est ici le premier endroit ou Tite-Live fait mention des Ediles. C'étoient des Magistrats subalternes qui avoient inspection sur les édifices, les chemins, &c. & dont les fonctions répondoient la plûpart à celle de nos Lieutenans & Commissaires de police.

de ses édifices & de ses collines qui se montroient d'assez loin, leur troubla l'esprit. On n'entendit plus dans leur camp qu'un murmure confus de tous les soldats qui demandoient à s'en retourner : *Que veut-on faire*, disoient-ils, *dans ce pays désert, dans ces terres abandonnées, au milieu des cadavres & dans l'infection, sans aucune espérance de butin, tandis que nous pourrions aller piller les riches plaines de Tusculum ?* Aussi-tôt & sans autre réflexion, on les vit arracher de terre leurs étendarts, & gagner à travers la plaine Lavicane les côteaux de Tusculum, où se détourna l'orage que Rome avoit appréhendé.

An. R. 291. av. J. C. 461.

Ils battent les Latins.

Cependant les Herniques & les Latins s'étoient réunis pour venir au secours, de Rome, autant par un principe d'humanité que par un sentiment d'honneur, qui ne leur permettoit pas d'abandonner une ville alliée aux entreprises d'un ennemi commun. Ils ne le trouverent plus, mais l'ayant suivi à la piste, sur les indices qu'on leur en donnoit, ils l'atteignirent comme il descendoit des côteaux de Tusculum dans les vallons d'Albe, & lui livrerent bataille : ils la perdirent, & leur zele

An. R. 621. av. J. C. 461. pour les Romains leur coûta cher en cette occasion.

La contagion continuoit à faire un grand ravage dans Rome. Le Consul Servilius, qui étoit resté seul, mourut, & avec lui plusieurs citoyens distingués, entr'autres les Augures M. Valerius & T. Virg. Rutilus, Serv. Sulpic. grand Curion (*a*) & une foule de menu peuple. Le Sénat, sans ressource du côté des hommes, recourut enfin avec le reste de citoyens à la clémence des Dieux. Il ordonna des vœux & des prieres publiques pour les appaiser. Son décret & l'intérêt particulier d'un chacun à s'y conformer dans une calamité générale, attirerent dans les temples une si grande foule de monde, qu'elle ne pouvoit y contenir. On y voyoit les dames Romaines prosternées sur le pavé, les cheveux épars, conjurant les Dieux de se laisser toucher & d'arrêter le fleau qui désoloit la patrie.

VIII. Dès lors, soit que les Dieux fussent appaisés, soit que le seul changement de la saison eût rendu l'air plus

(*a*) Les trente Curies établies à Rome du tems de Romulus, avoient chacune leur chef ou Curion particulier, dont la principale fonction étoit de sacrifier ou d'assister aux sacrifices pour les Curies ; ils étoient tous subordonnés au grand Curion.

ſain, on vit la maladie contagieuſe ſe diſſiper inſenſiblemeit, & la ſanté ſe ré-tablir dans la ville, de ſorte qu'on fut bientôt en état de vaquer aux affaires civiles. L'interregne avoit commencé après la vacance du Conſulat, & Valerius Poplicola étant en exercice depuis trois jours, fit élire L. Lucretius Tricipitinus & T. Veturius Geminus, ou ſelon d'autres, Vetuſius. Ils entrerent en charge le troiſieme jour des ides du mois d'Août.

An. R. 291 av. J. C. 461.

Rome étoit enfin non-ſeulement en état de ſe défendre, mais de bien attaquer. Auſſi les Herniques étant revenus donner avis que l'ennemi rentroit dans leurs terres, les Romains mirent auſſi-tôt deux armées ſur pied, l'une ſous la conduite de Veturius pour attaquer les Volſques, & l'autre ſous les ordres de Tricipitinus pour défendre le pays des Herniques, au-delà duquel il ne paſſa point. Veturius battit & diſſipa les Volſques dès le premier combat; mais Tricipitinus oiſif & tranquille chez les Herniques, laiſſa paſſer impunément & ſans s'en être apperçu une bande conſidérable de coureurs Volſques, qui, deſcendus des montagnes de Preneſte, ſe répandirent dans la plaine qui porte le même nom, & dans celle

An. R. 292. av. J. C. 460. L. Lucretius, T. Veturius, Conſuls.

Les Volſques infeſtent la campagne.

An. R. 292. av. J. C. 460.

de Gabies, d'où ils se détournerent vers les côteaux de Tusculum, faisant le dégât sur toute la route. Rome même en eut une grande alarme, dans la surprise où elle fut de les voir si près, plutôt que par aucune crainte de ne pouvoir leur résister. Q. Fabius qui commandoit en l'absence des Consuls, fit prendre les armes à toute la jeunesse, & par son attention à placer des corps de gardes dans les postes importans, il pourvut à la sûreté de la ville, & rassura les esprits.

Ils sont taillés en pieces.

Ces brigands n'ayant osé se montrer de plus près, se contenterent de piller tout ce qu'ils trouverent à leur portée, & se retirerent, d'abord en assez bon ordre, mais ensuite avec moins de précaution, à mesure qu'ils s'éloignoient de Rome. Ce fut justement alors qu'ils trouverent sur leurs pas les troupes de Lucretius, qui étant instruit de leur retraite, les attendoit sur la route, tout prêt à leur livrer bataille. Cette attaque préméditée, contre des gens qui ne s'y attendoient pas, lui réussit. Les ennemis, quoiqu'en plus grand nombre, furent battus & poursuivis jusques dans des gorges entre des montagnes où ils furent investis, pour n'avoir pu en sortir aussi aisément qu'ils

y étoient entrés. Cette multitude de Volſques y périt preſqu'entiérement. Je trouve dans quelques annales qu'il en fut tué treize mille quatre cens ſoixante & dix dans la fuite ou dans le combat, & que mille deux cens cinquante furent pris avec vingt-ſept de leurs étendarts. Quoiqu'on ait exageré dans ce détail, il eſt toujours vrai que leur défaite fût des plus ſanglantes. An. R. 292. av. J. C. 460.

Le Conſul, après cette glorieuſe expédition, ramena ſes légions dans ſes quartiers, chargées de dépouilles. Son Collegue vint le trouver pour marcher avec lui contre les Eques & les Volſques, qui, de leurs débris raſſemblés & réunis, venoient de former une nouvelle armée : ce qui donna lieu à une troiſieme bataille cette même année. Les Romains y eurent le même ſuccès, & la priſe du camp ennemi fut une ſuite & le fruit de leur victoire.

IX. Tant de ſuccès en rétabliſſant la République dans ſon premier état, ramenerent auſſi les premieres diſſenſions. C. Terentillus Arſa, Tribun du peuple dans cette année ayant regardé l'abſence des Conſuls comme un tems favorable au Tribunat, envenimoit le peuple contre les Sénateurs, invectivant ſur-tout contre l'autorité Conſu- La loi Terentila.

An. R. 292. av. J. C. 460.

laire, qu'il disoit être devenue excessive & incompatible avec la liberté. *C'est*, disoit-il au peuple, *une domination despotique & plus dure que l'autorité Royale, sous un nom moins odieux. En effet, au lieu d'un maître, nous nous en sommes donné deux, qui s'arrogent une autorité sans bornes, & qui étant eux-mêmes indépendans & sans frein, font retomber sur le peuple la terrreur & les peines des loix. Pour couper court à cette licence, je demande un plébiscite, en vertu duquel on nomme cinq commissaires pour procéder à un réglement de la jurisdiction consulaire, auquel les Consuls eux-mêmes soient détenus de se conformer, afin qu'ils n'aient désormais d'autre empire sur le peuple que celui qu'il aura bien voulu leur donner, au lieu que tout se fait à présent selon leur volonté & leurs caprices.*

Les Consuls étoient absens, & les Sénateurs dans la crainte de voir passer une loi qui les auroit subjugués, s'assemblerent par l'ordre de Q. Fabius Préfet de Rome. Celui-ci s'éleva dans l'assemblée avec tant de force contre ce nouveau projet & contre le nouveau Tribun qui l'avoit imaginé, que les deux Consuls en personnes n'eussent pu parler d'un ton plus haut & plus mena-

çant contre le Tribun. *C'est un traitre,* disoit-il, *qui tend des pieges à la République, & qui n'épie que le moment de de la ruiner. Elle auroit péri dès l'année précédente, si dans ce tems malheureux de contagion & de guerre, les Dieux en colere nous eussent donné ce Tribun. Vous l'auriez vu dans ce tems de calamité où la Rébublique étoit sans Consul & sans défense, dans la consternation & dans un desordre général, vous l'auriez vu proposer au peuple l'abolition du Consulat. Vous l'auriez vu à la tête des Eques & des Volsques entreprendre le siege de Rome. Car enfin, que demande-t-il? ne peut-il pas citer les Consuls devant le peuple, si quelque citoyen a sujet de se plaindre? Ne peut-il pas leur intenter des procès & leur donner pour juges leurs propres accusateurs? Mais son enrreprise seditieuse, loin de rendre odieux le gouvernement Consulaire, servira plutôt à faire détester le Tribunat dont il abuse pour nous replonger dans nos anciens malheurs, en renouvellant nos premieres discordes. Laissons le donc faire, & qu'il continue comme il a commencé. Mais vous, Messieurs,* ajouta Q. Fabius, en s'adressant aux autres Tribuns, *le Senat vous en conjure, pensez avant toutes choses que vous êtes établis*

An. R. 292 av. J. C. 460.

An. R. 292. av. J. C. 460.

pour prendre la défense des opprimés; & nullement pour opprimer vous-mêmes la République; pour être les Tribuns du peuple & non pas les ennemis du Sénat. Quelle douleur pour nous & quels sujets de reproche pour vous qu'un de vos Collegues entreprenne d'asservir la République dans l'absence de ceux qui pourroient la défendre. Engagez-le du moins à ne rien innover jusqu'à leur arrivée : ce délai, sans nuire à vos prétentions, les rendra moins odieuses. Les Eques eux-mêmes & les Volsques se sont abstenus de nous faire la guerre dans ces tems malheureux où nous n'avions pas un Consul pour la soutenir. Les Tribuns gagnerent Terentillus, dont le projet différé en apparence, tomba tout-à-fait pour cette année.

X. Les Consuls furent aussi-tôt rappellés. Lucretius revint de son expédition avec beaucoup de butin & avec encore plus de gloire : mais ce qui lui fit sur-tout beaucoup d'honneur, c'est qu'à son arrivée il étala dans le champ de Mars pendant trois jours tout son butin, afin que chacun vînt revendiquer ce qui lui avoit été pris. Tout ce qui se trouva n'appartenir à personne fut vendu. On lui destinoit le triomphe d'un consentement général. Mais

Terentillus ayant recommencé de solliciter pour la loi, le Consul crut devoir s'oublier lui-même pour en traverser l'établissement. Elle fut discutée pendant plusieurs jours dans le Sénat & en présence du peuple. La majesté Consulaire l'emporta sur les efforts du du Tribun qui se désista de ses poursuites. Il ne fut plus question que d'accorder à l'armée Romaine & à son Général les honneurs qui leur étoient dus. Le Consul triompha donc alors des Eques & des Volsques, & ses légions le suivirent dans son triomphe. On accorda à son Collegue l'honneur d'entrer aussi en triomphe dans Rome, mais sans aucune suite. (*a*)

An. R. 292. av. J. C. 460.

Le Consul Lucretius triomphe.

L'année d'après tout le College des Tribuns prit parti pour la loi Terentilla contre les nouveaux Consuls P. Volumnius & Serv. Sulpicius. On dit que le ciel parut tout en feu, & qu'il arriva un grand tremblement de terre, On crut qu'une vache avoit parlé, ce qu'on n'avoit pu croire l'année précédente, le même bruit s'étant répandu. On parloit de plusieurs autres prodiges, & sur-tout d'une pluie de chair en

An. R. 293. av. J. C. 459. P. Volumn. Serv. Sulpic. Consuls.

(*a*) Cette maniere de triompher moins éclatante & moins solemnelle, s'appelloit l'*Ovation* ou le petit triomphe.

An R. 293. av. J. C. 459.

morceaux dont une foule d'oiseaux s'étoient saisis en volant, & dont on avoit vu pendant plusieurs jours quelques restes exposés dans les rues sans se corrompre. Les Duumvirs préposés aux sacrifices, ayant consulté les livres, (a) annoncerent qu'il falloit craindre pour les lieux les plus élevés de Rome une irruption & peut-être un carnage de la part d'une ligue étrangere, mais qu'il falloit principalement s'abstenir des séditions. Les Tribuns soupçonnerent qu'on avoit inséré cette deuxieme prophétie pour traverser leur projet, & il falloit s'attendre à les voir éclater, lorsque l'on apprit des Herniques, que les Eques & les Volsques, par une révolution qui sembloit être devenue annuelle, se disposoient à une nouvelle guerre, quoique les précédentes eussent déja si mal réussi. Ils comptoient beaucoup sur Antium, dont les principaux citoyens ne faisoient pas difficulté de

Les Eques & les Volsques se préparent encore à la guerre.

[a] C'étoient les livres Sybillains. On dit qu'une Sybille, vraisemblablement celle des Cumes, les ayant présentés au nombre de neuf à Tarquin le Superbe, ou selon quelques-uns, à Tarquin l'ancien, celui-ci refusa d'en donner le prix qu'elle en vouloit; que la Sybille en ayant brulé trois, demanda pour les six la même somme, que Tarquin s'en étant mocqué, elle en brula trois autres, & reçut de lui pour les trois derniers le même prix qu'elle avoit demandé pour les neuf.

s'assembler à Ecetra, & c'étoit là, disoit-on, que se formoit l'orage. A cette nouvelle, le Sénat ordonna une levée de troupes dont les Consuls devoient partager entr'eux le commandement pour marcher séparément, l'un contre les Eques, & l'autre contre les Volsques. An. R. 293. av. J. C. 459.

On entendit alors les Tribuns du peuple publier dans la place que cette expédition prétendue des Volsques n'étoit qu'une intrigue, un jeu de théâtre où les Herniques faisoient le personnage que le Sénat leur avoit donné, pour asservir, par cet artifice, le peuple Romain, que l'on ne pouvoit subjuguer à force ouverte. *Oui*, disoient-ils, *parce qu'il n'y a plus d'apparence que les Eques & les Volsques presque exterminés, puissent renouveller la guerre par eux-mêmes & de leur mouvement, on veut mettre en jeu les Antiates, on les décrie, on nous les rend suspects, pour avoir ensuite un prétexte d'en faire de nouveaux ennemis. Mais c'est véritablement à vous, Romains, qu'on en veut, puisqu'on ne vous fait prendre les armes que pour vous tenir loin de Rome & comme en exil, pour faire retomber ainsi sur vous tous la haine que l'on nous porte. Ne vous y trompez donc pas; le* Divisions intestines à Rome.

An R. 293. av. J. C. 459. *dessein du Sénat, en vous éloignant, est d'éluder notre loi, si vous ne vous obstinez à rester pour la soutenir. Il en est encore tems : vous n'avez pas pris l'habit de guerre : & tout est assez bien disposé pour tenir ferme dans la ville, & pour vous soustraire au joug : ayez seulement bon courage, vous ne manquerez pas d'appui. Tous vos Tribuns agissent de concert. Plus de danger, plus d'alarme au-dehors qui puisse déconcerter nos mesures, & cela par une protection spéciale des Dieux, qui, dès l'année derniere, ont si bien pourvu à la sûreté de l'Etat, qu'il ne nous reste plus que notre liberté à défendre.* Ainsi parloient les Tribuns.

XI. Cependant de l'autre côte de la place, les Consuls assis sur leurs tribunaux, vouloient procéder à l'enrôlement des troupes. Les Tribuns s'approchent suivis de la foule qui les écoutoit. Les Consuls, pour sonder les esprits, nomment d'abord quelques-uns des assistans, & toute l'assemblée se souleve. C'étoit assez que le Consul eût fait arrêter quelqu'un des plus mutins, pour que le Tribun le fit élargir. On ne se contenoit plus de part ni d'autre dans les bornes de sa jurisdiction : pour ordonner, il falloit consulter ses forces,

& pour se faire obéir, en venir toujours à quelque coup de main. An R. 293. av. J. C. 459.

Cette opiniâtreté des Tribuns à retarder la levée des troupes, servoit d'exemple aux Patriciens pour s'opposer à la publication de la loi Terentilla. La dispute se renouvelloit à chaque jour d'assemblée. Les Tribuns avoient beau faire publier que ceux qui n'avoient pas droit de suffrage dans leurs délibérations, eussent à se retirer. Les Patriciens s'obstinoient à ne pas vouloir céder la place. Seulement les plus anciens évitoient de se trouver dans ces débats, parce qu'il y étoit bien moins besoin de prudence que de témérité & de hardiesse. Les Consuls n'avoient garde non plus d'y paroître, de peur de compromettre leur autorité dans cette confusion, ou de s'exposer eux-mêmes à quelque insulte. Mais on y voyoit souvent le jeune Cæson Quintius, d'une grande naissance, bien fait de sa personne, & d'une forte complexion. Il joignoit à ces dons de la nature le talent de bien s'énoncer en public, & une grande capacité dans le métier de la guerre, où il avoit acquis déjà beaucoup de gloire; de sorte qu'il passoit pour le plus hardi guerrier & le plus beau diseur de son tems. Ce Pa-

Cæson Quintius se fait redouter.

An. R. 293. av. J. C. 459.

tricien toujours escorté d'un grand nombre d'autres, au milieu desquels il étoit aisé de se distinguer, faisoit tellement valoir, dans les altercations populaires, son éloquence & ses forces, contre le peuple & ses Tribuns, que comme s'il eût possédé la Dictature, le Consulat & toutes les dignités de la République ensemble, il suffisoit seul à les déconcerter tous. On l'avoit déjà vu, secondé de quelques adjoints, chasser les Tribuns de la place, & mettre tout le peuple en fuite. On ne tomboit pas impunément sous sa main. Heureux si on en étoit quitte pour y laisser son habit en lambeaux ou pour quelque gourmade. Aussi le college des Tribuns désespéroit de faire jamais accepter sa loi si ces voies de fait continuoient d'avoir lieu.

Il est cité à l'assemblée du peuple.

Tous se rebutoient, mais A. Virginius plus hardi que les autres, osa citer Cæson à l'assemblée du peuple, & se porter pour son accusateur.

Un homme aussi intrépide que l'étoit Cæson bien loin de se déconcerter à cette assignation, en devint furieux : de sorte que ne gardant plus de mesure, il s'opposa dès lors au plébiscite avec plus de feu qu'il n'avoit fait encore, il maltraitoit les Plébéiens, il harceloit les Tribuns & leur faisoit une guerre

ouverte comme à ses ennemis déclarés. An. R. Virginius n'étoit pas fâché de le voir 293. av. J. se précipiter dans le piege en donnant C. 459. matiere à de nouveaux griefs, qui ne manqueroient pas de le rendre plus odieux. Il continua de solliciter la promulgation de la loi, non pas tant dans l'espérance d'en venir à bout que pour aigrir le jeune homme & lui donner occasion de se porter à de nouveaux excès. La prévention générale où l'on étoit déjà contre lui, faisoit encore que l'on mettoit sur son compte tout ce qui se trouvoit d'excessif & d'inconsidéré dans les discours & la conduite de la jeune Noblesse. La loi Terentilla trouvoit toujours quelque nouvel obstacle, & Virginius prenant occasion delà d'envenimer les esprits; *N'avez-vous donc pas encore compris*, disoit-il au peuple de tems en tems, *que la loi que vous demandez & Cæson ne sçauroient subsister ensemble dans une même Republique. Encore s'il n'étoit question que de cette loi..... mais il y va de notre liberté. Il est plus insolent lui seul que tous les Tarquins ensemble? Si, n'étant qu'un simple particulier, il ose faire le maître dans Rome, que n'osera-t-il pas, si vous lui donnez le tems d'y devenir Consul ou Dictateur.* On conve-

An. R. 293. av. J. C. 459.

noit de tout cela, la plûpart se plaignoient d'en avoir été maltraités, & tout le monde exhortoit le Tribun à poursuivre le procès qu'il lui avoit intenté.

XII. Le délai de l'assignation alloit expirer, & le peuple paroissoit ne plus douter que la liberté ne dépendît de la condamnation de Cæson. Alors celui-ci ne voyant plus de ressource que dans la clémence de ses juges, prit le parti de se présenter en suppliant de porte en porte, accompagné de ses parens & de ses amis, dont la plûpart étoient les premiers de Rome. On y voyoit entr'autres T. Quintius Capitolinus, qui avoit été trois fois Consul : il rappelloit les belles actions de ce jeune homme & celle de tous ses ancêtres, & lui rendoit les témoignages les plus flatteurs, & assurant, que ni dans sa famille, ni même dans Rome, on n'avoit jamais vu un si excellent sujet, doué de tant de talens & d'un mérite si prématuré ; qu'il n'avoit jamais eu dans ses légions de plus brave Officier, & qu'il avoit été le témoin de sa valeur incomparable & de ses exploits. Sp. Furius ajoutoit à cela que Q. Capitolinus le lui ayant envoyé au secours, dans une action des plus périlleuses, il

il en avoit été très-bien secondé, & qu'à son avis Cæson avoit eu en cette occasion la meilleure part à sa victoire. L. Lucretius qui ne faisoit que de sortir du Consulat, & tout brillant encore de la gloire de son triomphe, la partageoit avec lui ; il rappelloit toutes ses campagnes & les prodiges de valeur qu'il lui avoit vu faire, tantôt en bataille rangée, tantôt dans des rencontres particulieres. Il ne pouvoit se lasser de dire & de représenter par-tout que Cæson étoit un jeune guerrier accompli, comblé de tous les dons de la nature & de la fortune ; qu'il pouvoit devenir un jour le plus ferme appui de l'Etat, & que dans quelque ville qu'on voulût l'exiler, elles se disputeroient l'une à l'autre le bonheur de le posséder ; que l'âge amortiroit insensiblement cette impétuosité & ce feu de jeunesse qui choquoit en lui, & qu'il auroit avec le tems la prudence & le sang froid qui lui manquoient encore ; qu'il falloit le laisser croître & vieillir dans sa patrie pour voir ses imperfections se dissiper, & ses vertus parvenir à leur parfaite maturité.

An. R. 293. av. J. C. 459.

On voyoit sur-tout son pere L. Quintius, surnommé Cincinnatus, qui s'abstenant de le louer de peur d'irriter

An. R. 293. av. J. C. 459.

l'envie, au lieu de la guérir, se bornoit à demander grace pour lui, conjurant tout le monde d'excuser un jeune imprudent & de pardonner au fils en faveur d'un pere qui n'avoit jamais fait la moindre peine à personne. Mais on ne l'écoutoit pas, les uns par la crainte de se laisser gagner, les autres pour ne pas paroître inflexibles. Quelques-uns prenant delà occasion de se plaindre à lui-même des mauvais traitemens qu'ils en avoient essuyés, lui faisoient entrevoir dans leurs réponses quelle seroit leur sévérité dans le jugement.

XIII. Une nouvelle accusation acheva de le perdre, & mit le comble à la haine publique. M. Volcius Fictor, Plébéien, & ci-devant Tribun du peuple, déposa contre lui, » que peu de » jours après la contagion, étant lui & » son frere aîné dans le quartier de Su- » burra, ils avoient eu la rencontre » d'une troupe de jeunes gens qui ve- » noient de faire la débauche, que Cæ- » son étoit avec eux, qu'ils avoient eu » querelle ensemble, & que Cæson » ayant renversé d'un coup de poing son » frere, qui relevoit alors de maladie, » on l'avoit remporté presque sans vie » dans son lit ; & qu'il ne doutoit point, » que sa mort, arrivée peu de tems

» après, n'eût été la ſuite de cette vio- An. R. 293. av. J. C. 459.
» lence ; qu'il n'auroit pas attendu à ce
» jour d'en demander juſtice au peu-
» ple, s'il avoit pu ſe la promettre des
» Conſuls. «

Cette dépoſition de Volcius ſouleva ſi fort l'aſſemblée contre Cæſon, qu'il s'en fallut de peu qu'on ne ſe jettât ſur lui pour le tuer. Virginius ordonna qu'on le ſaisît au corps & qu'on le traînât en priſon. Les Praticiens voyant qu'on uſoit de violence contre l'accuſé, crurent devoir en uſer auſſi pour le défendre. T. Quintius prétendit qu'un homme ajourné pour cauſe capitale, & qu'on alloit bientôt juger, ne pouvoit être maltraité avant qu'on l'eût entendu & convaincu de crime. Le Tribun répliquoit à cela, que ſon deſſein n'étoit pas de le faire maltraiter, mais qu'il vouloit ſeulement s'aſſurer de ſa perſonne juſqu'à ce que le peuple eût prononcé, afin, diſoit-il, que le meurtrier ne puiſſe ſe ſouſtraire au ſupplice. On fit intervenir les autres Tribuns, qui, pour faire valoir leur autorité, ſans la commettre, prirent un ſage milieu, en ſtatuant que l'accuſé ne ſeroit point mis aux fers, mais qu'il ſeroit obligé de ſe repréſenter au jour marqué ſous peine d'une amende, dont il donneroit

An. R. 293. av. J. C. 459. caution. Il ne reſtoit plus qu'à convenir de la ſomme & du cautionnement. Le Sénat en fut le maître, & pendant qu'il délibéroit, Cæſon étoit gardé dans la place publique. Il fut réſolu que chacune des cautions s'obligeroit ſolidairemement pour trois mille aſſes (quinze cens livres), & que les Tribuns les choiſiroient telles & en tel nombre qu'ils le jugeroient à propos. Ils en voulurent dix, comme Virginius l'avoit demandé, & c'eſt ici la premiere affaire particuliere où l'on ait donné des cautions au peuple. Dès la nuit Cæſon s'enfuit en Etrurie, & le jour de la citation étant venu, Virginius fit aſſembler le peuple, quoique l'on ſçût bien que Cæſon avoit prévenu ſon jugement par un exil volontaire. Tous les Tribuns conſultés ſur ce qu'il y avoit à faire, jugerent qu'il falloit congédier l'aſſemblée ; mais ils exigerent l'amende avec tant de rigueur, que Quintius le pere, après avoir vendu tous ſes biens, fut réduit à vivre comme un exilé au-delà du Tibre dans une méchante chaumiere,

Il s'exile.

XIV. Cette affaire & celle du Plébiſcite qu'on ne perdoit plus de vue, donnerent quelque tems de l'exercice aux Romains pendant qu'ils n'en avoient

plus au-dehors. Les Tribuns se flattoient enfin de le faire passer en loi, sur-tout depuis que l'exil de Cæson ayant consterné le Sénat, sembloit leur assurer la victoire. En effet ce qu'il y avoit d'anciens Sénateurs ne se mêloit plus d'affaires ; mais les plus jeunes, & principalement la bande de Cæson se sentoient toujours plus offensés, & se montroient également intrépides. Ils s'opposerent donc encore à la publication de cette loi, mais avec d'autant plus de succès qu'ils sçurent tempérer leur impétuosité par beaucoup de prudence. En effet les Tribuns, après la fuite de Cæson, ayant voulu, comme auparavant, exclure la Noblesse de leurs assemblées pour y traiter seuls du Plébiscite avec les Plébéiens, ces jeunes Sénateurs soutenus d'une armée de cliens, bien loin de céder à leurs ordres, en prenoient occasion de se soulever contr'eux, mais toujours de concert & tous ensemble, pour n'avoir pas plus de part les uns que les autres, soit aux louanges, soit aux reproches qu'une démarche commune pouvoit leur attirer ; ce qui faisoit dire aux Plébéiens qu'au lieu d'un Cæson, ils en retrouvoient mille. Les autres jours quand il n'étoit plus question d'assem-

An. R. 293. av. J. C. 459.

Ses amis audacieux comme lui, sont plus complaisans.

An R. 293. av. J. C. 459.

blée ni de loi, rien n'étoit plus paiſible que ces mêmes Sénateurs. On les voyoit alors ſaluer, aborder avec affabilité les Plébéiens, lier converſation avec eux, les inviter à des repas, ſe rendre même à la place pour prendre leurs intérêts dans les affaires domeſtiques, laiſſant d'ailleurs aux Tribuns une liberté entiere de tenir leurs aſſemblées ſans ſe rendre incommodes à perſonne, ni en particulier, ni en public, pourvu qu'on ne touchât pas à la grande affaire. A cela près, ils étoient les amis du peuple, & ſi éloignés de faire la moindre peine à ſes Tribuns, qu'ils leur laiſſerent achever leur année de Tribunat, & en commencer même une ſeconde, ſans leur avoir dit un ſeul mot qui put leur deplaire. Cette politique leur réuſſit parfaitement à éluder pendant le reſte de l'année la promulgation de la loi.

An R. 294. av. J. C. 458. C. Claudius P. Valerius II Conſuls.

XV. Les nouveaux Conſuls C. Claudius fils d'Appius, & P. Valerius Publicola, trouverent la République aſſez tranquille. Il n'y étoit ſurvenu aucune affaire nouvelle, mais celle du Plébiſcite l'occupoit toujours. L'application des jeunes Sénateurs à s'inſinuer dans l'eſprit du peuple fourniſſoit aux Tribuns un nouveau prétexte pour les

décrier & les rendre toujours plus suspects. *La conjuration, disoient-ils, est toute formée. Cœson est dans Rome, on y a juré la mort de vos Tribuns, & celle de tous les Plébéiens. Les vieux Sénateurs ont chargé les plus jeunes d'abolir la puissance tribunitienne, & de ramener les choses au même état où elles étoient avant la retraite du peuple sur le Mont sacré.* Cependant on appréhendoit quelqu'entreprise de la part des Eques & des Volsques qui sembloient enfin s'etre fait une loi de renouveller la guerre tous les ans. Il fallut la soutenir, non pas contr'eux, mais dans le sein même de la République, contre de nouveaux ennemis auxquels on ne s'etoit pas attendu. An. R. 294. av. J. C. 458.

Une troupe d'exilés & d'esclaves, au nombre de quatre mille cinq cens, sous la conduite d'un Sabin, nommé Appius Herdonius, s'empara du Capitole, durant la nuit, & de la citadelle, égorgeant tous ceux qui refusoient de se soulever & de prendre les armes. Quelques-uns leur ayant échappé, descendirent dans la place à demi-morts de frayeur, & ne faisant que répéter ces mots : *aux armes, aux armes, l'ennemi est dans la ville.* Les Consuls incertains si le tumulte venoit d'une fac- Herdonius envahit le Capitole.

An. R. 294. av. J. C. 458.

tion domestique ou d'un ennemi étranger, si c'étoit quelque stratagême des esclaves ou quelque vengeance du peuple, & s'il n'y auroit pas plus de danger à donner des armes qu'à les refuser, prenoient d'abord le parti de rassurer les esprits ; mais la multitude incapable de se laisser gouverner dans sa frayeur, après s'être calmée un instant, renouvelloit le désordre un moment après. Ils se déterminerent donc à distribuer des armes, mais avec précaution, & seulement autant qu'il le falloit pour n'être pas surpris de l'ennemi quel qu'il pût être. Ils passerent le reste de la nuit à placer des corps-de-gardes, & à s'assurer des postes les plus avantageux, toujours dans l'inquiétude & sans sçavoir encore contre quels ennemis l'on auroit affaire, & quel en seroit le nombre. Le jour développa le mystere : c'étoit Herdonius, qui, devenu le maître du Capitole, invitoit les esclaves à la liberté. *Je viens*, leur disoit-il, *être la ressource des malheureux, rendre à leur patrie ceux qu'on lui a injustement enlevés, vous affranchir tous du joug de la servitude. Je voudrois que le peuple Romain se prêtât de lui-même à mon projet, mais s'il y met quelque obstacle, on me verra solliciter les Eques & les Volsques, re-*

muer ciel & terre, & risquer tout pour venir à bout de mon entreprise. An. R. 294. av. J. C. 458.

XVI. Les Consuls & le Sénat commençoient à voir plus clair, mais ils craignirent que les Veiens ou les Sabins n'eussent donné le branle à cette entreprise, pour venir ensuite avec leurs légions soutenir Herdonius & tous les mécontens. Ils craignoient de plus que les Eques & les Volsques, ces ennnemis éternels du nom Romain, ne profitassent de cette occasion, non plus pour entrer sur les frontieres, mais dans la ville même, d'autant plus aisément qu'elle étoit prise à moitié. Mais au milieu de toutes ces alarmes, les Romains ne devoient rien tant appréhender que leurs propres esclaves, qu'il ne falloit plus regarder que comme autant d'ennemis domestiques auxquels il étoit également dangereux de se fier ou de ne se fier pas, parce que la méfiance pouvoit encore les exciter au mal. L'union même & la bonne intelligence de tous les citoyens ne paroissoit pas une ressource suffisante à la République contre tant de périls à la fois. Une chose la consoloit dans cet abîme de maux où elle se voyoit plongée & comme engloutie, c'est qu'elle ne croyoit pas avoir rien à craindre de la

An. R. 294. av. J. C. 458.

part du peuple ni des Tribuns. On ne regardoit plus leurs entreprises séditieuses que comme un mal périodique, & nullement dangereux, dont on ne sent les atteintes qu'en pleine santé, & qui se trouve assoupi par les accidens qui surviennent. Ce fut-là néanmoins ce qui pensa tout perdre & faire succomber l'Etat déjà si fort ébranlé. En effet les Tribuns se laisserent aveugler à leur fureur, jusqu'à soutenir que cette invasion du Capitole étoit moins une véritable révolte qu'un stratagême mis en œuvre pour faire diversion; que tous ce prétendus révoltés, la plûpart amis des Patriciens ou leurs cliens, s'ils voyoient une fois la loi publiée & leur dessein échoué, prendroient le parti de se retirer aussi tranquillement qu'ils étoient venus. Le peuple séduit quitte les armes, & s'assemble à la sollicitation de ses Tribuns, pour procéder à la promulgation de la loi. Les Consuls plus alarmés encore de cette démarche que de la révolte d'Herdonius, convoquent le Sénat.

Les Tribuns dissuadent le peuple de s'armer contre lui.

XVII. Ensuite comme on fut venu leur dire que les citoyens mettoient bas les armes, & que tous les postes alloient être abandonnés, Valerius laissant son Collegue présider au Sénat,

sort avec précipitation, court à l'assemblée du peuple & s'adressant aux Tribuns, *Messieurs*, leur dit-il, *que prétendez-vous donc faire ? voulez-vous ruiner la République de fond en comble par les ordres & sous les auspices d'Herdonius ? Aprés avoir inutilement sollicité vos esclaves, vous auroit-il donc séduits vous-mêmes ? Quoi, vous voyez l'ennemi sur vos têtes, & vous faites quitter les armes au peuple pour l'amuser à faire des loix ; & vous, Romains*, ajouta-t-il, en s'adressant au peuple, *si vous êtes insensibles à la ruine de la patrie, à votre destruction, tremblez du moins de laisser ainsi vos Dieux sous la puissance de vos ennemis. Le grand Jupiter, la Reine Junon, Minerve, tous nos Dieux sont assiégés dans leurs temples, nos édifices publics servent d'asyle & de camp à d'infames esclaves ! Notre conduite est-elle d'un peuple sensé ? L'ennemi est dans nos murs, dans la citadelle, maître du Capitole, il domine sur la place & sur le Sénat, & nous tenons tranquillement nos assemblées ? Nous perdons le tems à raisonner, à discourir, à opiner avec autant de sang froid que si l'on ne sçavoit à quoi s'occuper. En vérité, tous tant que nous sommes, Sénateurs, Patri-*

An. R. 294. av. J. C. 458.

An. R, 294. av. J. C. 458.

ciens, Plébéiens, Consuls, Tribuns, tout ce qu'il y a dans Rome de citoyens & d'habitans, n'aurions-nous pas dû tous ensemble courir aux armes, voler au secours du Capitole, chasser ces impies, leur arracher des mains le sacré domaine de Jupiter, & remettre ce Roi des Dieux en possession de son auguste temple ? O vous, Romulus, pere des Romains, vous qui chassâtes autrefois les Sabins de cette même forteresse où leur argent les avoit introduits, inspirez à votre postérité ce courage dont vous fûtes alors animé ? faites-la marcher sur vos pas, faites leur prendre ce chemin par où l'on vous voyoit passer, suivi de toute votre armée. Moi, Consul, je m'engage à y entrer le premier pour marcher sur vos traces, autant qu'il est permis à un mortel de suivre les traces d'un Dieu. Aux armes, Romains, aux armes, je vous l'ordonne, & suivez moi; si quelqu'un vous arrête, qu'il sçache que sans me mettre en peine de ce que le Consulat, le Tribunat & toutes les loix sacrées me permettent ou me défendent, je le traiterai en ennemi, quel qu'il soit, en quelque lieu qu'il soit, dans le Capitole, dans la place. Que vos Tribuns, après vous avoir empêché de por-

ter les armes contre Herdonius votre ennemi, ofent maintenant vous les faire prendre contre moi, j'oferai à mon tour entreprendre contre les Tribuns ce que le plus illuftre chef de ma famille a fi heureufement entrepris contre les Rois. Il falloit s'attendre à voir bientôt le plus affreux de tous les défordres, & les Romains, armés les uns contre les autres, fe donner en fpectacle à leurs ennemis. Mais la nuit qui furvint, rompit également les mefures des Tribuns pour la promulgation de leur loi & celles de Valerius pour l'attaque du Capitole. Les Tribuns ayant donc pris le parti de fe retirer de peur de quelqu'entreprife de la part des Confuls & de leurs partifans déjà fous les armes, les Sénateurs fe répandoient dans la place, & fur-tout dans les plus grands cercles pour tenir à tout le peuple des difcours qu'ils ajuftoient à la conjoncture préfente *Voyez donc*, difoient-ils, *à quelle extrêmité vous allez réduire la République. Il n'eft plus queftion de décider entre le Sénat & le peuple, mais d'empêcher que le Sénat & le peuple enfemble, la citadelle, le Capitole, la ville fes édifices, fes remparts, que tout enfin ne devienne la proie de nos ennemis.* Pen-

An. R. 294. av. J. C. 458.

An. R. 294. av. J. C. 458.

dant qu'on prenoit ces mesures dans Rome pour ramener les esprits, les Consuls s'étoient rendus aux portes & le long des remparts, pour obvier aux mouvemens que les Veiens ou les Sabins auroient pu faire.

Les Tusculans viennent au secours des Romains.

XVIII. La même nuit on apprit à Tusculum que la citadelle & le Capitole avoient été surpris, & que la division étoit parmi les Romains. Mamilius, alors Dictateur dans cette ville, convoqua le Sénat, & laissant parler d'abord ceux qui avoient apporté les nouvelles : *Messieurs*, dit-il à l'assemblée, *il est sans difficulté que nous devons marcher au secours des Romains, sans attendre qu'ils nous appellent. L'extrêmité où ils sont, les risques qu'ils courent, la foi des traités & les Dieux, au nom desquels nous avons juré, nous imposent également ce devoir. Aurons-nous jamais une si belle occasion de gagner l'amitié d'un peuple si voisin & si puissant.* Tout le Sénat fut de même avis. On leve des troupes, on leur donne des armes, elles partent. Les Romains les ayant apperçus de loin au point du jour, crurent voir venir les Eques & les Volsques, mais leur approche dissipa cette vaine terreur. On les reçut à bras ouverts;

& ce corps d'armée se rendit d'abord dans la place, où Valerius, ayant laissé la garde des portes à son Collegue, rangeoit ses troupes. Il avoit gagné les citoyens, en leur donnant sa parole, que si après avoir repris le Capitole, & rétabli le calme dans la ville, ils vouloient l'écouter, & souffrir qu'il leur découvrît les intrigues artificieuses des Tribuns, cachées sous le spécieux prétexte de la loi en question, il seroit le premier à favoriser leurs assemblées, le glorieux nom qu'il tenoit de ses ancêtres, étant pour lui un engagement héréditaire qui l'obligeoit de les imiter.

An. R. 294. av. J. C. 458.

Quoique fissent les Tribuns, le peuple se rendit à ses instances, & se mit en marche vers le Capitole avec les Tusculans. Une noble émulation anime les uns & les autres, ils courent avec une ardeur égale à l'attaque, & se disputent à l'envi la gloire du premier succès, leurs chefs les encouragent, chacun les siens. A leur approche, les rebelles commencent à trembler, & n'esperent déjà plus rien que de la situation avantageuse du poste qu'ils défendent. Les Romains & les alliés les poussent vivement durant leur premiere frayeur. Ils les avoient déjà chassés du vestibule

On attaque Herdonius.

Le Consul est tué.

An. R. 294. av. J. C. 458.

du temple, lorſque le Conſul fut tué à la tête de cette attaque. Le Conſulaire P. Volumnius l'ayant vu tomber, fit couvrir ſon corps, & vint occuper ſa place. Il déroba par ce moyen la connoiſſance d'un ſi funeſte accident au reſte des troupes qui combattoient en ce moment avec tant d'ardeur & d'impétuoſité, qu'elles remporterent la victoire, avant que de s'être apperçu de la mort de leur Général. Le temple fut ſouillé du carnage que l'on y fit de la plûpart de ces bandits. Herdonius leur chef y périt auſſi, & tous les autres de ſa bande, furent réſervés au ſupplice qu'ils devoient ſubir, mais différent, ſelon qu'ils étoient de condition libre ou ſervile. Le Capitole fut enſuite purifié par les luſtrations & les cérémonies uſitées en pareils cas. Les Tuſculans furent renvoyés avec actions de graces. On fit à Rome les obſeques de Valerius, & l'on rapporte que les Romains contribuerent à la magnificence de ſes funérailles, chacun d'une petite piece de monnoie qu'ils allerent jetter dans ſa maiſon.

Le Capitole eſt repris.

XIX. A peine Rome fut en paix; que les Tribuns ſommerent les Sénateurs de remplir les engagemens de P. Valerius, & nommément le Conſul

L. Quintius élu Conſul à la place de Valerius.

Claudius, de laisser publier la loi, & de ne pas frustrer les intentions de cet illustre mort par des oppositions nouvelles. Claudius, pour éluder la chose, prétexta l'élection d'un nouveau Consul, & gagna du tems jusqu'au jour marqué pour cette subrogation, qui ne se fit qu'au mois de Décembre. Les Sénateurs comploterent si efficacement en faveur de L. Quintius Cincinnatus, pere de Cæson, qu'il fut élu pour entrer aussi-tôt en charge. Le peuple fut consterné de voir en place un Consul justement irrité, puissant & soutenu par la faveur du Sénat, par son mérite personnel, & par trois enfans qu'il avoit encore, dont aucun ne cédoit en grandeur d'ame à Cæson, mais tous au-dessus de lui par la prudence & la retenue avec laquelle ils sçavoient se conduire.

An. R. 294. av. J. C. 458.

Quintius étant entré en exercice, harangua le Sénat & le peuple, & dans ses discours assez fréquens, il ne s'éleva pas moins contre l'indolence du Sénat, que contre la licence & les emportemens du peuple. *Oui*, disoit-il aux Sénateurs, *c'est à votre pusillanimité qu'il faut s'en prendre, si les Tribuns que nous voyons se perpétuer abusivement dans leur charge, loin de se con-*

Il déclame contre les Tribuns.

An. R 294 av. J. C. 458. *tenir dans de justes bornes, comme on feroit dans une République bien gouvernée, se sont redouter par leurs déclamations séditieuses & par des accusations sans fin, comme s'ils régnoient dans une société de brigands & de scélérats. Ils ont banni mon fils de Rome, & avec lui la constance, la valeur & toutes les vertus militaires ou civiles qui forment les héros de la guerre & de la paix. On ne voit plus dans notre ville que des harangueurs, des brouillons, des boute-feux déjà Tribuns pour la troisieme année, se soutenir par les plus malignes intrigues, & se donner une licence égale à celle des Tarquins. Cet Aulus Virginius,* disoit-il au peuple, *pour n'avoir pas envahi le Capitole comme Herdonius, est-il moins criminel que lui? ne l'est-il pas au contraire davantage à en bien juger? Quelque coupable qu'ait été Herdonius d'avoir levé l'étendart de la révolte, du moins en se déclarant votre ennemi, il vous engageoit en quelque sorte à prendre les armes? Virginius en voulant nous persuader que cette révolte n'étoit qu'une feinte, vous a, pour ainsi dire, arraché les armes des mains pour vous livrer sans défense à la fureur de vos esclaves & d'une troupe de fugitifs. Et vous, qu'il me soit permis de le dire,*

sans offenser mon Collegue Claudius ici présent, ni la mémoire de mon prédécesseur Valerius, vous avez pu vous résoudre à monter au Capitole avant que d'avoir exterminé des ennemis plus dangereux qui dominoient dans la place. Quelle honte pour nous devant les Dieux & devant les hommes! quoi, dans le tems que des rebelles étoient maîtres de la citadelle & du Capitole, dans le tems que par la plus horrible de toutes les profanations, Herdonius, chef de cette troupe de brigands, faisoit sa demeure dans le sanctuaire même de Jupiter, les Tusculans ont été sous les armes plutôt que les Romains. Il a fallu qu'on ait douté d'abord si le recouvrement du Capitole seroit plutôt l'ouvrage du Dictateur de Tusculum que des Consuls de Rome! Quelle honte! C'etoit donc fait de nous, si ces mêmes Latins à qui nous n'avions pas voulu permettre de prendre les armes pour leur propre défense, ne les eussent pris d'eux-mêmes pour venir nous défendre jusques dans nos murs. Est-ce donc là Messieurs, ajouta-t-il en en s'adressant aux Tribuns, *ce que vous appellez secourir, protéger le peuple, n'est-ce pas l'exposer, comme vous avez fait, sans armes & sans défense au glaive de ses agresseurs? Oui, sans doute,*

An. R. 294. av. J. C. 458.

An. R. 294. av. J. C. 458. *ſi quelqu'un de vos Plébéiens, que vous regardez comme la portion privilégiée de l'Etat, jusqu'à vouloir vous ſéparer avec eux du reſte de la République, ſi le plus vil d'entr'eux venoit vous dire que ſes eſclaves armés ſe ſont rendus maîtres de ſon logis, vous ne balanceriez pas un moment à lui prêter main forte; & Jupiter lui-même, le grand Jupiter inveſti dans ſon temple par une troupe d'eſclaves & de ſcélérats, ne vous a pas paru digne de votre zele? Voyez néanmoins, je vous prie, ils veulent après cela qu'on les regarde comme des perſonnes inviolables & ſacrées, eux pour qui nos Dieux mêmes ne le ſont point? Abominables aux yeux des Dieux & des hommes, par toutes ſortes de ſacrileges & de forfaits, ils oſent encore ſe vanter que leur loi ſe publiera avant que l'année ſe paſſe. Non, certes, elle ne ſe publiera pas. Si je le ſouffrois, le jour de mon avénement au Conſulat, auroit donc été plus fatal à la République, que celui où elle a perdu Valerius. Romains, je vous déclare donc que nous avons réſolu, mon Collegue & moi, de faire la guerre au Eques & aux Volſques; car enfin je ne ſçais par quel deſtin les Dieux nous rendent la guerre encore plus ſalutaire que la paix. Vous*

venez de voir à quelle extrémité ces peuples auroient pu nous réduire, s'ils avoient sçu le Capitole envahi. Encore vaut-il mieux n'avoir vu que par conjecture le risque que nous venons de courir, plutôt que de l'avoir connu par une funeste expérience. An. R. 294. av. J. C. 458.

XX. Ce discours avoit fait impression sur les esprits. Les Sénateurs en concevoient les plus belles espérances pour le bien de la République; & le Consul, Claudius plus ardent à suivre un bon exemple qu'à le donner, secondoit avec joie son Collegue dans l'exécution d'un projet si hardi, sans lui envier la gloire d'en avoir été l'auteur. Mais les Tribuns pour tourner la chose en ridicule. *Vous allez donc finir la guerre*, disoient-ils aux Consuls, d'un air moqueur, *mais où prendrez-vous des soldats, si l'on ne vous permet pas de lever des troupes. Qu'avons-nous affaire de votre permission,* leur dit alors Quintius? *En prêtant le serment militaire entre les mains de Valerius pour recouvrer le Capitole, ne s'est-on pas engagé à porter les armes pendant tout le tems que le Consul l'ordonneroit, & à ne les quitter que par son ordre? C'est en vertu de ce même serment, que nous ordonnons à vous tous qui l'avez prêté,*

An. R. 294. av. J. C. 458. *de vous trouver demain ſous les armes au lac de Regille.* Les Tribuns incidentoient, chicanoient, & prétendirent affranchir le peuple de ſon engagement à l'égard de Quintius, ſous prétexte qu'il n'étoit pas Conſul quand on l'avoit contracté. Mais on n'en étoit pas encore venu pour lors à cet excès d'irreligion, qui nous fait éluder nos ſermens par des interprétations arbitraires ; & bien loin de vouloir les ajuſter à ſes vues, comme on fait aujourd'hui, on ne penſoit au contraire qu'à y conformer ſa conduite & toutes ſes actions.

Les Tribuns, dans l'impuiſſance de rompre le projet du Conſul, ſongerent à le traverſer ; ſur-tout le bruit s'étant répandu que les Augures avoient ordre auſſi de ſe rendre au lac de Regille pour y choiſir une place & la deſtiner par l'inauguration aux aſſemblées du peuple ; que l'on prétendoit y caſſer tout ce que les Tribuns avoient extorqué de force dans les aſſemblées de Rome ; qu'à Regille ils ne pourroient s'oppoſer à rien de tout ce que les Conſuls ſtatueroient, parce que le droit de les contredire & d'appeller de leur déciſion, ne s'étendoit qu'à un mille de Rome ;& qu'enfin les Tribuns

eux-mêmes, s'ils se trouvoient en personne à ces assemblées, seroient soumis, comme tous les autres, aux faisceaux Consulaires. Le peuple en étoit consterné, mais ce qui l'alarmoit bien plus encore, c'étoit d'entendre dire assez souvent à Quintius, qu'il ne convoqueroit pas les comices pour élire de nouveaux Consuls; que les maux de la République étoient trop grands pour pouvoir y remédier par les ressources ordinaires, & qu'il falloit à la République un Dictateur, dont l'autorité suprême & sans appel, réprimât sur le champ les entreprises de quiconque voudroit troubler la paix. An. R. 294. av. J. C. 458.

XXI. Le Sénat étoit assemblé dans le Capitole. Les Tribuns s'y rendirent avec une foule de peuple qui s'abandonnant à ses terreurs, imploroit à grands cris la bonté, tantôt des Sénateurs, tantôt de Quintius lui-même; mais celui-ci ne voulut entendre à rien, qu'autant que les Tribuns promettroient de s'en tenir aux décisions du Sénat. Ils le promirent, & sur le rapport que le Consul fit de leurs prétentions & de celles du peuple, il fut statué que les Tribuns ne parleroient plus de leur loi pendant le reste de l'année, ni les Consuls d'aucune expédition militaire. De plus,

An. R. 294, av. J. C. 458.

l'usage de continuer les mêmes personnes dans une Magistrature, & les Tribuns, dans le Tribunat, fut déclaré abusif & contraire au bien public. Les Consuls se conformerent à ce décret, mais quoi qu'ils fissent pour obliger le peuple à s'y conformer aussi pour l'élection de ses Tribuns, les mêmes furent continués.

Il fait une remontrance au Sénat.

Le Sénat pour ne point en avoir le dementi, prétendoit aussi continuer le Consulat à Quintius, mais Quintius s'éleva contre ce projet avec plus de véhémence qu'il n'avoit fait encore dans toutes les autres occasions.

Peres Conscrips, leur dit-il, *je ne m'étonne plus que le peuple respecte si peu une autorité que vous avilissez vous-mêmes Quoi donc, parce qu'il enfreint nos loix en continuant ses Tribuns, vous voulez aussi les enfreindre, pour ne pas lui céder en légéreté? comme s'il falloit faire consister le pouvoir que l'on a dans une République, à vivre sans regle & à se permettre toutes sortes d'excés : car enfin, c'en est un plus grand encore de contrevenir à ses propres loix, que de violer celles des autres. Néanmoins imitez, si vous l'avez ainsi resolu, la conduite d'une populace mal avisée, & lorsque vous devriez la porter au bien par*

votre

votre exemple, laissez vous au contraire entraîner avec elle dans le mal; mais n'exigez pas de moi qu'à l'exemple des Tribuns, je souffre que vous me continuiez dans ma charge, au mépris de nos décrets & de nos loix. Et vous, mon Collegue, je vous conjure de vous unir à moi contre un abus aussi pernicieux que le seroit cette continuation du Consulat que l'on nous propose, & soyez convaincu, pour ce qui me regarde, que bien loin de vous soupçonner jamais d'avoir voulu me priver d'un surcroît d'honneur, en vous opposant à cette nouveauté, je pense au contraire que vous ajouterez à ma gloire, en m'aidant à me decharger d'une magistrature dont la continuation m'exposeroit infailliblement à la haine publique. Il fut donc unanimement statué, qu'on ne donneroit pas de suffrage à Quintius dans la prochaine élection, & que s'il s'en trouvoit quelqu'un en sa faveur, on n'y auroit aucun égard. L'élection se fit & les nouveaux Consuls furent Q. Fab. Vibulanus pour la troisieme fois & Lucius Cornel. Maluginensis.

An. R. 295. av. J. C. 457.

An, R. 295. av. J. C. 457. Q. Fabius III. L. Cornelius, Consuls.

XXII. On fit cette année un dénombrement, qui ne fut pas clos par la cérémonie ordinaire du lustre. C'est qu'on se fit un scrupule de le renouvel-

An. R. 295. av J. C. 457.

ler à cause de la prise du Capitole & de la mort du Consul. Mais sous ce nouveau Consulat on renouvella les troubles ordinaires. Les Tribuns sollicitoient le peuple à la sédition ; néanmoins sur l'avis que donnerent les Latins & les Herniques d'une nouvelle entreprise des Eques & des Volsques, réunis à Antium, pour favoriser, disoit-on, la révolte des Antiates dont on se défioit toujours d'avantage, on fit consentir, quoiqu'avec peine, les Tribuns à une nouvelle expédition. Les Consuls réglerent entr'eux leur destination, Appius devoit marcher contre les Antiates, & Cornelius se tenir à Rome pour s'opposer aux incursions ordinaires des Eques. Les Latins & les Herniques fournirent, selon le traité, leur contingent de troupes qui faisoit les deux tiers de l'armée Romaine. Elles arriveverent à Rome au jour marqué, Fabius les fit camper hors de la porte Capene, pour en faire une revûe & les conduire delà jusqu'à Antium, où il assit son camp tout près de cette ville & vis-à-vis celui des Volsques.

Guerre des Volsques.

Ceux-ci n'ayant point encore reçu des Eques le renfort qu'ils en attendoient, ne pensoient qu'à se tenir sur la défensive dans leurs rétranchemens,

& ne craignoient rien tant qu'une bataille, que Fabius se mit en devoir de leur livrer le lendemain de son arrivée. Mais au lieu de réunir ses troupes, il les disposa en trois corps également distans l'un de l'autre, & tous trois aux environs du camp ennemi, de telle sorte qu'ayant les Latins & les Herniques à ses côtés, il occupoit le centre à la téte des légions Romaines, pour donner de là le signal aux alliés qui devoient de part & d'autre se régler sur lui pour faire de concert les mêmes mouvemens & les mêmes évolutions, soit qu'il fallut aller à l'attaque, ou retourner sur ses pas. Chacun de ces camps avoit sa cavalerie placée derriere. Par le moyen de cet arrangement, Fabius fit une triple attaque. Les assiégés, dans l'impuissance de la soutenir, abandonnerent aussi-tôt le fossé; Fabius les fit passer aux soldats qui devenus les maîtres de la palissade & du rempart, entrerent enfin jusques dans le camp où les Volsques s'étoient cantonnés. Ils en sortirent en desordre & saisis de terreur. Mais les cavaliers, qui pour n'avoir pû franchir les lignes du camp, n'avoient été jusqu'alors que des spectateurs inutiles, se jetterent sur les fuyards répandus dans la plaine, & par le carnage qu'ils en firent ils par-

An R. 295. av. J. C. 457.

Leur défaite.

An. R. 295. av. J. C. 457.

tagerent avec l'infanterie la gloire de cette expédition. Le carnage n'avoit pas été moindre dans le camp : & le butin y fut d'autant plus considérable, que les ennemis avoient à peine emporté leurs armes. Et même ils auroient tous péris, si les forêts voisines ne leur eussent ouvert une asyle.

Les Eques s'emparent de la citadelle de Tusculum.

XXIII. Pendant que ces choses se passoient auprès d'Antium, les Eques avoient surpris de nuit la citadelle de Tusculum par l'adresse de quelques troupes d'Elite qu'ils y avoient envoyées. Ensuite pour obliger les Romains de diviser leurs forces, ils avoient fait avancer de ce même côté le gros de leur armée. La nouvelle qui s'en répandit à Rome, & de Rome dans le camp des Romains près d'Antium, fit autant d'impression sur les esprits, que si l'on eût annoncé la prise même du Capitole. C'est que les services des Tusculans n'étoient pas oubliés, & sembloient exiger quelque retour dans une conjoncture à peu près semblable. Aussi Fabius n'ayant rien tant à cœur que de satisfaire à ce devoir, laissa tout son butin en entrepôt dans Antium, sous la garde de quelques compagnies, & se rendit en diligence avec le reste de son armée à Tus-

Les Romains s'aident à la recouvrer.

culum. On n'y porta que des armes & le peu de vivres qui se trouva prêt. Cornelius lui en envoya de Rome pendant plusieurs mois que dura cette nouvelle expédition. Fabius employa une partie des troupes à assiéger les Eques dans leur camp, tandis que l'autre, avec les Tusculans, travailloit à les chasser de la Citadelle. Ils ne le purent de force, mais la faim qui avoit réduit les Eques aux dernieres extrêmités, les obligea de se rendre. Les Tusculans les desarmérent, les dépouillerent & les firent passer nuds sous le joug. Comme ils prenoient ensuite le chemin de leur patrie, Fabius courut après eux, & les ayant atteints près de l'Algide, il les passa tous au fil de l'épée.

An. R. 295, av. J. C. 457.

Il ramena delà son armée pour la faire camper dans cet endroit que l'on appelle *Columen* *, & Cornelius de son côté voyant que Rome n'avoit plus rien à craindre d'un ennemi qu'il avoit mis en fuite, se mit en campagne. Les deux Consuls firent alors une double incursion, l'un chez les Eques, l'autre chez les Volsques, dont ils désolerent tout le pays. Quelques auteurs assurent que les Antiates se revolterent cette année, que Cornelius leur fit la guerre & se rendit maître de leur ville ; mais je ne

* Aujourd'hui *Colona.*

An. R. 295. av. J. C. 457.

voudrois pas garentir un fait dont nos plus anciens mémoires ne font aucune mention,

Les Tribuns renouvellent la discorde.

XXIV. Après cette guerre on vit rallumer à Rome celle des Tribuns, qui jetta le Sénat dans de nouvelles inquiétudes. Ils disoient hautement que les Consuls ne retenoient les troupes sous les armes que pour éluder artificieusement la publication de la loi Terentilla, mais qu'ils sçauroient bien en venir à bout. P. Lucretius qui commandoit à Rome, les engagea néanmoins à ne rien innover jusqu'à l'arrivée des Consuls.

Durant ces entrefaites, il survint un nouveau sujet de discorde. Les questeurs A. Cornelius & Q. Servilius avoient ajourné M. Volscius pour être jugé sur le faux témoignage qu'il avoit rendu dans la cause de Cæson. On en avoit trop de preuves pour pouvoir en douter. On étoit prêt à lui prouver que son frere n'étoit jamais sorti de sa maison depuis sa premiere maladie, ni même de son lit & qu'il y étoit mort après plusieurs mois de langueur; que Cæson n'étoit pas à Rome dans le tems où ce meurtre prétendu s'étoit fait. On ne manquoit pas de témoins, qui ayant fait la campagne avec lui dans le même

tems asfuroient l'avoir toujours vu dans le camp & sous les étandarts sans s'être jamais absenté de l'armée, & la plupart ajoutoient que s'il osoit s'inscrire en faux contre leur déposition, ils étoient prèts de la soutenir en présence de tel juge qu'il voudroit. Toutes ces preuves également convaincantes, jointes à la crainte que fit paroître Volscius d'en subir l'examen, determinoient tout le monde à le condamner aussi aisément que son témoignage avoit déjà fait condamner Cæson. Mais les Tribuns s'y opposoient & protestoient hautement qu'ils ne laisseroient jamais assembler les comices pour cette affaire, qu'on ne les eût auparavant assemblé pour terminer celle de la loi. L'une & l'autre fut donc sursise jusqu'à l'arrivée des Consuls.

An. R. 296. av. J. C. 457.

Ils entrerent en triomphe dans Rome avec leur armée, & surpris de n'entendre plus parler de la loi, ils crurent d'abord que les Tribuns n'osoient plus remuer cette affaire. Mais ceux-ci dont le troisieme Tribunat alloit finir avec l'année & qui aspiroient à un quatrieme, négligoient tout pour se faire continuer Tribuns dans l'assemblée qui devoit se tenir. Ils réussirent, quoique les Consuls se fussent opposés à cette continua-

An. R. 296 av. J. C. 456.

tion du Tribunat avec autant de vigueur, que s'il se fut agi d'empêcher la loi Terentilla si redoutable à l'autorité Consulaire.

Dixieme lustre.

Dans cette même année on accorda la paix aux Eques qui la demanderent; & le dénombrement commencé dès l'année précédente fut terminé par la cérémonie du lustre. C'étoit le dixieme depuis son institution, & le nombre des citoyens Romains se trouva monter à cent trente-deux mille quatre cens neuf. Ce Consulat fut glorieux à ceux qui l'exercerent, pour avoir terminé la guerre au-dehors & l'avoir assoupie au-dedans. En effet, quoiqu'on fut encore bien éloigné de se réunir, jamais la discorde n'avoit été moins sensible.

An. R. 296. av. J. C. 45[illegible].

L. Minucius, C. Nautius II Consuls.

XXV. L. Minucius & C. Nautius, leur ayant succédé, on réveilla de part & d'autre les deux affaires qu'on avoit laissées indécises; mais les Consuls s'opposoient toujours à l'établissement de la loi autant que les Tribuns à la condamnation de Volscius. Néanmoins les nouveaux questeurs qui furent M. Valerius fils de Manius Valerius, petit fils de Volesus, & T. Quintius Capitolinus qui avoit été trois fois Consul; montrerent en cette occasion bien plus de

courage & de fermeté que leur prédécesseurs, & sur-tout Quintius qu'un motif de justice & de tendresse pour Cæson son parent, animoit à la vengeance. En effet dans l'impossibilité de rendre à sa famille un homme qui lui étoit si cher, & à la République entiere un de ses braves citoyens, il ne cessa de poursuivre le faux-temoin qui l'avoit opprimé, sans lui donner seulement la liberté de se défendre. De leur côté les Tribuns & surtout Virginius n'étoient pas moins ardens à solliciter pour la loi: jusqu'à ce qu'enfin il fut réglé que les Consuls auroient deux mois à l'examiner, après lesquels ils représenteroient au peuple ce qu'ils y auroient trouvé d'abusif & de dangereux, en lui laissant néanmoins une liberté entiere d'en décider ensuite à la pluralité de voix.

An. R. 296. av. J. C. 456.

Guerre des Eques.

Cet arrangement n'eut pas plutôt rétabli la paix dans la ville, qu'elle fut encore troublée par une nouvelle entreprise des Eques, qui malgré le traité conclu l'année derniere avec les Romains, reprirent les armes sous la conduite de Gracchus Clælius. Il étoit véritablement le premier homme de la nation, & le plus digne de leur commander. Ils les conduisit d'abord dans les terres de Lavic, & de là dans celles

An. R. 296. av. J. C. 456.

de Tusculum, d'où ils arriverent chargés de butin dans l'Algide, & s'y camperent. Rome lui députa Q. Fabius, P. Volumnius & Aul. Posthumius pour se plaindre de l'infraction du traité, & lui en demander satisfaction. Gracchus se contenta de dire aux députés qu'il avoit autre chose à faire que de les écouter, & que s'ils avoient à lui parler de la part du Sénat, ils pouvoient s'adresser à un chêne qu'il leur montra ; il étoit tout proche de sa tente & la couvroit toute entiere de son ombre. Les députés se rétirerent, & l'un deux prenant la parole : *Oui*, dit-il, *ce chêne sacré, & tous les Dieux ensemble, sçauront aujourd'hui que vous avez enfreint le traité. Qu'ils daignent ces mêmes Dieux écouter présentement nos plaintes, & bientôt seconder nos efforts pour venger avec nous leurs droits & les nôtres que vous avez si indignement violés.* Ils ne furent pas plutôt de retour à Rome, que le Sénat ordonna à l'un des Consuls d'aller attaquer Gracchus dans l'Algide, & à l'autre d'entrer dans le pays de ces rebelles pour l'infester. Il fallut donc lever des troupes, les Tribuns à leur ordinaire voulurent l'empêcher, & peut-être qu'ils auroieut réussi s'il ne fut survenu tout-à-coup un vouveau sujet d'allarmes.

Leur Général se moque des députés de Rome.

XXVI. Une multitude inombrable de Sabins, après avoir ravagé la campagne de Rome, s'avança presque jusqu'aux portes & causa une si grande frayeur, que le peuple, malgré ses Tribuns, obéit avec une docilité admirable aux ordres des Consuls. Ils en formerent par ce moyen deux grandes armée. Nautius en conduisit une contre les Sabins, & s'étant campé auprès d'Eretum, il fit de là un si grand dégât dans toutes leurs terres par de petites expéditions & des incursions, la plupart nocturnes, que le ravage qu'ils avoient fait eux-mêmes dans la campagne de Rome n'étoit rien en comparaison.

An. R. 296, av. J. C. 456, Guerre des Sabins.

Minucius n'eut ni même le courage, ni le même bonheur dans son expédition contre les Eques : car comme il eut assis son camp auprès de celui des ennemis, il n'osa plus en sortir depuis un leger contre-tems auquel il se laissa déconcerter ; & sa frayeur, comme il arrive toujours, inspira aux ennemis une nouvelle confiance. Ils oserent l'attaquer dans son camp pendant la nuit. Cette tentative ne leur réussit pas, mais ils travaillerent dès le lendemain à le bloquer par une contrevallation. Heureusement pour lui, avant qu'ils l'eussent achevée, cinq de ses cavaliers trou-

Minucius se laisse investir par les Eques.

An. R. 296. av. J. C. 456.

verent le moyen de sortir & de s'échapper à travers les corps de gardes pour porter cette nouvelle à Rome. C'étoit la plus étonnante & la plus inespérée qu'on pouvoit y recevoir. Aussi la frayeur & l'alarme n'y auroient pas été plus grandes, quand on auroit vu l'ennemi devant la ville. On rappelle Nautius, mais parce qu'on ne le regardoit pas comme une ressource proportionnée au besoin, on voulut un Dictateur pour rétablir les affaires, & ce Dictateur fut L. Quintius Cincinnatus.

L. Q. Cincinnatus est créé Dictateur.

Ce choix fut généralement approuvé, & c'est ici un bel exemple qu'on ne sçauroit trop souvent opposer à ceux qui n'estiment rien au-dessus des richesses, jusqu'à les regarder comme le principe & la ressource des hommages que l'on rend à la gloire & à la vertu L. Quintius réduit à cultiver, pour vivre, quatre arpens de terre, au-delà du Tibre, loin de Rome, dans l'endroit appellé depuis les *Prés Quintiens*, où se fait maintenant la construction & le radoub des bateaux, est recherché comme l'unique ressource des Romains. Leurs députés le trouverent la béche à la main, creusant un fossé, ou peut-être, conduisant la charrue, mais indu-

biablement occupé aux travaux de la campagne. Après les premieres civilités ils le prierent de prendre sa robe pour recevoir décemment la députation du Sénat. Quintius dans le plus grand étonnement & dans l'inquiétude de sçavoir s'il étoit arrivé quelque chose à la République, envoie sa femme Rucilia lui chercher sa robe dans sa chaumiere. Couvert comme il étoit de poussiere & de sueur, il se l'ajuste le mieux qu'il peut. Les députés lui annoncent qu'il est Dictateur, & le saluent en cette qualité: ils lui apprennent qu'on l'attend à Rome, & lui expliquent en détail la situation & le danger du Consul Minucius & de son armée. Quintius part, & passe le Tibre sur un bateau, que la ville lui avoit fait équiper. Il trouve sur l'autre bord ses trois enfans, ses parens, ses amis & presque tous les Sénateurs qui s'y étoient rendus pour le recevoir. Au milieu d'un si grand cortége & précédé de tous les Licteurs, il arriva dans la maison où il devoit loger, suivi d'une foule innombrable de peuple; qui dans le fond n'étoit pas trop aise de voir exercer à Quintius une autorité, qui par elle-même déjà trop absolue, alloit la devenir bien d'avantage entre les mains d'un homme naturel-

An. R. 296. av. J. C. 456.

lement impérieux. Il étoit déjà tard, & la nuit se passa à faire bonne garde dans la ville.

XXVII. Le lendemain le Dictateur s'étant rendu à la place avant le jour, nomma pour général de la cavalerie L. Tarquitius patricien, reconnu pour le plus grand guerrier de son tems; mais qui n'ayant pas assez de bien pour être dans la classe des chevaliers, n'avoit encore servi que dans l'infanterie. Il suivi Quintius à l'assemblée, où le Dictateur, après avoir ordonné la suspension des affaires civiles, jusqu'à faire fermer les boutiques & interdire tout commerce particulier, fit publier l'ordre à tous ceux qui avoient l'âge de porter les armes, de les prendre & de se trouver devant le coucher du soleil dans le champ de Mars, chacun avec douze pieux, & des vivres pour cinq jours, que leurs concitoyens dispensés de servir devoient leur préparer. On mit la main à l'œuvre, les uns préparoient les vivres, les autres faisoient des pieux, ayant la liberté de prendre le bois qui leur tomboit sous la main, sans que personne osât y trouver à redire; & les ordres du Dictateur furent ponctuellement exécutés.

Les Romains prêts à marcher & mê-

me à combattre s'il eût fallu, partirent dès le soir. Quintius conduisoit l'infanterie, & Tarquitius la cavalerie. Dans la marche les officiers & les soldats entr'eux, conformans leurs discours à la conjoncture présente, s'exhortoient mutuellement à doubler le pas pour atteindre les ennemis avant le jour. *Nous ne sçaurions trop nous hâter*, disoient-ils, *pour délivrer le Consul & son armée, il y a trois jours qu'on les tient bloqués, le retardement d'une nuit ou d'un jour peut entiérement changer l'état des choses, & souvent un seul moment décide des plus grandes affaires*. Les troupes pour plaire à leurs généraux, s'entr'exhortoient à marcher; le soldat crioit à l'officier d'avancer & l'officier au soldat de le suivre. On arriva dans l'Algide sur le minuit, & comme on sentit les ennemis assez près, on fit alte.

An. R. 296. av. J. C. 456.

XXVIII. Le Dictateur seul à cheval pénétra plus loin pour tâcher de les reconnoître. Après avoir examiné leur camp; l'arrangement, la distribution de leurs troupes, autant que l'obscurité de la nuit le permettoit: il revint sur ses pas ordonner à ses Tribuns d'armée de faire assembler tout le bagage dans un même endroit, & de ramener les

An. R. 296. av. J. C. 456.

Les Eques sont investis à leur tour.

ſoldats dans leurs rangs pour continuer la marche avec leurs armes ſeulement & les pieux. Quand on fut aſſez proche, Quintius ſans rien changer dans l'ordre des troupes, les fit avancer & s'étendre autour du camp ennemi, avec ordre de pouſſer des cris lorſqu'il leur en donneroit le ſignal, & de travailler chacun devant ſoi à creuſer le foſſé & à former la paliſſade. Le ſignal ſuit de près. L'ordre s'exécute. Les cris des Romains répandent la terreur dans le camp des ennemis, & pénétrent juſqu'au camp du Conſul où ils font une impreſſion toute différente. Les Romains qui y étoient inveſtis, comprenant alors que c'étoient leurs concitoyens qui venoient au ſecours, ſe félicitoient à l'envie & commençoient à menacer les aſſiégeans. Le Conſul perſuadé même que ces cris n'étoient pas ſeulement un ſigne de leur arrivée, mais encore de quelque entrepriſe déjà commencée & qu'il falloit ſeconder, étoit d'avis de ſortir ſans différer. *Je ſuis bien trompé*, diſoit il, *ſi le camp ennemi n'eſt pas déja forcé de l'autre côté.* Il ordonne donc aux ſiens de prendre les armes & de le ſuivre, ſans attendre même qu'il fut jour pour commencer l'attaque. Il ne peut en donner connoiſſance au Dictateur que

par les cris qu'il fit entendre de ſon côté. Les Eques ſe mettoient en devoir d'interrompre les travailleurs pour ne pas ſe laiſſer bloquer ; mais pour empêcher auſſi les aſſiégés de ſortir ſur eux à travers les lignes qu'ils attaquoient vivement, ils tournerent toutes leurs forces de ce côté : ce qui donnoit au Dictateur la liberté de continuer ſes ouvrages le reſte de la nuit. Les Eques étant donc aux priſes avec le Conſul juſqu'au point du jour ; le Dictateur acheve la circonvallation & les charge de ſon côté, tandis que le Conſul ne ceſſe de les battre de l'autre. Pouſſés alors de toutes parts, ils ceſſent de combattre & demandent quartier, s'adreſſan les uns au Conſul, les autres au Dictateur pour obtenir la liberté de ſe retirer la vie ſauve, ſans armes, ſans bagage, & les conjurant de ne pas attacher l'honneur de leur victoire à la deſtruction entiere des vaincus. Le Conſul les renvoyoit au Dictateur ; & le Dictateur ajoutant l'ignomine à la peine qu'il prétendoit leur impoſer, ſe fit amener leur Général Gracchus Clælius, & ſes principaux officiers chargés de chaînes. Il en exigea Corbionne une de leurs places, ajoutant qu'il ne demandoit pas leur ſang & qu'il vouloir bien

An. R. 296. av. J. C. 456.

Le Dictateur leur fait ſubir le joug.

An. R. 296. av. J. C. 456. les laisser vivre : mais pour leur faire avouer enfin qu'ils étoient vaincus & domptés, il vouloit les faire passer sous le joug. On planta deux lances en terre surmontée d'une troisieme en travers attachée par les deux bouts, sous laquelle le Dictateur les fit tous passer successivement.

XXIX. Il donna leur camp & généralement toutes leurs dépouilles, les habits même qu'il leur avoit ôté, aux soldats de son armée; mais pour celle du Consul, bien loin de penser à leur en faire part; *il n'est pas juste*, leur dit-il, avec un air de sévérité, *que vous partagiez les dépouilles d'un ennemi, dont vous avez couru risque de devenir la proie, & vous Minucius jusqu'à ce que vous vous soyez rendu capable de commander en chef, vous servirez en qualité de Lieutenant*. Minucius se déposa sur le champ du Consulat & se soumit à l'ordre de ne point quitter l'armée. Celle-ci plus pénétrée de reconnoissance pour le service que le Dictateur venoit de lui rendre, qu'elle ne se sentit offensée de la mortification qu'elle en recevoit, lui décerna une couronne d'or du poids d'une livre, & lui rendit à son départ mille actions de graces, comme à son libérateur. C'est qu'on se

portoit de soi-même alors à déférer au mérire autant qu'à l'autorité. Le Sénat s'étant assemblé par ordre de Q. Fabius Préfet de Rome, voulut que Quintius fût reçu en triomphe avec toutes les troupes qu'il amenoit. Il entra dans Rome sur un char, précédé des Officiers généraux de l'armée qu'il venoit de vaincre, & de leurs étendarts qu'on portoit devant lui. Tous les soldats chargés du butin marchoient à sa suite. On dit même qu'il y eut à cette occasion des tables dressées devant les maisons pour régaler les troupes qui suivoient le char, & qui célébroient leur victoire par des danses & des chansons militaires. Le même jour L. Mamilius de Tusculum fut honoré du droit de bourgeoisie à Rome, au grand applaudissement de tous les Romains.

An. R. 296. av. J. C. 456.

Quintius auroit abdiqué la Dictature dès ce moment, mais il la conserva quelques jours encore pour faire condamner le faux-témoin M. Volsius dans l'assemblée du peuple. Les Tribuns n'oserent s'y opposer. Volsius fut banni de Rome, & se retira à Lanuvium. Quintius se démit ensuite, après n'avoir exercé que seize jours une magistrature qu'il pouvoit retenir jusqu'à six mois. Dans ces entrefaites le Consul Nautius com-

Volsius condamné comme faux-témoin.

An. R. 296. av. J. C. 465.

battit avec succès contre les Sabins auprès d'Eretum, & par leur défaite, il mit le comble à tous les maux qu'il leur avoit déjà fait Fabius Quintius fut envoyé dans l'Algide pour le relever.

Avant la fin de cette année, les Tribuns voulurent reprendre l'affaire de la loi Terentilla. L'absence des deux armées donna un beau prétexte au Sénat pour s'opposer avec succès à leurs poursuites ; mais il ne put empecher que le peuple ne les continuât dans le Tribunat pour la cinquieme fois. Le bruit courut qu'on avoit vu des loups dans le Capitole, & que des chiens les en avoient chassés, ce qui donna lieu, dit-on, à renouveller la purification de ce Temple.

An. R. 296. av. J. C. 456.

Q. Minucius, C. Horatius, Consuls.

XXX. Le nouveau Consulat de Q. Minucius & de C. Horatius. Pulvillus commença par les troubles ordinaires, que les mêmes Tribuns à la faveur de la paix dont on jouissoit à Rome, renouvellerent à l'occasion de la même loi.

Guerre des Eques & des Sabins.

Les esprits étoient enfin trop échauffés pour ne pas en venir à quelque coup d'éclat ; mais on apprit dans le même tems que les Eques venoient de surprendre pendant la nuit la garnison Romaine qui étoit à Corbione. Au bruit de cet événement, qu'on eût dit avoir été prémédité, le Sénat s'assembla & enjoignit

aux Consuls de lever incessamment une armée pour la conduire dans l'Algide. On laissa la loi pour disputer encore sur cette levée. Les Tribuns s'y opposoient avec quelque succès, lorsque le bruit s'étant aussi répandu, que les Sabins étoient entrés dans les terres de la République, & qu'on alloit bientôt les voir paroître devant Rome, cette seconde alarme obligea enfin les Tribuns de se départir de leur opposition : encore ne le firent-ils qu'après avoir obtenu du Sénat la création de cinq autres Tribuns, pour être désormais au nombre de dix ; attendu, disoient-ils au peuple que les efforts qu'ils n'avoient discontinué de faire depuis cinq ans entiers n'avoient été inutiles, que parce qu'ils n'étoient pas assez de Tribuns. Ce fut au Sénat une nécessité de consentir à cette augmentation, avec cette clause néanmoins, que les mêmes ne pourroient être continués dans cette charge. L'élection s'en fit aussi-tôt, parce que le peuple appréhendoit qu'elle n'eût pas lieu, comme il étoit arrivé pour d'autres affaires, s'il la différoit après la campagne. On compte trente-six ans (*a*) depuis l'établissement

An. R. 293 av. J. C. 459.

(*a*) Tite Live suppose dans ce calcul les deux Consuls que nous avons dit avoir été omis, L. II. n. 35.

An. R. 296 av. J. C. 456.

des Tribuns jusqu'à cette nouvelle création. On observa d'en élire deux de chaque classe, & l'on en fit une regle pour l'avenir.

Défaite des Eques.

On procéda ensuite à la levée des troupes. Minucius en conduisit une partie contre les Sabins qui ne l'attendirent pas, Horace avec l'autre marcha contre les Eques. Ceux-ci déjà maître de Corbione, dont ils avoient massacré la garnison, venoient encore de s'emparer d'Ortonne. Il leur livra bataille dans l'Algide, leur tua beaucoup de monde, mit le reste en fuite, & les chassa tous, non-seulement de l'Algide, mais d'Ortonne & de Corbione qu'il fit raser, pour venger la garnison Romaine qui y avoit péri.

An. R. 298. av. J. 454. M. Valerius, Sp. Virginius Consuls.

XXXI. Les Consuls de la nouvelle année furent M. Valerius & Sp. Virginius. Tout fut tranquille au-dehors & au-dedans ; mais on eut à souffrir une disette de vivres causée par le dégât que les eaux avoient fait dans les campagnes. Le peuple obtint une loi, par laquelle il se fit céder le mont Aventin pour y bâtir (*a*). Les Tribuns furent continués dans leur charge, & dès le commencement de leur seconde année sous

(a) On y habitoit depuis long-tems, mais il y avoit encore beaucoup de vuide.

le Consulat de T. Romilius & de C. Veturius, la loi Terentilla fut le sujet ordinaire de toutes leurs harangues. *C'est bien en vain*, disoient-ils, *& à notre honte, que le nombre des Tribuns s'est si fort multiplié, si cette affaire, après avoir traîné pendant tout un lustre n'est pas plus avancée, depuis deux ans que nous sommes en charge.*

An. R. 299. av. J. C. 453.

T. Romilius, C. Veturius, Consuls.

Elle les occupoit uniquement, lorsque la nouvelle arriva de Tusculum, que les Eques désoloient son territoire. Il eût été honteux à la République de ne pas courir au secours d'un peuple allié, dont elle venoit de recevoir un mémorable service. Les deux Consuls marcherent donc contre l'ennemi qu'ils trouverent campé dans l'Algide son poste ordinaire. Il s'y donna un combat où les Eques furent mis en fuite, après avoir perdu plus de sept mille hommes & tout leur bagage, que les Consuls firent vendre au profit du trésor, parce qu'il étoit épuisé. C'en fut assez pour mécontenter l'armée & pour donner matiere aux Tribuns de les accuser aussi-tôt après leur Consulat sous celui de Sp. Tarpeius & d'Aulus Aterius qui succéderent. Romilius, à la poursuite de C. Claudius Ciceron Tribun, & Veturius, à la requête de l'Allienus Edile Plébéien

Les Eques renouvellent la guerre, & sont encore vaincu.

An. R. 300. av. J. C. 452.

Sp. Tarpeius, A. Aterius, Consuls.

An. R. 299. av. J. C. 451.

furent donc cités à l'assemblée du peuple ; le Sénat eut la douleur de les voir condamnés l'un & l'autre. Romilius à dix masses (cinq cens livres) & son Collegue à quinze mille (sept cens cinquante livres). Mais leurs successeurs bien loin de se laisser intimider par leur disgrace, disoient hautement par-tout, que le peuple & les Tribuns n'avoient qu'à les condamner aussi, mais qu'ils ne leur laisseroient jamais proposer la loi. Aussi les Tribuns se désistant enfin de leurs poursuites pour un projet qui commençoit à vieillir, devinrent plus traitables. *Messieurs*, disoient-ils aux Sénateurs, *il ne tiendra plus qu'à vous de terminer tous nos différens. Si vous ne voulez absolument point adopter notre loi, consentez du moins à la nomination de quelques commissaires patriciens & plébéiens pour rédiger les loix nécessaires au gouvernement de l'état, & à la liberté des divers ordres qui le composent.* Le Sénat donnoit volontiers dans ce projet, mais sans en vouloir partager l'exécution avec les Plébéïens, & comme on étoit d'accord pour le fonds, la difficulté incidente n'empécha pas de députer à Athenes Sp. Posthumius Albius, A. Manlius & Serv. Sulpicius Camerinus pour en rapporter les fameuses loix de Solon, &

Les Romains vont chercher des loix à Athenes.

prendre

prendre un état des regles, des coutumes & des usages des principales villes de la Grece. An. R. 301 v. J. C. 451.

XXXII. Cette année se passa tranquillement sans aucune guerre avec les voisins ; & la suivante, sous le Consulat de P. Curiatius & de Sextus Quintilius plus tranquillement encore par le grand silence des Tribuns. On en fut redevable, d'abord au voyage d'Athenes d'où on attendoit les nouvelles loix par le retour des députés, & ensuite aux grandes calamités que produisirent tout à la fois la famine, & une contagion également funeste aux hommes & aux animaux. La campagne en fut désolée, & la mortalité répandue dans la ville fit des ravages étonnans jusques dans les maisons les plus illustres. Serv. Cornelius, grand prêtre de Romulus, & C. Horatius Pulvillus, Augure, en moururent. Ses collegues lui substituerent C. Veturius avec d'autant plus d'empressement, qu'il venoit d'être condamné par le peuple. Du nombre des morts furent aussi le Consul Quintilius, quatre Tribuns & plusieurs citoyens distingués, dont la perte rendit cette année des plus fatales. On fut exempt de la guerre aussi-bien que l'année d'après sous le Consulat de C. Menenius & de P. Sestius Ca-

P. Curatius. Sex. Quintil. Consuls.

An. R. 302 av. J. C. 450. C. Menenius, P. Sestius, Consuls.

An. R. 302. av. J. C. 450.

pitolinus, pendant lequel les diſſenſions civiles ſe renouvellerent.

Les députés étoient revenus d'Athenes avec les loix qu'on attendoit, ce qui donna lieu aux Tribuns de demander avec de nouvelles inſtances qu'on mît la main à l'œuvre. Il fut donc réſolu de procéder à l'élection de dix commiſſaires, appellés les *Décemvirs*, à qui on donneroit une autorité ſouveraine & ſans appel pour un an, pendant lequel on ne reconnoîtroit point à Rome d'autre magiſtrature. Il fut enſuite débattu ſi les Plébéïens y ſeroient admis; mais ils ſe déſiſterent enfin de cette prétention, pourvu que l'on n'abrogeât ni les loix ſacrées, ni la loi *Icilia*, qui portoit la conceſſion faite au peuple du mont Aventin.

Les Decemvirs.

XXXIII. Ce changement auſſi extraordinaire que l'avoit été l'abolition de la Monarchie par l'établiſſement du Conſulat, & qui renouvella pour la ſeconde fois la forme du gouvernement dans Rome, en ſubſtituant les Décemvirs aux Conſuls, arriva l'an 301. (*a*) de ſa fondation; mais il n'a pas été ſi

(*a*) Il s'en faut d'une année que la chronologie de Tite-Live ne s'accorde ici avec celle de Dodwel que nous ſuivons, d'après M. Crevier, dont on peut conſulter la notre critique ſur ce mêmeen droit.

mémorable, parce qu'il dura moins. En effet après les plus beaux commencemens, le Décemvirat dégénéra tout à coup en une affreuse licence qui le fit abolir presque dès son origine pour faire revivre le gouvernement Consulaire tel & dans la même forme qu'auparavant. On nomma Décemvirs Ap. Claudius & T. Genucius pour les dédommager du Consulat qui leur étoit destiné pour cette année, auquel ils renoncerent volontairement; Sestius Consul de l'année précédente, pour avoir proposé cette grande affaire au Sénat contre l'avis de son collegue; Posthumius, Manlius & Sulpicius, autant en considération du voyage qu'ils venoient de faire à Athenes, que par la connoissance qu'ils avoient acquise dans les loix étrangeres, & dont ils pouvoient tirer des lumieres pour dresser le droit nouveau; L. Veturius, C. Julius, P. Curatius & T. Romilius furent les quatre autres qu'il falloit encore pour faire le nombre de dix. Ces derniers étoient vieux & caducs : on les choisit tels, afin, dit-on, qu'ils fussent moins en état de s'opposer à ce que feroient les autres.

An. R. 302. av. J. C. 450.

An. R. 303. av. J. C. 449.

La premiere année du Décemvirat.

Appius étoit le premier de tous, & le peuple le voyoit avec plaisir à la tête des autres; car ce Patricien avoit si bien

An. R. 303. av. J. C. 449.

réussi à se contrefaire & à déguiser son caractere, que d'ennemi & persécuteur outré des Plébéïens qu'il avoit été d'abord, il en étoit devenu le partisan & le favori, par son application à leur complaire en toute occasion. Ils rendoient la justice un jour chacun tour à tour, & celui qui étoit en fonction, jouissoit seul des faisceaux, tandis que ses neuf Collegues n'avoient alors d'autre marque de distinction qu'un appariteur à leur suite. L'unanimité parfaite qui régnoit entr'eux, loin d'être jamais préjudiciable aux particuliers, comme il arrive quelquefois, les portoit au contraire à rendre à tous la plus exacte justice.

Un exemple suffira pour donner une idée de leur modération. On avoit exposé en public un corps mort qu'on venoit de déterrer dans la maison d'un Patricien, nommé P. Sestius. C. Julius Décemvir en charge auroit pu juger en dernier ressort & sans appel, un assassinat aussi grave qu'il étoit notoire; il se contenta néanmoins de citer le coupable à l'assemblée, pour n'être plus que l'accusateur de celui dont il étoit le juge légitime, se désistant ainsi de son droit en faveur du peuple pour en accroître les priviléges au préjudice, même de son autorité.

XXXIV. Aussi tout le monde depuis le plus petit jusqu'au plus grand respectoit cette jurisdiction, & les sentences toujours unanimes qui en émanoient étoient reçues comme autant d'oracles. L'application des Décemvirs à rendre ainsi la justice avec autant de promptitude que d'équité, ne les empêchoit pas de travailler à cette collection de loix qu'on attendoit avec tant d'impatience. Ils l'exposerent enfin en dix tables dans une assemblée du peuple, où ils parlerent en ces termes. *Sous le bon plaisir des Dieux, pour la félicité de vos enfans, pour la vôtre & pour l'avantage de toute la République, nous avons rédigé ces loix que vous voyez exposées à vos yeux. Lisez-les, & vous allez juger que nous avons eu égard à tous les états & à toutes les conditions, pour mettre les choses dans l'équilibre autant que dix personnes ont été capables d'y réussir; mais vos réflexions peuvent nous donner de nouvelles lumieres: lisez donc, examinez, réfléchissez, conférez, & faites-nous part de vos avis sur les additions ou les modifications que vous jugerez nécessaires. Nous ne vous imposerons jamais d'autres loix que celles que vous aurez vous-mêmes unanimement approuvées, afin que vous puissiez les*

An. R. 303. av. J. C. 449.

Les Decemvirs publient un corps de droit en dix tables.

An R. 303. av. J. C. 449. *regarder comme votre ouvrage, plutôt que comme un droit adopté.*

Elles furent long-tems exposées en public, & le peuple n'y trouvant plus rien à réformer, s'assembla par centuries pour les recevoir & les ratifier. Ces loix confondues maintenant avec tant d'autres, dont on a fait successivement une immense collection, sont encore regardées comme la source & la base de tout le droit, tant public que particulier. On prétendit ensuite qu'il en falloit deux autres pour faire avec celles ci comme un corps de droit à l'usage des Romains. Cependant le jour destiné au renouvellement des Magistrats s'approchoit, & le desir d'avoir ces deux loix, fit naître celui de nommer encore des Décemvirs pour cette année; d'autant plus que le peuple alors prévenu contre le Consulat, autant qu'il pouvoit l'être contre la royauté, voyoit de plus avec satisfaction qu'il n'auroit pas besoin de Tribuns dans cette nouvelle forme de gouvernement; les Décemvirs laissant à chacun une liberté entiere de recourir d'un juge à l'autre par la voie de l'appel.

An R. 303. av. J. C. 449. Ils sont confirmés dans leurs charges.

XXXV. Les comices ayant donc été annoncés pour le troisieme jour de marché (*a*). On vit tout à coup par une

(*a*) Ces sortes de marchés auxquels on venoit de la

ambition démesurée, les plus distingués des Romains briguer les suffrages de ce même peuple dont ils n'avoient cessé de traverser les desseins en toute occasion, & s'avilir devant lui pour parvenir au Décemvirat, auquel ils s'étoient opposés si long-tems; peut-être craignoient-ils que cette importante Magistrature ne fut pas assez dignement remplie par d'autres.

An. R. 303. av. J. C. 449.

Ambition d'Appius Claudius.

App. Claudius ne fut pas exempt d'une ambition dont il voyoit atteints, ceux même que leur vieillesse & les grandes charges dont ils avoient été honorés, auroient dû mettre hors des rangs. De sorte que moins occupé des fonctions de sa charge que des moyens de se l'assurer, on l'eut pris bien moins pour un Décemvir, que pour un Candidat qui aspiroit à le devenir. Attentif à décrier les plus accrédités de ses concurrens, il prenoit volontiers le parti de ceux dont le crédit ne pouvoit lui faire ombrage. On le voyoit dans la place mille fois le jour paroître & se promener avec les Duilius, les Icilius, ces arcs-boutans du Tribunat, & par leur

campagne dans la ville vendre des denrées, étoient comme des jours de foire dans Rome. Ces foires ou marchés se tenoient régulierement de neuf en neuf jours *novem dies*, d'où s'est formé le mot latin *Nundinæ*

An. R. 303. av. J. C. 449. moyen faire ſa cour à la multitude, juſqu'à ce qu'enfin ſes Collegues qui s'étoient confiés en lui, ouvrirent les yeux ſur ſa conduite, & ſurpris de voir que tout étoit politique & déguiſement dans cet homme : *Ce n'eſt pas ſans deſſein* diſoient-ils, *qu'Appius naturellement ſi fier affecte des manieres ſi affables. S'abaiſſer comme il fait, ſe confondre avec le peuple, juſqu'à oublier ſon rang, ſe familiariſer avec les plus petits, ce n'eſt pas-là ſans doute la conduite d'un Magiſtrat qui ſoupire après le terme de ſa Magiſtrature, mais plutôt d'un ambitieux qui cherche à s'y perpétuer.*

Ils n'oſerent s'oppoſer de front à ſes vues, dans la crainte d'irriter ſon ambition, & ce fut en faiſant ſemblant de s'y prêter qu'ils ſe propoſerent de lui faire manquer ſon coup. Ils convinrent donc de lui déférer comme au plus jeune le ſoin de tenir les comices dans la perſuaſion où ils étoient qu'il ne ſe propoſeroit pas lui-même ; car il n'étoit arrivé qu'à des Tribuns de donner un ſi pernicieux exemple. Appius accepta la commiſſion ſans difficulté. *A la bonne heure*, leur dit-il, *je préſiderai donc aux comices, puiſque vous le voulez*, & dès-lors il fit ſervir à ſon projet l'obſtacle même qu'on prétendoit y avoir mis ; car

An. R. 303. av. J. C. 449.

après avoir fait exclure du Décemvirat, de concert avec ses compétiteurs, Q. Capitolinus, Q. Cincinnatus, C. Claudius son oncle paternel, zélé partisan de la noblesse & quelques autres concurrens de la plus haute volée, il leur en substitua d'autres d'un mérite très-inférieur; & par une nouveauté qui révolta les bons citoyens autant qu'elle surprit tout le monde, il se proposa avec eux tout le premier. Ses Collegues furent M. Cornel. Maluginensis, M. Sergius, L. Minucius, Q. Fabius Vibulanus, Q. Petilius, T. Antonius Merenda, Cæson Duilius, Sp. Oppius Cornicen & M. Rabuleius.

An. R. 304. av. J. C. 448.

Deuxieme année du Decemvirat.

Les Decemvirs excédent leur pouvoir & tirannisent le peuple.

XXXVI. Ce fut alors qu'Appius levant le masque, se montra tel qu'il étoit. Il donna l'essor à son génie, & pour engager aussi ses futurs Collegues à se conformer à lui, il avoit tous les jours avec eux des conférences secretes où il leur inspiroit ses maximes tyranniques à l'insçu des Décemvirs en charge & avant qu'ils fussent eux-mêmes en fonction. Déja sans se mettre en peine de garder les apparences, ils se [illegible] sibles: & cette con[illegible] qui [illegible] l'esprit de dominat[illegible] agir, dura jusquaux [illegible] Ma[illegible], selon l'usage établi, les n[illegible]

An. R. 304. av. J. C. 448.

giſtrats devoient entrer en exercice.

Ils ſignalerent ce jour par une nouveauté la plus capable d'inſpirer de la terreur. On ſçait que les Décemvirs ſe tranſmettoient de l'un à l'autre les faiſceaux, & ne jouiſſoient que ſeul à ſeul & tour à tour de cette royale prérogave; ceux ci parurent tous enſemble chacun avec douze licteurs, auxquels ils firent prendre la hache d'armes avec les faiſceaux, pour notifier au peuple que leur autorité, comme celle de la dictature, étoit ſans appel & ſans bornes. Ces licteurs au nombre de cent vingt inonderent toute la place lorſqu'on vît arriver les Décemvirs. On les eut pris pour autant de Rois, dont l'appareil redoutable aux premiers du Sénat comme aux derniers du peuple, faiſoit appréhender les ſupplices & la mort à quiconque eût oſé prononcer un ſeul mot qui rappellât le ſouvenir de la liberté. Il paroiſſoit même qu'on ne cherchoit que l'occaſion de faire un exemple ſur quelqu'un pour intimider tous les autres. Car outre que l'appel n'étoit plus une reſſource, en n'avoit plus même celle de recourir d'un Décemvir à un autre, parce qu'ils étoient convenus de ſe ſoutenir mutuellement, au lieu que leurs prédéceſſeurs ſoumettoient volontiers

leurs jugemens à ceux de leurs confreres, & renvoyoient même quelquefois à l'assemblée du peuple des affaires qui eussent pu être de leur ressort. An. R. 304. av. J. C. 448.

L'orage dont tout le monde se crut d'abord menacé, se réunit insensiblement sur les Plébéïens. Les Patriciens furent ménagés, & le peuple fut traité d'une maniere cruelle & tyrannique. Plus d'équité dans les jugemens. On n'avoit égard qu'aux personnes & nullement au droit. La puissance & le crédit tenoient lieu de justice & de raisons. Il ne se prononçoit publiquement aucune sentence, qui n'eut été complotée en particulier, & si la partie lésée s'avisoit de recourir d'un juge à l'autre, celui-ci la faisoit bientôt repentir de n'avoir pas voulu déférer à la premiere décision. On publioit déjà, quoique sans preuve, que tous les Décemvirs s'étoient engagés par serment de ne plus assembler les comices, & de se perpétuer dans le Décemvirat, pour exercer seuls & toujours la souveraine puissance dont ils s'étoient emparés.

XXXVII. Cependant les Plébéïens qui s'étoient précipités d'eux-mêmes dans cette servitude, pour avoir regardé jusqu'alors le Sénat comme l'ennemi de leur liberté, tenoient les yeux attachés

An. R. 303. av. J. C. 448.

ſur lui comme ſur l'unique reſſource qui leur reſtoit encore. Le Sénat déteſtoit les Décemvirs, mais il n'aimoit pas les Plébéïens, & ſans approuver ce qui ſe faiſoit, ils ne pouvoient s'empêcher de penſer & de dire que le peuple s'étoit juſtement attiré ſon malheur. Auſſi, bien loin de vouloir ſecourir des gens, qui pour avoir couru trop avidement à l'indépendance, s'étoient jettés dans les fers, le Sénat s'étudioit au contraire à les rendre plus malheureux, afin que le dégoût du gouvernement préſent leur inſpirât le deſir de revenir aux Conſuls & de rétablir la République dans ſon premier état.

On propoſe deux nouvelles tables pour ajouter aux dix autres.

L'année étoit avancée, & pour rendre le miniſtere des Décemvirs inutile pour l'avenir, il ne reſtoit plus qu'à faire accepter dans les comices les deux dernieres tables des loix qu'on avoit enfin rédigées comme les autres. On attendoit donc avec impatience qu'on indiquât un jour pour la convocation des comices Conſulaires. Les Plébéïens ſurtout penſoient à faire revivre le Tribunat comme l'unique appui de leur liberté. Mais on n'entendoit plus parler de comices, & les Décemvirs qui pour gagner d'abord le peuple, s'étoient fait un mérite auprès de lui, d'être toujours

avec les anciens Tribuns, ne se laissoient plus aborder qu'à la noblesse. Une foule de jeunes Patriciens les obsédoit jusqu'au Tribunal, où chacun faisoit valoir à l'envi ses recommendations & son crédit auprès des Décemvirs pour les affaires des Plébéïens, selon qu'il avoit plus ou moins d'intérêt à solliciter pour eux. Leurs biens & leurs personnes même devenoient la victime ou la proie de ces tyrans. Ils condamnoient les uns à être battus de verges, les autres à mourir sous la hache : & pour ne pas laisser sans récompense les ministres ou les complices de leur tyrannique domination, ils leur distribuoient les biens de ces malheureux auxquels on faisoit subir les supplices ou la mort. Gagnés par ces largesses, les jeunes Patriciens n'avoient garde de s'opposer au désordre, & pourvu qu'on les laissât vivre sans contrainte, ils laissoient volontiers ravir aux autres leur liberté.

An. R. 304. av. J. C. 448.

XXXVIII. Les ides de Mai arriverent enfin, & les Décemvirs qui n'étoient plus dès-lors que simples particuliers, bien loin d'avoir substitué de nouveaux Magistrats à leur place, continuerent de se montrer avec le même cortege & d'exercer leurs charges avec la même autorité. Rien sans doute ne

An. R. 305. av. J. C. 447. Troisieme année du Décemvirat.

An. R. 305. av J. C. 447.

reſſembloit mieux au deſpotiſme des Rois, & le peuple ſans reſſource & ſans eſpérance regrettoit avec larmes une liberté qu'il regardoit comme anéantie. Ennuyé de lui-même dans ſon découragement, il commençoit à n'être plus reſpecté de ſes voiſins qui ne pouvoient plus ſouffrir qu'un peuple aſſervi fut leur maître.

Les Sabins infeſtent le territoire de Rome.

Une multitude de Sabins infeſta les terres de Rome, & après avoir enlevé impunément bien des laboureurs & des troupeaux, elle ſe rendit dans un camp près d'Eretum, dans la confiance que les Romains diviſés ne mettroient pas aiſément des troupes ſur pied. L'avis qu'on eût à Rome de cette incurſion, mais bien plus encore le concours des gens de la campagne qui venoient s'y réfugier de toutes parts cauſa bien du mouvement dans la ville. Les Décemvirs étoient extrêmement irréſolus ſur le parti qu'ils avoient à prendre entre le Sénat & le peuple; à qui ils étoient également odieux. Une nouvelle guerre les jetta dans un nouvel embarras. Les Eques encore campés dans l'Algide déſoloient de là le territoire de Tuſculum, & cette ville avoit auſſitôt député à Rome pour demander du ſecours. Les Décemvirs ſe virent alors

Les Eques celui de Tuſculum

contraints de consulter sur les mesures qu'il y avoit à prendre contre deux ennemis qui menaçoient de si près. Ils le convoquerent donc, très persuadés que tout l'orage de la haine publique alloit fondre sur eux, que le Sénat alloit leur imputer tous les maux que la guerre avoit déja fait, & ceux qu'elle pourroit faire encore, qu'ils devoient enfin s'attendre à voir abolir entiérement le Décemvirat, s'ils ne se préparoient à le soutenir de concert contre les efforts des plus emportés, pour contenir ainsi tous les autres.

An. R. 304 av. J. C. 448.

Convocation du Sénat.

On venoit d'entendre dans la place le crieur public convoquer le Sénat de la part des Décemvirs, ce qu'on n'avoit pas vu faire depuis long-tems. *Quelle nouveauté*, disoit le peuple dans son étonnement. *& pourquoi cette convocation, après en avoir laissé perdre l'usage ? C'est sans doute à nos ennemis & à la guerre qu'ils nous déclarent, que nous sommes redevables de cette ombre de liberté.* Ils cherchoient ensuite des yeux les Sénateurs qui pouvoient être dans la place, mais ils n'y découvroient que les Décemvirs réunis & presque seuls du côté de la salle. Ceux-ci commençoient à attribuer à leur gouvernement odieux une désertion si générale, tandis

An. R. 304. av. J. 448.

que le peuple l'attribuoit auſſi à l'incompétance de la convocation, » qui » n'avoit pu ſe faire, diſoit-il, de l'au» torité de ces prétendus Décemvirs, » qui n'étoient en effet que des perſon» nes privées. *Voilà donc*, ajoutoit-il, *que le Sénat ſe déclare en faveur de la liberté; il s'offre à devenir notre chef, attachons-nous à lui, ſuivons ſon exemple, il refuſe de s'aſſembler, refuſons de prendre les armes.*

Tels étoient déjà les murmures du peuple. Cependant point de Sénateurs dans la place, preſque point dans la ville. L'iniquité du gouvernement leur avoit fait prendre à la plûpart le parti de ſe retirer à la campagne pour vaquer à leurs affaires domeſtiques, dans l'impoſſibilité de régler celles de l'état, perſuadés d'ailleurs que plus ils s'éloigneroient de la préſence & du commerce des tyrans de la république, moins ils ſeroient expoſés à leurs violences. Ils ne penſoient donc pas à revenir. Les appariteurs eurent ordre d'aller ſçavoir dans leurs maiſons s'ils refuſoient formellement de ſe trouver à l'aſſemblée, & de les contraindre à s'y rendre par la ſaiſie de leurs meubles. La réponſe fut, que le Sénat étoit à la campagne : ce qui inquietta bien moins les Décemvirs que

ſi on leur avoit annoncé de leur part un refus formel d'obéir à leurs ordres. Ils dépêcherent donc un exprès & remirent l'aſſemblée au lendemain. Elle fut plus nombreuſe qu'ils n'avoient oſé l'eſpérer ; & le peuple, qui contre ſon attente vit les Sénateurs s'aſſembler ſur cette convocation illégitime, & faite par des gens ſans autorité, parce qu'ils étoient ſans magiſtrature, crut alors que le Sénat avoit auſſi trahi la liberté

An. R. 304. av. J. C. 448.

On opine diverſement contre les Décemvirs.

XXXIX. Mais on ſçait que s'ils accoururent à l'aſſemblée avec trop de ſoumiſſion, ils furent bien éloignés d'opiner avec complaiſance. En effet, il eſt écrit dans nos mémoires, qu'après que Appius eut fait ſon rapport, L. Val. Potitus, ſans attendre qu'on vint aux opinions, demanda qu'avant toutes choſes il fût traité des affaires qui concernoient le gouvernement ; & que les Décemvirs ayant voulu d'autorité lui impoſer ſilence, il les menaça de les dénoncer au peuple, ce qui excita, dit-on, un grand tumulte dans l'aſſemblée. On dit qu'enſuite M. Horatius Barbatus venant à l'appui de Valerius, ne leur parla pas avec moins de fermeté & de hauteur, ne les appellant plus que les dix Tarquins. *Si à leur exemple*, diſoit-il, *vous op-*

An. R. 304. av. J. C. 448.

primez le peuple Romain, souvenez-vous que les Valeres & les Horaces (a) *les ont chassé de Rome. Ce n'étoit pas sans doute précisément pour y avoir porté le nom de Rois ; car enfin ce nom en lui-même ne pouvoit leur être odieux. Romulus notre fondateur l'avoit porté, aussi-bien que ses successeurs, jusqu'à Tarquin. On le donne à Jupiter par honneur, & par religion on le conserve à un des ministres de son culte : ce n'étoit donc qu'en haine de leur gouvernement superbe & tyrannique ; mais si on n'a pu tolérer ces excés de la part de Tarquin, véritablement Roi & descendu des Rois, croyez-vous qu'on les permette à des particuliers ? prenez donc garde que, pour vouloir nous fermer ici la bouche, vous ne nous contraigniez à nous faire entendre au-dehors. Car enfin je ne vois pas pourquoi il ne me seroit point aussi facile d'assembler le peuple qu'il vous l'a été de convoquer le Sénat ; si je ne suis qu'un particulier dans Rome, vous n'y êtes rien davantage, & nous vous ferons voir quand il vous plaira, que si la passion de dominer fait tout oser à des tyrans,*

(a) Il ne paroît pas dans cette histoire de Tite Live qu'aucun Horace ait contribué à l'expulsion des Rois. Mais Denis d'Halicarnasse leur donne quelque part à l'entreprise.

la douleur de se voir asservir anime encore plus à risquer tout pour se soustraire à la servitude. Vous nous consultez pour la guerre dès Sabins. Mais en est-il une plus à craindre que celle que vous nous faites ? Vous qui ayant été choisis pour nos législateurs, anéantissez au contraire toutes nos loix, la convocation des assemblées, le renouvellement annuel des Magistrats, & l'usage de gouverner tour-à-tour, sans quoi il ne sçauroit y avoir ni équilibre ni liberté dans un état. Vous qui sans titre & sans aveu osez vous arroger nos faisceaux & l'autorité souveraine. Nous ne connoissons depuis le bannissement des Rois, que deux sortes de magistratures, l'une dont les Patriciens ont toujours été en possession, l'autre que l'on a accordée aux Plébéiens depuis leur retraite sur le Mont sacré. Pour qui exercez-vous la vôtre ? Est-ce pour le peuple ? Mais en quoi pouvez-vous dire qu'il vous ait autorisé ? Est-ce pour le Sénat ? Mais voici bientôt un an qu'il ne s'est assemblé, & maintenant même qu'il l'est, vous prétendez lui imposer silence sur ce qui concerne le gouvernement de la république. Vous vous flattez peut-être de contenir les Romains par la crainte de l'ennemi. Mais ne vous en prévalez pas ; jamais

An. R. 304. av. J. C. 448.

An. R. 304. av. J. C. 448.

les maux qu'ils peuvent en appréhender n'égaleront ceux que vous leur faites.

XL. Les Décemvirs avoient entendu cette véhémente déclamation d'Horace, ſans avoir pu comprendre s'il y auroit plus de riſque pour eux à la ſouffrir qu'à s'en offenſer. Ils ne voyoient pas même quel pourroit en être le dénouement, lorſque C. Claudius, oncle du Décemvir, prenant la parole. *je vous conjure*, dit-il à ſon neveu, d'un ton plus propre à l'adoucir qu'à l'irriter, *& je vous exhorte par les pieux manes d'Appius mon frere & votre pere, de rentrer dans la ſociété civile, où vous avez pris naiſſance, plutôt que de perſiſter davantage dans cette ligue criminelle que vous avez formée: je vous le demande pour votre intérêt particulier, plus encore que pour celui de la République, qui ſçaura malgré vous vous réduire à votre devoir, ſi vous ne vous y rangez vous-mêmes. Mais je vous conſeille de prévenir les grands troubles qu'une plus longue obſtination pourroit exciter, & dont je ne prévois les ſuites qu'avec horreur.* Les Décemvirs qui vouloient toujours ramener le Sénat à l'unique affaire qu'ils avoient d'abord propoſée, n'oſerent interrompre Claudius, & celui-ci conclut en

disant qu'il ne croyoit pas que le Sénat dût donner aucun Arrêt. C'étoit faire entendre qu'il ne reconnoissoit pas les Décemvirs. C'est du moins ce que tous les Sénateurs inférerent de son avis, auquel la plûpart des Consulaires se conformerent, mais verbalement, & sans opiner en forme.

An. R. 305. Av. C. 448.

On en ouvrit un deuxieme qui tendoit à commencer un interregne : & ce sentiment plus outré en apparence que le premier, l'étoit moins dans le fond ; car, pour nommer un *Entreroi*, il falloit en venir aux opinions. Ce qui ne pouvoit s'exécuter dans cette assembleé; sans supposer que ceux qui en avoient fait la convocation avoient pu la faire ; au lieu qu'en ne statuant rien, conformément au premier avis, on ne leur attribuoit aucun droit. Le Decemvirat ne tenoit déjà plus à rien; lorsque L. Cornelius Maluginensis, le même qui avoit été Consul, ayant laissé parler tous les Consulaires, à dessein d'ouvrir ensuite une opinion plus favorable aux Decemvirs, du nombre desquels étoit son frere, soutint fortement leur cause, quoiqu'il parut n'avoir songé qu'à la guerre.

L. Cornelius les soutient.

Je ne sçaurois concevoir, dit-il, *comment il a pu se faire que ceux qui ont déjà été Decemvirs ou qui ont le plus*

An. R. 304. av. J. C. 448.

ambitionné, de le devenir ſoient maintenant les premiers à ſe déclarer contre eux : qu'ils aient attendu que la guerre fut à nos portes pour mettre en délibération la compétence des Magiſtrats qui gouvernent, & qu'ils faſſent maintenant de cette queſtion une ſource de diſcorde, après avoir laiſſé paſſer pluſieurs mois ſans en avoir dit un ſeul mot. Ne ſeroit-ce pas pour nous dérober la connoiſſance de quelque nouveau projet à la faveur des troubles qu'on nous ſuſcite ? Quoi qu'il en ſoit; dans la conjoncture préſente, il ne convient à perſonne de vouloir entamer d'autre affaire préférablement à cette guerre importante dont tout le public eſt juſtement alarmé. Quant à ce que prétendent Horatius Valerius, que depuis les ides de Mai il n'y a plus de Décemvir dans la République, je ſuis d'avis qu'on agite cette queſtion & qu'on la décide auſſi-tôt que nous aurons fait la paix. Je penſe même qu'Appius doit ſe préparer dès à préſent à nous rendre compte alors des Comices auxquels il a préſidé comme Décemvir, pour que l'on ſçache ſi la derniere election a dû finir avec l'année, ou continuer juſqu'à l'acceptation des loix qui nous manquent encore. Mais pour le préſent nous ne devons rien avoir tant à cœur que de nous pré-

parer à la guerre au sujet de laquelle je dis, que si on révoque en doute le bruit qui court & les nouvelles précises que nous avons reçues de Tusculum, il faut nous en assurer & nous mettre au fait, par nos batteurs d'estrade. Si au contraire on ne croit pas pouvoir en douter, il faut lever incessament des troupes, laisser aux Décemvirs le soin de les commander & de les conduire où ils jugeront le plus à propos. C'est véritablement la grande affaire qu'on doit traiter préalablement à toute autre. An. R. 304. av. J. C. 448.

XLI. Les jeunes Sénateurs donnoient dans son sens, & son avis alloit passer à la pluralité, si Valerius & Horace ne se fussent levés plus animés qu'auparavant, pour demander à grand cris encore un moment d'audience, ajoutant d'un ton menaçant, qu'ils sçauroient se faire écouter du peuple, si des factieux prétendoient leur fermer la bouche dans le Sénat. *Quel droit avez-vous donc*, disoient-ils aux Décemvirs, *de nous imposer silence? Vous n'êtes que des particuliers comme nous, & vous ne sçauriez nous empêcher de parler ici ou de haranguer le peuple. Ne croyez pas qu'un phantôme de Magistrature puisse nous imposer.*

Ils prennent le dessus.

Appius se voyant compromis jusqu'à

An. R. 303. av. J. C. 448.

renoncer à sa dignité s'il ne la soutenoit par un coup d'éclat: *Messieurs*, leur dit-il, *prenez garde à vous, je vous conseille de vous en tenir à l'affaire qu'on a proposée.* Mais L. Valerius s'obstinant à dire qu'un particulier ne l'obligeroit jamais à se taire. Appius ordonne à un licteur de mettre la main sur lui. Valerius étoit déjà sur le seuil de la porte, Appellant les Romains au secours, Appius couroit à lui pour l'arrêter, mais L. Cornelius Maluginensis l'arrête lui-même-me, bien plus pour le tirer de ce mauvais pas, que par amitié pour Valerius, quoiqu'il feignît avoir voulu le ménager en cette occasion. Il fit même ensorte qu'Appius lui laissât tout dire, & Valerius s'étant contenté de déclamer, n'empêcha pas les Décemvirs de venir à bout de ce qu'ils s'étoient proposés; car les Consulaires & les plus anciens Sénateurs, par un reste d'antipathie pour le Tribunat, dont ils ne doutoient pas que le peuple ne désirât le rétablissement plutôt que du gouvernement Consulaire, aimoient mieux beaucoup attendre une démission volontaire de la part des Décemvirs, que de les forcer à se démettre par l'autorité du peuple. On appréhendoit en effet qu'il ne s'en prévalut; au lieu que si par les voies de

de la douceur & sans le faire intervenir, on pouvoit rétablir le Consulat, on pourroit aussi faire oublier insensiblement les Tribuns à la faveur des expéditions militaires dont on amuseroit le peuple, ou du moins par l'attention des nouveaux Consuls à lui plaire & à s'en faire aimer. An. R. 304. av. J. C. 448.

L'Edit d'une levée de troupes fut donc publié sans opposition de la part du Sénat; & parce qu'il n'étoit pas permis au peuple d'en appeller; les plus jeunes nommés les premiers furent-ils aussi les premiers à se soumettre. L'enrôlement fini, les Décemvirs convinrent de tout entr'eux, & se destinerent les uns à commander les troupes, les autres à servir en seconds. Q. Fabius & Ap. Claudius étoient sans contredit les premiers de leur compagnie, mais celui-ci, bien plus absolu que les autres, paroissoit être aussi plus en état de contenir les séditieux dans Rome, où l'on avoit à craindre une guerre plus dangereuse que celle qui s'allumoit au-dehors. Il y demeura donc avec Sp. Oppius qu'on lui donna pour le seconder, & pour exercer avec lui l'autorité de tout le corps. On remarquoit au contraire dans le caractere de Fabius plus d'inconstance dans le bien, que d'obstination ou d'activité dans le mal. Le Décemvirat & le mau-

An. R. 304. av. J. C. 448.

vais exemple de ses Collegues avoient tellement changé son esprit, que cet homme, ci-devant l'admiration du Sénat & des armées, ayant voulu ressembler à Appius, ne se ressembloit plus à lui-même. Il fut destiné à la guerre des Sabins, conjointement avec M. Rabuleius & Q. Petilius. M. Cornelius, accompagné des quatre autres, prit avec une autre armée le chemin de l'Algide.

Ils échouent dans leur expedition

XLII. Les affaires de la guerre ne se gouvernoient pas mieux que celles de l'Etat. Ce n'étoit pas dans un sens la faute des Généraux à qui l'on ne pouvoit reprocher que d'avoir perdu la confiance de leurs troupes, mais, à cela près il falloit s'en prendre au soldat, qui pour frustrer les Décemvirs de la gloire d'un succès, ne rougissoit plus d'une défaite volontaire, dont la honte réjailliroit sur tous. Dans cette disposition les Romains furent bientôt défaits, les uns par les Eques dans l'Algide, les autres par les Sabins près d'Eretum. Ceux-ci après leur défaite ayant attendu la nuit, prirent le chemin de Rome, & vinrent se retrancher sur une éminence, entre Fidenes & Crustumere. Delà ils auroient pu livrer bataille aux vainqueurs qui les avoient suivis; mais ce fut assez pour eux de s'être mis à couvert par la situa-

tion avantageuse d'un camp assez bien fortifié. An. R. 304. av. J. C. 448.

Les Romains plus infideles dans l'Algide y furent aussi plus mal menés ; ils perdirent leur camp avec tous les bagages, & réduits à se réfugier dans Tusculum, ils y reçurent l'hospitalité, & tous les secours qu'ils pouvoient attendre d'un peuple allié, qui ne se démentit point en cette occasion. Leur défaite répandit une si grande alarme dans Rome, que le Sénat oubliant pour un tems la haine qu'il portoit aux Décemvirs, agit de concert avec eux pour faire prendre les armes à tous les citoyens qui étoient en état de les porter. Les uns eurent ordre de monter la garde dans Rome aux portes & tout autour des ramparts, les autres de se rendre à Tusculum & d'y porter des armes à ceux qui en manquoient. Les Décemvirs qui s'étoient enfermés dans la citadelle de cette ville, en sortirent alors pour tenir la campagne, & les autres qui étoient auprès de Fidenes, transplanterent leur camp dans le pays des Sabins pour éloigner de Rome l'ennemi en l'attaquant chez lui dans ses terres.

XLIII. Les Décemvirs mirent le comble à tant de disgraces par deux énormes attentats commis, l'un dans la Meurtre de L. Siccius.

An. R. 304. av. J. C. 448.

ville en la personne de Virginie, l'autre à l'armée en la personne de L. Siccius. Cet Officier ennemi du Décemvirat s'entretenoit quelquefois en secret avec ses soldats de la nécessité de rétablir les Tribuns, & leur rappelloit les moyens séditieux que l'on avoit autrefois employés pour en obtenir l'établissement. Il n'en fallut pas davantage aux Décemvirs pour conspirer sa perte : dans ce dessein ils l envoyerent examiner, dans le pays des Sabins où étoit l'armée, une place propre à la camper. Son escorte avoit ordre de le tuer au premier endroit. Elle le fit, mais il en couta la vie à plusieurs, parce que Siccius se défendit jusqu'à la mort contre ces traitres, avec autant de force que de courage. Les autres ne manquerent pas de dire à leur retour qu'il étoit tombé dans une embuscade, où il avoit péri après une vigoureuse défense.

On le crut, mais une cohorte ayant obtenu des Décemvirs la permission d'aller inhumer les morts, fut bien étonnée de les trouver avec leurs habits & leurs armes, n'ayant point été dépouillés, & tous la face tournée vers Siccius, étendu au milieu d'eux les armes à la main sans qu'il parut aucun ennemi dans cette mêlée, ni le moindre vestige de

retraite. Ils le rapporterent dans le camp, publiant par-tout que ses soldats l'avoient tué. L'indignation fut générale, l'on parloit déjà de le transporter à Rome si les Décemvirs ne se fussent hâtés de le dérober aux yeux du public en le faisant inhumer avec honneur aux dépens du trésor. On vit éclater à ses funérailles le regret & la tendresse du soldat, & les Décemvirs furent dès-lors étrangement soupçonnés d'avoir eu part à ce meurtre. An. R. 304 av. J. C. 448.

XLIV. Il s'en fit un autre encore plus déplorable dans la ville. Un brutal amour en fut le principe, comme il l'avoit été de l'attentat commis en la personne de Lucrece, & produisit dans la République une semblable révolution; car non-seulement il perdit les Décemvirs, comme il avoit perdu les Rois; mais le Dcemvirat y trouva sa fin, comme la royauté y avoit trouvé la sienne. Incontinence d'Appius.

Ap. Claudius avoit conçu une violente passion pour une fille Plébéïenne nubile & d'une rare beauté. Son pere L. Virginius étoit un des Centurions les plus distingués de l'armée d'Algide; c'étoit un homme droit, qui dans le civil comme dans le militaire s'étoit toujours conduit d'une maniere irréprochable. Sa femme avoit été élevée dans les mêmes principes de vertus, &

An. R. 304. av. J. C. 448.

l'un & l'autre y élevoient leur enfant. Il avoit fiancé cette fille à L. Icilius, qui dans le tribunat dont il avoit été honoré, avoit déjà signalé son ardeur & son zéle pour le parti Plébéïen. Appius éperdument amoureux de la fiancée, entreprit de la gagner par des présens & des promesses ; mais ayant trouvé dans sa pudeur un obstacle insurmontable aux premieres tentatives, il usa de force & de violence. Il donna commission à M. Claudius un de ses cliens de revendiquer cette fille comme son esclave, avec défense de consentir qu'on lui accordât la liberté par provision;& cette injustice lui parut d'autant plus facile à mettre en œuvre, que le pere étoit absent.

M. Claudius réclame Virginie comme son esclave

Un jour donc comme cette fille venoit à son ordinaire dans la place pour se rendre aux écoles publiques qui se faisoient dans des salles ; le ministre des plaisirs d'Appius mit la main sur elle, & la réclamant comme la fille d'une de ses esclaves & son esclave elle meme : *Suis-moi*, lui dit-il, *& si tu n'avances, je sçaurai bien te faire marcher.* Elle se trouble & pâlit de frayeur, & sa nourrice (*a*) qui l'accompagnoit, ayant crié au secours, tout le monde accourut. *C'est*, disoit-on de tous les côtés, *la*

(a) Elle étoit devenue sa gouvernante.

fille de Virginius, fiancée à Icilius. Ces noms étoient trop connus pour ne pas attirer l'attention du peuple. On prend ſon parti, les uns par affection pour une famille qu'ils connoiſſoient ou dont ils étoient connus, la plûpart par l'indignation où ils étoient de voir cette fille maltraitée. Claudius ne la tenoit déjà plus, mais cet impoſteur qui ſe diſoit ſon maître, repréſentoit au peuple attroupé qu'on avoit tort de tant s'émouvoir, qu'il ne prétendoit rien obtenir de force, mais tout par juſtice. Il cita donc Virginie au Tribunal d'Appius, & tous les amis de cette fille lui ayant conſeillé de s'y préſenter, l'affaire ſe plaide devant lui. L'impoſteur expoſe d'abord au Juge le fait ſuppoſé & tel qu'ils l'avoient concerté enſemble. *Cette fille*, diſoit-il, *eſt née dans ma maiſon d'une de mes eſclaves, on l'a tranſportée dans celle de Virginius; mais elle n'a jamais été ſa fille, j'en ai des preuves inconteſtables auxquelles Virginius lui-même, quoique le plus intéreſſé dans cette affaire, ne ſçauroit ſe refuſer. Or il n'eſt rien de plus juſte que d'adjuger par proviſion à ſon maître légitime l'eſclave qui lui appartient de droit.* Les amis de Virginie qui ne l'avoient point quittée, repréſenterent à Appius que ſon pere étant abſent

An. R. 304. av. J. C. 448.

An. R. 304. av. J. C. 448.

pour le ſervice de la République, il ne ſeroit pas juſte de décider à ſon préjudice ſur l'état de ſes enfans, qu'il ne falloit que deux jours pour les faire venir, & qu'en l'attendant ils demandoient que cette fille fût maintenue dans ſon état par proviſion, en vertu de la loi qu'il avoit fait lui-même, d'autant plus que juger autrement, c'étoit l'expoſer à perdre ſon honneur plutôt encore que ſa liberté.

XLV. Appius prenant la parole commence par ſe faire honneur de cette loi. *Il eſt donc vrai*, dit-il, *que je ne ſuis pas l'ennemi de la liberté, puiſque les amis de Virginius ſçavent ſi bien ſe prévaloir de ma loi pour ſoutenir leur cauſe : mais qu'on ne s'y trompe pas, cette loi comme toutes les autres, quelque favorable qu'elle puiſſe être à la liberté, ne ſçauroit avoir lieu, lorſque les circonſtances des faits & des perſonnes changent l'eſpece du cas. On doit la ſuivre & s'y tenir pour les cas ordinaires où tout le monde a le droit de revendiquer ſa liberté ; mais l'eſpece eſt ici différente ; cette fille eſt en puiſſance d'un pere, du moins d'un homme ſoi-diſant tel, & il n'y a que cet homme qui puiſſe être reçu à la conteſter à celui qui s'en prétend le maître ; d'où je conclus qu'il faut inceſſam-*

ment rappeller cet homme ; mais jusqu'à son retour celui qui s'en dit le maître jouira de son droit, en vertu duquel il peut emmener cette fille, avec promesse & caution de la représenter à l'arrivée du pere soi-disant. An. R. 304. av. J. C. 448.

Tout le monde sentit assez l'iniquité de cet arrêt pour en murmurer, mais personne n'étoit assez hardi pour s'élever contre ; lorsque Numitorius, oncle maternel de la fille & Icilius son fiancé se présenterent pour intervenir. On les laisse avancer, & l'on espéroit déjà quelque succès de leur intervention, surtout de celle d'Icilius ; mais il a beau crier à l'injustice, un Licteur vient lui dire que le Décemvir ayant prononcé définitivement, il n'avoit qu'à se retirer, & le repousse. Outré d'une violence contre laquelle l'ame la plus tranquille n'auroit pu tenir : *Il faut*, dit Icilius à Appius, *que tu viennes me chasser d'ici toi-même, le glaive à la main, pour m'empêcher de dévoiler une infamie que tu voudrois cacher. Cette fille m'a été promise en mariage, & je veux l'avoir aussi chaste, aussi pure que je la connois. Fais donc venir ici tes Licteurs & tous ceux de tes Collegues ensemble, fais leur prendre les verges & la hache à la main, jamais Icilius ne souffrira que sa future* Icilius s'éleve contre Appius.

An. R. 304. av. J. C. 448.

épouse soit conduite ailleurs que dans la maison de son pere. Quoi donc ! après nous avoir ôté nos Tribuns & la ressource de l'appel, soutiens uniques de notre liberté, voulez-vous encore asservir nos femmes & nos enfans à vos débauches. Exercez votre barbarie sur nos personnes, disposez de nos têtes, mais ne faites point la guerre à la chasteté. Si vous osez porter jusques-là vos violences ; Icilius implore dès ce moment pour sa fiancée le secours de tous les Romains qui l'entendent, & Virginius pour sa fille celui de toute l'armée : nous appellerons l'un & l'autre, le ciel & la terre à notre vegeance ; mais sçachez, Appius, que ce décret inique que nous venons d'entendre ne passera jamais tant que nous aurons un souffle de vie. Pensez bien à quoi vous allez vous engager, & pensez-y aussi murement que cette affaire le damande. Ce sera à Virginius de voir à son arrivée ce que doit devenir sa fille ; mais je lui déclare dès-à-présent, qu'il n'a qu'à lui chercher un autre parti, s'il souffre que la demande provisionnelle de notre agresseur ait jamais lieu contre elle. Pour moi je mourrai plutôt que de le souffrir, & cette fille dans son malheur aura du moins la consolation de voir ma fidélité & mon amour pour elle, se soutenir jusqu'à la mort.

An. R. 304. av. J. C. 448.

XLVI. Le peuple étoit ému, & la sédition alloit éclater. Les Licteurs enveloppoient Icilius, mais ils n'avoient pas encore mis la main sur lui, lorsqu'Appius prenant la parole : *Ne croyez pas*, dit-il au peuple, *qu'Icilius se mette fort en peine de Virginie. Cet esprit inquiet & turbulent qui n'aspire qu'à l'indépendance du Tribunat, veut une sédition pour parvenir à son but ; mais je ne prétends pas lui en fournir aujourd'hui aucun prétexte : & pour avoir égard, non pas à son effronterie, mais à l'absence de Virginius à la qualité de pere qu'il porte, & au privilege de la cause dont il s'agit, je veux bien suspendre mon décret jusqu'à demain, & engager M. Claudius à consentir à ce délai, mais si le pere n'arrive pas demain, je déclare à Icilius & à tous ses adhérens ensemble, que je sçaurai faire exécuter mon décret, soutenir avec fermeté la puissance dont je suis revêtu, sans qu'il soit besoin des Licteurs de mes Collegues, j'en aurai assez des miens pour ranger les mutins à leur devoir.*

Les partisans de la fille ayant obtenu ce délai, se hâterent d'envoyer incessamment au camp & par le chemin le plus court, pour en faire venir le pere de Virginie, persuadés que tout seroit gagné

An. R. 3 4. av. J. C. 448.

pour elle, s'il arrivoit le lendemain pour la réclamer. Le frere d'Icilius & le fils de Numitorius chargés de cette commiſſion, coururent à toutes brides, & Virginius fut bientôt informé de tout. Cependant le prétendu maître de Virginie faiſoit des inſtances pour avoir caution. Icilius ſe contentoit de lui répondre qu'on travailloit à lui en chercher, voulant l'amuſer juſqu'à ce que ſes courriers euſſent pris les devans. Le peuple qui le croyoit véritablement en peine de caution, levoit les mains, s'offrant à l'envi de répondre pour lui. Icilius, touché juſqu'aux larmes d'un tel empreſſement, marquoit à tous ſa reconnoiſſance, ajoutant qu'il avoit aſſez de caution pour ce jour-là, mais qu'il avoit beſoin d'eux pour le lendemain. Virginie fut donc renvoyée ſous la caution de ſes parens. Appius ; de peur qu'on ne crût qu'il n'avoit tenu l'audience que pour cette affaire, attendoit qu'on lui en propoſât quelqu'autre ; mais les eſprits étoient trop préoccupés de celle qui venoit de ſe paſſer pour rien propoſer de nouveau : & perſonne ne s'étant préſenté, il ſe retira dans ſa maiſon, d'où il écrivit auſſi-tôt à ſes Collegues de ne point donner de congé à Virginius & de le faire garder à vue. Cette lettre déteſtable

n'arriva au camp que le matin & aussi tard qu'il le falloit pour devenir inutile; Virginius en étant parti dès la premiere veille de la nuit avec son congé en forme.

An. R. 304. av. J. C. 448.

XLVII. Le peuple attroupé dans la place pour l'attendre, le vit paroître avec sa fille, l'un & l'autre en habit de deuil accompagnés de quelques dames Romaines, & d'un grand nombre d'amis, avec lesquels ils venoient implorer la protection des Romains, » qu'il leur demandoit bien moins, disoit il, comme une » grace qu'il devoit en attendre, que » comme une justice qu'on ne pouvoit » lui refuser «. Il leur représentoit les peines & les dangers qu'il avoit essuyé dans toutes les guerres pour la défense de leur patrie, de leurs femmes & de leurs enfans, & leur rappellant alors ses entreprises, ses expéditions, ses exploits sans nombre, en quoi il pouvoit se flatter d'aller de pair avec les plus braves des Romains; *Devois-je donc*, ajoutoit-il, *me sacrifier ainsi pour la patrie, si je n'ai contribué à sa conservation que pour voir exposer mes enfans aux infamies & aux brutalités les plus affreuses que l'on puisse apprèhender dans une ville prise d'assaut*. Il tenoit ces discours à la multitune attroupée autour de lui. Icilius

Virginius dispute sa fille à Appius.

An. R. 304. av. J. C. 448.

invectivoit de ſon côté contre la tyrannie, & la douleur muette de ces femmes conſternées que l'on voyoit à leur ſuite, faiſoit encore plus d'impreſſion que leurs diſcours. Appius loin de ſe rebuter de tant d'obſtacles, ſe laiſſant au contraire emporter à la véhémence, pour ne pas dire à la fureur & à la rage de ſon amour, monte fiérement ſur ſon Tribunal. Claudius commence par ſe plaindre de ce qu'on ne lui avoit pas rendu juſtice dès le jour précédent, *par trop de complaiſance*, diſoit-il, *pour une injuſte cabale.* Appius auſſi-tôt prononce en ſa faveur une ſentence interlocutoire, ſans lui donner le tems d'achever, encore moins à Virginius celui de contredire.

Entre les diſcours que les hiſtoriens prêtent au Décemvir, peut être en eſt-il quelqu'un de vrai, mais ils ont ſi peu de vraiſemblance & ſi peu de liaiſon avec la conſéquence qu'il en tire, que je me bornerai ſimplement à dire ce qui eſt certain : c'eſt qu'il conclut à ce que Virginie demeureroit au demandeur par proviſion comme ſon eſclave.

Tout le peuple frappé d'une injuſtice ſi criante en eut horreur & parut interdit, comme s'il eût perdu la parole, Claudius s'avançe pour prendre cette

fille au milieu des Dames qui l'entouroient. En le voyant approcher elles fondent en larmes : alors Virginius levant la main contre Appius *Apprends*, lui dit-il en le menaçant, *que c'est à Icilius & non pas à toi que j'ai destiné ma fille, je l'ai élevée, pour en faire son épouse & non ta concubine. Tu veux donc comme les bêtes courir indifféramment à tous les objets qui peuvent irriter tes sales desirs. Ceux qui nous voient & nous entendent pourront-ils le souffrir ? je ne sçais, mais j'espere que ceux qui sont au camp les armes à la main, ne le souffriront jamais.* An. R. 304. av. J. C. 448.

XLVIII. Les dames Romaines & les amis de la fille se mettoient alors en devoir de repousser Claudius ; mais aussitôt un crieur ayant fait faire silence ; *Romains*, dit le Décemvir hors de lui-même & forcené de passion, *indépendemment de la conjecture qu'on peut tirer des insultes que me fit hier Icilius, & des emportemens de Virginius dont vous êtes témoins, j'ai des preuves certaines qu'on a cabalé toute la nuit pour exciter un soulévement. Averti de ce projet, j'ai fait venir avec moi dans la la place un grand nombre de gens armés, non pour exercer aucune violence sur ceux qui veulent la paix, mais pour con-*

An. R. 304. av. J. C. 448. *tenir les mutins & les empêcher par l'autorité que j'en ai, de troubler la tranquillité publique, qu'on se tienne donc en repos, je vous conseille: Et toi,* dit-il à un de ses Licteurs, *passe devant, fais faire place à Claudius, pour qu'il emmene son esclave.*

Il la tue. A ces mots qu'il prononçoit en fureur & d'un ton foudroyant, le peuple de lui même se rangeoit en haie & Virginie alloit être abandonnée à la prostitution, lorsque Virginius à qui il ne restoit plus de ressource, adressant la parole à Appius; *Si je me suis emporté*, lui dit-il, *pardonnez, je vous en conjure, pardonnez ces vivacités à la douleur d'un pere aussi affligé que je le suis, & ne trouvez pas mauvais que je confere un moment avec la nourrice de ma fille, pour qu'elle me déclare devant elle ce qu'elle sçait de son état, afin que s'il est vrai que je ne sois pas le pere de Virginie, je puisse m'en séparer avec moins de regret.* Appius y consentit, & Virginius la tirant à l'écart vers la Chapelle de Vénus *Cloacine* (*a*) auprès des boutiques neuves, prend le couteau d'un boucher & le plonge dans le sein de sa fille. *Ma chere fille*, lui dit-il, *c'est l'unique moyen*

[*a*] *Venus Cloacine* ou *Cluacine*, parce que sa statue avoit été trouvée dans un cloaque.

qui me reste pour t'assurer la liberté. Se tournant aussi-tôt vers Appius: *Et toi*, dit-il au Décemvir, *c'est par ce sang que je proscris ta tête.* An. R. 304. av. J. C. 448.

Appius comme un homme qui reviendroit tout-à-coup d'un profond assoupissement, frappé du cri qui s'éleva dans la place, à la vue d'un si tragique spectacle, voulut faire saisir Virginius; Mais celui-ci toujours armé de son couteau, s'ouvroit un chemin dans la foule qui se réunissant après l'avoir laissé passer, favorisa son évasion jusqu'aux portes de Rome. Cependant Icilius & Numitorius exposoient le corps de Virginie aux yeux des Romains, & ne les entretenoient plus que de l'impudicité d'Appius, du funeste sort de cette fille infortunée, & du désespoir où son pere s'étoit vu réduit. On entendoit partout les femmes déplorer leur état. *Voilà donc*, disoient elles, *les malheurs auxquels notre condition nous expose! O le triste sort que le nôtre! Est ce donc là la récompense que l'on réserve à la chasteté.* A ces plaintes elles en ajoutoient d'autres plus touchantes telles que la douleur les inspire à des femmes désolées, dont le cœur plus sensible & plus tendre exprime mieux ses maux quand il en éprouve toute l'activité. Les Ro-

An. R. 304. av. J. C. 448.

mains & fur-tout Icilius ne parlent déja plus que du rétabliffement des Tribuns & du droit d'appel. Leurs difcours ne font qu'un tiffu de plaintes & d'invectives féditieufes que l'indignation devenue générale fuggere à tous.

Le défordre eft dans la place.

XLIX. La fédition éclate, tous fe foulevent, les uns faifis d'horreur à la vue d'une fcene fi tragique, les autres flattés de quelque efpérance de liberté. Appius fait appeller Icilius, & fur fon refus, il ordonne qu'on l'amene de force. Appius, foutenu de quelques jeunes Patriciens, pénetre dans la foule, demande par-tout Icilius & veut abfolument qu'il foit mis aux fers. Celui-ci non-feulement avoit autour de lui la populace mutinée, mais Valerius & Horace s'étoient mis à la tête & voyant approcher le Licteur : *Ecoute*, lui dirent-ils, *fi c'eft juridiquement qu'on nous demande Icilius, nous ne reconnoiffons pas ici la jurifdiction d'un particulier qui t'a mandé, & fi tu prétends l'emmener de force prends garde à toi.* La difpute s'échauffe & le Licteur ayant ofé les attaquer perfonnellement, la foule fe jette fur les faifceaux & les brife. Appius veut haranguer le peuple, le peuple refufe de faire filence. Valerius & Horace fe montrent auffi pour parler, on les écoute,

Valerius commande avec empire à tous les Licteurs d'abandonner Appius. Appius saisi de frayeur & commençant à trembler pour sa vie, se couvre la tête du pan de sa robbe & se sauve dans une maison voisine. An. R. 304 av. J. C. 448.

Oppius venoit de l'autre côté de la place lui prêter main forte ; mais la sédition ayant prévalu ; celui-ci flottant entre les différens partis que ses amis lui proposoient, consentoit d'abord à tout. Ensuite sur l'avis du plus grand nombre, il fit assembler le Sénat. Le peuple se calma dans la confiance que les Sénateurs, la plûpart indignés contre les Décemvirs, alloient abolir cette Magistrature.

L. Le Sénat assemblé ne crut pas devoir irriter les esprits ; & même pour empêcher l'armée de se soulever à l'arrivée de Virginius, il envoya quelques Sénateurs des plus jeunes, au camp qui étoit alors sur le mont Vécilien, pour dire aux Décemvirs de prévenir par toutes sortes de voies la sédition dont on étoit menacé. Mais Virginius excita plus de troubles dans le camp qu'il n'avoit fait à Rome : car outre qu'il arriva avec environ quatre cens citoyens, qui touchés de compassion l'avoient suivi : le couteau qu'il tenoit dans sa main, sa *Sédition dans l'armée.*

An. R. 304. av. J. C. 448.

robbe ensanglantée, & cette foule de Romains que leurs habits longs faisoient paroître plus nombreuse qu'elle n'étoit en effet, attira la curiosité des soldats. Les larmes & les sanglots l'empêcherent long-tems de répondre aux questions qu'on lui faisoit; mais ensuite, après ce premier tumulte que cause nécessairement le concours d'une multitude qui se rassemble, on fit silence, & Virginius leur raconta de suite ce qui venoit d'arriver. Puis tendant ses mains vers l'assemblée: *Chers compagnons*, dit il, d'un ton suppliant, *ne m'imputez pas un meurtre dont Appius seul est l'auteur, & ne me regardez pas avec des yeux d'indignation comme si j'étois un parricide. Les jours de ma fille m'eussent été plus chers que les miens, s'il lui avoit été permis de vivre sans perdre l'honneur & la liberté, mais on a voulu la livrer comme une esclave à une infame prostitution, & j'ai mieux aimé la perdre en lui donnant la mort, que de me la voir enlever par un si sanglant outrage. Un excès de tendresse pour elle m'a rendu son meurtrier, mais je ne lui aurois pas survécu d'un moment, si je n'avois espéré que vous m'aideriez à venger sa mort. Vous avez des sœurs, des femmes, des filles, & le sang*

de la mienne n'a certainement pas éteint les feux impudiques d'Appius. L'impunité ne le rendroit que plus insolent ; apprenez donc de mon malheur à prévenir le vôtre. Pour moi depuis que la mort m'a enlevé mon épouse, & que ma fille, assez malheureuse pour ne pouvoir jouir de la vie avec honneur, vient de la terminer avec gloire ; je ne vois plus rien dans ma maison qui puisse faire envie à Appius. Et quand il voudroit s'attaquer à moi je sçaurois toujours me retirer de ses mains comme j'en ai tiré Virginie. Mais pour vous & pour vos enfans voyez ce qu'il vous importe de faire.

An. R. 304. av. J. C. 448.

Tous les soldats l'entendant parler s'engageoient hantement à tout entreprendre pour le venger du tyran, & pour s'en affranchir eux-mêmes, tandis que ceux de sa suite répandus dans le camp représentoient par les expressions les plus pathétiques les vives impressions qu'avoit pu faire sur eux la vue d'un spectacle, dont le seul récit faisoit horreur, En même tems le bruit se répandit qu'on avoit déja tout gagné à Rome, & les derniers arrivés publioient encore qu'Appius à demi mort avoit pris la fuite & n'étoit plus dans la ville. Tout cela vrai ou faux concouroit à donner du cœur au soldat. Il crie aux

An. R. 304. av. J. C. 448.

armes, il y court, il arrache les étendarts & se met en chemin. Les Décemvirs alarmés du désordre qu'ils voyoient : autant que des nouvelles qu'ils venoient d'entendre, se distribuoient dans le camp pour contenir les troupes, mais en vain : s'ils paroissoient vouloir agir d'autorité, le soldat répondoit brusquement qu'il étoit soldat, qu'il avoit des armes & qu'il sçauroit s'en servir ; s'ils prenoient le parti de parler avec bonté, on ne leur faisoit aucune réponse.

Elle se retire sur l'Aventin.

Toute l'armée se met donc en marche, arrive à Rome & monte sur l'Aventin. Mais au lieu de tenir les discours violens & séditieux dans les rues par où l'on passoit, les troupes se contentoient d'animer au rétablissement des Tribuns & de la liberté, tous ceux qu'ils trouvoient sur leur passage. Sp. Oppius étoit à délibérer dans le Sénat avec ses collegues:&parce qu'on avoit donné lieu soi-même à tout le désordre, on prit le parti d'y remédier avec douceur. On députa Sp. Tarpeius, C. Julius & P. Sulpicius tous trois Consulaires, vers les soldats, pour leur demander de la part du Sénat, en vertu de quel ordre ils avoient abandonné le camp, quel étoit leur dessein & ce qui les portoit à venir en armes s'emparer du mont Aventin, faire à leur patrie une guerre qu'ils n'avoient

An. R. 3c4. av. J. C. 448.

entrepris que contre les ennemis. On ne manquoit pas de reponse, mais il falloit quelqu'un pour la faire au nom de tous : & dans une multitude qui ne s'étoit point encore donné de chef, personne n'étoit assez hardi pour prendre sur soi une affaire si délicate. Ils declarerent donc tous ensemble que le Sénat n'avoit qu'à leur députer Horace & Valerius, qu'ils n'avoient rien à répondre jusqu'alors.

Tribuns militaires.

LI. Les députés se retirerent & Virginius s'adressant à l'armée : *Romains*, leur dit-il, *pour ne vous être pas donné un chef, un petit incident a été pour vous un grand embarras, & si vous vous en êtes tirés sagement, c'est par hasard plutôt que par réflexion. Il me paroît donc qu'il seroit à propos d'établir un Conseil de dix personnes avec le titre de Tribuns militaires, pour agir au nom de tous.* On y consent & comme on le nommoit tout le premier: *réservez*, dit-il, *je vous prie, à un tems plus heureux ce témoignage flatteur de votre bonne volonte pour moi. Jusqu'à ce que ma fille ait été vengée, je ne sçaurois me plaire dans aucune dignité, & d'ailleurs il n'est point de l'intérêt de la République, dans le trouble & l'agitation où elle est, que vous vous donniez pour chef le plus exposé à l'o-*

An. R. 304 av. J. 448.

rage. Si je puis vous être utile dans cette conjoncture, je vous servirai mieux n'étant que particulier. On jetta les yeux sur un autre. & les dix Tribuns militaires furent élus.

L'autre armée se soulève aussi.

Icilius & Numitorius arrivés dans l'autre armée chez les Sabins l'avoient aussi soulevée contre les Décemvirs, en y rappellant le meurtre de Siccius, dont le souvenir n'excitoit pas moins d'indignation que l'attentat récent d'Appius contre l'honneur de Virginie. Mais Icilius informé de l'élection qu'on venoit de faire sur le mont Aventin, craignoit que le peuple dont il connoissoit parfaitement le génie, ne jettât les yeux sur ces Tribuns de nouvelle création pour en faire ses Tribuns ordinaires, & parce qu'il aspiroit au Tribunat, il voulut empêcher que cette premiere élection ne servît de préjugé pour un autre.

Autres Tribuns militaires.

Il fit donc faire de son côté une élection toute semblable, avant que l'on se mît en chemin.

Ils arriverent par le porte Colline, & passant par le milieu de la ville en ordre de bataille, les étendars déployés, ils furent rejoindre l'autre armée sur le mont Aventin. Les vingt Tribuns convinrent de réunir sur deux têtes seulement toute leur autorité : le choix tom-

ba sur M. Oppius & sur Sext. Manilius. An. R. 304 av. J. C. 448.
D'un autre côté le Sénat s'assembloit tous les jours, & les Sénateurs toujours plus embarrassés sur la conjoncture présente, songeoient moins à remédier au désordre, qu'à faire aux Décemvirs mille reproches, sur l'assassinat de Siccius, sur l'impudicité d'Appius & sur les mauvais succès de toutes leurs expéditions militaires. On étoit d'avis de députer au peuple les deux qu'ils avoient demandés, mais ceux ci ne voulurent accepter la députation qu'autant que les Décemvirs se dépouilleroient de toutes les marques d'une Magistrature dont ils étoient déchus depuis près d'un an. Les Décemvirs se plaignant à leur tour qu'on les traitoit trop impérieusement, protestoient qu'ils ne se démettroient de leur charge qu'après que leur commission auroit été remplie par la publication solemnelle des loix qui restoient à rédiger.

LII. Cependant M. Duilius qui avoit été Tribun du peuple, engagea les armées à passer du mont Aventin sur le mont sacré: leur faisant observer que l'on perdoit le tems dans le Sénat à disputer toujours sans rien conclure, mais sur-tout en leur remontrant » qu'on ne penseroit » à prendre un parti que lorsqu'on ver-

Tous se retirent sur le mont sacré.

An. R. 304. av. J. C. 448.

» roit la ville abandonnée & déserte ; » que le Mont sacré étoit le monument » de la constance du peuple, & que » cette démarche suffiroit pour persua» der aux Sénateurs que le rétablisse« ment des Tribuns étoit la seule voie » de parvenir à la réunion «. Sans exercer donc la moindre violence, l'armée Romaine, avec la même retenue qu'autrefois, alla se camper sur le mont Sacré par la voie Nomentane qui s'appelloit alors le chemin de Ficulnée. Le peuple la suivit ou du moins ceux qui étoient en état de le faire, même les enfans & les femmes ; *A qui pourrions-nous*, disoient-elles en déplorant leur sort, *nous confier désormais dans une ville, où la pudeur & la liberté n'ont plus d'asyle.*

Rome n'étoit donc plus qu'un désert ; il ne paroissoit dans la place que quelques vieillards ; les Sénateurs s'en apperçurent, sur-tout en se rendant à leur assemblée. De sorte que plusieurs s'unissant alors à Horace & à Valerius: *Qu'attendez-vous*, disoient-ils à leurs confreres, *& que prétendez-vous donc faire ? Si les Décemvirs persistent dans leur obstination, faudra-t-il abandonner la République & la laisser périr ? Et vous, Décemvirs, à quoi vous servent désor-*

mais ces faisceaux dont vous ne voulez pas vous dessaisir ? Est-ce pour exercer une autorité chimérique sur des murs & sur des maisons vuides ? Quelle honte pour vous qu'il y ait presque plus de Licteurs dans Rome qu'il n'y a de citoyens & d'habitans ? Que deviendra-t-on si les ennemis s'approchent, si le peuple vous voyant insensibles à sa retraite, revient les armes à la main ? Vous ne voulez donc voir finir le Décemvirat que par la ruine entiere de la patrie ? il n'y a plus de milieu, il faut se résoudre à donner au peuple ses Tribuns, ou n'avoir plus de peuple dans Rome, il nous feroit renoncer à nos Magistratures, plutôt que de laisser abolir le Tribunat. S'il a pu contraindre nos peres à le leur accorder, & s'il l'a désiré, avant même que de l'avoir connu, comment, après en avoir goûté les douceurs, pourroit-il y renoncer, sur-tout depuis que l'abus que nous faisons de notre supériorité, lui rend le Tribunat plus nécessaire qu'il ne fut jamais.

An. R. 304. av. J. C. 448.

Les Décemvirs ne pouvant résister à des remontrances si fortes & si unanimes, déclarerent enfin que, puisqu'il le falloit, ils vouloient bien se soumettre aux ordres du Sénat, à condition qu'on ne les abandonneroit pas à la vengeance

An. R. 304. av. J. C. 448.

du peuple, d'autant plus, ajoutoient-ils, que rien n'étoit si dangereux que de l'accoutumer à verser le sang des Sénateurs.

Valerius & Horace les ramenent.

LIII. Valerius & Horace partirent donc avec un plein pouvoir de rappeller le peuple & de traiter avec lui aux conditions qu'ils trouveroient bon, sans toutefois sacrifier les Décemvirs à sa vengeance. Le peuple admit les députés dans le camp avec une extrême joie & même avec des actions de graces, les appellant ses libérateurs & ses patrons, pour s'être prêtés avec tant de zele à ses intérêts dès le commencement du trouble, & dans la négociation présente où l'on espéroit de tout pacifier. Icilius leur porta la parole au nom de tout le peuple. Et comme il fallut ensuite leur exposer ses prétentions, il le fit conformément aux résolutions qu'on avoit prises avant leur arrivée, & d'une maniere à faire comprendre que le peuple comptoit beaucoup plus sur la justice de sa cause que sur la force de ses armes. En effet il demandoit le rétablissement du Tribunat & du droit d'appel, les deux ressources de sa liberté avant le Décemvirat : il demandoit une amnistie générale tant pour ceux que le désir de cette même liberté avoit engagés à la sédition,

que pour les auteurs qui l'avoient excitée. Il n'y eut d'excessif que sa proposition au sujet des Décemvirs qu'il prétendoit devoir lui être abandonnés, menaçant de les brûler vifs. A quoi les députés du Sénat répondirent en ces termes. *Entre les propositions que vous nous faites, celles que la raison & la réflexion vous ont dictées, sont si conformes à l'équité, que nous étions résolus de les prévenir, puisqu'elles ne tendent qu'à vous assurer la liberté, sans nuire à celle des autres; mais il en est une qui ne vient que d'un esprit de vengeance. Nous l'excusons, mais nous ne sçaurions nous y prêter. Pour punir des tyrans, voudriez-vous donc le devenir vous-mêmes, & vous rendre coupables des cruautés que vous détestez dans les autres? Vous voudriez disposer en maîtres de vos adversaires, lors que vous ne pouvez presque pas encore disposer de vous-mêmes? La République verra-t-elle donc toujours dans son sein le Sénat & le peuple acharnés l'un contre l'autre pour s'entre-détruire. Il vous faut un bouclier pour vous défendre, mais non pas une épée pour insulter. Un puissant ennemi n'est que trop humilié de se voir réduit à mener une vie privée dans une même ville & sous les mêmes loix, qui*

An. R. 304. av. J. C. 448.

An. R. 304. av. J. C. 448. *vous mettant à l'abri de sa tyrannie, doivent aussi le soustraire à votre vengeance. Vous ne lui deviendrez même que trop redoutables, lorsque rentrés en possession de vos Magistratures & de vos privileges, vous disposerez souverainement dans vos assemblées de nos biens & nos personnes. Ne serez-vous pas les maîtres alors de traiter chacun comme il l'aura mérité ? Ne songez donc maintenant qu'à vous assurer la liberté.*

LIV. Le peuple content de cette réponse donna aux députés un plein pouvoir de traiter en son nom avec le Sénat. Ceux-ci accepterent la négociation,&promirent de revenir bientôt leur apporter la ratification de leurs demandes. Arrivés au Sénat, ils exposent les intentions du peuple, & les Décemvirs satisfaits de voir, contre leur attente, qu'on ne s'obstinoit pas à les faire périr, se prêterent facilement à tout; mais Appius leur chef & le grand objet de la haîne publique, jugeant de l'aversion qu'on devoit avoir pour lui, par celle qu'il avoit pour les autres; *Messieurs*, dit-il aux Sénateurs, d'un ton qui se ressentoit de la férocité de son génie, *je ne m'y trompe pas & je prévois l'orage qui me menace. Vous attendez d'avoir donné des armes à nos ennemis*

pour vous tourner tous ensemble contre moi, & dès-lors je me verrai sacrifier à la vengeance publique; je veux bien néanmoins renoncer au Décemvirat comme mes Collegues. Le Sénat ordonna donc que les Décemvirs se démettroient incessamment, que le grand Pontife Q. Furius procéderoit (*a*) à l'élection des Tribuns, & qu'on ne feroit jamais ni au soldat ni au citoyen un crime de sa révolte. An. R. 304. av. J. C. 448.

Le décret n'eut pas plutôt été dressé, que les Sénateurs sortirent, & les Décemvirs comparoissant dans la place se déposerent en présence du peuple. Tout le monde en eut une extrême joie. Les auteurs de la négociation, suivis de tout ce qui restoit de citoyens dans la ville, porterent cette nouvelle au camp. On n'attendit pas qu'ils fussent arrivés, on courut au-devant, & ce ne fut, dans le premier abord, que félicitation de part & d'autre à l'occasion de la paix & de la liberté dont on alloit jouir. Puis les députés prenant la parole : *Sous le bon plaisir des Dieux*, dirent-ils, *pour le plus grand avantage de la République & pour le vôtre, revenez dans votre patrie, dans vos maisons avec vos femmes*

(*a*) C'est qu'il n'y avoit pas d'autre Magistrat qui fût en état de présider aux assemblées.

An. R. 304. av. J. C. 448.

& vos enfans, mais puisque vous avez été assez réservés pour ne faire aucun dégât dans nos terres pendant votre retraite & dans un tems où vous avez dû avoir besoin de tout, usez à votre retour de la même retenue. Venez vous rassembler sur le Mont Aventin d'où vous êtes partis, pour élire vos Tribuns & recueillir les fruits de votre liberté dans ce lieu fortuné, où vous en recueillîtes autrefois les prémices. Le grand Pontife s'y rendra pour présider.

Election des Tribuns du peuple sur le mont Aventin.

Cette nouvelle fut reçue avec un applaudissement & une joie qu'on ne sçauroit exprimer. On leve les étendarts : on se met en marche, & durant tout le chemin c'étoit à qui feroit éclater aux yeux des passans une plus grande joie. Ils traverserent la ville armés & en silence, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés sur l'Aventin, où le Pontife les ayant assemblés, ils élurent pour Tribuns L. Virgilius le premier, L. Icilius, P. Numitorius, oncle maternel de Virginie, & tous trois les principaux auteurs de la sédition. Après eux furent élus C. Sicilius descendant de celui qu'on dit avoir été le premier de tous les Tribuns lorsqu'on en fit la création sur le Mont Sacré; M. Duilius qui avoit déja exercé cette Magistrature avec honneur avant

l'établissement des Décemvirs, & qui pendant leur gouvernement n'avoit jamais abandonné les intérêts & la cause du peuple. Les cinq autres furent, M. Titinnius, M. Pomponius, C. Apronius, Ap. Julius, & C. Oppius, en faveur desquels on se détermina bien moins par la considération d'aucun service déjà reçu, que de ceux que l'on pouvoit en attendre. L. Icilius ne fut pas plutôt entré en charge, qu'il proposa l'amnistie pour ceux qui s'étoient soulevés contre les Décemvirs; & le peuple l'autorisa par un plébiscite. M. Duilius fit agréer aussi le rétablissement du Consulat & du droit d'appel des Consuls au peuple. L'assemblée se tint à ce sujet dans les *Prés Flaminiens*, que l'on appelle maintenant le *cirque Flaminien.*

An. R. 304. av. J. C. 448

LV. La République étoit en interegne, le Sénateur *régent* proclama Consuls L. Valerius & M. Horatius. Ils entrerent en charge aussi-tôt après leur élection, & sans attendre le commencement de l'année Consulaire, ils commencerent à gouverner d'une maniere assez populaire, sans négliger néanmoins les droits du Sénat. Il ne laissa pas de se prévenir contr'eux, dans le principe où il étoit qu'on ne pouvoit favoriser la li-

An. R. 306. av. J. C. 446. L. Valerius M. Horatius Consuls.

An. R. 306. av. J. C. 446.

berté sans affoiblir sa puissance.

Promulgation de plusieurs loix en faveur du peuple.

Dès le commencement de leur Consulat, comme il fut question de sçavoir si les Plébiscites seroient regardés comme une loi d'état, il fut décidé, à la pluralité des Centuries, que les ordonnances du peuple assemblé, même par tribus, auroient force de loi pour tous les Romains, & dans tous les ordres de la République. Cette décision qui donnoit un si grand poids aux loix Tribuniciennes, fut suivie d'une autre en faveur de l'appel, par laquelle les Consuls, non contens de restituer au peuple ce fameux privilege devenu l'arc-boutant de sa liberté, le lui assurerent pour toujours & d'une maniere irrévocable, en faisant inhibition & défense à toutes personnes de contribuer jamais à la création d'aucune nouvelle Magistrature, dont l'autorité fût sans appel, sous peine contre le contrevenant de pouvoir être impunément mis à mort, sans que le meurtrier pût jamais être recherché pour crime d'homicide.

Après avoir ainsi fondé la liberté du peuple sur le double appui de l'appel & du Tribunat, les Consuls voulurent encore faire respecter les Tribuns comme des personnes sacrées & inviolables. Ils renouvellerent à cet effet quelques an-

ciennes cérémonies dont l'usage s'étoit perdu, ajoutant à cet appareil imposant de religion une loi qui défendoit de violer personnellement les dix Tribuns, les Ediles & juges du peuple (*a*), sous peines pour le transgresseur de voir tous ses esclaves & ses biens vendus sur le parvis du temple de Cerès, de *Liber* (*b*) & de Proserpine, & de se voir lui-même dévoué comme un sacrilege à toute l'indignation de Jupiter. An. R. 306. av. J. C. 446.

Les Jurisconsultes prétendent que cette loi ne fait pas d'un Tribun une personne sacrée, mais qu'elle condamne seulement comme sacrilege celui qui l'auroit personnellement insulté. En effet, à l'égard des Ediles, ce qui prouve qu'ils ne sont pas réputés personnes sacrées en vertu de cette loi, c'est l'usage où sont les Magistrats supérieurs d'avoir action contre eux, jusqu'à les décréter de prise de corps & les faire emprisonner; quelque abusif d'ailleurs que puisse être cet usage, puisqu'il est condamné, en quelque maniere, par cette même loi. Mais pour ce qui concerne les Tribuns, il est également évident que s'ils jouissent

(a) C'étoient apparemment quelques officiers de justice subalternes & dont l'historien nous laisse ignorer les fonctions.

(*b*) Fils de Cerès, différent de celui de Semelé.

An. R. 306. av. J. C. 446.

encore aujourd'hui de ce privilege personnel, c'est toujours en vertu de la loi de leur premiere création, & du serment par lequel on s'engagea dès-lors à les regarder comme des personnes inviolables & sacrées. Quelques-uns ont cru que la loi dont il est ici parlé, ne devoit pas seulement s'entendre des Tribuns, mais encore des Consuls & même des Préteurs, dont l'élection se faisoit à peu près avec les mêmes auspices; parce que, disent ces auteurs, le terme de *Juge* employé dans cette loi ne peut s'entendre que des Consuls : mais ils se trompent, car alors on n'étoit pas encore dans l'usage de donner aux Consuls la qualité de Juges, mais seulement celle de Préteurs.

A toutes ces loix les Consuls en ajouterent une autre, par laquelle les Sénatus-Consultes, qu'ils étoient en possession de réformer seuls, & de supprimer quelquefois totalement, devoient être portés désormais aux Ediles pour les faire exécuter selon leur forme & teneur. Enfin le Tribun Duilius requit le peuple à ce qu'il lui plût de condamner à périr sous les verges & la hache, celui qui entreprendroit jamais d'abolir le Tribunat ou d'établir quelque nouvelle Magistratrature, dont l'autorité fût sans appel;

& le Plébiscite en fut aussi-tôt dressé. An. R. 306. av. J. C. 446.
Quelques désagréables que fussent toutes ces loix aux Patriciens, comme elles ne les attaquoient pas personnellement, ils n'y mirent aucune opposition.

LVI. Les Tribuns après avoir si solidement établi leur puissance & la liberté du peuple, crurent que le tems étoit venu de se venger avec succès de leurs ennemis particuliers. Appius fut le premier qu'ils attaquerent ; Virginius à leur sollicitation se porta pour son accusateur & le cita devant l'assemblée. Appius comparut, escorté d'une troupe de jeunes Patriciens, comme d'autant de satellites, dont la vue rappella le souvenir de son tyrannique Décemvirat. *Romains*, dit alors Virginius au peuple assemblé, *les preuves n'étant nécessaires que pour établir des faits dont on pourroit douter, je ne dois point perdre le tems en paroles & en déclamations inutiles contre un homme dont la tyrannie vous a forcé de recourir aux armes ; mais je ne dois pas souffrir non plus qu'après tant de crimes & d'excés dont il est coupable, il ait encore l'insolence de vouloir se dire innocent. Ecoutez donc, Appius, je ne vous demande pas compte ici de votre conduite pendant les deux années de votre Décemvirat, qui*

An. R. 306. av. J. C. 446.

n'a été pour vous qu'un tissu d'injustices, de dissolutions & de crimes ; il n'en est qu'un seul sur lequel je vous somme de répondre. N'est-il pas vrai que vous avez condamné par provision à la servitude une personne libre, au préjudice de l.. liberté, de la justice & des loix ? Si vous ne pouvez vous inscrire en faux contre cette accusation, j'ordonne qu'on vous traîne en prison.

Il n'y avoit de ressource pour Appius ni du côté des Tribuns, ni du côté du peuple. Il implora cependant la protection des Tribuns, & comme l'huissier mettoit la main sur lui, sans qu'aucun d'eux s'y opposât : *j'en appelle*, dit-il. A ce mot si essentiel & si précieux à la liberté, & qu'on venoit d'entendre prononcer à celui-là même, qui depuis peu avoit prononcé contr'elle l'arrêt le plus injuste ; à ce mot, dis-je, toute l'assemblée fit silence : *En vérité*, disoit-on, *il f.ut convenir qu'il est des Dieux & qu'ils veillent sur ce qui se passe parmi les mortels. S'ils ont été lents à punir ce tyran, la punition n'en devient que plus éclatante, Celui qui avoit anéanti l'usage de l'appel, est obligé d'y recourir enfin, & d'implorer la protection de ce même peuple dont il fouloit aux pieds les privileges & les droits. Nous voyons dé-*

pouiller de ſa liberté & traîner dans les fers celui qui avoit entrepris d'en dépouiller les autres, & de leur faire ſubir le même ſort. An. R. 306. av. J. C. 446.

Ces réflexions dont on s'entretenoit tout bas n'empêchoient pas d'entendre Appius qui réclamoit hautement la clémence des Romains, leur rappellant tantôt les ſervices mémorables que ſes ancêtres avoient rendus à la patrie dans la guerre & pendant la paix, tantôt la générosité avec laquelle il avoit renoncé au Conſulat pour ſe prêter malgré le Sénat aux volontés du peuple; générosité qu'il diſoit être le principe de tous ſes malheurs; tantôt il faiſoit valoir en ſa faveur l'équité des loix qu'il leur avoit données, & l'indignité qu'il y auroit, ces mêmes loix ſubſiſtant, de jetter dans les fers le légiſlateur. *Au reſte*, ajoutoit-il, *ſi l'on veut me permettre de parler pour ma défenſe; je ſuis prêt à avouer tout le mal, & à rappeller tout le bien que je puis avoir fait, afin que l'on puiſſe compenſer l'un par l'autre. Pour le préſent, en qualité de citoyen Romain, & par un droit qui eſt commun à tous, je demande qu'il me ſoit permis de plaider ma cauſe pour ſubir enſuite le jugement qu'il vous plaira prononcer. Car enfin l'indignation & la haine de mes conci-*

An. R. 306. av J. C. 446. *toyens, n'a pas dû tellement me décourager, que je ne puisse espérer encore quelque grace de leur équité & de leur clémence ; mais si on entreprend de me traîner en prison sans m'entendre, j'en appelle encore aux Tribuns, je les conjure d'avoir égard à mon appel, & de ne pas autoriser par un tyrannique refus les injustices qu'ils nous reprochent. Que si les Tribuns déclarent s'être mutuellement engagés à ne point admettre le recours & l'appel de l'un à l'autre, comme ils nous accusent de l'avoir fait dans le Décemvirat, j'en appelle au peuple, & j'implore le secours de ces loix que les Consuls & les Tribuns ont publiées de concert dans cette même année en faveur de l'appel. En effet pour qui sera donc cette ressource, si ce n'est pour un accusé qui n'est point condamné & qu'on refuse d'entendre ? Comment un Plébéïen sans crédit, sans appui, trouvera-t-il jamais un secours dans vos loix, s'il n'y en a point pour Appius ? Oui, votre conduite à mon égard va faire voir si on doit les regarder comme l'appui de la liberté, ou si elles ne sont pas plutôt le fondement d'une nouvelle tyrannie, si ce droit d'appel aux Tribuns & au peuple, que l'on prètend opposer comme une barriere aux entreprises des Magistrats,*

a été véritablement rétabli, ou s'il n'est au contraire qu'un droit chimérique, un privilege en idée. An. R. 306. av. J. C. 446.

LVII. Virginius prenant la parole: *il n'y a*, dit-il, *qu'un Appius dans l'univers pour qui l'on ne doive plus consulter ni loix civiles ni droit des gens. Qu'on jette seulement les yeux sur ce Tribunal devenu l'asyle & le boulevart de toutes sortes d'infamies. Ce Tribunal où le scélérat s'érigeant en Décemvir perpétuel, toujours armé de verges & de haches, toujours escorté d'une bande, non pas de Licteurs, mais de bourreaux, s'acharnoit impitoyablement sur vos biens & sur vos personnes, & se désalteroit de votre sang. Ce Tribunal où ce tyran avide d'infames plaisirs, après s'être rassasié de rapines & de sang, a entrepris malgré les Dieux & les hommes, qu'il bravoit également, d'arracher d'entre les bras de son pere, en présence de tout le peuple Romain, une fille libre, pour la donner à un de ses cliens, au ministre de ses débauches, pour en abuser ensuite lui-même comme d'une esclave que le droit de la guerre lui auroit asservie. C'est delà que vous l'avez entendu prononcer contre la liberté de Virginie, cet horrible décret qui a forcé un pere de plonger le couteau dans le sein de sa*

An. R. 306. av. J. C. 446.

fille, pour l'affranchir d'une servitude qui eût été pire que la mort. C'est delà que moins sensible encore à la mort de cette fille qu'au chagrin de ne pouvoir en jouir, il donnoit ses ordres pour faire conduire en prison son futur époux & son oncle qui ne pensoient qu'à soustraire son cadavre à ses yeux. Mais cette prison qu'il a si souvent appellée par dérision le domicile du peuple, n'est pas moins pour lui que pour les autres. Qu'il appelle donc cent & cent fois, cent & cent fois je le sommerai de se justifier, s'il l'ose ou s'il le peut, & devant tel juge qu'il voudra, du crime seul sur lequel je l'ai interpellé de répondre : s'il refuse, j'ordonne qu'on le jette dans les fers, comme un coupable déjà convaincu. Appius fut conduit en prison au grand étonnement du peuple, qui sans improuver la conduite du Tribun, croyoit néanmoins porter à l'excès la liberté, en traitant avec tant de rigueur un si grand homme.

Sa prison

Sur ces entrefaites les Latins & les Herniques députerent à Rome pour féliciter le Sénat & le peuple de leur réunion, & pour porter au Capitole une couronne d'or en action de graces à Jupiter. Elle étoit d'un poids modique & proportionné à leurs petites facultés :

mais les actes de religion ſe faiſoient alors avec plus de piété que de magnificence. Ces députés annoncerent auſſi que les Eques & les Volſques faiſoient de grands préparatifs de guerre. Sur quoi les Conſuls ayant eu ordre du Sénat de tirer au ſort leur deſtination ; Valerius fut chargé de marcher contr'eux, & Horace de continuer la guerre contre les Sabins. On fit enſuite l'enrôlement auquel non-ſeulement toute la jeuneſſe, mais tous les vétérans & un grand nombre de volontaires ſe préſenterent par un excès d'affection pour les Magiſtrats. Auſſi l'armée qu'ils formerent fut des plus nombreuſes, & même des plus invincibles, par la diſtribution qu'ils firent des vétérans dans toutes les compagnies. Les Conſuls avant que de ſortir de Rome, ou ſelon d'autres, les Ediles, par ordre des Tribuns expoſerent au public ſur des tables d'airain les nouvelles loix, connues ſous le nom des *douze tables*.

An R. 305. av. J. C. 446.

Les douze tables.

LVIII. Cependant C. Claudius qui s'étoit retiré à Régille ſon ancienne patrie, pour n'être pas témoins des iniquités du Décemvirat & principalement des crimes de ſon neveu Appius, ayant appris ſon malheur, revint pour tirer du danger un parent dont on ſçavoit qu'il avoit déteſté la conduite. On vit

C. Claudius intercede pour Appius.

306. av. J. C. 446.

donc reparoître à Rome ce vénérable vieillard, accompagné de tous ceux qui appartenoient à sa famille, & d'un grand nombre de cliens, dans la place en habit de deuil, intercédant en faveur du coupable; » conjurant les uns & les autres, & tout le peuple ensemble d'avoir quelque égard pour sa famille & de ne pas déshonorer les Appius, jusqu'à les faire regarder comme des méchans citoyens qu'il falloit retenir dans les fers, de ne pas confondre dans un cachot avec des brigands & des scélérats un homme dont la postérité respecteroit toujours la mémoire & l'image, pour avoir été le premier législateur & le premier jurisconsulte des Romains; de suspendre pour quelques momens leur vengeance pour donner lieu à la réflexion, & de penser s'il ne valoit pas mieux pardonner à un coupable en faveur d'une famille nombreuse qui demandoit grace pour lui, que de la mécontenter toute entiere, en s'obstinant à le faire périr «. *Il le mérite*, ajoutoit-il, *je le sçais, & vous sçavez aussi que si j'intercede pour ce malheureux, c'est moins par aucune amitié pour lui que par considération pour sa naissance & pour mon nom qu'il porte. Vous avez rétabli la li-*

berté dans Rome par votre courage, il vous reste à cimenter la paix & l'union entre les deux ordres de l'état par cet exemple de douceur.

An. R. 306. av. J. C. 446.

Ses prieres commençoient à faire quelque impression sur les esprits, & déjà le peuple laissoit paroître quelque sensibilité, non pas à la vérité pour le coupable qui n'en méritoit point, mais pour celui qui prenoit ses intérêts & qu'on respectoit personnellement. Mais Virginius venant à la traverse, *Romains*, disoit-il, *si quelque chose doit vous toucher, c'est ma disgrace & la mort de ma fille. Vous devez sans doute vous intéresser moins pour une famille qui n'a jamais songé qu'à vous asservir, que pour les amis de Virginie & pour vos Tribuns ses parens, qui devenus vos protecteurs, implorent eux-mêmes votre protection, & vous demandent justice.* Ces dernieres paroles de Virginius, accompagnées de ses larmes sembloient devoir l'emporter. Appius dans sa prison ne douta donc plus de sa condamnation, & n'ayant aucune espérance de s'y soustraire, il se donna la mort avant que le jour où on devoit le juger fût venu.

Appius se donne la mort.

Sp. Oppius étoit sans doute le plus coupable après Appius, pour ne s'être pas opposé à l'injuste décret de son Col-

Accusation d'Oppius, sa prison, sa mort.

An. R. 306. av. J. C. 446.

legue dans la cause de Virginie, étant à Rome avec lui. P. Numitorius le mit en cause, & ce fut moins pour n'avoir pas interposé son autorité en cette occasion, que pour en avoir abusé dans plusieurs autres, sur-tout à l'égard d'un citoyen Romain qu'il avoit fait battre de verges. C'étoit un Officier qui avoit fait vingt-sept campagnes où il avoit obtenu jusqu'à huit fois des récompenses de valeur. Il se leva du milieu de l'assemblée, tenant dans ses mains les monumens de ses exploits; & s'étant aussitôt dépouillé en présence de tout le peuple, il fit voir sur son dos les meurtrissures des coups de verges qu'il avoit reçus. *Vois-tu bien*, dit-il ensuite à Oppius, *comme tu m'as traité; je te permets de me traiter encore de même, quoique tu n'en aies plus l'autorité, si, coupable de tous les crimes dont on t'accuse, tu peux me reprocher la moindre faute.* Oppius fut aussi conduit en prison, où il prévint comme Appius sa condamnation par une mort volontaire. Les Tribuns confisquerent les biens de l'un & de l'autre, & ceux de leurs Collegues, après les avoir fait bannir. M. Claudius qui dans l'affaire de Virginie avoit prêté son ministere au Décemvir, pour le revendiquer, fut aussi ajourné &

condamné, mais Virginius lui ayant fait grace de la vie, il se retira en exil à Tivoli. Ce fut alors que les mânes de Virginie, plus heureuse sans doute après sa mort qu'elle ne l'auroit été pendant sa vie, après avoir poursuivi de maison en maison tous les auteurs de son infortune, se reposerent enfin, lorsqu'elles ne trouverent plus de coupables à sacrifier à leur vengeance.

An. R. 306. av. J. C. 446.

Modération du tribun du peuple.

LIX. Mais le Sénat étoit dans une grande consternation de voir les Tribuns jouer à leur tour le rôle des Décemvirs : lorsque M. Duilius l'un d'entr'eux, pour mettre sagement un frein à leur puissance devenue excessive : *Collegues*, leur dit il, *nous avons porté nos privileges & notre vengeance assez loin. Je ne souffrirai donc pas que l'on forme de nouvelles accusations, & que l'on condamne personne à de nouvelles peines. Car enfin il ne convient pas de réveiller des fautes ensévelies dans l'oubli, après avoir si bien puni les plus récentes dans la personne des Décemvirs. D'autant plus que le zele infatigable des Consuls nous est un sûr garant qu'à l'avenir notre intervention ne sera plus nécessaire.* Une déclaraion si pacifique dans la bouche d'un Tribun servit beaucoup à rassurer le Sénat, mais elle ne con-

An. R. 306. av. J. C. 446.

tribua pas moins à le prévenir toujours davantage contre les Consuls, pour s'être livrés aveuglément au peuple, jusqu'à attendre, que les Magistrats Plébéïens fussent les premiers à se mettre en peine du repos & de la liberté du Sénat, & que ses ennemis pussent dire, *nous nous sommes assez vengés*, avant que ses Consuls se fussent mis en devoir d'arrêter les progrès de leur vengeance. Plusieurs trouvoient encore mauvais qu'on eût si facilement autorisé les dernieres loix que les Consuls avoient proposées. Aussi étoit-il vrai que dans ces tems orageux le Sénat avoit molli pour s'accommoder au tems.

Guerre des Eques & des Volsques

LX. Après avoir réglé les affaires civiles & rétabli le peuple dans tous ses droits, les Consuls se rendirent chacun dans son département. Valerius trouva dans l'Algide les Eques & les Volsques réunis, & différa sagement d'en venir à une action qui lui auroit peut-être couté bien cher s'il l'eût précipitée. En effet la disposition des esprits étoit bien différente dans les deux armées depuis les contretems arrivés aux Romains sous les tristes auspices des Décemvirs. Il prit donc le parti de s'arrêter à mille pas loin du camp des ennemis. Ceux-ci se hâterent d'occuper cet espace & de s'y étendre

étendre en ordre de bataille pour provoquer au combat les Romains qui se tenoient tranquilles. Les confédérés sous les armes, lassés d'attendre inutilement un combat auquel les Romains ne se prêtoient pas, & s'imaginant qu'ils se tenoient pour vaincus, se répandirent les uns dans les terres des Herniques, les autres dans celles des Latins pour les ravager. Ils avoient laissé dans le camp assez de troupes pour le garder, mais trop peu pour le défendre. Valerius s'en douta & pour leur donner l'alarme, il sortit en bataille, les provoquant à son tour. Ceux-ci connoissant leur foiblesse n'eurent garde de s'exposer, & les Romains augurant bien de cette retenue, ne douterent plus de la défaite d'un ennemi que la peur retenoit dans ses retranchemens.

An. R. 306. av. J. C. 446.

Ils l'attendirent depuis le matin jusqu'à ce que la nuit les obligea de rentrer: mais pleins de courage & de confiance, ils la passerent tranquillement à se refaire, tandis que les ennemis dans le trouble & dans la frayeur faisoient courir après les absens pour les rappeller. Les moins éloignés s'y rendirent, mais pour les autres il n'avoit pas été possible de les joindre. A la pointe du jour les Romains se présenterent comme

An. R. 306. av. J. C. 446.

auparavant, résolus de forcer le camp si on refusoit la bataille. Il étoit déja grand jour, & l'ennemi ne se montroit pas; lorsqu'enfin Valerius ayant ordonné aux siens d'avancer, les Eques & les Volsques demanderent à leurs Généraux de sortir aussi. Fiers de leurs derniers succès, il leur parut honteux de compter plutôt sur des retranchemens que sur des armes & sur une valeur déja victorieuses. Les généraux se prétêrent donc à leur empressement. On donne le signal, on sort du camp, & chacun, à mesure qu'il sort, va prendre son poste & se forme en bataille. Valerius profite de ce moment pour les attaquer, & sans attendre qu'ils fussent tous sortis ou rangés, il fond sur eux, non pas tant comme sur une armée que comme sur une troupe confuse de soldats. Ceux-ci embarrassés, se regardoient les uns les autres, & s'agitoient beaucoup, sans sçavoir trop ce qui leur convenoit de faire. Les cris & la précipitation avec laquelle ils avoient fait commencer l'attaque, n'avoient pas moins contribué à les déconcerter; ils prirent donc le parti de rentrer, mais revenus de leur premiere frayeur, & ranimés par leurs Officiers qui leur reprochoient déjà la honte qu'il y auroit de céder le champ

de bataille à des vaincus, ils reviennent à la charge. An. R. 306. av. J. C. 446.

LXI. De son côté le Consul, pour animer les siens : *Souvenez-vous*, leur disoit-il, *que c'est véritablement aujourd'hui que vous combattez en hommes libres & pour votre liberté. Vous n'avez plus à craindre que des décemvirs s'approprient vos succès, comme si vous n'étiez que leurs esclaves ; si vous remportez la victoire, vous en recueillerez les fruits. Vous n'avez plus affaire à un maître, à un Appius ; mais à un Consul, à Valerius dont les ancêtres ont été vos libérateurs, & qui peut se glorifier de l'être aussi lui-même. Faites donc voir que c'est à vos Généraux & non pas à vous qu'il faut imputer vos dernieres défaites. Il vous seroit honteux d'avoir moins de cœur contre vos ennemis que vous n'en avez eu contre vos concitoyens, & d'avoir encore plus appréhendé un joug domestique qu'une servitude étrangere. Dans ces jours de paix que vous regardiez comme un tems de calamité, il n'y avoit qu'une Virginie, dont la pureté fût en danger, il n'y avoit qu'un Appius dont on eût à redouter les excès ; mais dans ce tems de guerre, si nous manquons de prendre le dessus, nous avons à craindre pour*

An. R. 306, av. J. C. 446. *tous nos enfans, & de la part de toute une armée victorieuse. A Dieu ne plaise cependant que je vienne vous faire appréhender des malheurs auxquels le grand Jupiter & le Dieu Mars n'abandonneront jamais une ville fondée sous leurs auspices.* Ensuite rappellant les époques du mont Aventin & du mont Sacré : *C'est-là*, leur disoit-il, *que nous avons planté depuis peu si glorieusement l'étendart de votre liberté. C'est donc là que vous devez aussi rapporter en triomphe celui de votre domination, pour faire voir que le décemvirat n'a pas changé le cœur des Romains, qu'ils sont aussi redoutables qu'ils l'ont toujours été, & qu'ils ont pu rétablir l'équilibre entr'eux par des nouvelles loix, sans rien perdre de leur empire sur les autres.*

Leur défaite. Après avoir exhorté les soldats, il courut à la cavalerie : *Messieurs*, leur dit-il, *il faut que votre valeur réponde à votre rang, vous l'emportez sur l'infanterie en dignité, vous devez donc la surpasser en mérite. Les ennemis commencent à plier devant elle, achevez de les vaincre, fondez sur eux & chassez-les du champ bataille, ils ne sçauroient tenir long-tems contre vous, vous les voyez chancellans, & plus disposés à fuir qu' combattre.* A ces mots ils fondent

à bride abattue ſur les ennemis que l'infanterie avoit ébranlés. Ils les enfoncent juſqu'aux dernieres lignes, ils les rompent & paſſent au travers juſques dans la plaine qui étoit derriere, ils s'en rendent maîtres, & coupent aux fuyards le chemin du camp, pour les contraindre à ſe diſperſer de côté & d'autre. Le Conſul avec toute ſon infanterie pouſſant la pointe va forcer le camp, y fait beaucoup de carnage & encore plus de butin. An. R. 306. av. J. C. 446.

Guerre des Sabins.

Sa victoire fut à Rome le ſujet d'une grande joie, & le bruit qui s'en répandit dans l'autre armée qui faiſoit la guerre aux Sabins, y produiſit une noble émulation. Horace y commandoit. Exerçant d'abord les troupes à des eſcarmouches & à des légeres expéditions, toujours ſuivies de quelque ſuccès, il leur avoit fait oublier inſenſiblement les malheureuſes campagnes du décemvirat, & par la bonne opinion que ces petits eſſais pouvoient leur inſpirer, il les préparoit à une victoire déciſive. Les Sabins de leur côté, fiers des avantages qu'ils avoient eu ſur les Romains l'année precédente, ne ceſſoient de les provoquer au combat par les plus vives inſultes. *Pourquoi*, leur diſoient-ils, *perdez-vous le tems à aller çà & là par*

An. R. 306. av. J. C. 446. *bandes, comme des brigands? Pourquoi vous amuser à des escarmouches & consumer petit à petit des forces destinées à quelque chose de plus important? Vous craignez donc d'en venir à une action generale, & de voir la fortune se déclarer en faveur du plus fort.*

LXII. Ces insultes acheverent de déterminer les Romains au combat, auquel ils étoient d'eux-mêmes assez portés. *Quoi*, disoient-ils, *tandis que nos concitoyens vont bientôt triompher à Rome, nous nous laissons impunément outrager à l'ennemi, & quand pourrons-nous donc nous mesurer avec lui, si nous le pouvons encore?* Le Consul voyant toute son armée dans ces dispositions: *Soldats*, leur dit-il, *je pense que vous avez appris nos succès dans l'Algide. notre armée a soutenu, comme elle devoit, l'honneur & la liberté du peuple Romain. La prudence du Général & la valeur du soldat ont également concouru à cette glorieuse victoire. Il ne tiendra pas à moi que nous n'ayons les mêmes succès, ma resolution ne dépend plus que de la vôtte. Nous ne risquons rien à traîner cette guerre en longueur, nous pouvons aussi la terminer au plutôt. S'il faut attendre, je continuerai à vous inspirer de jour en jour plus de cœur*

& de confiance ; si vous croyez au contraire pouvoir tout entreprendre dès-à-présent, si vous y êtes resolus, faites à l'instant même un cri tel que vous le feriez s'il falloit courir au combat, je jugerai par là de vos intentions & de votre courage. Un cri général s'éleva aussitôt en signe de joie : *ça*, dit alors le Consul, *à la bonne heure, puisque vous le voulez, je le veux aussi, dès demain nous nous présenterons en bataille.* On passa le reste du jour à s'y préparer.

An. R. 305. av. J. C. 445.

Bataille.

Le lendemain les Sabins n'eurent pas plutôt apperçu les troupes Romaines se présenter au combat, qu'animés de la même ardeur ils s'y présenterent aussi. Il fut tel qu'il devoit l'être entre deux deux armées, pleines d'une égale confiance & également fieres, l'une de ses anciens succès, & presque continuels, l'autre de sa derniere victoire. Les Sabins mirent en œuvre une ruse de guerre. Après s'être formés de maniere à faire croire qu'ils étoient tous en présence de l'ennemi, ils avoient en réserve & hors des rangs un corps de deux mille hommes pour charger en flanc l'aîle gauche des Romains durant le fort de l'action. Elle en fut comme investie & si fort incommodée, qu'elle commençoit à succomber, lorsque les Cavaliers

An. R. 306. av J. C. 446.

des deux légions, au nombre de six cens, mirent pied à terre & accoururent à la tête des bataillons pour les soutenir. La générosité de ces Cavaliers à venir partager d'eux-mêmes le péril avec l'infanterie, la ranime. Elle ne peut sans rougir les voir combattre à pied avec plus de succès qu'elle n'avoit fait elle-même, & leur exemple la pique d'honneur.

Victoire des Romains.

LXIII. Chacun va donc à l'envi reprendre son poste & disputer une victoire presque désespérée ; le combat recommence, & même avec tant d'ardeur, qu'un moment après, l'aîle des Sabins plie à son tour. Les Cavaliers crurent alors pouvoir se retirer sans risque à travers les rangs de l'infanterie Romaine : ils remontent donc sur leurs chevaux pour passer à l'aîle droite, ils y annoncent que la gauche a déjà vaincu, & fondent avec ceux-ci sur les ennemis, découragés par la déroute d'une aîle qu'ils estimoient la plus forte ; aussi faut-il convenir que la cavalerie Romaine fit durant toute cette action des prodiges de valeur. Le Consul étoit à tout, applaudissant ceux qu'il voyoit bien faire, reprochant aux autres leur lenteur ; & tous également sensibles aux reproches ou aux louanges qu'ils en recevoient, combattoient avec beau-

coup de valeur & d'émulation. De forte qu'enfin jettant tous ensemble un nouveau cri, ils ne firent plus qu'un seul & même effort. Les Sabins ébranlés partout, & ne pouvant plus résister à ce torrent, se débandent dans la plaine, & leur camp demeure aux vainqueurs. On y trouva tout ce qu'on avoit perdu durant les dernieres incursions, comme on avoit retrouvé dans celui des Eques en Algide, ce qui avoit été pris aux alliés. An. R. 306. av. J. C. 446.

A dessein de frustrer les Consuls d'une partie de leur gloire, le Sénat n'ordonna qu'un seul jour de prieres publiques en action de graces pour ces deux expéditions, quoiqu'indépendantes l'une de l'autre, & glorieusement terminées par deux armées & dans deux combats différens. Mais le peuple y suppléa de son propre mouvement, en continuant la fête tout le lendemain, avec autant de zéle & presque plus de solemnité que le premier jour. Les Consuls convinrent aussi entr'eux d'arriver à Rome dans ce même tems à un jour près l'un de l'autre. Ils se réunirent dans le champ de Mars, & y convoquerent le Sénat, pour lui faire part de leurs succès. Les principaux du Corps trouverent mauvais qu'on les eût assemblés dans un en-

An. R. 306. av. J. C. 446.

droit occupé par des armées, comme ſi l'on avoit voulu leur faire la loi : & les Conſuls, pour diſſiper leurs ſoupçons, transférent l'aſſemblée dans les prés Flaminiens, où eſt maintenant le Temple d'Apollon, & qu'on appelloit dès-lors la *Place Apollinaire*.

Le Sénat diſpute le triomphe aux Conſuls.

Le Sénat leur ayant unanimement refuſé le triomphe, le Tribun Icilius propoſa au peuple de le décerner malgré lui. La plûpart des Sénateurs s'éleverent contre cette entrepriſe, & ſurtout C. Claudius, qui, s'adreſſant au peuple : *Romains*, dit-il, d'un ton plein de véhémence, *ce n'eſt pas de vos ennemis que les Conſuls demandent à triompher, mais du Sénat lui-même. Si votre Tribun ſe prête à leur deſſein, c'eſt moins par un motif de juſtice, comme il le prétend, que pour reconnoître, par cette baſſe complaiſance, les ſervices particuliers qu'il en a reçus ; mais a-t-on jamais vu le peuple ſe mêler de décerner le triomphe, & n'a-ce pas été toujours au Sénat à décider des cas où il faut l'accorder ? Les Rois eux-mêmes lui ont-ils jamais diſputé cette prérogative ? Prenez garde & craignez que vos Tribuns, en voulant interpoſer leur autorité dans toutes les affaires, ne diſſipent enfin ce Corps auguſte où réſide le*

conseil & l'ame de l'Etat. Sçachez que les Loix les plus sages ne sçauroient y maintenir la liberté & l'équilibre, qu'autant que tous les ordres y jouiront de leur rang, de leurs droits & de leurs immunités. Ces raisons, & plusieurs autres, que les plus anciens du Sénat ne manquerent pas d'ajouter à celles de Claudius, pour appuyer son avis, n'empêcherent pas le peuple assemblé par tribus, d'entériner la requête d'Icilius, en vertu de laquelle on vit pour la premiere fois un triomphe dans Rome décerné par le peuple sans l'aveu du Sénat.

An. R. 305, av. J. C. 446.

Les Tribuns du peuple veulent se faire continuer.

LXIV. Peu s'en fallut que ce dernier succès des Plébéiens & de ses Tribuns ne dégénérât en une funeste indépendance par le dangereux projet que ceux-ci formerent, de se faire continuer dans leur charge, & de continuer aussi les Consuls dans la leur, afin que cet exemple servît de voile à leur ambition. Pour entraîner le peuple dans ces vues, ils lui faisoient entendre qu'il y avoit tout à craindre, que l'unanimité du Sénat à mortifier les Consuls, ne tournât au détriment de la liberté. *En effet*, disoient-ils, *si le Sénat tout seul, & indépendamment des Consuls, a pu se soutenir contr'eux & nous faire trembler en dernier lieu pour*

An. R. 305. av. J. C. 446.

vos privileges, Que n'aurez-vous pas à appréhender lorsqu'il se sera donné des Consuls de sa faction, & que vous n'aurez à leur opposer que des Tribuns sans expérience : car enfin vous n'aurez pas toujours pour Consuls des Horaces & des Valerius, qui sacrifient leurs intérêts à votre liberté.

Duillius, un d'entr'eux s'y oppose.

Heureusement pour la conjoncture présente, le sort destina le Tribun Duillius pour présider à l'élection. Celui-ci assez prudent pour prévoir les murmures & les mécontentemens que la contestation des anciens Tribuns causeroit parmi les Romains, déclara qu'il n'auroit aucun égard aux suffrages qu'on lui donneroit. Ses collegues voulurent le contraindre de révoquer cette restriction, ou de laisser du moins présider un autre à sa place, s'il aimoit mieux se conformer aux vues du Sénat qu'à l'usage établi. Durant cette altercation, Duillius fit appeller les Consuls, & leur demanda quel étoit leur dessein pour les comices consulaires. Ceux-ci répondirent qu'ils se donneroient deux successeurs. Dullius, ravi d'avoir pout garans de sa démarche, qui pouvoit déplaire au peuple, deux Consuls que le peuple ai-

moit (*a*), les fit venir en préfence des tribus aflemblées, & leur demanda pour la feconde fois quel étoit leur deffein, fi le peuple Romain, en reconnoiffance de ce qu'ils avoient fait, foit à Rome, foit dans les armées, pour fa gloire ou pour fa liberté, leur prorogeoit le Confulat, ils répondirent qu'ils ne l'accepteroient point. An. R. 308. av. J. C. 444.

Duillius leur applaudit, & leur ayant fait un nouveau mérite de reffembler fi peu aux décemvirs, il procéda tout de fuite à l'élection des nouveaux Tribuns. On en élut jufqu'à cinq; mais comme la cabale manifefte des neuf anciens empéchoit toujours que les autres afpirans n'obtinffent le nombre des fuffrages requis pour être proclamés, Duillius congédia l'aflemblée, & ne la convoqua déformais que pour d'autres fujets; parce qu'à s'en tenir aux termes de la Loi concernant l'élection des Tribuns, tout avoit été fini felon lui, dans cette premiere féance. Il prétendoit que cette Loi, fans déterminer nulle part le nombre des Tribuns que l'on doit d'abord élire à la pluralité, porte feulement que les premiers élus éliront les autres à leur volonté. Il ci-

(*a*) J'ai fuivi dans cet endroit la conjecture de M. Crevier.

An. R. 306. av. J. C. 446. toit en preuve le texte mot à mot en ces termes : *Si lorsqu'il s'agira d'élire dix Tribuns, il arrive que dans le jour destiné à cette élection, on en élise moins de dix, les Tribuns élus nommeront les autres, & ceux-ci seront reconnus Tribuns du peuple, comme si le penple les avoit élus.* Duillius persévera donc dans son sentiment, & soutint de plus que la République ne pouvant reconnoître tout à la fois quinze Tribuns, les dix anciens devoient incessamment se démettre. Ils le firent ; & Duillius après avoir ainsi réprimé leur ambition, se démit avec eux, s'étant attiré par cette conduite les bonnes graces du Sénat & celles du peuple tout ensemble.

An. R. 307. av. J. C. 445.

Lar. Hermin. T. Virginius, Consuls.

LXV. Les nouveaux Tribuns, dans le choix qu'ils firent de leurs collegues, déférerent beaucoup aux desirs du Sénat, jusqu'à admettre dans leur college Sp. Tarpeius & A Haterius, deux Patriciens consulaires. Les nouveaux Consuls furent Lar. Herminius & T. Virg. Cælimontanus. Leur neutralité entre le Sénat & le peuple contribua beaucoup à entretenir la paix, tant au-dedans qu'au-dehors de la République. Pendant ce Consulat, L. Trebonius, un des nouveaux Tribuns indigné contre les Sénateurs qu'il disoit avoir cabalé

avec ses collegues & à son insçu, pour le tromper dans la cooptation qu'ils venoient de faire (a), fit ordonner au peuple que celui qui présideroit désormais à l'élection des Tribuns, seroit obligé de tenir l'assemblée, & de la continuer jusqu'à ce qu'ils fussent élus & proclamés au nombre de dix. Ce Tribun fut surnommé *Asper**, parce qu'il ne fit autre chose pendant tout le tems de son Tribunat que chagriner & inquiéter les Sénateurs.

An. R. 307. av. J. C. 445.

* Dur, intraitable.

L'année suivante, il s'éleva quelques contestations entre les Sénateurs & la jeune noblesse, que les nouveaux Consuls M. Geganius Macerinus & C. Julius étoufferent prudemment, sans manquer aux égards qui étoient dûs à la Magistrature des uns & à la naissance des autres. Ils ordonnerent une levée de troupes contre les Eques & les Volsques, qu'ils firent durer à dessein d'empêcher les dissentions du peuple. Ensuite par leur attention à lui remontrer que les ennemis le laisseroient en repos, s'il sçavoit s'y tenir lui-même, & que rien n'étoit plus capable de relever leurs

An. R. 308. av. J. C. 444.

M. Geganius, C. Julius, Consuls.

(1) Jusques ici on avoit laissé aux Tribuns élus les premiers, la liberté de se donner des collegues pour remplir le nombre de dix, tels qu'il leur plaisoit de les choisir, sans requérir les suffrages du peuple.

An. R. 308. av. J. C. 444.

espérances, que ses divisions, ils sçurent contenir les citoyens & les ennemis tout ensemble.

Mais telle étoit l'alternative perpétuelle entre le Sénat & le peuple : dès que l'un des deux se contenoit dans l'équilibre, l'autre prenoit aussi-tôt le dessus. A peine les Plébéiens eurent pris le parti de vivre en repos, que les jeunes Patriciens commencerent à les opprimer : les plus foibles furent les premiers maltraités ; & les Tribuns, bien loin de leur être de quelque secours, furent eux-mêmes exposés à l'insulte, sur-tout pendant les derniers mois de leur magistrature, dont ils sentoient diminuer la puissance à mesure qu'elle tendoit à sa fin. Déja le peuple commençoit à croire qu'il ne devoit plus rien attendre de ses Tribuns, qu'autant qu'ils ressembleroient à Icilius, jusqu'à dire hautement que depuis deux ans, il n'avoit eu des Tribuns qu'en idée.

Les jeunes Patriciens oppriment le peuple.

Les plus anciens du Sénat ne disconvenoient pas des excès de leurs jeunes confreres, mais dans l'impossibilité de vivre en équilibre, ils aimoient encore mieux prendre le dessus. Tant il est difficile de trouver ce juste milieu si nécessaire à la liberté. C'est que nous

avons tous ce funeste empressement, de vouloir nous élever au-dessus des autres, sous prétexte d'empêcher les autres de s'élever au dessus de nous; jusqu'à leur devenir redoutables pour ne pas les redouter; comme s'il n'y avoit point de milieu entre faire une injustice ou la souffrir, & que pour se mettre à l'abri de l'oppression, il falût opprimer les autres.

An. R. 308. av. J. C. 444.

LXVI. L'année suivante, sous le Consulat de T. Quintius Capitolinus, revêtu de cette dignité pour la quatrieme fois, & d'Agrippa Junius son collegue, commença sans aucune guerre ni sédition; mais il falloit s'attendre à l'une & à l'autre. Le peuple & les Tribuns étoient toujours plus mécontens des Patriciens, & les procès qu'on leur intentoit très-souvent, étoient une source de disputes dans les assemblées. La nouvelle de ces brouilleries, devenue pour les Eques & pour les Volsques comme le signal d'une nouvelle expédition, leur fit reprendre les armes, d'autant plus volontiers que les Chefs, dans l'espérance de s'enrichir à la guerre, leur avoient fait entendre qu'une levée à Rome, ordonnée depuis deux ans, n'avoit pu s'y faire encore, par l'obstination du peuple à s'y

An. R. 309. av. J. C. 443.

T. Quint. IV. Agr. Junius, Consuls.

An. R. 309. av. J. C. 444.

refuser. *Les Romains*, disoient-ils, *ne peuvent plus mettre d'armée sur pied; les soldats indépendans ne connoissent plus ni Loix ni discipline militaire. On ne vit plus dans Rome comme citoyens d'une même patrie, mais comme des ennemis qui tournent enfin contr'eux-mêmes la haine & la fureur qui les avoit armés contre leurs voisins. Il est tems d'exterminer ces enragés, qui commencent à s'entre-dévorer les uns les autres.*

Les Eques & les Volsques recommencent la guerre.

Pleins de cette confiance, les Eques & les Volsques réunis, firent d'abord quelques courses dans le pays Latin, sans que personne parût se mettre en devoir de les tenir en bride. Ce fut là pour les principaux moteurs de la guerre, l'occasion de s'applaudir, & pour tous en général, un motif de passer outre, jusqu'à se présenter devant Rome, du côté de la porte Esquiline; ils y étalerent aux yeux des Romains, comme pour leur insulter, le butin qu'ils venoient de faire dans leurs terres. Ils se retirerent delà vers Corbione, en bon ordre, avec tous leurs bagages, & les Romains laisserent tout faire impunément. Le Consul Quintius prit delà occasion de haranguer le peuple, & voici quel fut à-peu-près son discours.

An R. 309. av. J. C. 443.

Discours de Quint.

LXVII. *Romains*, dit-il, *quoique je n'aie rien à me reprocher, je ne puis me présenter ici ſans rougir, de penſer que l'on ſçait, & que toute la poſtérité ſçaura, que ſous le quatrieme Conſulat de Quintius, les Eques & les Volſques, à peine en état de ſe ſoutenir contre les Herniques, ſont venus nous inſulter impunément juſqu'à Rome. Si j'avois pu prévoir que cette année dût être marquée d'un événement ſi ignominieux,(quoiqu'à dire vrai, dans la malheureuſe ſituation des affaires préſentes, nous ne devions rien augurer que de funeſte), vous auriez vu Quintius ſe réſoudre à tout, même à l'exil & à la mort, plutôt qu'au Conſulat. Quoi! Rome auroit donc été priſe, moi Conſul, ſi ces armes que les Eques & les Volſques viennent de faire briller à nos yeux, euſſent été entre les mains de quelqu'autre ennemi plus capable de s'en ſervir! Pourquoi donc ai-je ſurvécu à mon troiſieme Conſulat, puiſque j'avois dès-lors aſſez vécu pour ma gloire? Mais encore à qui penſez-vous que ces lâches & les plus lâches des hommes ſoient venus inſulter? Eſt-ce à vos Conſuls? Eſt ce à vous-mêmes? Si vos Conſuls ont mérité cet affront, dépouillez-les d'une dignité dont ils ſont la honte &*

An. R. 309 av. J. C. 448.

l'opprobre, & si ce n'est pas assez pour les punir, lavez cette faute dans leur sang. Si au contraire vous vous êtes vous-mêmes attiré cette insulte, ah! je ne demande plus que les Dieux & les hommes vous punissent de votre faute, puissiez-vous seulement vous en repentir. Ne pensez pas que ces peuples aient pu vous regarder en cette occasion comme des lâches, ou se croire eux-mêmes bien courageux. Si souvent battus, défaits, mis en fuite, chassés de leur camp, dépouillés de leurs domaines, châtiés, subjugués, ils doivent se connoître & vous connoître aussi.

La discorde qui regne dans cette République en est le poison, & comme la source de tous les maux qu'elle souffre. Ces dissentions éternelles entre le Sénat & le peuple, que cause d'une part le desir insatiable de dominer, & de l'autre un amour excessif de l'indépendance, votre antipathie pour nos Magistrats, la nôtre pour vos Tribuns, voilà ce qui inspire à vos ennemis cet excés de confiance. Mais, justes Dieux! Que demandez-vous donc encore? Romains, que demandez-vous? Vous avez voulu des Tribuns: pour vivre en paix avec vous, nous vous en avons donné. Vous avez souhaité des Décemvirs, nous ne

vous avons point empêché d'en avoir. Vous ne vous en êtes pas plutôt dégouté, que nous les avons contraints de se démettre. Vous n'avez cessé de les poursuivre depuis leur abdication, & vous avez traité comme il vous a plu ces hommes, que leur naissance & leur rang devoient toujours vous faire respecter. Vous avez exilé les uns, vous avez fait mourir les autres. Nous l'avons souffert. Vous avez voulu rétablir le Tribunat, vous l'avez fait. Le Consulat même, cette magistrature patricienne n'a pas été à la disposition des Sénateurs, & quelque préjudice qui dût nous en revenir, vous en avez gratifié vos plus zélés partisans. Vous avez déféré à vos Tribuns le droit de sauve-garde. Vous vous êtes réservé à vous-mêmes le jugement des affaires par appel & en dernier ressort. Vous avez assujetti le Sénat à vos Plébiscites; & toujours sous prétexte de mettre les choses en équilibre dans le Gouvernement, vous vous en êtes rendus les maîtres au préjudice de nos droits, nous l'avons souffert, nous le souffrons encore. La discorde régnera-t-elle toujours parmi nous ? Ne pourrons-nous jamais vivre en paix dans une même ville ? Quand nous regarderons-nous comme les concitoyens d'une même Patrie ? Vous êtes

An. R. 309. av. J. C. 443.

An. R. 309. av. J. G. 443. *nos vainqueurs, nous nous consolons de nos défaites : & vous ne sçauriez jouir en repos de vos succès? Ne doit-il pas vous suffire, & n'est-ce pas même trop pour vous, d'avoir pu nous devenir redoutables? s'il s'agit de nous faire la loi, vous sçavez alors vous emparer de l'Aventin, vous attrouper sur le mont sacré? S'agit-il de chasser l'ennemi des Esquilies, d'empêcher les Volsques de monter jusques sur nos boulevarts? Vous laissez faire, & personne ne se met en devoir de l'empêcher. Vous n'êtes donc soldats que contre nous. Vous n'avez des armes que lorsqu'il s'agit de nous nuire.*

LXVIII. *Hâtez-vous donc d'investir le Sénat, faites de cette place une place de guerre. Enfermez tous les Patriciens dans vos prisons; mais du moins, animés de la même fureur, sortez de la ville, & voyez dehors la porte Esquiline ce qui se passe. Si vous ne l'osez, montez seulement sur vos remparts pour voir delà vos campagnes désolées, vos troupeaux dissipés, vos métairies brûlées & toutes fumantes encore. Nous le sçavons, direz-vous : un champ est brûlé, malheur à celui à qui il appartient; mais tous les Particuliers n'en souffrent pas : l'ennemi vient jusqu'aux portes de*

la ville, tant pis pour la République, tant mieux pour l'ennemi ; mais que nous importe ? Y pensez-vous, Romains, & ne sçauriez-vous comprendre que si la République souffre, il faut que tous les membres s'en ressentent bientôt. Vous le comprendrez, lorsqu'on viendra vous annoncer à la plûpart les pertes que vous aurez faites. Trouverez-vous dans vos maisons des ressources pour y suppléer ? Espérez-vous que vos Tribuns vous en dédommageront ? Oui, peut-être en belles paroles, en déclamations & invectives sans fin contre la noblesse ? Assemblées, harangues, loix sur loix, ils vous en donneront tant qu'il vous plaira, ils vous en rassasieront ; mais reviendrez-vous dans vos maisons plus heureux ou plus riches ; jusqu'ici qu'en avez-vous rapporté à vos femmes & à vos enfans ? Des haines, des soupçons, des emportemens, des jalousies, des préventions, des dissentions publiques, des inimitiés particulieres, contre lesquelles l'innocence & la probité ne peuvent souvent se soutenir sans une protection étrangere.

An. R. 309. av. J. C. 443.

En vérité, je vous le demande, en arrivoit-il de même, lorsque, prenant les armes sous les auspices & la conduite de vos Consuls, vous poussiez ces cris de

An. R. 309. av. J. C. 443. *guerre si redoutables aux ennemis dans un champ de bataille. Enrichis de leurs dépouilles, maîtres de leurs domaines, chargés de butin, couverts de gloire, après des expéditions aussi avantageuses à la République qu'à chacun de vous, vous rentriez en triomphe dans Rome, dans vos maisons, pour y jouir tous ensemble du fruit de vos exploits. Quelle différence, grands Dieux ! de ces tems à celui où l'on vous voit maintenant toujours assemblés dans cette place au milieu de Rome, comme dans un camp, obéir à vos Tribuns comme on fait à des Généraux d'armée, & pousser des cris de révolte à faire horreur, je ne dis pas aux ennemis de l'Etat, mais à ceux qui en sont les protecteurs & les peres. Ce n'est plus vous qui profitez des dépouilles de l'ennemi, c'est l'ennemi qui vient impunément sous vos yeux s'enrichir des vôtres. Après cela restez dans cette place, fixez-y votre séjour, laissez-vous enchanter aux déclamations éternelles de vos Tribuns ; il vous faudra néanmoins en venir aux armes malgré vous. Vous n'avez pu vous résoudre à aller chez les Eques & les Volsques ; mais les voilà venus, ils sont à vos portes. Vous n'avez qu'à les y souffrir pour les voir bientôt dans la ville*

monter

monter au capitole, se loger dans la citadelle, & de-là vous poursuivre jusques dans vos maisons. Voici la deuxiéme année depuis que le Sénat a ordonné une levée de troupes pour aller dans l'Algide, & nous demeurons oisifs, nous ne songeons qu'à discourir comme des femmes, à ne rien faire, à jouir du présent, sans nous mettre en peine de l'avenir, & sans faire réflexion qu'un moment de repos doit être suivi d'une infinité de guerres.

An. R. 309. av. J. C. 443.

J'aurois pu, Romains, vous tenir un discours plus gracieux & plus flateur, mais j'aime mieux vous dire la vérité, que de vous séduire par une funeste complaisance, & quand je n'y serois pas porté d'inclination, la nécessité des affaires m'y oblige. Je voudrois ne pas vous déplaire en vous reprochant votre conduite, mais j'aime encore mieux vous corriger & vous guérir, dussiez-vous vous offenser & me prendre en aversion. Il y a dans la multitude, je ne sçais quel instinct naturel, qui la porte à écouter plus favorablement celui qui plaideroit sa cause particuliere, qu'un autre qui plaide celle du bien public. Mais ce n'est certainement pas l'amour du bien public qui fait parler ces hommes que vous écoutez avec tant de complaisance, ces flatteurs de profession, vos prétendus partisans, qui

An. R. 309 av. J. C. 443.

ne peuvent souffrir ni la paix ni la guerre. Non sans doute, ce n'est pas pour votre avantage qu'ils vous sollicitent à la révolte : l'honneur ou le profit qui leur en revient, voilà ce qui les fait agir, & parce qu'ils prévoient l'inutilité de leur ministere, si la concorde regne une fois dans la République ; ils aiment mieux susciter des troubles, présider à des séditions, faire du mal, que de se voir oisifs, inutiles, désœuvrés. Si vous pouvez donc renoncer une fois à leur malheureux systême, si moins avides de la nouveauté, vous vous déterminez à marcher sur les traces de vos peres, comme vous faisiez autrefois ; je me soumets aux plus rudes épreuves, si je ne réduis ces brigands qui désolent nos campagnes, si je ne les dépouille de leur camp, si je ne les chasse jusques dans leurs villes, & si je ne porte incessamment les alarmes & la terreur dont vous êtes vous-mêmes saisis.

LXIX. Ce discours de Quintius, malgré sa sévérité, fut aussi bien reçu du peuple, que l'avoient jamais été les harangues des Tribuns les plus complaisans & les plus flatteurs. La jeunesse Romaine qui ne connoissoit pas de moyen plus sûr pour se venger du Sénat, que de refuser son service dans ces sortes d'alarmes, ne respira plus que la guerre, & toute la

ville fut bientôt dans la même diſpoſition à meſure qu'on vit venir les gens de la campagne, les uns dépouillés, les autres bleſſés, & dont l'état pitoyable expoſoit aux yeux tous les maux dont le Conſul n'avoit fait qu'une légere peinture.

An. R. 309. av. J. C. 443.

Tout le Sénat applaudit.

Au ſortir de l'aſſemblée du peuple, comme on fut rentré dans le Sénat, tous les Sénateurs tenant les yeux fixés ſur Quintius, le regardoient avec admiration, comme l'unique ſoutien de la grandeur Romaine. Les principaux d'entr'eux applaudirent hautement à ſon diſcours, que l'on jugeoit également digne du conſulat, & de celui qui l'exerçoit avec tant de gloire, dont la vertu ſi ſouvent honorée méritoit de l'être encore davantage. *Quelle différence*, ajoutoit-on, *de ce Conſul aux autres : nous avons vu les uns, pour plaire au peuple, trahir les intérêts du Sénat, les autres, pour en ſoutenir les droits avec trop de rigueur, révolter les eſprits en voulant les réduire : mais Quintius dans ce diſcours ſi convenable à la conjoncture préſente, a parfaitement ſoutenu la majeſté du Sénat, ſans perdre jamais de vue les intérêts du peuple, les beſoins de la République, & l'union qui doit régner dans les différens ordres qui la compoſent.* Enſuite on s'adreſſoit à lui-même pour le conjurer lui

An. R. 309. av. J. C. 443.

& son collegue de prendre la République sous leur protection ; exhortant les Tribuns à se joindre aux Consuls, pour détourner l'orage dont Rome étoit menacée ; les conjurant d'inspirer au peuple l'obéissance dans une expédition qui demandoit célérité ; disant pour les toucher, que Rome, leur patrie & leur mere commune, à la vue des campagnes désolées, & elle-même en danger de périr, imploroit leur protection.

On fait enrôlement.

L'ordre de lever des troupes n'est donc pas plutôt publié, que tout le monde se présente à l'enrôlement. Les Consuls y procedent, ils donnent ensuite le rendez-vous aux soldats pour le lendemain au champ de Mars. On leur notifia que les excuses des absens ne seroient examinées qu'au retour de la campagne, parce qu'on ne pouvoit le faire plutôt, & que l'on traiteroit comme déserteurs ceux qui n'en auroient point eu de légitimes. Tous s'y trouverent sans exception ; les Consuls laisserent aux cohortes la liberté de se donner des Officiers, après avoir préposé à chacune deux Sénateurs : & tout s'exécuta, dit-on, avec tant de diligence, que le même jour, les étendarts enfermés dans la chambre du trésor sous la garde des Questeurs, ayant été transportés dans le champ de Mars, tous

An. R. 309. av. J. C. 443.

les soldats y furent rassemblés, distribués en cohortes, rangés sous leurs enseignes, & tous prêts à marcher dès la quatrieme heure (*a*). Cette armée mise sur pied en si peu de tems, fit encore avant la nuit une marche de dix mille pas (plus de trois lieues). Quelques cohortes de vétérans la suivirent. Dès le lendemain elle découvrit l'ennemi campé auprès de Corbione; elle s'arrêta vis-à-vis de lui. Le troisieme jour fut celui du combat. Le désir de la vengeance d'un côté, & de l'autre le souvenir de tant de révoltes dont on n'osoit plus se promettre le pardon, avoient inspiré trop de fureur aux deux armées pour leur permettre de différer une action.

Défaite des Volsques & des Eques.

L'armée Romaine avoit en la personne des deux Consuls, deux Généraux d'une égale autorité. Mais par une déférence toujours salutaire dans les grandes occasions, Agrippa laissa commander en chef son Collegue, qui de son côté bien loin de s'en prévaloir, avoit au contraire l'attention de lui communiquer

(*a*) C'est-à dire, à dix heures du matin, Le jour chez les Romains étoit de douze heures, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Il avoit quatre heures principales La premiere à six heures, *Prima*. La seconde à neuf heures, *Tertia*. La troisieme à midi, *Sexta*. La quatrieme à trois heures, *None*. Chacune de ces heures en renfermoit trois, & répondoit aux quatre veilles de la nuit.

An. R. 304. av. J. C. 448.

ses desseins, & de les faire entrer dans ses entreprises, la complaisance d'en partager avec lui la gloire & le succès, & de traiter en toutes choses comme son égal, un Collegue qui lui étoit inférieur en mérite. On se mit en bataille. Quintius commendoit l'aîle droite, Agrippa la gauche; Sp. Posthumius Albus, un des Lieutenans de l'armee tenoit le milieu, & T. Sulpicius, autre Lieutenant, commandoit la Cavalerie. Le choc fut très-vif à l'aîle droite du côté des Romains, & très-bien soutenu par les Volsques. Sulpicius avec la cavalerie, fondit sur eux vers le centre; il les enfonça, & s'ouvrit un chemin par lequel il pouvoit revenir encore sur ses pas, sans donner le tems aux ennemis de se rejoindre; mais il aima mieux passer outre pour les prendre à dos. Il est vrai que cette seconde attaque faite par derriere en même tems que l'Infanterie Romaine attaquoit par-devant, pouvoit bientôt achever la défaite d'une armée déjà rompue. Mais la Cavalerie des ennemis accourut & contraignit Sulpicius de ne plus penser qu'à se défendre. Après quelques momens d'une résistance qui ne decidoit de rien, Sulpicius prenant la parole: *Qu'attendons-nous*, dit-il à ses gens, *il n'y a plus de chemin pour rejoindre l'ar-*

mée, & nous allons être investis de tous les côtés, si par un dernier effort nous ne venons à bout de cette cavalerie. Mais la dissiper seulement, ce seroit ne rien faire, il faut l'exterminer. Elle pourroit se rallier & revenir à la charge. Tiendra-t-elle contre nous, aprés que les bataillons les plus serrés n'ont pu nous résister. Il ne parla pas en vain; on fit de concert un nouvel effort: la Cavalerie ennemie fut défaite, la plûpart renversés de leurs chevaux & tués pêle-mêle avec eux: ainsi finit leur combat.

An. R. 309. av. J. C. 443.

Sulpicius fit avertir les Consuls de son succès, & se jetta de nouveau sur l'arriere-garde. Cette nouvelle donna du cœur à l'infanterie qui commençoit aussi à prendre le dessus. Elle acheva aussi de vaincre les Eques dans le centre où l'irruption de la cavalerie avoit déjà mis le désordre: & bientôt aprés, leur aîle gauche fut contrainte de plier devant Quintius. Mais la droite tenoit encore, & donnoit bien de la peine à Agrippa. Celui-ci jeune & plein de feu, voyant tous les autres plus avancés que lui, s'avisa d'arracher un étendart des mains de l'officier qui le portoit, & le jetta au milieu des bataillons ennemis les plus serrés. La crainte de le perdre engage tous les soldats à s'y

An de R. 309. av. J. C. 443.

jetter à corps perdu, & les fait vaincre. Alors Quintius lui fit dire qu'il étoit prêt d'attaquer le camp, mais qu'il l'attendoit afin de l'attaquer de concert, & de le piller tout ensemble. Agrippa vainqueur, se hâte de le joindre. Après s'être félicité l'un l'autre, ils attaquent & dissipent en un moment un petit nombre de soldats qui s'étoient mis en devoir de le défendre. Outre le butin qu'ils y firent. ils recouvrerent aussi ce qui leur avoit été enlevé dans les dernieres incursions,

On ne voit point que les Consuls, après cette expédition, aient demandé le triomphe, ou que le Sénat le leur ait décerné; on ne voit pas non plus le motif qu'ils peuvent avoir eu de dédaigner cet honneur ou de n'oser y prétendre. Pour moi, autant que l'on peut former des conjectures sur des faits si eloignés, je pense que le Sénat, ayant déjà refusé le triomphe à Valerius & à Horace, vainqueurs des Eques, des Volsques & des Sabins : ceux-ci n'oserent le demander pour une expédition beaucoup moins considérable; outre que le Sénat en le leur accordant, auroit paru le déférer plutôt aux personnes qu'à l'importance des services,

Jugement inique des Romains, entre les Ariciens & les Ardeates.

LXXI. Cette victoire des Romains

fut bientôt après déshonorée par le jugement odieux qu'ils rendirent entre deux de leurs alliés. Les habitans d'Aricie & ceux d'Ardée, après s'être contesté long-temps, les armes à la main, le domaine d'un champ limitrophe qu'ils prétendoient chacun leur appartenir; lassés enfin de se faire la guerre, avoient pris le peuple Romain pour arbitre de leur contestation. Leurs députés s'étant rendus à Rome, les Magistrats de la ville convoquerent l'assemblée du peuple : & la cause se plaida de part & d'autre avec beaucoup de vivacité. Les témoins entendus, il n'étoit plus question que d'appeller les témoins aux suffrages, lorsqu'un Plébéien nommé P. Scaptius, extrêmement âgé se levant du milieu de l'assemblée, *Messieurs*, dit-il aux Consuls, *est-il permis de dire deux mots pour le bien de la République; je ne dois pas souffrir que le P. R. se méprenne dans l'affaire dont il s'agit.* Les Consuls le prirent d'abord pour un imbécille qu'il ne falloit point écouter; mais il crioit toujours qu'on alloit trahir la République; & comme les Licteurs eurent ordre de le faire sortir de l'assemblée, il en appella aux Tribuns : ceux-ci, pour se prêter à la curiosité d'une multitude dont ces Magistrats étoient plutôt les esclaves que

An. R. 309. av. J. C. 443.

An. R. 309, av. J. C. 443.

les maîtres, permirent à Scaptius de parler. *Romains*, dit-il, *je ſuis dans ma quatrevingt-troiſieme année, j'ai porté les armes dans le Canton dont il s'agit, du tems de la guerre de Corioles; & quoique je parle de loin, je n'étois pas jeune alors, puiſque j'en étois à ma vingtieme campagne. Je me ſouviens donc parfaitement; (quoique la longueur des tems ait pu faire perdre à bien d'autres le ſouvenir de ce que je vais dire), je me ſouviens que ce champ conteſté faiſoit alors partie du domaine des Corioles, & qu'à la priſe de cette ville il a dû nous appartenir par droit de conquête. Il eſt donc étonnant qu'Aricie & Ardée, qui n'ont jamais joui de ce champ tant que la République de Corioles a ſubſiſté, oſent maintenant ſe l'arroger au préjudice des Romains, à qui ils ne laiſſent que le droit d'en diſpoſer en Juges, tandis qu'ils doivent en jouir en maîtres; j'ai peu de tems à vivre, & dans ma vieilleſſe il ne me reſte que la voix pour ſervir l'Etat. Pourrois-je ne pas réclamer de toutes mes forces un domaine dont j'ai aidé à faire la conquête? Je vous conſeille d'y penſer, & de ne pas ſacrifier ici vos intérêts & vos droits à un vain point d'honneur.*

LXXI. Les Conſuls ayant remarqué l'attention & la complaiſance même avec

laquelle le peuple avoit écouté ce discours, prirent hautement les Dieux & les hommes à témoin de l'injustice énorme qu'on alloit commettre ; & se faisant accompagner des premiers du Sénat, ils se répandirent dans l'assemblée, pour conjurer tout le monde, & sur-tout les Tribuns, de ne point se prêter à une injustice criante & pernicieuse par les conséquences qu'on pourroit en tirer. *Quelle infamie*, disoient-ils, *si des Juges entreprenoient de tourner à leur profit les causes dont on les fait arbitres ? quand même le peuple Romain auroit tout à prétendre dans celle-ci, l'avantage qui peut lui revenir d'un champ qu'il s'arrogeroit avec tant d'ignominie, le dédomageroit-il jamais de l'amitié de ses alliés à laquelle il faut renoncer après une telle injustice ? Mais quoi ! l'honneur & la bonne foi à laquelle il faut renoncer aussi, doivent-ils être comptés pour rien ? Et n'est ce pas là au contraire une perte infiniment au dessus de tout ce qui est appréciable ? Faudra-t-il donc que ces députés portent chez eux la nouvelle d'une si infâme décision ? Que le bruit s'en répande chez nos voisins, chez nos alliés, chez nos ennemis ? Quel triomphe pour ceux-ci ! Quel sujet de douleur pour les autres ! Pensez-vous qu'on en rejette*

An. R. 309. av. J. C. 443.

An. R. 309. av. J. C. 445.

la faute sur ce vieillard imbécille? Véritablement Scaptius s'immortalise par un trait digne de lui ; mais les Romains ne passeront pas moins pour des traîtres qui auront abusé de la confiance des autres peuples, pour les dépouiller, aprés les avoir surpris? A-t-on jamais vu un Juge s'atrribuer un bien litigieux, au lieu de l'adjuger à l'une des deux parties intéressées? Scaptius lui-même, cet homme sans honneur, seroit-il assez effronté pour oser rien faire de pareil.

Malgré toutes les remontrances des Consuls & des Sénateurs, les vues intéressées du peuple & le sentiment de Scaptius qui le favorisoit prévalurent, & les tribus appellées aux suffrages déclarerent le champ contesté entre les Ardéates & les Ariciens, appartenir au domaine de la République. On ne disconvient pas que tout autre Juge auroit dû le décider; mais le bon droit des Romains dans cette affaire, ne sauroit autoriser une décision si honteuse. Le Sénat n'en fut pas moins indigné que les Ariciens & les Ardéates. Tout fut tranquille au-dedans & au-dehors pendant le reste de l'année.

Fin du premier Tome.





